



VILLE DE LILLE

RAPPORT

AU

CONSEIL MUNICIPAL

présenté par M. JULES DUTILLEUL, Sénateur, Maire de Lille

SUR L'ADMINISTRATION DE LA VILLE

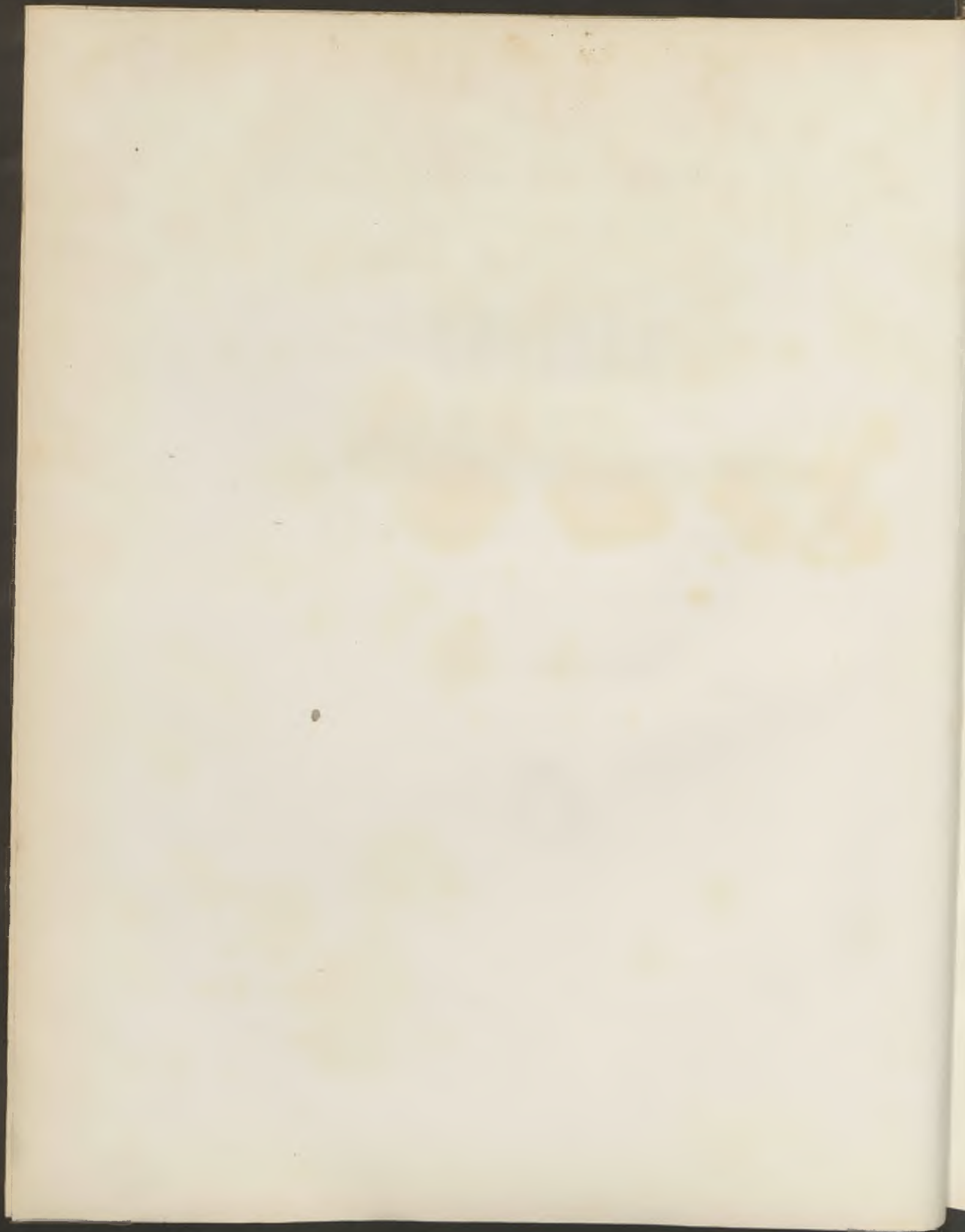
pendant l'année 1879



LILLE

IMPRIMERIE CASTIAUX, GRANDE PLACE, 13

1880



CHAPITRE I

POPULATION

§ I. — Dénombrement

Le dernier recensement officiel remonte au 31 Décembre 1876. Il a été homologué par décret du 31 Octobre 1877. Il fixe la population de la ville de Lille à . . . 162.775 habitants

L'excédant des naissances sur les décès a été

en 1877 de	1.137	}	4.334
en 1878 de	1.772		
en 1879 de	1.425		

ce qui porterait la population à 167.109 habitants

Ce chiffre ne peut être mathématiquement exact, le mouvement de l'émigration et de l'immigration n'étant pas déterminé par des documents certains. Mais il est manifeste que dans ces dernières années l'immigration l'a emporté de beaucoup. L'ouverture de l'Institut industriel, des facultés de l'Etat et de l'Université libre, le transfert à Lille des ateliers de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, la création des tramways, nous ont amené de nombreuses familles étrangères. De ce fait donc aussi la population a dû s'accroître dans de notables proportions.

En poursuivant l'établissement d'une école des arts et métiers et d'une école d'apprentissage, en développant nos institutions d'enseignement primaire, secondaire et artistique, en préparant l'érection d'un palais des beaux-arts, en pressant la construction du réseau des tramways suburbains, l'Administration a la conscience de travailler utilement à l'accroissement de la population. Elle a de plus le désir de faire de Lille, en même temps qu'une place commerciale et industrielle de premier ordre, une ville d'instruction et d'agrément, où viendront, disons mieux, où viennent déjà se retirer bon nombre d'habitants de la région du Nord, qui, après une longue vie consacrée au travail, veulent se procurer, avec le repos, toutes les saines jouissances de l'esprit.

§ 2. — État-Civil

Mouvement de la population pendant l'année 1879

A. — Naissances

ENFANTS		JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL	
Légitimes	Garçons..	224	169	202	185	181	196	185	190	228	183	209	192	2344	
	Filles....	194	165	211	188	182	185	209	204	209	176	185	189	2297	
	TOTAL ...	418	334	413	373	363	381	394	394	437	359	394	381	4641	
Naturels.	Reconnus par le père et la mère ou par l'un des deux seulement.	Garçons..	5	9	2	2	6	8	7	9	10	11	10	89	
		Filles....	12	8	12	7	14	4	7	10	8	9	9	4	104
	Non reconnus.	Garçons..	57	41	44	35	49	41	44	45	43	42	35	45	521
		Filles....	43	48	39	54	39	47	40	43	42	47	48	38	528
TOTAL des enfants naturels	Garçons..	62	50	46	37	55	49	51	54	53	53	45	55	610	
	Filles....	55	56	51	61	53	51	47	53	50	56	57	42	632	
	TOTAL ...	117	106	97	98	108	100	98	107	103	109	102	97	1242	
TOTAL GÉNÉRAL des naissances légitimes et naturelles	Garçons..	286	219	248	222	236	245	236	244	281	236	254	247	2954	
	Filles....	249	221	262	249	235	236	256	257	259	232	242	231	2929	
	TOTAL ...	535	440	510	471	471	481	492	501	540	468	496	478	5883	

ACCOUCHEMENTS MULTIPLES : Naissances doubles.

NOMBRE DES ACCOUCHEMENTS ayant produit			NOMBRE DES ENFANTS ISSUS DE CES ACCOUCHEMENTS						
2 Garçons	2 Filles	1 Garçon et 1 Fille	Nés vivants		Morts-nés		TOTAL		
			Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Total
23	19	18	61	50	13	6	74	56	130

B. — Mariages

ENTRE CÉLIBATAIRES

HOMMES CÉLIBATAIRES	FILLES							Total
	de moins de 20 ans	de 20 à 25 ans	de 25 à 30 ans	de 30 à 35 ans	de 35 à 40 ans	de 40 à 50 ans	de 50 à 60 ans et au-dessus	
De moins de 20 ans.....	7	7	2	1	.	.	.	17
20 à 25 ans.....	84	200	51	9	1	.	.	345
25 à 30 ans.....	52	251	158	36	6	3	.	506
30 à 35 ans.....	9	74	36	27	12	3	.	161
35 à 40 ans.....	3	10	15	25	7	4	.	64
40 à 50 ans.....	.	2	6	6	5	6	.	25
50 à 60 ans.....	.	1	1	1	1	3	1	8
60 ans et au-dessus...
TOTAL.....	155	545	269	105	32	19	1	1126

ENTRE GARÇONS ET VEUVES

HOMMES CÉLIBATAIRES	FEMMES VEUVES							Total
	de moins de 20 ans	de 20 à 25 ans	de 25 à 30 ans	de 30 à 35 ans	de 35 à 40 ans	de 40 à 50 ans	de 50 à 60 ans et au-dessus	
De moins de 20 ans.....
20 à 25 ans.....	.	1	.	1	.	.	.	2
25 à 30 ans.....	.	1	1	6	1	3	.	12
30 à 35 ans.....	3	3	.	6
35 à 40 ans.....	.	.	2	4	3	5	.	14
40 à 50 ans.....	.	.	1	.	1	6	2	10
50 à 60 ans.....	1	1
60 ans et au-dessus...	1	1
TOTAL.....	.	2	4	11	8	17	4	46

ENTRE VEUFs ET FILLES

HOMMES VEUFs	FILLES							Total
	de moins de 20 ans	de 20 à 25 ans	de 25 à 30 ans	de 30 à 35 ans	de 35 à 40 ans	de 40 à 50 ans	de 50 à 60 ans et au- dessus	
De moins de 20 ans.....
20 à 25 ans.....	.	2	2
25 à 30 ans.....	1	10	4	4	.	1	.	20
30 à 35 ans.....	3	11	5	4	2	2	.	27
35 à 40 ans.....	.	5	8	8	.	2	.	23
40 à 50 ans.....	.	4	3	5	3	7	.	22
50 à 60 ans.....	.	.	.	1	4	2	4	11
60 ans et au-dessus...	.	.	.	1	.	1	3	5
TOTAL.....	4	32	20	23	9	15	7	110

ENTRE VEUFs

HOMMES VEUFs	FEMMES VEUFES							Total
	de moins de 20 ans	de 20 à 25 ans	de 25 à 30 ans	de 30 à 35 ans	de 35 à 40 ans	de 40 à 50 ans	de 50 à 60 ans et au- dessus	
De moins de 20 ans.....
20 à 25 ans.....
25 à 30 ans.....	.	.	1	1
30 à 35 ans.....	.	.	3	1	1	.	.	5
35 à 40 ans.....	.	.	.	5	5	5	3	18
40 à 50 ans.....	.	.	2	1	6	11	7	27
50 à 60 ans.....	.	.	1	.	.	6	8	15
60 ans et au-dessus...	8	8
TOTAL.....	.	.	7	7	12	22	26	74

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
MARIAGES PAR MOIS.....	87	132	45	125	140	135	108	121	134	106	96	127	1356

DÉTAILS DIVERS SUR LES MARIAGES

Nombre des mariés qui ont signé	leur nom	hommes. . .	1088
		femmes . . .	887
Nombre des mariages précédés d'actes respectueux	d'une croix	hommes. . .	268
		femmes . . .	469
Nombre des mariages ayant été l'objet d'opposition.		»	»
Nombre des mariages qui ont donné lieu à la rédaction d'un contrat			247
Nombre des mariages entre		neveux et tantes	»
		oncles et nièces	2
		beaux-frères et belles-sœurs	9
		cousines et cousins germains	24
Nombre des mariages par lesquels des enfants naturels ont été légitimés			323
Nombre des enfants naturels ainsi légitimés			440

C. — Morts-nés

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL		
Morts-nés et décédés avant la déclaration de naissance	Légitimes	Garçons . . .	13	19	11	17	19	23	21	17	19	21	11	18	209
		Filles . . .	12	8	19	14	11	10	11	12	13	10	6	6	132
	Naturels	Garçons . . .	5	1	5	7	6	9	4	6	9	3	7	6	68
		Filles	4	8	4	1	7	1	.	2	3	1	3	34
TOTAUX.....		30	32	43	42	37	49	37	35	43	37	25	33	443	

D. — Décès

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTÈMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL	
I. — Sexe masculin														
De 1 à 7 jours accomplis...	Légitimes...	5	4	4	5	3	2	4	4	4	3	6	5	49
	Naturels....	5	2	3	.	3	2	2	2	.	1	1	4	25
De 8 à 15 jours accomplis...	Légitimes...	3	2	1	3	.	2	2	4	2	2	2	7	30
	Naturels....	2	.	.	1	3	2	1	1	2	2	1	.	15
De 15 j. à 1 mois accomplis...	Légitimes...	2	2	1	2	1	2	6	4	3	3	3	6	35
	Naturels....	1	1	1	2	.	2	3	1	2	.	1	1	15
De 1 à 3 mois accomplis...	Légitimes...	5	7	11	6	7	10	5	7	14	9	7	6	94
	Naturels....	7	3	4	1	2	2	4	2	4	.	5	3	37
De 3 à 6 mois accomplis...	Légitimes...	13	6	6	8	6	11	12	15	15	9	7	11	119
	Naturels....	2	5	4	1	4	4	5	8	10	4	2	3	52
De 6 à 12 mois accomplis...	Légitimes...	8	16	13	12	13	13	22	12	13	15	7	9	153
	Naturels....	.	1	1	5	7	3	1	6	3	5	2	1	35
De 1 à 5 ans.....	33	42	30	33	31	29	23	33	19	23	19	31	346	
De 5 à 10 ans.....	5	4	3	3	1	4	1	4	4	1	4	1	35	
De 10 à 15 ans.....	1	1	2	2	3	2	2	1	1	1	.	2	18	
De 15 à 20 ans.....	garçons de 15 à 18 ans	1	4	.	4	2	4	.	.	2	2	.	1	20
	garçons de 18 à 20 ans	1	.	5	2	1	3	.	2	1	1	4	2	22
ans.....	Hommes mariés
	Veufs.....
De 20 à 25 ans.....	Garçons.....	6	7	3	10	6	2	9	6	3	3	8	10	73
	Hommes mariés	1	.	1	1	2	.	1	.	2	2	.	.	10
ans.....	Veufs.....
	Garçons.....	2	4	4	2	6	7	2	3	.	5	1	8	44
De 25 à 30 ans.....	Hommes mariés	1	2	4	3	6	1	1	2	1	1	3	3	28
	Veufs.....	1	1
De 30 à 35 ans.....	Garçons.....	1	3	1	6	1	2	.	.	1	4	1	2	22
	Hommes mariés	2	2	3	4	3	2	1	5	1	2	5	.	30
ans.....	Veufs.....	1	.	1	1	1	4	
<i>A reporter.....</i>	109	118	106	116	111	111	97	122	107	88	90	117	1312	

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
<i>Report</i>	109	118	106	116	111	111	97	122	107	88	90	117	1312
De 35 à 40 ans.....													
Garçons	4	1	3	1	3	2	1	2	2	2	3	.	24
Hommes mariés	6	7	7	4	3	7	6	1	5	5	7	2	60
Veufs	1	.	2	.	.	1	.	.	1	.	5
De 40 à 45 ans.....													
Garçons	1	1	.	1	3	1	1	1	1	1	2	2	15
Hommes mariés	4	4	6	4	5	6	4	1	4	6	3	5	52
Veufs	1	2	2	1	.	.	1	1	8
De 45 à 50 ans.....													
Garçons	4	1	1	4	4	.	1	2	1	1	.	2	21
Hommes mariés	9	5	6	5	3	4	2	5	2	6	6	6	59
Veufs	1	3	.	.	2	1	7
De 50 à 55 ans.....													
Garçons	1	1	3	.	3	.	.	3	1	.	3	2	17
Hommes mariés	12	4	9	10	6	7	4	4	4	4	9	7	80
Veufs	1	3	1	1	2	4	.	.	.	3	3	2	20
De 55 à 60 ans.....													
Garçons	2	3	2	1	.	1	.	3	2	1	2	17
Hommes mariés	9	7	7	7	11	10	5	9	4	6	6	6	87
Veufs	1	.	2	2	.	2	4	.	1	1	4	5	22
De 60 à 65 ans.....													
Garçons	1	1	3	1	1	1	.	2	.	.	2	3	15
Hommes mariés	6	3	10	8	8	6	3	6	4	6	11	6	77
Veufs	2	1	2	3	3	1	2	5	2	.	4	10	35
De 65 à 70 ans.....													
Garçons	1	.	.	.	1	2	.	2	.	2	1	9
Hommes mariés	9	8	5	2	7	2	3	1	4	6	3	8	58
Veufs	7	3	4	6	3	2	2	5	2	3	2	5	44
De 70 à 75 ans.....													
Garçons	2	.	.	1	1	.	1	2	7
Hommes mariés	3	3	3	1	.	1	1	5	3	9	5	5	39
Veufs	8	6	1	4	6	3	.	5	2	4	4	3	46
De 75 à 80 ans.....													
Garçons	1	2	1	1	.	2	2	1	2	1	2	1	16
Hommes mariés	1	3	4	2	.	1	.	1	.	2	3	4	21
Veufs	3	2	5	5	3	1	5	2	2	6	6	6	46
De 80 à 85 ans.....													
Garçons	1	2	.	.	1	1	5
Hommes mariés	1	1	3	1	.	.	.	1	.	2	.	6	15
Veufs	4	3	2	1	2	4	1	2	2	2	3	5	31
<i>A reporter</i>	210	194	202	193	190	181	159	190	161	176	188	226	2270

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
<i>Report</i>	210	194	202	193	190	181	159	190	161	176	188	226	2270
De 85 à 90 ans.													
Garçons
Hommes mariés	1	.	.	.	1	.	1	1	4
Veufs	1	.	1	.	1	1	.	.	1	1	1	.	7
De 90 à 95 ans.													
Garçons
Hommes mariés	1	.	1
Veufs	1	1	2
De 95 à 100 ans.													
Garçons
Hommes mariés
Veufs
De 100 ans et au-dessus.													
Garçons
Hommes mariés
Veufs
TOTAL des décès du sexe masculin													
Garçons	117	124	112	119	115	115	112	128	116	100	98	129	1385
Hommes mariés	65	49	68	52	55	47	32	41	34	57	62	59	621
Veufs	30	21	23	23	22	20	16	21	12	20	30	40	278
TOTAL GÉNÉRAL.	212	194	203	194	192	182	160	190	162	177	190	228	2284
II. — Sexe féminin													
De 1 à 7 jours, filles													
Légitimes	2	2	1	2	2	1	2	3	3	.	1	4	23
Naturelles	4	1	2	1	.	.	1	1	1	3	1	2	17
De 8 à 15 jours.													
Légitimes	3	1	.	2	1	.	2	.	1	1	2	13
Naturelles	2	.	3	1	1	.	3	.	2	.	.	1	13
De 15 j. à 1 mois accomplis													
Légitimes	3	2	.	2	.	2	.	1	3	1	1	1	16
Naturelles	1	3	.	1	.	2	.	1	.	.	4	1	13
De 1 à 3 mois accomplis													
Légitimes	5	8	4	5	3	6	3	8	10	8	5	8	73
Naturelles	3	1	4	1	1	2	4	6	3	5	4	4	38
<i>A reporter</i>	20	20	15	13	9	14	13	22	22	18	17	23	206

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
<i>Report</i>	20	20	15	13	9	14	13	22	22	18	17	23	206
De 3 à 6 mois accomplis . . .													
Légitimes . . .	3	4	5	7	4	7	8	14	5	8	10	11	86
Naturelles . .	2	3	4	2	4	7	4	6	11	2	2	2	49
De 6 à 12 mois accomplis . . .													
Légitimes . . .	5	5	11	12	10	13	17	12	18	10	5	19	137
Naturelles . .	3	3	1	6	3	2	.	4	1	6	2	3	34
De 1 à 5 ans	33	30	37	30	32	31	28	25	16	21	22	33	338
De 5 à 10 ans	2	2	2	6	6	1	5	3	3	1	4	2	37
De 10 à 15 ans	3	1	1	3	4	2	4	3	3	3	1	2	30
De 15 à 20 ans													
Filles	8	7	8	7	2	8	8	5	6	6	3	.	68
Femmes mariées	.	1	1	.	.	.	1	.	1	.	.	.	4
Veuves
De 20 à 25 ans													
Filles	6	3	2	5	3	9	5	4	3	8	3	5	56
Femmes mariées	4	6	2	2	1	.	2	3	3	1	4	1	29
Veuves	1	1
De 25 à 30 ans													
Filles	7	6	5	2	1	4	6	2	5	4	1	2	45
Femmes mariées	6	3	5	5	4	4	8	1	3	5	2	6	52
Veuves	1	1	.	1	3
De 30 à 35 ans													
Filles	2	3	1	.	3	1	.	1	4	1	2	4	22
Femmes mariées	4	6	4	4	6	3	2	5	2	3	3	5	47
Veuves	2	2	.	2	.	.	.	6
De 35 à 40 ans													
Filles	2	2	.	.	3	.	2	2	.	3	2	2	18
Femmes mariées	4	6	6	5	6	5	1	5	3	6	9	6	62
Veuves	1	1	.	1	1	1	.	1	6
De 40 à 45 ans													
Filles	3	2	1	1	1	3	3	14
Femmes mariées	3	1	4	1	2	4	6	1	4	3	4	8	41
Veuves	1	2	.	.	.	3
De 45 à 50 ans													
Filles	1	1	.	.	1	.	.	1	.	1	1	.	6
Femmes mariées	1	4	4	5	4	5	3	4	3	5	2	9	49
Veuves	2	.	1	3	.	1	1	2	1	2	1	2	16
Du 50 à 55 ans													
Filles	2	1	.	1	.	2	6
Femmes mariées	3	5	9	5	4	3	2	1	3	4	4	4	47
Veuves	4	1	2	2	.	1	3	1	15
<i>A reporter</i>	134	129	131	127	114	131	129	127	125	123	107	146	1533

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
<i>Report</i>	134	129	131	127	114	131	129	127	125	123	107	146	1533
De 55 à 60 ans.....													
Filles	1	.	1	3	1	.	1	1	4	.	.	2	14
Femmesmariées	2	4	6	3	4	5	3	3	1	3	2	9	45
Veuves	3	2	4	2	1	1	1	1	6	.	5	1	27
De 60 à 65 ans.....													
Filles	1	2	2	1	1	.	2	.	1	.	2	12
Femmesmariées	7	3	5	6	3	2	2	2	.	.	1	4	35
Veuves	3	1	6	2	1	2	2	4	3	1	1	3	29
De 65 à 70 ans.....													
Filles	3	1	.	2	1	.	1	.	.	3	3	2	16
Femmesmariées	2	5	1	2	2	4	2	3	1	1	4	6	33
Veuves	2	9	2	5	4	1	1	6	3	5	5	9	52
De 70 à 75 ans.....													
Filles	3	.	2	2	.	3	.	1	4	2	.	3	20
Femmesmariées	5	1	1	3	2	2	.	.	3	.	1	10	28
Veuves	13	9	9	6	8	3	6	6	4	3	6	9	82
De 75 à 80 ans.....													
Filles	1	4	1	1	1	1	2	3	3	1	3	21
Femmesmariées	4	1	2	2	4	1	.	1	.	.	2	3	20
Veuves	6	9	10	6	6	3	4	8	2	2	11	15	82
De 80 à 85 ans.....													
Filles	1	.	1	.	.	.	1	1	2	1	2	.	9
Femmesmariées	.	4	1	.	5
Veuves	6	7	3	8	4	5	6	6	4	2	8	8	67
De 85 à 90 ans.....													
Filles	1	.	1	1	1	1	5
Femmesmariées
Veuves	2	1	3	7	2	3	1	.	2	2	5	28
De 90 à 95 ans.....													
Filles	1	1
Femmesmariées
Veuves	1	1	.	1	.	.	.	1	1	.	.	2	7
De 95 à 100 ans.....													
Filles
Femmesmariées
Veuves	1	.	.	1	1	3
De 100 ans et au-dessus.													
Filles
Femmesmariées
Veuves.....
TOTAL	196	190	192	187	166	168	165	176	166	153	162	253	2174

	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL	
TOTAL des décès du sexé fémi- nin.....	Filles	110	96	104	105	92	110	105	111	110	102	81	124	1250
	Femmes mariées	45	50	50	43	42	38	32	29	27	31	39	71	497
	Veuves	41	44	38	39	32	20	28	36	29	20	42	58	427
	TOTAL GÉNÉRAL.	196	190	192	187	166	168	165	176	166	153	162	253	2174

Nombre des individus décédés, inscrits en vertu des articles 80 et 84 du Code civil. (Transcriptions).	Sexe masculin.....	Garçons	50
		Hommes mariés	16
		Veufs.....	4
	TOTAL.....		70
	Sexe féminin.....	Filles	6
		Femmes mariées	4
Veuves		10	
TOTAL.....		20	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉCÈS

Sexe masculin	2.284
Sexe féminin	2.174
Total.	4.458

E. — Maladies occasionnelles des décès

du 1.^{er} Janvier au 31 Décembre 1879.

CAUSES DE DÉCÈS.	de moins de 1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	de 10 à 20 ans	de 20 à 30 ans	de 30 à 40 ans	de 40 à 50 ans	de 50 à 60 ans	de 60 à 70 ans	de 70 à 80 ans	de 80 à 90 ans	de 90 à 100 ans et au-dessus	TOTAL	Répartition par cantons				
														Nord-Est	Centre	Sud-Est	Sud-Ouest	Ouest
Variolo.....	2	6	1	9	.	.	2	7	.
Scarlatine.....	1	4	5	.	1	1	3	.
Rougeole.....	1	2	3	.	.	.	3	.
Erysipèle.....	3	1	.	1	1	.	2	.	8	3	.	1	3	1
Méningites.....	170	228	21	7	11	3	4	1	1	1	.	1	447	102	31	59	231	19
Apoplexie céréb.	3	7	25	32	51	69	17	.	204	55	48	12	87	2
Angine couen- neuse.....	.	2	2	.	1	»	5	»
Croup.....	4	33	2	39	12	1	2	11	»
Bronchite.....	122	147	6	5	2	2	8	12	10	7	2	1	324	76	17	17	154	21
Coqueluche.....	35	54	4	93	20	8	18	51	3
Pneumonie et Pleurésie.....	23	36	.	2	11	10	16	34	34	20	3	1	190	71	25	13	46	2
Pthisie pulmon ^{re} .	.	14	2	92	239	196	134	95	14	8	.	.	794	212	143	75	327	42
Maladi ^{es} du cœur	1	.	.	4	10	12	25	41	61	32	6	.	192	41	43	25	57	7
Diarrhée-entérite	448	191	3	.	.	.	1	4	2	1	.	.	650	102	28	83	391	46
Fièvre-typhoïde.	1	17	7	17	6	5	3	1	1	.	1	.	59	22	1	6	30	.
Cholérine.....
Carreau.....	.	2	2	.	.	.	2	.
Affections puer- pérales.....	.	.	.	6	22	17	3	48	18	4	3	22	1
Autres affections aiguës.....
Catharr. des vieill- lards. Sénilité.	10	71	145	200	127	13	566	130	101	57	210	68
Faiblesse de con- stitution des nouv.-nés....	277	277	57	24	26	155	15
Autres affections chron. et orga.	5	9	3	7	15	37	54	89	86	50	17	2	374	111	55	27	174	7
Affect. chirurgic.	4	9	2	6	7	6	5	12	9	9	2	.	71	27	3	5	36	.
Hernies.....	.	.	1	1	.	1	.	1	1	1	2	.	8	4	1	.	2	1
Accidents.....	.	9	3	5	5	10	6	6	4	2	2	.	52	19	7	2	24	.
Suicides.....	.	.	.	2	5	6	5	13	5	1	.	.	37	11	7	3	15	1
Homicides.....	1	.	.	.	2	.	1	4	1	1	2	.	.
TOTAUX...	1098	763	55	154	338	313	300	412	425	401	181	18	4458	1094	482	386	2221	275

Morts nés. 443					
A. Sexe masculin....	277	A terme.....	128	Canton Nord-Est....	110
B. Sexe féminin.....	166	Avant terme.....	241	» Centre.....	40
443		Sans indications....	74	» Sud-Est.....	41
				» Sud-Ouest... ..	226
				» Ouest.....	26
			443	443	

F. — Mouvement de la population par canton

DÉSIGNATION DES CANTONS	Naissances	Mariages	Décès	Morts-nés	EXCÉDANT DES	
					Nais-sances	Décès
Nord-Est (partie de l'ancienne Ville, Fives et Saint-Maurice)	1.453	293	1.094	110	359	.
Centre.	427	120	482	40	.	55
Sud-Est	595	151	386	41	209	.
Sud-Ouest (partie de l'ancienne Ville, Wazemmes, Esquermes et Moulins-Lille) .	3.055	699	2.221	226	834	.
Ouest.	353	93	275	26	78	.
	5.883	1.356	4.458	443	1.480	55
Différence en faveur des naissances.					1425	

CHAPITRE II

ÉLECTIONS

§ I.^{er} — Révision des listes électorales.

La révision des listes électorales s'est effectuée, du 1^{er} Janvier au 31 Mars 1879, suivant les prescriptions du décret réglementaire du 2 Février 1852. Elle a été précédée, comme chaque année, de l'envoi à chaque électeur, dès le mois d'Octobre précédent, d'un bulletin, le priant d'indiquer les modifications survenues dans sa position ou dans son domicile. Sur 26,412 bulletins ainsi adressés, 2,877 nous sont revenus avec des annotations de la part des intéressés. Il a de plus été fait 7,523 rectifications d'office.

Les listes arrêtées le 31 Mars donnent les résultats suivants :

LISTES ÉLECTORALES MUNICIPALES

DÉSIGNATION DES		Electeurs inscrits au 31 Mars 1878	Additions	TOTALS	Retran- chements	Electeurs inscrits au 31 Mars 1879	Total par canton
Cantons	Sections						
Sud-Ouest	1. ^{re}	3.172	152	3.324	243	3.081	11.222
	2. ^e	2.856	208	3.064	192	2.872	
	3. ^e	2.734	162	2.896	189	2.707	
	4. ^e	2.544	208	2.752	190	2.562	
Nord-Est	5. ^e	2.902	157	3.059	204	2.855	5.887
	6. ^e	2.981	229	3.210	178	3.032	
Centre	7. ^e	3.335	193	3.528	247	3.281	3.281
Sud-Est.	8. ^e	3.301	176	3.477	198	3.279	3.279
Ouest	9. ^e	2.364	79	2.443	130	2.313	2.313
<i>Totaux</i>		26.189	1.564	27.753	1.771	25.982	25.982

LISTES ÉLECTORALES POLITIQUES

DÉSIGNATION DES CANTONS	Electeurs inscrits au 31 Mars 1878	Additions	TOTAUX	Retranchements	Electeurs inscrits au 31 Mars 1879
Sud-Ouest	11.410	686	12 096	814	11.282
Nord-Est.	5.929	366	6.295	382	5.913
Centre	3.360	179	3.539	247	3.292
Sud-Est	3.323	165	3.488	198	3.290
Ouest.	2.390	65	2.455	130	2.325
<i>Totaux</i>	<u>26.412</u>	<u>1.461</u>	<u>27.873</u>	<u>1.771</u>	<u>26.102</u>

§ 2 — Élections

A. Sénat.

Le Sénat se compose de 300 membres, dont 225 élus par les départements et les colonies, et 75 inamovibles nommés par l'Assemblée nationale et le Sénat. Les départements de la Seine et du Nord ont chacun cinq Sénateurs à élire, en raison de leur population. Les Sénateurs des départements et des colonies sont élus pour neuf ans et renouvelables par tiers tous les trois ans. Leur élection se fait par un collège réuni au chef-lieu du département et composé :

- 1.° Des Députés,
- 2.° Des Conseillers généraux,
- 3.° Des Conseillers d'arrondissement,
- 4.° Des délégués élus (un par chaque Conseil municipal) parmi les électeurs de la Commune (*Loi du 24 Février 1875, relative à l'organisation du Sénat*).

Le Collège électoral est présidé par le Président du tribunal civil du chef-lieu du département. La majorité absolue des suffrages est nécessaire pour être élu aux deux premiers tours de scrutin. Au troisième tour, la majorité relative suffit. Ces trois tours de scrutin ont lieu le même jour à huit heures du matin, à deux heures et à six heures du soir. Si, par décès ou démission, le nombre des Sénateurs d'un département est réduit de moitié, il est pourvu aux vacances dans le délai de trois mois, à moins que ces vacances ne surviennent dans les douze mois qui précèdent le renouvellement triennal.

A l'époque fixée pour ce renouvellement, il est pourvu à toutes les vacances qui se sont produites, quel qu'en soit le nombre et quelle qu'en soit la date. Les départements sont divisés en trois séries contenant chacune un nombre égal de Sénateurs. Le sort désigne les séries renouvelables à l'expiration de la première et de la deuxième période triennale. (*Loi organique sur les élections du Sénat du 2 Août 1875*).

En exécution des prescriptions qui précèdent et en vertu du décret du 8 Octobre 1878, les élections sénatoriales du département du Nord, lequel est compris dans la première série, ont été fixées au dimanche 5 Janvier 1879, pour le remplacement de M. MAILLIET et de M. le comte Octave D'HESPEL, dont le mandat était expiré, et de MM. MAURICE, Jules BRAME et de STAPLANDE, décédés.

La réunion s'est tenue à l'Hôtel de la Préfecture à huit heures du matin.

Le nombre des électeurs inscrits était de	803
Celui des votants étant de	798
La majorité absolue a été fixée à	399

Suffrages obtenus

MM. Jules DUTILLEUL, Maire de Lille.	439
MASSIET DU BIEST, Maire d'Hazebrouck.	423
Le général FAIDHERBE.	421
MERLIN, Député, Maire de Douai.	416
Casimir FOURNIER.	414
DES ROTOURS, Député	392
PLICHON —	383
MAILLIET, Sénateur sortant.	372
D'HESPEL, —	357
CRÉPIN-DELINSELLE.	342

En conséquence, MM. Jules DUTILLEUL, MASSIET DU BIEST, FAIDHERBE, MERLIN et FOURNIER, ont été, dès le premier tour de scrutin, proclamés Sénateurs.

B. Conseil général.

Il y a dans chaque département un Conseil général, composé des représentants des cantons, à raison d'un membre par canton, quelle que soit sa population. De sorte que le canton sud-ouest de Lille, qui compte 80,712 habitants, n'est pas plus représenté au Conseil général que le canton de Pont-à-Marcq, qui n'en a que 17,999. On ne saurait justifier mieux que par ces chiffres la nécessité d'une révision de la législation actuelle.

C'est la loi du 10 Août 1871 sur les Conseils généraux, qui a fixé, par son article 4, cette base peu proportionnelle aux intérêts qu'il s'agit de représenter. L'élection se fait au suffrage universel, sur les listes dressées pour les élections municipales et établies d'après les règles tracées par le décret réglementaire du 2 Février 1852.

La mort de l'honorable et si regretté M. MORISSON, membre du Conseil général, arrivée le 21 Août 1879, a obligé le Gouvernement à convoquer le Collège électoral du canton de Lille sud-est, à effet de pourvoir à son remplacement. L'élection, fixée au 9 Novembre, eut un second tour de scrutin le 16 du même mois. Nous donnons ci-après les résultats de cette double opération.

Scrutin du 9 Novembre 1879

DÉSIGNATION des Communes	Nombre d'électeurs		NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
	Inscrits	Votants	M. Chéri DUMEZ	M. MARIAGE	M. WERQUIN
Lille (1. ^{er} Bureau) . . .	4.554	4.004	384	381	206
Lille (2. ^e Bureau) . . .	4.626	4.075	398	398	221
Fâches	637	430	312	82	27
Lezennes.	319	242	171	43	16
Ronchin	529	331	230	48	35
<i>Totaux.</i>	<u>4.665</u>	<u>3.082</u>	<u>1.495</u>	<u>952</u>	<u>505</u>

Scrutin du 16 Novembre 1879

DÉSIGNATION des Communes	Nombre d'électeurs		NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS		
	Inscrits	Votants	M. Chéri DUMEZ	M. MARIAGE	M. WERQUIN
Lille (1. ^{er} Bureau) . . .	1.554	519	424	27	9
Lille (2. ^e Bureau) . . .	1.623	517	421	34	3
Fâches	637	320	305	6	.
Lezennes.	317	178	156	9	.
Ronchin	529	216	208	.	.
<i>Totaux.</i>	4.660	1.750	1.514	76	12

M. Chéri DUMEZ, ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages, a été élu Membre du Conseil général du Nord.

CHAPITRE III

ADMINISTRATION

§ 1.^{er} — Conseil municipal

TABLEAU D'ORDRE DU CONSEIL MUNICIPAL

élu les 6 et 13 Janvier 1878

N. ^{os} d'ordre	NOMS & PRÉNOMS	Date de naissance	Professions	Nombre de suffrages obtenus
SCRUTIN DU 6 JANVIER 1878				
1	LEGRAND, Géry.	22 Mai 1837	Homme de lettres	1.769
2	MARIAGE, Edmond.	10 Nov. 1831	Négociant	1.713
3	MORISSON, François-Firmin(1)	3 Février 1820	Docteur en médecine	1.707
4	SCHNEIDER-BOUCHEZ, Al.-A.	5 Avril 1813	Négociant	1.707
5	MERCIER, François.	25 Janv. 1807	Directeur d'assurances	1.675
6	CORENWINDER, Benjamin (O. ✱)	2 Juin 1820	Chimiste	1.668
7	DESCAT, Firmin.	11 Oct. 1845	Manufacturier	1.647

(1) Décédé le 21 Août 1879.

N. ^{os} d'ordre	NOMS & PRÉNOMS	Date de naissance	Professions	Nombre de suffrages obtenus
8	RIGAUT, Adolphe-Auguste. . .	12 Juillet 1827	Manufacturier	1.633
9	DESBONNETS, Edouard-Louis . .	22 Déc. 1815	Négociant	1.624
10	DELÉCAILLE, François	2 Février 1821	Négociant	1.613
11	BOUCHÉE, Désiré-Joseph . . .	26 Juin 1817	Rentier	1.527
12	CANNISSÉ, Ernest-Jean. . . .	2 Mai 1838	Filateur	1.461
13	DUTILLEUL, Jules-Florentin	15 Mai 1837	Propriétaire	1.459
14	MEUREIN, Victor-Séraphin (✱)	10 Mars 1818	Pharmacien	1.443
15	VIOLLETTE, Ch.-Théophile (✱)	14 Juin 1823	Doyen de la Faculté des Sciences	1.365
16	WERQUIN, Achille (1)	2 Juin 1834	Avocat	1.304
17	ALHANT, Nicolas-François . . .	1 ^{er} Janv. 1820	Fabricant de sabots	1.301
18	BROME, Paul.	20 Févr. 1847	Brasseur	1.294
19	ROCHART, Emile-Louis. . . .	29 Juin 1838	Construct. ^r -Mécanicien	1.290
20	DESBONNET, Jean-Baptiste. . .	7 Janvier 1822	Négociant	1.273
21	GAVELLE, Charles	30 Janv. 1844	Filateur	1.263
22	SOINS, Auguste-Antoine	11 Août 1817	Manufacturier	1.249
23	LECLERC, Jean-Bapt. (O. ✱) (2).	29 Nov. 1803	Docteur en médecine	1.249
24	OLIVIER, Victor-Henri.	16 Août 1824	Docteur en médecine	1.242
25	DELEBART-MALLET, Pierre . . .	7 Mars 1818	Filateur	1.227
26	BAGGIO, César-Auguste.	30 Sept. 1846	Avocat	1.226
27	CHARLES, Achille-Auguste. . . .	16 Avril 1822	Propriétaire	1.207
28	DECROIX, Jules-Louis	18 Juin 1844	Avocat	1.206

(1) Démissionnaire le 11 Novembre 1879.

(2) Décédé le 20 Mars 1878.

N.° d'ordre	NOMS & PRÉNOMS	Date de naissance	Professions	Nombre de suffrages obtenus
29	GARDRAT, Aristide (1)	4 Août 1822	Dentiste	1.201
30	CASATI, Claude-Marie	16 Janv. 1833	Juge au tribunal civil	1.181
31	DESCHAMPS, Félix-Ferdinand .	9 Août 1848	Fondeur en cuivre	1.169
32	LEMAITRE, Gustave.	27 Mai 1835	Brasseur	1.033
33	LAURENGE, Aimé	14 Août 1828	Entrepreneur	931
34	VERLY, Hippolyte-Charles (✱) .	22 Oct. 1838	Homme de lettres	858
35	CRÉPY, Edouard.	5 Juin 1835	Négociant	810
SCRUTIN DU 13 JANVIER 1878				
36	CATEL-BÉGHIN, Ch.-André (✱) .	11 Juin 1813	Manufacturier	1.131

Le Conseil municipal a tenu vingt-six séances dans le courant de l'année. Il a examiné 320 affaires, dont :

312 présentées par l'Administration ;

Et 8 émanant de l'initiative des membres. Parmi ses décisions les plus importantes, et en dehors des votes relatifs aux comptes et aux budgets de la Ville, des Hospices, du Bureau de Bienfaisance et du Mont-de-Piété, nous citerons les suivantes :

VOIRIE URBAINE

Pavages des rues Thiers et de la Chambre des Comptes, 55,000 fr., — de la rue Mexico, 20,000 fr., — de la rue Neuve-des-Meuniers, 16,000 fr., — des rues Arago, d'Avesnes, Monge et Montaigne, 8,550 fr.

Eclairage public. — Pose de lanternes à gaz route de Tournai, rue de Lezennes, chemin d'Huile, rues Malcense, du Chevalier français, des Jardins Caulier, Vantroyen, Dujardin, du Calvaire, de la Chaude-Rivière, chemin de l'Arbrisseau, traversée de la porte d'Ypres

(1) Décédé le 2 Mars 1879.

élargie, pont de la Deûle, rue Ratisbonne, rue Colbert, place des Postes, rue des Rogations, pont Maudit, place de Gand, rue de l'Hôpital-Militaire, cour Jeannette à Vaches, rue de Lens, rue ouverte par la Société Vauban, place de Rihour, parvis Saint-Maurice, place Sébastopol, boulevard Montebello, place de la Nouvelle-Aventure, rues de Mulhouse, Bourgembois, Ducourouble et des Fossés, 8,490 fr., — rues Thiers, de la Chambre des Comptes, Vauban et Bourignon, 1,505 francs.

Etablissement de quatre bouches d'égout, rue de Turenne, 1,150 fr. — Classement des rues du Chevalier français et du Dieu-de-Marcq, parmi les voies publiques. — Ouverture de la rue N.º 52. — Organisation d'un service d'enlèvement des neiges et des glaces, 16,000 fr. — Pose de trois bornes-postales, square Rameau, place Philippe-Lebon et rue d'Arras, 795 francs.

Vicinalité. — Remaniement et élargissement de la chaussée du chemin d'intérêt commun n.º 58 de Lille à Lambersart, 6,310 fr. — Amélioration du chemin de halage de la Deûle, entre le pont de Canteleu et la Planche-à-Quesnoy, 14,000 fr. — Part contributive de la Ville dans les dégradations occasionnées aux chemins vicinaux par l'interruption du passage sur la route départementale n.º 2, aux abords de la porte d'Ypres, 4,000 fr. — Elargissement du chemin n.º 3, dit d'Huile, 408 fr. — Adhésion de la Ville au classement au nombre des chemins d'intérêt commun des deux lignes de Warneton à Lille par Quesnoy-sur-Deûle, et de La Madeleine à Saint-Maurice et à Fives, prolongement du chemin n.º 108.

Canaux. — Couverture du canal de Flandre, 86,500 fr. — Curage des canaux de l'Arc, du Pont-de-Weppes et de la Monnaie, 14,000 fr. — Couverture de l'abreuvoir, dit des Jésuites et d'une partie du canal des Molfonds, 28,600 fr. — Couverture d'une partie du canal Vauban, 33,000 francs.

INSTRUCTION PRIMAIRE

Construction d'une marquise à l'institut Fénelon, 1,300 fr. — Mobilier classique complémentaire à l'école supérieure de filles, 950 fr. — Agrandissement de l'école payante de la rue du Marché, 22,500 fr. — Pavage en briques de la cour de l'école primaire supérieure de garçons, 550 fr. — Ouverture d'une école payante de filles, rue des Tours, 58,520 fr. 82. — Ameublement des écoles payantes Rollin et Sévigné, 5,820 fr. Complément du mobilier des écoles gratuites en fonctionnement, 7,680 fr. — Ameublement des sept écoles et asiles ouverts le 1.^{er} Octobre 1879, 45,850 fr. — Travaux de réparations dans les écoles et asiles, 13,009 fr. 68. — Acquisition des maisons rue de l'Hôpital-Militaire, n.ºs 31 et 33 pour le transfert de l'institut Fénelon et la création d'une école gratuite de filles 310,000 fr. — Construction d'une école payante de garçons avec gymnase à Fives, 88,600 francs.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SUPÉRIEUR

Etablissement de vitrines pour les collections de la Faculté des sciences, 487 fr. 50. — Installation du laboratoire de botanique à la halle aux sucres, 11,923 fr. 25. — Emploi des subventions de l'Etat pour l'installation de la Faculté de médecine dans les hôpitaux Ste-Eugénie et St-Sauveur 77,480 fr. — Erection d'instituts de pharmacologie et d'anatomie sur le lot n.º 32, 840,000 fr. — Solennité scolaire à l'occasion de la rentrée des Facultés, 2,000 francs.

Palais Rameau. — Chauffage de la grande serre, 17,500 fr. — Aménagement de la serre et transfert des palmiers 6,305 fr. 39. — Exposition horticole pour l'inauguration du Palais, 14,000 fr. — Etablissement d'une estrade 3,500 francs.

Jardin botanique. — Transfert des serres de la rue Saint-Jacques à Saint-Maurice, 21,500 fr. — Terrassement et clôture du Jardin, 8,500 francs.

Jardin Vauban. — Transfert des couches à multiplication sur le terrain situé quai de la Haute-Deûle, 1,800 fr. — Renouvellement de la grande pelouse, 3,000 fr. — Construction d'un châlet pour les chèvres léguées par M. RAMEAU, 9,000 francs.

Assistance publique. — Secours aux réservistes et aux hommes de l'armée territoriale appelés en 1879, 25,000 fr. — Subside supplémentaire au Bureau de bienfaisance, 54,595 fr. 35. — Fête de bienfaisance et souscription de la Ville en faveur des victimes de la catastrophe de Frameries, 1,700 fr. — Ouverture des fourneaux économiques et dégagement des effets de couchage au Mont-de-Piété, 30,000 francs.

Cultes. — Modifications aux limites de l'église succursale de Canteleu et érection de cette chapelle en paroisse. — Traitement d'un troisième vicaire pour la paroisse de Saint-Martin d'Esquermes. — Modifications des circonscriptions des paroisses de La Madeleine et de Saint-André.

DIVERS

Solde des frais d'installation du Concours régional, 18,000 fr. — Construction d'un hangar à l'établissement hydraulique d'Emmerin et établissement d'une bascule, 7,837 fr. 31. — Réparations à l'abattoir, 16,100 fr. — Location du Manège civil, 1,200 fr. — Achat de matériel pour les écoles académiques, 5,000 fr. — Acquisition de deux pianos pour l'académie de musique, 1,500 fr. — Transfert du Musée industriel à la Halle aux sucres, 12,700 francs.

Les délibérations du Conseil municipal ont été admirablement préparées et éclairées par les travaux des Commissions qui ont tenu de nombreuses séances. La Commission des finances s'est réunie trente fois ; la Commission des travaux, trente fois ; la Commission de l'instruction publique et des beaux-arts, onze fois. Nous avons eu de plus trente-deux réunions de Commissions spéciales.

Le Conseil municipal a fait pendant l'année 1879 des pertes notables et très-regrettables. Il s'est vu privé du concours.

Par décès :

De M. GARDRAT, Aristide, le 2 Mars 1879 ;

De M. MORISSON, François-Firmin, le 21 Août 1879 ;

Par démission

De M. WERQUIN, Achille, le 11 Novembre 1879.

§ 2. — Administration municipale

De même que dans le Conseil, des vides très-regrettables se sont produits dans le sein de l'Administration municipale pendant l'année 1879. M. J.-B. DESBONNET a donné sa démission d'Adjoint le 4 Février.

M. WERQUIN l'a suivi dans la retraite le 11 Novembre suivant. Tous deux ont emporté les regrets et les vives sympathies de leurs collègues.

L'honorable M. MORISSON est décédé le 21 Août. Nous croyons ne pouvoir mieux rendre hommage à sa mémoire qu'en reproduisant ici les quelques paroles que nous avons eu la douloureuse mission de prononcer sur sa tombe :

Il est des coups d'autant plus terribles qu'ils sont inopinés. La mort a de ces surprises redoutables et la fragilité humaine apparaît alors à nos yeux dans toute son étendue. Telle est l'impression que j'éprouve en face de cette tombe qui dérobe pour jamais à nos regards un de ces hommes qu'une organisation et une santé robustes semblaient appeler hier encore à compter de longs jours pour l'honneur de la Cité et le bien de ses concitoyens. Le Conseil municipal actuel compte à peine vingt mois d'existence, et c'est la troisième fois déjà, qu'accomplissant un devoir douloureux, nous venons adresser à un de ses membres disparus, un hommage funèbre dans un suprême adieu.

MORISSON, François-Firmin, est né le 3 Février 1820, à Lamothe Saint-Hérage (Deux-Sèvres). La médecine militaire l'attira d'abord. C'est sur les champs de bataille que sa nature généreuse voulait se vouer au service de la science. Après quelques années passées en Afrique, il rentra en France. Les hasards de la garnison l'amènèrent dans le Nord. Il s'y maria. Le jeune aide-major rentra dans la vie civile. Ce fut une bonne fortune pour la ville de Lille, qui compta désormais un homme de cœur de plus.

Ce n'est pas à nous qu'il appartient de le suivre dans le cours de sa carrière médicale. Nous laissons à des amis plus compétents le soin de l'apprécier comme Professeur de l'Ecole de médecine, puis de la Faculté. Ce que nous voulons dégager en peu de mots de cette vie si bien remplie, c'est le Magistrat municipal.

Esprit cultivé, penseur sérieux mais toujours aimable, habitué à s'élever au-dessus des mesquines préoccupations, MORISSON réunissait aux aspirations les plus libérales un tact et une délicatesse qui donnaient un grand poids à ses jugements. Ses nouveaux concitoyens ne pouvaient manquer d'apprécier d'aussi brillantes qualités. Dès 1859 ils lui confièrent la défense de leurs intérêts au Conseil général, où il n'a cessé de siéger depuis.

Un an plus tard, alors que les plus graves questions s'agitaient dans les Conseils de la Cité en transformation, ils l'investirent du mandat de Conseiller municipal. Il prit vaillamment sa place dans cette phalange d'hommes intelligents, qui apportaient si généreusement leur concours à l'œuvre gigantesque de l'agrandissement de la Ville, et qui surent triompher, par leur énergie à la hauteur de leur dévouement, de difficultés sans nombre.

Aussi était-il préparé par ces luttes à la vie administrative, lorsqu'en 1870 le Gouvernement l'appela aux fonctions d'Adjoint au Maire. La sagesse de ses appréciations, la connaissance parfaite qu'il possédait des affaires municipales rendaient son concours des plus précieux dans l'Administration. Il y apporta en même temps un libéralisme éclairé et une foi robuste dans l'avenir de la Patrie française sous l'égide Républicaine.

Tel fut MORISSON, tel il était hier encore au moment où il fut brisé. Cette belle organisation, cette noble intelligence dont Dieu l'avait doué, un souffle les a ravés. Les services qu'il a rendus, les progrès qu'il a si largement contribué à implanter dans notre Société lilloise, peuvent seuls tempérer l'amertume des regrets que cette disparition éveille en nous. La consternation qu'a répandue la nouvelle de sa mort prématurée, la foule accourue pour lui rendre un dernier hommage à cette heure funèbre, le deuil de ses amis, de ses collègues, disent assez que la reconnaissance publique le suivra au-delà de cette tombe, et que son nom restera comme un emblème de bonté, d'honnêteté, de libéralisme et de dévouement à la chose publique.

NOMINATIONS

Ont été nommés **Adjoints au Maire**, par décrets :

Du 20 Février 1879

M. MEUREIN, Victor-Séraphin-Joseph, en remplacement de M. J.-B. DESBONNET, démissionnaire.

Du 15 Septembre 1879

M. SCHNEIDER-BOUCHEZ, Alexandre-Auguste, en remplacement de M. MORISSON, décédé.

Du 19 Novembre 1879

M. DELÉCAILLE, François, en remplacement de M. WERQUIN, démissionnaire.

Par suite des décès, démissions et nominations, l'Administration municipale s'est trouvée constituée comme suit pendant l'année 1879 :

Maire :

M. DUTILLEUL, Jules, Sénateur, Conseiller général.

Adjoints :

MM. MORISSON, François (1), * docteur en médecine, Conseiller général ;
RIGAUT, Adolphe, manufacturier ;
DESBONNET, Jean-Baptiste (2), négociant ;
WERQUIN, Achille (3), avocat ;
MERCIER, François, propriétaire ;
LEGRAND, Géry, Conseiller d'arrondissement ;
MEUREIN, Victor-Séraphin-Joseph ;
SCHNEIDER-BOUCHEZ, Alexandre-Auguste, négociant ;
DELÉCAILLE, François, négociant.

DÉLÉGATIONS, RÉCEPTIONS

Par arrêté du 8 Décembre 1879, le Maire a délégué les services suivants à MM. les Adjoints :

M. RIGAUT

L'enseignement primaire et secondaire.

M. Géry LEGRAND

L'enseignement supérieur. L'enseignement industriel et artistique.

M. MERCIER

L'état-civil et les cultes.

(1) Décédé le 21 Août 1879 ;

(2) Démissionnaire le 4 Février 1879.

(3) Démissionnaire le 11 Novembre 1879.

M. MEUREIN

La distribution d'eau. — L'abattoir, la salubrité, les jardins, les serres municipales, les promenades, la voirie, les travaux de construction et de réparation, sauf en ce qui concerne les bâtiments consacrés à l'instruction publique et au culte.

M. SCHNEIDER-BOUCHEZ

Le théâtre, la bibliothèque, les musées et les fêtes publiques.

M. DELÉCAILLE

L'éclairage, les marchés et les cimetières.

MM. les Adjointes reçoivent à l'Hôtel-de-Ville, de trois à cinq heures du soir, pour les affaires ressortissant de leurs délégations, savoir :

Le <i>Lundi</i> ,	MM. MEUREIN.
Le <i>Mardi</i> ,	Géry LEGRAND.
Le <i>Mercredi</i> ,	DELÉCAILLE.
Le <i>Jeudi</i> ,	RIGAUT.
Le <i>Vendredi</i> ,	MERCIER.
Le <i>Samedi</i> ,	SCHNEIDER-BOUCHEZ.

DÉCISIONS

Le Maire a pris, dans le courant de l'année 1879, 117 arrêtés réglant différents points de service. Nous citerons entr'autres les arrêtés :

Du 9 Janvier, instituant une Commission spéciale pour l'organisation et la direction de l'exposition horticole.

Du 10 Janvier, nommant les membres du jury d'examen et de concours du Conservatoire de musique pour l'année scolaire 1878-1879.

Du 27 Janvier, prescrivant la séquestration au Jardin zoologique de 27 rennes atteints de la maladie épizootique, dite fièvre aphteuse.

Du 11 Février, réglant la police du Marché aux Fleurs.

Du 13 Février, instituant un service médical de nuit.

Du 14 Février, nommant le Conseil d'administration de la société symphonique des concerts Vauban.

Du 15 Février, réorganisant le service du prêt des livres de la Bibliothèque communale.

Du 20 Février, nommant une Commission d'organisation du concours régional agricole.

Du 13 Mars, donnant le nom d'écoles Sévigné et Rollin aux écoles payantes de la rue du Marché.

Du 12 Avril, déterminant les attributions des Commissions administratives des différents Musées.

Du 16 Avril, établissant un ordre de sortie d'exercice pour les médecins municipaux chargés du service sanitaire des filles publiques.

Du 1^{er} Mai, transférant place de Béthune, place et rue de l'Hôpital-Militaire la kermesse de la section de Saint-Etienne.

Du 18 Septembre, modifiant les délimitations de deux circonscriptions du service médical de la constatation des naissances et des décès.

Du 25 Septembre, portant renouvellement partiel des médecins municipaux chargés de la constatation des naissances et des décès.

Du 3 Octobre, réorganisant les cours publics de langues étrangères.

Du 22 Octobre, supprimant le bureau d'ordre et d'enregistrement et le réunissant au bureau du secrétariat.

Du 22 Octobre, dénommant six voies publiques.

Du 25¹ Octobre, déterminant les heures d'entrée et de sortie des bureaux des travaux municipaux.

Du 13 Novembre, révisant le règlement du Corps des Sapeurs-Pompiers.

Du 22 Novembre, modifiant les heures d'ouverture et de fermeture des halles et marchés.

Du 26 Décembre, instituant un Comité directeur chargé de l'organisation et de la gestion de l'œuvre lilloise des Fourneaux économiques.

§ 3. — Services administratifs

TABLEAU DU PERSONNEL DES SERVICES ADMINISTRATIFS AU 31 DÉCEMBRE 1879

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

M. TOFFART, Auguste, Secrétaire-général; A 0

Bureau du secrétariat

MM. BERTRAND, Alfred, Chef de bureau ;
HAYEM, Charles, Employé ;
VERCLYTTE, Auguste, —
HACQUIN, Stanislas, —
BOULET, Charles, —
HERBÉ, Louis, —
MENNESSIER, Pierre. —

Comptabilité et Contentieux

MM. GOUDIN, Henri, Chef de comptabilité ;
MASSE, Charles, Employé ;
HÉVIN, Arthur, —
DOMINIQUE, Désiré, Chef du contentieux ;
POTTIER, Henri, Employé ;
DOURS, Emile. —

Contributions et Elections

MM. LEMAIRE, Isidore, Chef de bureau,
DEVAUX, Alfred, Sous-Chef;
MARTIN, Alexandre, Employé;
CARBONNET, Jules. —

Service militaire

MM. AUFFRAY, Henri, Sous-Chef de bureau;
BERNARD, Achille, Employé.

Etat-Civil

MM. PLANQUELLE, Auguste, Chef de bureau;
ESCALE, Emile, Sous-Chef;
CARPENTIER, Narcisse, Employé;
LEBACQ, Charles, * —
WIBO, Auguste, —
DARCQ, Jules, —
MASUREL, Edmond, —
BELE, Théodore, —
ALLAYS, Charles, —
MARQUILLY, Oscar, —
LEROY, Contant, —
MASUREL, Louis, —
CADART, Augustin, —
BARBARIN, Oscar, —

Ecoles primaires communales

MM. DOUILLET, Auguste, Contrôleur;
VERDIER, Alphonse, Employé.

TRAVAUX MUNICIPAUX

M. MONGY, Alfred, Directeur.

§ 1.^{er} — Bureaux

1.^{re} Section

MM. GIRAUDON, Eliacin, ✱ Chef comptable ;
CAMBON, Etienne, Sous-Chef de bureau ;
BÉGUIN, Amédée, —
VANDERMESCH, Auguste, Expéditionnaire,
SIGNEZ, Charles, —
CASTOR, Henri, —

2.^e Section

MM. SPEETJENS, Jean, Chef de bureau dessinateur ;
MARLIN, Louis, Dessinateur ;
GUILLUY, Charles —
LEHAUT, Paul —
BRUYER, Arthur —
GÉRARD, Florentin, géomètre.

§ 2 — Travaux

1.^{re} Circonscription.

M. MIDART, Jamain, Inspecteur principal, chef de service.

1.^{er} Arrondissement

MM. BLOIS, Auguste, Inspecteur ;
POUILLE, Emile, Surveillant ;
MARLIER, Joseph, Surveillant de balayage ;
HAAS, Jules, Fontainier.

2.^e Arrondissement

MM. MONGY, Jules, Inspecteur ;
 DELECROIX , Alexandre , Surveillant ;
 CHRIST , Louis , Surveillant de balayage ;
 VAN HERENTHALS, Jean-Baptiste , Fontainier.

3.^e Arrondissement

MM. GALI , Abel , Inspecteur ;
 DÉPRET , Georges , Surveillant ;
 THELLIER , Jules , Surveillant de balayage ;
 DECOUVEMONT, Jean-Baptiste, Fontainier.

MM. DETOURNAY, André, Chargé du relevé des compteurs ;
 MAJORBAN , Henri, Contrôleur des droits de voirie ;
 JADOUL , François , Jardinier en chef ;
 SOUDOYEZ, Auguste, Surveillant des jardins.

2.^e Circonscription

M. PARSY, Achille, Inspecteur principal , chef de service.

4.^e Arrondissement

MM. GUIBERT, Charles , Inspecteur ;
 GUELTON , Florent , Surveillant ,
 DOUTRELONG , Alfred , Surveillant de balayage ;
 CASTEL , Jules , Fontainier.

5.^e Arrondissement

MM. LANSSELLE, Edouard , Inspecteur ;
 DUBURCQ , Emile , Surveillant ;
 VANLERENBERGHE, Charles, Surveillant de balayage ;
 DECOUVEMONT, Henri , Fontainier.

6.^e Arrondissement

MM. COLIN, Jules, Inspecteur ;
GORIN, Amand, Surveillant ;
PERRAIN, Auguste, Surveillant de balayage ;
DEMETTE, Edouard, Fontainier.

MM. BRIFFAUT, Alfred, Chargé du relevé des compteurs.
MARTIN, Louis, Contrôleur des droits de voirie.

OCTROI

M. DESROUSSEAUX, Alexandre, directeur.

Bureau central

MM. FONTEYNE, Charles, Receveur ;
MILLESCAMPS, Aimé, Commis principal ;
DENEUVILLE, Augustin, Commis aux écritures ;
BAILLEUL, Charles, —

Inspection et contrôle

MM. SERRURE, Eugène, Inspecteur ;
MALAQUIN, Henri, Contrôleur ;
BILLOT, César, —
LAINÉ, Sylvain, —
LONGUEPÉE, Victor, Garde-magasin ;
LAGACHE, Henri, Comptable ambulant.

POLICE

MM. MORNAVE, Charles,	Commissaire central ;
GASSER, Isidore-Félix,	Commissaire du 1. ^{er} arr.
CORREAUX, Charles,	— du 2. ^e »
GUILLEY, Louis-Victor,	— du 3. ^e »
MAGUÉRO, Jules,	— du 4. ^e »
DUMARCHEY, François,	— du 5. ^e »
SIMON, Antoine-Simon,	— du 6. ^e »
JAGOT, Jean-Marie,	— du 7. ^e »
MAILLART, Nicolas-Maurice,	— du 8. ^e »

Bureau central

MM. VERMEERSCH, Auguste-Louis,	Chef de bureau ;
CHAPÉ, Frédéric-Constant,	Employé ;
MARCY, Joseph,	—

CAISSE DE RETRAITES DES SERVICES MUNICIPAUX

Le nouveau règlement de la Caisse de retraites des services municipaux, révisé par le Conseil municipal le 21 Juin 1878, approuvé par décret du 4 Décembre suivant, a été mis à exécution à partir de 1879.

Les principales modifications introduites dans ces statuts, portent :

- 1.^o Sur l'obligation imposée désormais à tous les employés, entrant dans les services municipaux, de participer aux retenues faites en faveur de la Caisse de retraites ;
- 2.^o Sur la fixation de la limite d'âge, imposée pour la liquidation de la retraite : 60 ans dans le service sédentaire, 55 ans dans le service actif ;
- 3.^o Sur la pension des veuves, laquelle a été portée du tiers à la moitié de la pension du mari ;
- 4.^o Sur l'admission, aux bénéfices de la caisse, des employés sortant d'autres administrations, à charge de répéter le versement des retenues déjà subies avec addition des intérêts composés,

à cinq pour cent, et sans que ces services antérieurs puissent jamais être admis pour une période de plus de quinze années.

En exécution du nouveau règlement, les employés, qui n'avaient pas été soumis jusque là aux retenues de la caisse de retraites, ont été appelés à faire connaître dans un délai de six mois s'ils entendaient faire leur versement. Dix seulement ont répondu à cet appel. Quatre-vingt-quinze ont préféré rester étrangers aux mesures de prévoyance, instituées en leur faveur. Ils émargent ensemble un chiffre de traitements de 122,600 fr. dont le revenu cinq pour cent, soit 6,130 fr., fait pour le moment défaut aux ressources sur lesquelles la Caisse de retraites a le droit de compter dans l'avenir.

Le nombre des employés associés à la Caisse de retraites s'élevait au 31 Décembre 1879 à 442.

Mouvement de la Caisse en 1879

RECETTES

Solde en caisse au 1. ^{er} Janvier 1879	1.709 fr. 88
Arrérages des capitaux placés en rente trois pour cent	24.776 75
Retenue 5 % exercée sur les traitements	34.259 41
Premier douzième des nouveaux traitements et des majorations de traitement	4.694 48
Versements effectués pour services antérieurs à 1879.	36.852 67
Produit des amendes disciplinaires.	612 66
Id. des quinze pour cent prélevés sur les saisies et amendes en matière d'octroi.	1.068 52
Total des recettes ordinaires	<u>103.974 fr. 37</u>

DÉPENSES

Pensions servies	64.827 fr. 82
Capitalisations effectuées.	36.454 04
Reste disponible au 31 Décembre 1879.	<u>101.281 fr. 86</u>
	<u>2.692 fr. 51</u>

AVOIR

La Caisse de retraites possédait au 1. ^{er} Janvier 1879 en rente trois pour cent	24.050 »
Il en a été acheté dans le courant de l'année pour.	1.326 »
Montant des rentes au 31 Décembre 1879	<u>25.376 fr. »</u>

Lesquelles, au cours du 31 Décembre 1879 (83 fr. 85), représentent	
un capital de	709.259 fr. 20
auquel il faut ajouter le solde en caisse.	2.692 51
	<hr/>
Pour déterminer l'avoir total	711.951 fr. 71
	<hr/>

Pensions liquidées

Pensions servies au 1. ^{er} Janvier 1879	58.005 fr. 98
Pensions liquidées dans l'année.	17.151 67
	<hr/>
Ensemble.	75.157 65
Pensions éteintes en 1879	3.703 59
	<hr/>
Pensions à servir au 1. ^{er} Janvier 1880	71.454 fr. 06
	<hr/>

FONCTIONNEMENT DE LA CAISSE

Le Conseil municipal a liquidé en 1879 vingt-deux pensions de retraite s'élevant, ainsi que nous l'avons indiqué au paragraphe précédent, à 17,151 fr. 67, chiffre relativement énorme, car la moyenne des retraites liquidées dans les trois années qui précédent n'est que de 3,146 francs. Cette aggravation a été motivée par les suppressions d'emplois que, en vue d'économie, le Conseil a opérées dans le service des travaux municipaux, ainsi que par la liquidation des pensions : 1.^o de quelques vieux serviteurs attardés dans le service de l'octroi ; 2.^o de plusieurs sergents de ville que des infirmités précoces mettaient dans l'impossibilité d'atteindre l'heure réglementaire de la retraite. Les services des travaux, de l'octroi, de la police ont été incontestablement rajeunis et améliorés, mais au détriment de la Caisse de retraite.

En effet, le chiffre de ces pensions au 1. ^{er} Janvier 1880 est, nous	
l'avons établi plus haut, de	71.454 fr. 06
Les recettes ordinaires pour 1880 peuvent s'évaluer d'après les produits	
de 1879 à	67.121 fr. 70
	<hr/>
Différence.	4.332 36
	<hr/>

L'équilibre entre les recettes et les dépenses serait donc momentanément rompu, si le Conseil municipal ne donnait pas à l'Administration le moyen de déterminer les employés, qui ne font pas leurs versements à la Caisse de retraite, à s'associer à cette institution de prévoyance.

CHAPITRE IV

SERVICE MILITAIRE

§ I. — Appel de la classe 1878

Le nombre des jeunes gens de la classe 1878, appelés à participer au tirage au sort en 1879, s'est réparti comme suit :

Pour le canton Centre	106	dont 86 nés à Lille,	20 nés au dehors.
Nord-Est	237	171	66
Ouest	73	58	15
Sud-Est	113	98	15
Sud-Ouest	524	404	120
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	1,053	817	236

Le chiffre de 1053 inscrits présente une augmentation de 37 sur la classe précédente.

Dans ce chiffre de 1053 se trouvent compris :

71 jeunes gens qui, nés de pères étrangers, ont souscrit la déclaration prescrite par l'art. 9 du Code civil pour devenir français ;

Et 9 jeunes gens de pays annexés, qui ont opté pour la nationalité française.

Au contraire, 92 jeunes gens domiciliés à Lille ont excipé de leur nationalité étrangère pour se soustraire à la loi du recrutement.

Cinquante-trois demandes de dispense provisoire de service, à titre de soutiens de famille, ont été présentées au Conseil municipal, qui en a accueilli quarante-huit par un avis favorable. Sur ce nombre le Conseil de révision en a admis dix-neuf.

Deux demandes de sursis d'appel ont également été soumises au Conseil municipal qui les a accueillies favorablement. Cette décision a été ratifiée par le Conseil de révision.

§ 2. — Engagements volontaires de cinq ans.

Les engagements volontaires pour l'armée de terre ne sont reçus que du 1.^{er} au 31 Mars et du 1.^{er} Octobre au 30 Novembre (Décret du 28 Juin 1878). Le Ministre de la guerre fait connaître, pour chacune de ces deux périodes, les corps pour lesquels les engagements sont reçus.

Les engagements volontaires pour l'armée de mer (infanterie et artillerie de marine), peuvent se contracter pendant toute l'année, sauf décision contraire du Ministre de la marine.

Les engagements de cinq ans ont été en 1879:

Pour l'armée de terre.	223
Pour l'armée de mer	75
Total.	298

§ 3. — Engagements conditionnels d'un an.

377 jeunes gens du département (l'engagement d'un an n'étant reçu qu'au chef-lieu du département) ont contracté l'engagement conditionnel.

28 jeunes gens de Lille ont obtenu la mention *très-bien*, nécessaire pour être admis à l'exonération de la prestation.

Sur ce nombre, sept ont réclamé le bénéfice de cette exonération. Le Conseil municipal a écarté une de ces demandes; il en a recommandé trois pour l'exonération complète et trois pour l'exonération partielle.

Le Conseil de révision n'en a admis qu'une et pour un dégrèvement partiel de 375 fr. seulement.

§ 4. — Armée territoriale.

Les hommes des classes 1861 à 1870, appartenant à l'armée territoriale et en résidence à Lille, sont répartis comme suit :

INFANTERIE

Canton Sud-Ouest.

2. ^e régiment territorial, 3. ^e bataillon, 3. ^e compagnie	318 hommes.
id. id. 4. ^e id.	282 id.

Centre.

5. ^e régiment territorial, 2. ^e bataillon, 4. ^e compagnie	285 hommes.
--	-------------

Ouest.

8. ^e régiment territorial, 2. ^e bataillon, 4. ^e compagnie	232 hommes.
--	-------------

Sud-Est.

5. ^e régiment territorial, 1. ^{er} bataillon, 4. ^e compagnie	179 hommes.
---	-------------

Nord-Est.

8. ^e régiment territorial, 3. ^e bataillon, 3. ^e compagnie	123 hommes.
id. id. 4. ^e id.	270 id.

<i>Armée territoriale.</i>	1689 hommes.
------------------------------------	--------------

ARMES SPÉCIALES

Pour les armes spéciales, les hommes des cinq cantons sont confondus et répartis comme suit :

La 1. ^{re} batterie d'artillerie et une partie de la 13. ^e	688 hommes.
La batterie spéciale des Canonniers sédentaires	60 id.
Une compagnie du Génie	43 id.
Cavalerie : Chasseurs	18 id.
id. Dragons	23 id.
Train d'artillerie	42 id.
Train des Equipages	47 id.
Section d'Infirmiers	39 id.
id. de Commis et Ouvriers d'Administration	71 id.
Gendarmerie.	4 id.
Total.	1035 hommes.

L'artillerie de réserve pour les places fortes 383 hommes.

L'armée territoriale compte de plus à Lille, 2319 hommes dans la réserve, savoir :

1936 hommes pour le service des places fortes.

383 id. pour l'artillerie de réserve.

RÉCAPITULATION

Infanterie	1689 hommes.
Armes spéciales	1035 id.
Réserve pour les places fortes.	1936 id.
id. pour l'artillerie	383 id.
Total	5043 hommes

§ 5. — Réquisitions militaires.

Travail préparatoire des réquisitions militaires pour l'année 1879:

A. — Listes de recensement préparées par
l'Administration municipale.

ANIMAUX DE TRAIT.

CANTONS	Chevaux entiers	Chevaux hongres	Juments	Mulets	Mules	TOTAUX
Lille Centre .	3	221	134	.	.	358
Nord-Est .	13	320	182	3	1	519
Ouest .	2	154	65	.	.	221
Sud-Est .	1	94	55	.	.	150
Sud-Ouest	30	959	756	6	3	1754
<i>Totaux .</i>	49	1748	1192	9	4	3002

VOITURES.

Le recensement des voitures ne s'opérant que tous les trois ans, aucun changement n'a été apporté au travail fait en 1878.

B. — Classement opéré par la Commission mixte.

ANIMAUX DE TRAIT.

CANTONS	ANIMAUX						TOTAUX
	admis	exemptés	Réformés	Refusés conditionnellement	Ajournés n'ayant pas l'âge requis	Nouveaux qui n'ont pas été soumis au classement	
Lille Centre. .	99	1	106	5	10	137	358
Nord-Est .	184	.	79	15	27	214	519
Ouest . .	102	1	18	2	10	88	221
Sud-Est .	65	1	26	2	3	53	150
Sud-Ouest.	710	8	291	22	32	691	1.754
<i>Totaux. .</i>	1.160	11	520	46	82	1.183	3.002

§ 6. — Logements militaires.

Le nombre des logements fournis à Lille en 1879 a été de 49 pour les officiers, de 595 pour les sous-officiers et soldats, et de 103 pour les chevaux.

§ 7. — Frais de casernement.

Nous publions ci-après l'Etat dressé pour constater, en exécution du 1.^{er} paragraphe de l'article 3 de l'ordonnance du 5 Août 1818, le nombre des journées d'occupation de logement dans les bâtiments militaires appartenant à l'Etat, ou pris à loyer par le département de la guerre, à titre onéreux, pendant l'année 1879 :

- 1.^o Des officiers de tous grades et de toutes armes, avec ou sans troupes, des agents militaires et des sous-officiers et soldats en résidence ou en garnison dans la ville de Lille;
- 2.^o Des chevaux d'officiers, de ceux des sous-officiers et soldats.

DÉSIGNATION DES CORPS	NOMBRE DES JOURNÉES D'OCCUPATION					
	POUR LES HOMMES			POUR LES CHEVAUX		
	Officiers	Troupe	TOTAL	Officiers	Troupe	TOTAL
Etat-major général	8.245	.	8.245	16.706	.	16.706
Intendance militaire	1.980	.	1.980	1.749	.	1.749
Etat-major des Places.	324	.	324	330	.	330
id. de l'Artillerie	3.533	.	3.533	1.467	.	1.467
id. du Génie	11.101	.	11.101	2.155	.	2.155
Officiers de santé des hôpitaux .	2.789	.	2.789	.	.	.
id. des bureaux du recrutem.	2.368	.	2.368	.	.	.
des bureaux de recrutement	4.504	.	4.504	.	.	.
des hôpitaux	2.086	.	2.086	.	.	.
des subsistances	2.326	.	2.326	.	.	.
de l'habillement et du campem.	1.023	.	1.023	.	.	.
de la justice militaire.	1.697	.	1.697	.	.	.
Aumôniers militaires	180	.	180	.	.	.
43. ^e régiment de Ligne	22.834	463.150	485.984	5.550	1.458	7.008
16. ^e bataillon de Chasseurs à pied.	6.565	178.493	185.058	1.436	734	2.170
19. ^e régiment de Chasseurs . . .	10.933	200.720	211.653	14.816	171.316	186.132
15. ^e régim. d'Artil. (2. ^e batterie).	935	59.901	60.836	1.475	6.102	7.577
3. ^e rég. du Génie (20 ^e Bon 4 ^e Cie).	689	27.976	28.665	.	3.650	3.650
1. ^{er} escadron du Train des Equip.	5.755	199.548	205.303	7.440	79.031	86.471
1. ^{re} sect. de secrét. d'Etat-Major.	.	19.003	19.003	.	.	.
id. de commis et ouv. milit. d'Adm.	.	124.173	124.173	.	.	.
id. d'infirmiers militaires	53.015	53.015	.	.	.
Prison militaire	2.499	2.499	.	.	.
Totaux	89.867	1.328.478	1.418.345	53.124	262.291	315.415

DÉCOMPTE.

Un million quatre cent dix-huit mille trois cent quarante-cinq journées d'hommes ,
à raison de 0 fr. 01 c. 917 m. par journée, donnent la somme de vingt-sept mille cent
quatre-vingt-neuf francs soixante-sept centimes, ci. 27,189 fr. 67 c. 365 m.

Trois cent quinze mille quatre cent quinze journées de chevaux,
à raison de 0 fr. 00 c. 821 m. par journée, donnent la somme de
deux mille cinq cent quatre-vingt-neuf francs cinquante-cinq
centimes, ci. 2,589 fr. 55 c. 715 m.

Total. 29,779 fr. 23 c. 080 m.

CHAPITRE V

CONTRIBUTIONS

§ 1.^{er} — Contributions directes

A. — Contribution foncière

Constructions nouvelles imposées à la Contribution foncière en 1879

DÉSIGNATION DES QUARTIERS	Nombre de maisons imposées au foncier	REVENU IMPOSABLE
Ancienne Ville	71	22.980
Wazemmes	225	32.943
Moulins-Lille	64	6.143
Esquermes	35	2.552
Fives Saint-Maurice	162	6.662
<i>Totaux</i>	557	71.280
Constructions imposées en 1878 .	345	69.670
Augmentations en faveur de 1879.	212	1.610

Tableau général des Constructions imposées à la contribution foncière en 1879

DÉSIGNATION DES QUARTIERS	Nombre de maisons imposées au foncier	REVENU IMPOSABLE
Ancienne Ville	7.348	1.674.036 77
Wazemmes	6.370	643.982 78
Moulins-Lille	2.332	234.503 79
Esquermes	1.465	170.559 05
Fives Saint-Maurice	3.232	241.147 99
<i>Totaux.</i>	20.747	2.964.230 38

B. — Contribution personnelle et mobilière

Rôles de 1879

DÉSIGNATION DES QUARTIERS	Taxes personnelles isolées	Taxes mobilières isolées	Taxe personnelle et mobilière
Ancienne Ville	1.670	157	5.681
Wazemmes	1.086	74	3.349
Moulins-Lille	173	7	768
Esquermes	351	14	471
Fives Saint-Maurice	410	30	1.198
<i>Totaux.</i>	3.690	282	11.467

C. — Contributions des portes et fenêtres

Portes et fenêtres imposées nouvellement en 1879

DÉSIGNATION des QUARTIERS	Maisons à 1 ouver- ture	Maisons à 2 ouver- tures	Maisons à 3 ouver- tures	Maisons à 4 ouver- tures	Maisons à 5 ouver- tures	Portes cochères	Ouver- tures ordinaires	Ouver- tures du 3. ^e étage
Ancienne Ville.	1	17	2.042	250
Wazemmes.	3	11	51	12	42	3.008	150
Moulins-Lille	1	2	14	2	8	676	32
Esquermes	1	3	6	14	11	4	1.766	3
Fives St-Maurice	1	2	19	34	18	22	2.496	.
<i>Totaux</i>	2	9	38	113	44	93	9.988	435
Portes et fenêtres impo- sées en 1878.	10	12	13	56	22	38	4.524	325
Différence au profit de	1878.	8	3
	1879.	25	57	22	5.464	110

Rôle général des portes et fenêtres imposées en 1879

DÉSIGNATION des QUARTIERS	Maisons à 1 ouver- ture	Maisons à 2 ouver- tures	Maisons à 3 ouver- tures	Maisons à 4 ouver- tures	Maisons à 5 ouver- tures	Portes cochères	Ouver- tures ordinaires	Cuver- tures du 3. ^e étage
Ancienne Ville. . . .	9	16	160	141	135	1.329	144.777	8.947
Wazemmes.	7	28	849	756	404	913	86.004	4.297
Moulins-Lille	4	14	195	297	311	336	24.142	734
Esquermes	4	22	266	291	95	211	19.571	148
Fives St-Maurice . . .	17	46	300	427	260	415	28.705	17
<i>Totaux.</i>	41	126	1.770	1.912	1.205	3.204	303.199	14.143

D. — Patentes

Répartition par classe des commerçants soumis à la patente pendant l'année 1879

DÉSIGNATION des PERCEPTIONS ou SECTIONS	ARTICLES COMPRIS DANS LE TABLEAU A.								ARTICLES compris dans les Tableaux			TOTAUX
	1. ^{re} classe	2. ^e classe	3. ^e classe	4. ^e classe	5. ^e classe	6. ^e classe	7. ^e classe	8. ^e classe	B	C	D	
1. ^{re} Perception . . .	108	69	121	252	319	594	361	64	39	74	78	2.079
2. ^e id.	119	59	99	188	238	461	258	45	49	96	18	1.630
3. ^e id.	43	28	56	169	189	396	316	43	59	75	56	1.430
Wazemmes.	32	45	43	221	345	853	640	112	65	175	78	2.609
Esquermes.	8	2	2	14	43	209	96	10	10	91	7	492
Moulins-Lille	30	9	12	65	88	293	160	31	15	122	11	836
Fives St-Maurice . . .	11	1	17	67	124	419	172	12	12	97	11	943
<i>Totaux.</i>	351	213	350	976	1.346	3.225	2.003	317	249	730	259	10.019

— 32 —

**Produit total des quatre contributions directes, supportées
par la ville de Lille en 1879**

	CONTRIBUTIONS				Total des quatre contributions
	Foncière	Portes et Fenêtres	Personnelle et Mobilière	Patentes	
Pour les dépenses de l'Etat	581.419 68	581.987 03	487.016 68	1.725.666 98	3.376.090 37
Pour les dépenses du département	282.076 83	120.619 20	202.235 74	276.850 02	881.781 79
Pour les dépenses de la commune.	166.074 71	119.169 33	119.164 84	365.955 44	770.364 32
Non-valeurs et réim- positions.	11.011 55	22.292 .	13.682 13	84.785 29	131.770 97
Frais d'avertissement	.	633 70	.	844 55	1.478 25
<i>Totaux.</i>	1.040.582 77	844.701 26	822.099 39	2.454.102 28	5.161.485 70
Contributions de 1878	1.023.216 03	824.799 91	800.834 98	2.452.512 94	5.102.375 21
Augmentations.	17.366 74	19.901 35	21.264 41	1.589 34	59.110 49

§ 2. — Taxes spéciales assimilées aux contributions directes

Produit en 1879

1. ^o Taxe sur les biens de main-morte	19.703 37
2. ^o Redevance des mines.
3. ^o Droit de vérification des poids et mesures.	37.646 08
4. ^o Droit de visite des pharmacies et magasins de droguerie.	3.376 00
5. ^o Contribution sur les voitures et les chevaux	64.658 .
6. ^o Taxe sur les billards publics et privés (419)	12.587 80
7. ^o Taxe sur les cercles, sociétés et lieux de réunion.	18.569 25
Total des taxes spéciales	156.540 50

§ 3. — Enregistrement, timbre et domaines

ÉTAT des produits de l'enregistrement, des domaines et du timbre, en ce qui concerne la ville de Lille seulement, réalisés pendant l'année 1879

A. — Enregistrement

Droits d'enregistrement proprement dits.	3.137.360 53
Droits de greffe	42.796 41
Droits d'hypothèque	106.558 60
Amendes de contraventions sur le timbre.	5.356 96
Décimes et demi-décimes.	822.460 41
Assurances maritimes.	179 83
Transmissions de titre des sociétés françaises et étrangères.	126.541 .
Recouvrement de frais de justice.	3.072 94
Total.	4.244.326 68 ci 4.244.326 68
A reporter.	4.244.326 68

B. — Timbre

	Report.	4.244.326 68
Débite du timbre de dimension ordinaire et mobile.	313.043 50	
Timbre extraordinaire et visa.	134.152 95	
Timbres mobiles affiches.	2.911 95	
Droits d'affichage.	71 50	
Passe-ports.	860 .	
Permis de chasse.	16.620 .	
Double décime.	93.531 98	
Timbre proportionnels et mobiles non sujets aux décimes.	446.050 40	
Timbre extraordinaire et visa.	157.372 37	
	<hr/>	
Total.	1.164.614 65	ci 1.164.614 65

C. — Domaines

Les produits des domaines de toute nature se sont élevés à. 322.338 39

D. — Produits des Forêts

Les produits des Forêts, (recouvrements de toute nature) se sont élevés à. 87.577 07

E. — Taxe sur le revenu

Les recouvrements se sont élevés à. 321.690 59

Total général. 6.140.547 38

Les produits de l'exercice 1878 étant de. 5.627.718 16

Il y a accroissement au profit de l'année 1879 de. 512.829 22

§ 4. — Douanes

La douane de Lille a fonctionné en 1879, dans les conditions indiquées au précédent rapport.

Les recettes se sont élevées à la somme de	11.006.796 fr.
Elles avaient été, en 1878, de	10.505.772 fr.
	<hr/>
Différence en plus.	501.024 fr.
	<hr/>
Sur le chiffre de	11.006.796 fr.
Les recettes de l'entrepôt figurent pour.	3.630.252 fr.

L'entrepôt étant à la charge de la Ville, il n'est peut-être pas sans intérêt d'entrer dans quelques détails au sujet des établissements de l'espèce.

Une première loi du 8 Floréal an XI a autorisé la création d'entrepôts dans les villes maritimes à la seule condition pour ces villes de fournir gratuitement des magasins à la douane.

Une seconde loi, en date du 27 Février 1832, a accordé aux villes de l'intérieur la faculté d'avoir aussi des entrepôts. Mais, moins libérale que la précédente, cette loi a imposé aux villes de l'intérieur ou des frontières l'obligation de mettre à la disposition de la douane des magasins gratuits et de subvenir au traitement et aux émoluments des agents de cette administration, selon les localités.

La faveur dont jouissent les villes maritimes n'est pas facile à expliquer. On peut se demander, en effet, si la ville de Lille, par exemple, ne contribue pas aux charges publiques autant que la ville de Dunkerque, ou celles de Calais, Boulogne, le Havre et Rouen, etc., etc. La réponse ne pouvant être qu'affirmative, il semblerait équitable qu'à Lille, comme dans les ports, les dépenses d'exploitation, au point de vue fiscal, fussent supportées par le budget de l'Etat. Mais il faudrait nécessairement qu'une disposition législative modifiât la loi de 1832.

Après diverses tentatives, qui remontent à plus de trente ans, l'entrepôt de Lille, qui est un véritable instrument de commerce, car qui dit entrepôt, dit suspension des droits ou crédit, a été constitué en 1873. Il était alors question de frapper de droits de douane toutes les matières premières qui en étaient et en sont encore exemptes. Or, si la loi proposée par M. THIERS avait été appliquée, les locaux que l'entrepôt occupe auraient été insuffisants, tandis qu'on a peine aujourd'hui à les remplir. Cependant le commerce de Lille semble commencer à apprécier les avantages de cet établissement, à en juger par le relevé des recettes opérées par la douane et qui sont les suivantes :

1873 (7 mois).	740.203 fr.
1874.	2.129.049 fr.
1875.	1.951.954 fr.
1876.	2.500.547 fr.
1877.	2.742.882 fr.
1878.	3.201.703 fr.
1879.	3.630.252 fr.

§ 5. — Contributions indirectes

RELEVÉ présentant, en ce qui concerne la ville de Lille, le produit des impôts indirects, perçus et constatés pendant les années 1878 et 1879

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS	RÉSULTATS		Augmen- tation	Diminution
	Année 1879	Année 1878		
Boissons	3.133.754	3.009.682	124.072	.
Sucre	1.807.438	1.563.098	244.340	.
Sels.	11.136	7.081	4.055	.
Chicorée	787.243	.	787.243
Papiers.	58.352	45.955	12.397	.
Savons.	21.243	.	21.243
Bougies.	11.485	6.881	4.604	.
Huiles.	383	56.989	.	56.606
Vinaigres et acide acétique.	28.139	29.218	.	1.079
Voitures publiques	37.758	37.535	223	.
Navigation.	12.396	9.899	2.497	.
Garantie des matières d'or et d'argent.	6.770	7.023	.	253
Licences	131.921	133.024	.	1.103
Tabacs.	2.332.404	2.294.182	38.222	.
Poudres à feu.	12.819	12.769	50	.
Droits divers.	115.409	121.136	.	5.727
<i>Totaux.</i>	7.700.164	8.145.958	430.460	876.254
L'année 1879 présente une différence en moins de.	7.700.164	.	430.460
		445.794	.	445.794

§ 6. — Postes et Télégraphes.

A. — Postes.

Nous avons indiqué, dans le rapport précédent, les origines de la poste et rappelé les différents tarifs des dépêches. La loi du 6 Avril 1878 a abaissé la taxe des lettres de 25 à 15 centimes, et le droit pour l'expédition des valeurs de 20 à 10 centimes par 100 fr. Elle a consacré, comme son titre l'indique d'ailleurs, une véritable réforme postale, dont l'importance justifie la transcription que nous faisons ici de ce document législatif.

Loi relative à la réforme postale.

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté :

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE I.^{er}

ART. 1.^{er} La taxe des lettres affranchies est fixée à quinze centimes (0 fr. 15) par quinze grammes ou fraction de quinze grammes.

La taxe des lettres non affranchies est fixée à trente centimes (0 fr. 30) par quinze grammes ou fraction de quinze grammes.

ART. 2 La taxe des cartes postales est fixée à dix centimes (0 fr. 10).

TITRE II

ART. 3 La taxe des journaux, recueils, annales, mémoires et bulletins périodiques, paraissant au moins une fois par trimestre et traitant de matières politiques ou non politiques est, par exemplaire, de deux centimes (0 fr. 02) jusqu'à vingt-cinq grammes.

Au-dessus de vingt-cinq grammes, le port est augmenté de un centime (0 fr. 01) par vingt-cinq grammes ou fraction de vingt-cinq grammes.

ART. 4 Les journaux et écrits périodiques désignés en l'article précédent et publiés dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, ne paient que la moitié du prix fixé par l'article 3, quand ils circulent dans le département où ils sont publiés ou dans les départements limitrophes; mais leurs poids peut s'élever à cinquante grammes, sans qu'ils paient plus de un centime (0 fr. 01). Au-dessus de cinquante grammes, la taxe supplémentaire est de un demi-centime (0 fr. 005) par vingt-cinq grammes ou fractions de vingt-cinq grammes.

La perception de la taxe se fait en numéraire pour les journaux expédiés en nombre, et le centime entier n'est dû que pour la fraction de centime du port total.

ART. 5 Sont exempts de droits de poste, en raison de leur parcours sur le territoire de la métropole ou sur le territoire colonial, les suppléments des journaux, lorsque la moitié au moins de leur superficie est consacrée à la reproduction des débats des Chambres, des exposés des motifs des projets de lois, des rapports de commissions, des arts et documents officiels et des cours, officiels ou non, des halles, bourses et marchés.

Pour jouir de l'exemption sus-énoncée, les suppléments devront être publiés sur feuilles détachées du journal.

Ces suppléments ne pourront dépasser, en dimensions et en étendue, la partie du journal soumise à la taxe.

ART. 6 Le port :

1.° Des circulaires, prospectus, avis divers et prix-courants, livres, gravures, lithographies en feuilles, brochés ou reliés,

2.° Des avis imprimés ou lithographiés de naissance, mariage ou décès, des cartes de visite, des circulaires électorales ou bulletin de vote,

3.° Et généralement de tous les imprimés expédiés sous bandes, autres que les journaux et ouvrages périodiques,

Est fixé ainsi qu'il suit par chaque paquet portant une adresse particulière :

Un centime (0 fr. 01) par cinq grammes jusqu'à vingt grammes; cinq centimes (0 fr. 05) au dessus de vingt grammes jusqu'à cinquante grammes.

Au-dessus de cinquante grammes, cinq centimes (0 fr. 05) par cinquante grammes ou fraction de cinquante grammes excédant.

Les bandes doivent être mobiles et ne pas dépasser un tiers de la surface des objets qu'elles recouvrent.

Dans le cas contraire, la taxe fixée par l'article suivant est appliquée.

ART. 7 Les objets désignés en l'article précédent peuvent être expédiés sous forme de lettre ou sous enveloppes ouvertes, de manière qu'ils soient facilement vérifiés. Dans ce cas, le port est, pour chaque paquet portant une adresse particulière, de cinq centimes (0 fr. 05) par cinquante grammes ou fraction de cinquante grammes.

ART. 8 Les journaux, recueils, annales, mémoires et bulletins périodiques, ainsi que tous les imprimés, sont exceptés de la prohibition établie par l'article 1.^{er} de l'arrêté du 27 Prairial an IX, quel que soit leur poids, mais à la condition d'être expédiés, soit sous bandes mobiles, soit sous enveloppes ouvertes, soit en paquets non cachetés et faciles à vérifier.

TITRE III

ART. 9 Le droit à payer pour l'expédition des valeurs envoyées par lettre est abaissé de vingt à dix centimes (0 fr. 10) par 100 fr. ou fraction de 100 francs déclarés ;

La taxe des avis de réception des valeurs déclarées et des lettres ou autres objets recommandés est également abaissé de vingt à dix centimes (0 fr. 10).

TITRE IV

ART. 10. Les dispositions des articles qui précèdent ne sont applicables qu'aux lettres, imprimés confiés à la poste, nés et distribuables en France et en Algérie

La date de l'exécution ne pourra être retardée de plus de deux mois après la promulgation de la présente loi, elle sera fixée par décret.

A partir de la même date, seront abrogées toutes les dispositions des lois postales antérieures, contraires à la présente loi.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et la Chambre des Députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Versailles, le 6 Avril 1878.

Maréchal de MAC-MAHON, duc de Magenta.

Le Ministre des finances,
Léon SAY.

La loi du 6 Avril 1878 a été mise à exécution à partir du 1.^{er} Mai suivant, en vertu d'un décret du 16 Avril 1878. Son application a eu pour résultat un accroissement considérable dans le nombre des dépêches, en même temps qu'un abaissement dans le chiffre des produits, abaissement qui disparaîtra évidemment d'ici à très-peu de temps. Nous donnons ci-dessous un tableau présentant le mouvement des correspondances pour la ville de Lille en 1879, avec le rappel des opérations de 1878, pour comparaison.

Exploitation Postale

	Mouvement des correspondances	ARTICLES D'ARGENT				Produits de la taxe des correspondances	
		Nombre	Sommes déposées	Nombre	Sommes payées		
Lille-Central . .	26.083.764	34.184	1.367.106	51.899	1.660.020	687.143	Mandats franç
		5.401	185.811	4.714	165.547	.	id. internation
Lille St-Martin . .	4.907.016	17.335	672.110	11.093	390.919	194.427	id. français
		2.098	76.029	227	9.557	.	id. internation
Lille-Wazemmes . .	155.124	1.993	53.593	1.022	28.687	51.185	id. français
		352	6.337	191	4.539	.	id. internation
Lille-Fives	276.228	4.710	109.093	2.227	67.792	42.380	id. français
		725	16.470	280	9.812	.	id. internation
Lille-Moulins . . .	119.232	1.993	57.449	760	23.457	19.335	id. français
		380	8.055	21	847	.	id. internation
Totaux	31.541.364	69.171	2.552.053	72.434	2.361.177	994.470	
Mouvem. ^t en 1878	22.329.144	61.565	2.342.535	60.431	1.880.540	1.288.752	
Différence au profit de 1878	294.282	
de 1879	9.212.220	7.606	209.518	12.003	480.637	.	

B. --- Télégraphes.

La loi du 21 Mars 1878, mise à exécution à partir du 1.^{er} Mai suivant, en vertu d'un décret du 16 Avril de ladite année, a fixé la taxe télégraphique pour tout le territoire de la République à 0 fr. 05 par mot, sans que le prix de la dépêche puisse être moindre de 50 centimes. L'abaissement et l'unification des tarifs ont donné un essor considérable à l'usage des dépêches télégraphiques. On en jugera par le tableau suivant, applicable à la ville de Lille.

Exploitation Télégraphique

	DÉPÊCHES		Produits
	expédiées	reçues	
Lille-Central	85.150	151.928	165.918 35
Lille-Moulins	5.380	9.790	4.878 85
Lille-Tournai	77.570	2.375	103.339 20
Lille-Voltaire	29.345	32.254	50.578 50
Lille-Wazemmes	5.060	11.469	5.473 75
Lille-Fives	3.921	7.055	4.080 55
<i>Totaux.</i>	206.426	214.871	334.269 20
Produits de l'année 1878.	156.272	171.780	262.439 .
Augmentations en 1879	50.154	43.091	71.830 20

§ 7. — Tableau comparatif.

L'un des documents qui ont le plus frappé l'attention dans notre rapport sur l'Administration de la Ville en 1878, c'est la comparaison que nous avons établie entre les contributions payées par la ville de Lille et celles acquittées par la France entière. Nous nous

sommes livrés à un pareil travail pour 1879. Il en ressort que la ville de Lille paie à elle seule 1 fr. 15 centimes pour 100 fr. de tous les impôts de la France. Sa quote-part s'élève à 1 fr. 39 pour 100 fr. sur l'impôt des portes et fenêtres, qui vise le luxe des habitations et dénote leur richesse,

à 1 fr. 43 — sur l'impôt des patentes qui, donne la mesure des forces productives de l'industrie et de l'activité du commerce,

à 0 fr. 94 — sur l'impôt des valeurs mobilières, c'est-à-dire de l'épargne nationale,

à 3 fr. 87 — sur le produit des douanes, chiffre qui démontre toute l'importance de notre marché,

à 0 fr. 91 — sur les taxes postales,

à 1 fr. 80 — sur les taxes télégraphiques, ces deux thermomètres de l'activité commerciale.

TABLEAU comparatif des Contributions payées par la ville de Lille en 1879 avec celles acquittées par la France entière

DÉSIGNATION DES PRODUITS	MONTANT de L'IMPOT	Quotité fournie par la Ville	
		Chiffre	Proportion
			r. c.
Contribution foncière	173.500.000	581.419	0 33 51 p. o/o
id. personnelle et mobilière.	60.138.000	487.016	0 80 98
id. des portes et fenêtres. . .	41.641.680	581.987	1 39 76
id. des patentes	120.030.080	1.725.667	1 43 76
Frais de premier avertissement . . .	585.000	1.478	0 25 26
Taxes spéciales	25.182.400	156.540	0 62 16
Enregistrement, timbre et domaines .	628.548.000	5.731.279	0 91 18
Forêts	38.102.600	87.577	0 22 98
Impôt 3 p. o/o sur le revenu des valeurs mobilières .	34.142.000	321.690	0 94 22
Douanes	283.982.000	11.006.796	3 87 56
Contributions indirectes	1.035.997.600	7.700.164	0 74 04
Postes	108.763.000	994.470	0 91 43
Télégraphes	18.532.000	334.269	1 80 37
<i>Totaux.</i>	2.569.144.360	29.710.352	1 15 64

CHAPITRE VI

MANUFACTURES DE L'ÉTAT

§ 1.^{er} — Raffinerie de salpêtre

Nous devons à l'obligeance de M. l'Ingénieur-Directeur du service des poudres et salpêtres les renseignements suivants , qui présentent le plus vif intérêt.

La loi du 13 Fructidor an V (30 Août 1797) consacrant les anciennes dispositions légales et les anciens droits régaliens , a attribué au gouvernement le privilège exclusif de la fabrication et de la vente des poudres à feu. Une autre loi du 27 Fructidor an V (13 Septembre 1797) , a transformé l'ancienne régie des poudres et salpêtres en une administration nouvelle placée sous les ordres du Ministre des finances, laquelle , au moyen des agents provinciaux de divers grades , qui portaient déjà le nom de Commissaires des poudres et salpêtres , a été chargée de l'exploitation du monopole des poudres.

Divers arrêts de la Cour de cassation, et en dernier lieu, celui du 2 Janvier 1858, ont établi que les dispositions de la loi du 13 Fructidor an V sont générales et qu'elles embrassent tout à la fois la poudre de guerre, la poudre de chasse et la poudre de mine, ainsi que toute matière explosive quelconque. Une seule exception est faite en faveur de la dynamite, laquelle, en vertu de la loi du 18 Mars 1875, peut être fabriquée par l'industrie privée, dans des conditions déterminées.

Après des vicissitudes diverses, dans lesquelles il a successivement ressorti de divers ministères, et s'est trouvé un moment dépendre du service de l'artillerie, le service des poudres et salpêtres a été enfin rattaché, par la loi du 13 Mars 1875, au ministère de la guerre, où il forme la sixième direction.

Conformément à l'art 11 de cette loi, la direction de la fabrication des poudres et autres matières explosibles, monopolisées par la loi du 13 Fructidor an V, est confiée à un corps

spécial d'ingénieurs, se recrutant directement à l'école polytechnique sous le nom d'Ingénieurs des poudres et salpêtres.

Il n'est plus question ici d'ailleurs de la vente des poudres qui, longtemps auparavant, (par l'ordonnance royale du 25 Mars 1818) a été exclusivement attribuée à la direction générale des contributions indirectes, laquelle dépend du Ministère des finances.

Le service des poudres et salpêtres compte actuellement dix poudreries, une fabrique de dynamite, une fabrique de coton-poudre, trois raffineries de salpêtre, une soufrerie.

La raffinerie de salpêtre de Lille est installée, rue de Paris 180, cour des Bourloires, 5, sur l'emplacement d'un ancien couvent de capucins, déclaré bien national le 2 Novembre 1789 et dont une portion avait été cédée à la régie des poudres et salpêtres, suivant arrêté du Directoire de Lille, le 7 Pluviose an 2 (26 Janvier 1794).

Il résulte des titres existants dans les archives de la Raffinerie, que la ville de Lille était dès 1775 le centre d'un commissariat de première classe, pour la vente des Poudres. On commença alors la récolte du salpêtre qui alla croissant d'une manière assez rapide, tant à Lille même, qu'à Douai. A la date du 15 Décembre 1781, la régie fit l'acquisition d'un terrain propre à l'établissement d'une nitrière, dans lequel on installa également un atelier pour le lessivage des démolitions de la Ville.

Cet établissement, après plusieurs accroissements successifs, en 1782, 1783 et 1784, fut enfin pourvu, en 1788, d'une installation pour le raffinage du salpêtre, que l'on envoyait jusque-là à la poudrerie d'Esquerdes (près Saint-Omer) pour y être raffiné. Il était placé à la porte Notre-Dame, faubourg de Wazemmes, contre les fortifications de la ville de Lille, et sur le pavé de Lille à La Bassée, actuellement route Nationale n.º 41, de Saint-Pol à Lille et à Tournai. Il y subsista dans les mêmes conditions jusqu'au bombardement de la Ville, en 1792, époque où la démolition des bâtiments fut ordonnée, à cause de leur trop grand rapprochement des remparts.

A la suite de plusieurs décrets de la Convention, ordonnant une plus grande activité dans la fabrication du salpêtre, le sieur Lambert, qui était alors commissaire des poudres et salpêtres à Lille, reçut de la régie l'ordre de solliciter près des autorités administratives de la Ville, un bâtiment national, permettant d'installer à bref délai cette fabrication. Cette installation se fit, comme on l'a vu plus haut, dans l'ancien couvent des capucins, dont le réfectoire servit à former un superbe atelier. La cuisine reçut les chaudières, et les vastes cours et jardins qui séparaient les bâtiments permirent de remonter les hangars qui avaient été enlevés au premier établissement de la porte Notre-Dame.

L'établissement demeura fort longtemps dans les mêmes conditions sur cet emplacement. Il y fut complètement reconstruit en 1861 et 1862, par M. Henri VIOLETTE, dont le nom ainsi que nous l'avons fait remarquer dans notre rapport de l'an dernier, n'est pas oublié à

Lille, grâce aux services qu'il a rendus pendant de longues années, soit comme Conseiller municipal, soit comme Adjoint au Maire. Cette reconstruction en a fait un établissement considérable et bien organisé, dont le chiffre de productions est fort important.

La raffinerie de Lille occupe actuellement, une superficie totale de 8755^{m²}77^{d²}

dont couvert de construction	4786.73
en cours pavées	3490.06
en jardins	478.98

Sa valeur peut s'estimer comme suit :

Terrains	430.000 francs
Constructions	540.000
Total.	970.000

Les dépenses de fabrication et de raffinage se sont élevées en 1879, à la somme totale de 1.424.940 francs, ainsi répartis :

Matières premières.	1.210.000 fr.
Approvisionnements secondaires	78.060
Main-d'œuvre	78.100
Achats et réparations de machines, outils, etc.	15.585
Frais d'exploitation générale.	12.995
Entretien des bâtiments et constructions neuves	14.020
Personnel	16.180
Total.	1.424.940 fr.

La dépense totale est sensiblement inférieure à celle des années précédentes, par suite de la réduction des achats de matières premières, rendue possible par la reconstruction successive des approvisionnements à la suite de la guerre de 1870-71.

Les mouvements des matières à l'entrée et à la sortie se résument comme suit pour année 1879 :

Reçu	{	Matières premières.	3.492.000 kilog.
		Approvisionnements secondaires	1.885.000
Expédié	{	Salpêtre raffiné.	3.356.000
		Enveloppes	602.000
		Sels, résidus et divers	1.050.000
		Total.	10.385.000 kilog.

Ce qui représente un mouvement moyen journalier de 35.000 kil. environ, chiffre impor-

tant et qui, nous l'avons déjà signalé, rend fort regrettable le peu de largeur de la cour des Bourloires qui rattache cet établissement à la rue de Paris.

La production de la raffinerie, pendant l'année écoulée, se chiffre de la manière suivante :

Salpêtre raffiné	3.356.000 kilog.
Salpêtre fabriqué	1.276.000 kilog.

Ces chiffres sont sensiblement les mêmes que ceux de l'année 1878.

§ 2. — Manufacture des Tabacs

Accueillant avec empressement les renseignements que M. le Directeur de la manufacture des tabacs a eu la bonté de nous donner, nous devons tout d'abord signaler que le nombre des manufactures de tabacs est de dix-neuf et non de dix, comme nous l'avons indiqué dans notre rapport de 1878. Leurs sièges sont : Bordeaux, Châteauroux, Dieppe, Dijon, Le Havre, Le Mans, Lille, Lyon, Marseille, Morlaix, Nancy, Nantes, Nice, Pantin, Paris (Gros-Caillou), Paris (Reuilly), Riom, Tonneins et Toulouse.

La direction de Lille est établie rue du Pont-Neuf, n.º 39. Les bâtiments et les terrains ainsi que les machines et appareils, représentaient en 1879 les valeurs suivantes :

VALEUR	
Bâtiments et terrains	1.343.510 ^f 34
Machines et appareils mécaniques	403.950 »
Valeur totale.	<u>1.747.460^f34</u>

La superficie totale est de 10,976 m² 56, dont 7,053 m² 46 couverts de bâtiments et 3,923 m² 10 non bâtis.

Le personnel ouvrier était au 31 Décembre 1879 de 178 hommes et 1035 femmes, soit au total de 1,213. Il se répartit, de la manière suivante, entre les différentes sections, savoir :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Section des machines	43	1	44
Préparation générale des tabacs . . .	46	72	118
Rôles ou tabac à chiquer	3	5	8
Scaferlati	84	244	328
Cigarettes	142	142
Cigares	2	571	573
<i>Totaux.</i>	178	1.035	1.213

Le nombre des agents secondaires, chargés de la surveillance des ateliers, s'élève à 36; ce personnel se décompose comme suit :

Chefs de section	5
Contre-mâtres	13
Contre-maîtresse	1
Surveillants	13
Surveillantes	4
Total égal.	<u>36</u>

Production de la manufacture des tabacs pendant l'année 1879

	Rôles ordinaires	40.936 ^k g	
Rôles ou tabac	Rôles de 1. ^{re} zone	9.327	} 55.409 ^k
à chiquer . . .	Rôles de 2. ^e zone	3.761	
	Rôles d'exportation	1.385	
	Scaferlati ordinaire	704.171	
	Scaferlati de 1. ^{re} zone (1. ^{re} subdiv.)	180.495	} 6.035.610
	id. (2. ^e subdiv.)	3.286.534	
Scaferlati . . .	Scaferlati de 2. ^e zone	1.109.860	
	Scaferlati de 3. ^e zone	409.617	
	Scaferlati d'exportation	15.870	
	Scaferlati de troupe	329.063	
	Cigares à 0 fr. 10.	27.955 ^k g	
Cigares . . .	Cigares à 0.075	47.032	} 134.442 ^k g
	Cigares à 0.05	59.455	
Cigarettes			38.851
	Total.		6.264.312 ^k g

CHAPITRE VII

PROPRIÉTÉS COMMUNALES, IMMOBILIÈRES ET MOBILIÈRES

§ 1

Edifices et immeubles affectés à des services publics (sans changement au tableau publié l'an dernier) 33.238.387 »

§ 2

Propriétés affermées (aussi sans changement) 229.207 »

§ 3

Terrains à vendre.

Il a été réalisé en 1879, savoir :

Terrains des anciennes fortifications .	348 ^m 2	pour	11.440	fr.
Rue de la Gare	375	63	135.226	80
Ancien cimetière de Wazemmes . .	369	09	14.763	60

1.092 72 pour 161.430 40

La valeur des terrains restant à vendre s'élève d'après estimation, à 5.419.956 40

A reporter. 38.887.550 40

Report. 38.887.550 40

§ 4

Domaine municipal, inaliénable (sans changement depuis l'année précédente) 72.154.741 »

§ 5

Valeurs mobilières :

A l'estimation faite l'an dernier 4.422.874

Il faut ajouter la valeur du matériel des Fourneaux

économiques 15.000

TOTAL. 4.437.874 4.437.874 »

TOTAL GÉNÉRAL. 115.480.165 40

CHAPITRE VIII

TAXES MUNICIPALES

Les taxes municipales autorisées par les lois au profit des Communes ont donné pour Lille, en 1879, les produits suivants, que nous comparons avec ceux de 1878 :

	PRODUITS DE	
	1878	1879
1. Cinq centimes additionnels aux contributions foncière, personnelle et mobilière	fr. c. 48.120 »	fr. c. 49.419 65
2. Huit centimes prélevés sur l'impôt des patentes	95.954 52	95.399 16
3. Quatre centimes spéciaux, additionnels aux quatre contributions directes pour les dépenses de l'instruction primaire	106.638 97	107.338 46
4. Quatre autres centimes spéciaux pour l'entretien de la gratuité des écoles	106.638 97	107.338 46
5. Deux centimes spéciaux pour l'entretien des chemins vicinaux	33.324 70	53.669 24
6. Treize centimes additionnels extraordinaires pour les besoins généraux.	346.577 07	348.850 40
7. Taxe municipale sur les chiens	42.738 05	43.108 30
8. Part de la Ville dans le produit des permis de chasse (10 fr.)	2.990 »	3.100 »
<i>A reporter.</i>	782.982 28	808.223 67

		PRODUITS DE	
		1878	1879
	<i>Report.</i>	782.982 28	808.223 67
9.	Part de la Ville dans le produit de l'impôt sur les chevaux et produits (1/20)	3.178 12	3.077 47
10.	Produit des amendes de simple police	4.987 21	4.964 95
11.	id. id. en matière d'octroi	2.372 85	2.208 97
12.	Octrois:		
	Octroi urbain. — Produit brut d'après le tarif.	3.161.412 88	3.288.183 35
	id. Surtaxes	373.920 37	400.666 46
	Octroi de banlieue	321.890 57	332.269 21
13.	Droits de voirie	83 814 54	81.210 28
14.	id. de pesage et mesurage.	12.456 45	12.344 10
15.	id. de jaugeage, au dépotoir	775 35	690 05
16.	id. de place.	193.865 20	194.732 85
17.	id. d'abattoir	142.377 93	155.720 07
18.	id. de stationnement dans les canaux	13.423 88	13.101 90
19.	id. de factage sur la vente à la criée aux Halles centrales.	4.827 25	4.783 03
20.	id. d'expédition des Actes de l'État-Civil	1.068 50	1.198 25
21.	id. de vérification des viandes introduites en Ville	10.562 40	11.267 87
22.	Produit de l'entrepôt des sucres.	22.315 08	21.783 48
23.	id. des douanes	22.482 95	19.464 10
24.	id. de la vente des boues et immondices	22.571 59	21.174 70
25.	id. de la distribution d'eau	208.979 31	214.397 65
26.	id. des bains à prix réduit	8.186 25	7.595 90
27.	id. de l'école de natation	» »	4.200 »
28.	id. des urinoirs et Water-Closets	2.360 90	2.605 40
29.	id. des concessions de terrains dans les cimetières	78.047 23	77.510 43
30.	id. des taxes imposées aux maisons de tolérance pour visites sanitaires	10.513 »	10.673 »
	TOTAUX.	5.489.372 09	5.694.047 14

NOTE SUR LES CONCESSIONS DANS LES CIMETIÈRES

Cimetière de l'Est

Le nombre des concessions accordées au cimetière de l'Est, depuis l'origine, est de	16.544
Concessions périmées et non renouvelées	3.771
Nombre de concessions restant au 31 Décembre 1879	<u>12.773</u>

Répartition par catégorie

Concessions	}	Perpétuelles	1.089
		Trentenaires	3.792
		De 15 ans	7.892
		<i>Total égal.</i>	<u>12.773</u>

Cimetière du Sud

Le nombre des concessions accordées au cimetière du Sud, depuis l'origine, est de	3.641
Concessions périmées et non renouvelées	66
Nombre de concessions restant au 31 Décembre 1879	<u>3.575</u>

Répartition par catégorie

Concessions	}	Perpétuelles	182
		Trentenaires	519
		De 15 ans	2.874
		<i>Total égal.</i>	<u>3.575</u>

NOTE SUR L'OCTROI

L'augmentation réalisée en 1879 a été de 163,895 fr. 20 sur les recettes de 1878, et de 146,119 fr. 02 sur les prévisions budgétaires. Sans l'extrême rigueur de l'hiver qui, tout-à-coup, en Décembre, a fait arrêter les travaux de construction et a empêché les arrivages de vins et autres marchandises frappées de droit d'octroi, l'excédant eût été certainement, au minimum, de 230,000 fr., car à la fin de Novembre il s'élevait déjà à 213,000 fr., ce qui donnait une augmentation mensuelle de 19,000 francs.

Quoiqu'il en soit, cet excédant de plus de 163,000 fr. a une importance réelle, puisque depuis la mise en vigueur du tarif actuel (1.^{er} Janvier 1873), les recettes d'une année n'ont jamais, sauf en 1875, dépassé de plus de 147,900 fr. celle de l'année précédente. C'est ce qu'établissent les chiffres ci-dessous :

Montant des recettes en 1873	3.180.837 ¹ 65
id. 1874	3.310.050 71
id. 1875	3.642.469 61
id. 1876	3.717.075 55
id. 1877	3.865.053 91
id. 1878	3.857.223 82

Tous les chapitres donnent des accroissements de recettes, à l'exception de celui des fourrages, qui accuse une perte de 1,550 fr. ; mais le nombre des chevaux et des bestiaux entretenus dans le rayon de l'octroi n'ayant certainement pas diminué, il y a lieu d'admettre que la plus-value de 5,000 fr. constatée, pour l'année dernière sur ces mêmes denrées, s'appliquait à des quantités introduites par mesure d'approvisionnement en 1878, et dont une partie n'a été consommée qu'en 1879.

Les principales augmentations portent sur les boissons, les comestibles et les matériaux.

Les vins donnent à eux seuls 34,000 fr. d'excédant. Très-probablement beaucoup de personnes, sachant que la dernière récolte a peu produit par suite de la température basse et pluvieuse de l'été, se sont hâtées de faire des approvisionnements en prévision d'une hausse de prix.

Les alcools qui, en 1878, avaient produit 31,000 fr. de plus qu'en 1877, fournissent encore une plus-value de 23,000 fr. en 1879. Les dernières mesures administratives concernant la surveillance dans les distilleries, et l'application des lois répressives, ont dû produire, en grande partie, ces heureux résultats. En ce qui concerne l'octroi, le service, ayant constaté pendant le dernier exercice des différences sensibles à la velte, a envoyé quarante-un chargements d'alcool au dépôt public, où les vérifications ont donné les résultats que voici :

Déclarations reconnues exactes	6
Rectification des acquits à caution, les différences constatées étant inférieures	
à un pour cent	16
Procès-verbaux déclarés	19
Total.	41

La bière, qui avait donné en 1878 une augmentation extraordinaire (41,200 fr.), a encore fourni un excédant de 4,800 francs.

Comme les vins et les boissons alcooliques, les comestibles ont donné une énorme augmentation : elle est de 37,000 fr., dont 36,000 applicables aux viandes de boucherie et de porc.

Bien qu'ils aient produit, en 1878, 19,000 fr. de plus qu'en 1877, les combustibles ont aussi donné une augmentation de plus de 4,000 francs.

Enfin, les matériaux et les objets divers, qui sont aussi en grande partie des matériaux de construction, ont produit ensemble un surcroît de recette de 63,000 francs.

Nos deux octrois, dont les recettes de 1879 dépassent de 840,000 fr. celles de 1873, époque de la mise à exécution des tarifs en vigueur, ont donc continué leur marche ascendante.

254 procès-verbaux ont été dressés dans le cours de l'exercice 1879, savoir :

En matière de boissons soumises aux droits des contributions indirectes et de l'octroi	58
En matière de tabacs	13
de sel	1
de lettres de voiture non timbrées	1
d'octroi	181
Total.	254

FRAIS DE PERCEPTION

Les frais de perception, depuis la mise en vigueur des tarifs actuels, se sont élevés, savoir :

En 1873, à	246.175 ^f 74
1874, à	250.649 21
1875, à	254.797 22
1876, à	276.063 49
1877, à	292.160 95
1878, à	293.028 88
1879, à	293.706 15

CHAPITRE IX

EMPRUNTS

La place des plus importantes , que les emprunts tiennent dans la situation financière de la ville de Lille , nous porte à reproduire les tableaux d'amortissement publiés l'an dernier , en les arrêtant cette fois au 31 Décembre 1879.

En plaçant annuellement sous les yeux du Conseil ces tableaux d'amortissement, nous sommes heureux de marquer la décroissance des annuités restant à servir. Dans sept ans l'emprunt de 1874 sera entièrement amorti et laissera à notre budget, dès 1887, une ressource de 225,000 fr. qui s'accroîtra de 458,000 fr. en 1893 par le remboursement complet de l'emprunt de 1863. Ce double amortissement permettra d'affecter à la satisfaction des besoins généraux une somme annuelle de près de 700,000 francs.

L'objectif constant du Conseil doit donc être d'atteindre cette date de 1893 sans aggravation nouvelle de nos emprunts.

Amortissement

A. — ANNUITÉS SERVIES JUSQUES ET COMPRIS L'ANNÉE 1879

Années	1860	1863	1866	1868	1874	1877	TOTAUX
1860	107.136 50	107.136 50
1861	706.341	706.341 .
1862	744 396	744.396 .
1863	742 411 50	742.411 50
1864	729.177 .	289.533	1 018.710 .
1865	713 025 50	309.246 50	1.022 272 .
1866	776.110 50	296.285 .	54.000	1.126.395 50
1867	734.360 50	417.103 .	126.000	1 277.463 50
1868	710.703 50	425.895 50	517.000	1 653.599 .
1869	921.212 .	199.464 50	499.000 .	238.553 75	.	.	1.858.230 25
1870	780 267 50	441.988 50	481.000 .	496.021 25	.	.	2.199 277 25
1871	872.480 .	441.270 50	463.000 .	512.653 75	.	.	2.289.404 25
1872	984.101 .	521.344 50	445.000 .	529.432 50	.	.	2.479.878 .
1873	944.586 .	469 877 .	27.000 .	517.382 50	.	.	1.958.845 50
1874	946.754 50	448.426 .	818.000 .	510.006 25	.	.	2.723 186 75
1875	889 423 .	462.809 50	.	528.196 25	180.520 64	.	2.060.949 39
1876	913.943 .	470.418 50	.	521 608 75	225.650 82	.	2 131.621 07
1877	905.987 .	458.204 50	.	517.253 75	225.650 82	.	2.107 096 07
1878	908.496 50	443.424 50	.	515.781 25	225.650 82	221.098 75	2.314 451 82
1879	874.550 .	520 379 .	.	524.992 50	225.650 82	439.658 75	2.585.226 07
total des paiem. ^s effectués	15.905.462 50	6.615 670 .	3.430.000 .	5.411.882 50	1.083.123 92	660.752 50	33 106.891 42

B. — ANNUITÉS RESTANT A SERVIR

ANNÉES	INDICATION DES EMPRUNTS					TOTAUX
	1860	1863	1868	1874	1877	
1880	906.203 .	958.346 .	517.366 25	225.650 82	446.065 .	2.553.631 07
1881	906.443 50	458.377 .	517.376 25	225.650 82	445.678 75	2.553.526 32
1882	906.510 50	458.344 .	517.925 .	225.650 82	446.146 25	2.554.576 57
1883	906.801 .	458.341 .	517.978 75	225.650 82	445.945 .	2.554.716 57
1884	906.995 50	458.359 .	518.037 50	225.650 82	446.075 .	2.555.117 82
1885	907.083 50	458.289 .	518.067 50	225.650 82	445.536 25	2.554.627 07
1886	907.459 .	458.325 .	517.557 50	225.650 82	446.317 50	2.555.309 82
1887	907.599 50	458.335 .	517.496 25	45.130 16	445.885 .	2.374.465 91
1888	907.799 .	458.370 .	517.350 .	. .	445.761 25	2.329.280 25
1889	908.144 .	458.361 .	517.585 .	. .	445.935 .	2.330.025 .
1890	908.315 .	458.319 .	517.656 25	. .	445.883 75	2.330.174 .
1891	908.503 .	458.335 .	518.041 25	. .	446.107 50	2.330.986 75
1892	908.794 50	458.297 .	517.706 25	. .	446.083 75	2.330.881 50
1893	909.171 50	. .	517.640 .	. .	445.801 25	1.872.612 75
1894	909.314 50	. .	517.308 75	. .	445.771 25	1.872.394 50
1895	909.616 .	. .	517.667 50	. .	445.960 .	1.873.243 50
1896	909.955 .	. .	517.671 25	. .	445.867 50	1.873.493 75
1897	910.213 50	. .	517.786 25	. .	445.971 25	1.873.971 .
<i>A reporter</i>	16.344.921 50	5.958.418 .	9.318.217 50	1.624.685 90	8.026.791 25	41.273.034 15

ANNÉES	INDICATION DES EMPRUNTS					TOTAUX
	1860	1863	1868	1874	1877	
<i>Report . . .</i>	16.344.921 50	5.958.418 .	9.318.217 50	1.624.685 90	8.026.791 25	41.273.034 15
1898	910.576 50	. .	517.467 50	. .	446.260 .	1.874.304 .
1899	910.823 .	. .	258.692 50	. .	445.711 25	1.615.226 75
1900	911.239 50	445.836 25	1.357.075 75
1901	911.499	446.101 25	1.357.600 25
1902	455.000	445.972 50	900.972 50
1903	445.961 25	445.961 25
1904	446.045 .	446.045 .
1905	445.701 25	445.701 25
1906	445.907 50	445.907 50
1907	446.141 25	446.141 25
1908	445.891 25	445.891 25
1909	445.623 75	445.623 75
1910	446.327 50	446.327 50
1911	445.957 50	445.957 50
1912	445.513 75	445.513 75
1913	445.962 50	445.962 50
1914	446.270 .	446.270 .
1915	445.891 25	445.891 25
1916	445.826 25	445.826 25
1917	446.030 .	446.030 .
1918	445.968 75	445.968 75
1919	445.608 75	445.608 75
1920	223.416 25	223.416 25
	20.444.059 50	5.958.418 .	10.094.377 50	1.624.685 90	18.060.716 25	56.182.257 15
Intérêts et remboursements non réclamés sur les exercices antérieurs à 1880						
	285.931 .	77.373 .	23.490 65	. .	7.613 5	394.408 40
TOTAUX . . .	20.729.990 50	6.035.791 .	10.117.868 15	1.624.685 90	18.068.330 .	56.576.665 55

**Cours des obligations des divers emprunts de la ville de Lille
pendant l'année 1879**

(Bourse de Lille)

	Obligations de 100 francs		Obligations de 500 francs	
	1860	1863	1868	1877
Du 3 Janvier 1879	103 25	102 50	511 25	502 .
Du 15 id.	104 .	100 .	501 50	502 .
Du 1. ^{er} Février	105 25	100 50	506 25	506 25
Du 15 id.	106 .	101 .	504 50	504 .
Du 1. ^{er} Mars	106 25	101 75	504 50	505 .
Du 15 id.	105 75	102 50	507 50	507 50
Du 1. ^{er} Avril	105 50	102 50	505 50	507 .
Du 15 id.	102 25	102 .	507 50	507 25
Du 1. ^{er} Mai	102 50	102 50	507 50	501 25
Du 15 id.	101 50	102 25	508 .	502 50
Du 1. ^{er} Juin	102 50	102 .	509 25	505 50
Du 15 id.	103 .	102 .	512 25	507 50
Du 1. ^{er} Juillet	103 75	104 .	513 .	511 25
Du 15 id.	104 .	106 50	510 25	512 50
Du 1. ^{er} Août	106 .	106 50	509 50	515 .
Du 15 id.	105 87	103 50	508 .	515 .
Du 1. ^{er} Septembre	104 50	101 50	510 .	515 .
Du 15 id.	103 25	102 .	510 .	515 .
Du 1. ^{er} Octobre	103 .	103 .	510 .	515 .
Du 15 id.	102 50	102 .	515 .	515 .
Du 1. ^{er} Novembre	102 .	101 50	511 .	506 25
Du 15 id.	102 50	101 50	511 50	506 25
Du 1. ^{er} Décembre	102 50	101 50	512 .	506 25
Du 15 id.	102 .	101 50	510 .	504 .
Du 31 id.	103 .	101 50	510 .	504 .

CHAPITRE X

SITUATION FINANCIÈRE

Le mouvement financier de l'exercice 1879 a donné des résultats très-satisfaisants. Nous avons signalé au chapitre VIII (taxes municipales), l'accroissement des revenus et particulièrement de l'octroi. Les recettes ordinaires ont présenté un excédant de 290,281 francs 65 sur celles de l'année précédente. Pour les recettes extraordinaires, l'excédant a été de 104,290 francs 39.

Le compte général des recettes et des dépenses de l'exercice 1879, arrêté au 31 Mars 1880, donne les résultats suivants :

RECETTES

Ordinaires	5.307.829 53
Extraordinaires	1.264.611 90
Supplémentaires	6.085.038 40
Total.	<u>12.657.479 83</u>

DÉPENSES

Ordinaires	3.265.532 04	} 7.678.539 63
Extraordinaires	2.814.839 97	
Supplémentaires.	1.598.167 62	
Excédant de recettes.		<u>4.978.940 20</u>

Report. 4.978.940 20

Ce chiffre représente les opérations accomplies.

Pour obtenir une situation exacte, il est nécessaire de tenir compte, en outre, des opérations engagées. C'est ainsi que nous ajoutons les restes à recouvrer de l'exercice 1879.

154.934 19

Et le prix de la vente de terrains à MM. HÉBERT et GROULOIS.

473.713 82

Ensemble. 5.607.588 21

D'autre part nous déduisons les restes à payer de l'exercice clos

3.533.867 62

Ce qui réduit la somme disponible au 31 Décembre 1879 à

2.073.720 59

Nous pourrions toutefois y ajouter :

1.° La portion de crédit excédant le devis de la Faculté de médecine. La dépense était prévue pour 1,200,000 francs. Le devis ne s'élève qu'à 840,514 fr. 42 ; d'où un restant libre de.

359.485 58

2.° Le crédit voté éventuellement pour la création non encore admise par le Gouvernement d'une école des Arts et Métiers

252.925 .

La somme laissée disponible par l'exercice 1879 s'élève donc à

2.686.131 17

CHAPITRE XI

SURETÉ, SÉCURITÉ

§ 1. — Police

AFFAIRES TRAITÉES PAR LE COMMISSARIAT CENTRAL en 1879

Préfecture	Mairie	Parquet	Diverses administrations	Particuliers Correspondance	TOTAL général
3.050	2.990	3.315	295	1.015	10.665

AFFAIRES TRAITÉES PAR LES ARRONDISSEMENTS

ARRONDISSEMENTS	Enquêtes pour					Arrestations		Affaires traitées pour					TOTAL
	crimes	délits	contraventions	accidents	incendies	flagrant délit	Mandats de justice	préfecture	mairie	parquet	bureau central	particuliers	
1	2	354	322	12	.	2	204	713	366	312	262	10	2.559
2	26	247	448	22	6	9	159	333	221	464	121	15	1.971
3	1	165	588	48	9	5	147	454	231	460	175	8	2.291
4	9	136	429	6	.	.	142	466	220	368	259	20	2.055
5	4	180	338	12	2	2	85	360	90	285	160	15	1.533
6	7	192	504	3	2	2	70	871	319	928	162	12	3.072
7	21	205	142	17	1	5	180	305	185	214	77	8	1.360
8	9	107	206	76	3	13	42	480	349	431	582	17	2.315
<i>Totaux.</i>	79	1.586	2.977	196	23	38	1.029	3.882	1.981	3.462	1.798	105	17.156

AFFAIRES TRAITÉES PAR LA POLICE DE SURETÉ

Arrestations											Recherches et renseignements pour				Total			
sur mandats		sur jugements		Extraditions	Contrainte par corps	Correction paternelle	Rupture de ban	Expulsions	Vagabondage	Mendicité	Ivresse	Sur notes de MM. les commissaires de police	Total	Parquet		Préfecture	Mairie	Bureau central
d'arrêt	d'amener	correctionnels	simple police															
190	127	41	78	19	53	44	18	50	29	6	47	680	1.382	602	208	485	697	1.992

AFFAIRES TRAITÉES PAR LA POLICE DE SURETÉ (suite)

Service des mœurs														
Filles arrêtées sur la voie publique				Total	Nombre de filles			Entrées à l'hôpital			Contraventions			Total
cartées		non cartées			En maison	Isolées	Total	Filles en maison	Filles isolées	Total	Filles en maison	Isolées	Maîtresses de maison	
En maison	Isolées	Majeures	Mineures											
.	.	55	28	83	100	80	180	49	73	122	13	567	37	607

Condamnés libérés soumis à la surveillance	46
Voyageurs indigents auxquels des billets de logement ont été accordés. . . .	4.116
Logeurs en garnis	1.498

§ 2. Sapeurs-Pompiers

Le règlement général du Corps des Sapeurs-Pompiers a été révisé en 1853, 1860, 1863, 1870 et 1874. Le décret du 29 Décembre 1875, fixant sur de nouvelles bases l'organisation générale du Corps des Sapeurs-Pompiers, nous a obligés à une nouvelle révision du règlement dans la teneur suivante :

LE SÉNATEUR, MAIRE DE LILLE,

VU :

La loi du 18 Juillet 1837, art. 11, sur les attributions municipales;

La loi du 25 Août 1871 sur la dissolution des Gardes Nationales, particulièrement

l'art. 1.^{er} § 3, exceptant de cette mesure les Corps de Sapeurs-Pompiers, et stipulant qu'il sera pourvu à leur organisation générale par un règlement d'Administration publique ;

Le décret du 29 Décembre 1875 portant règlement d'Administration publique ;

L'arrêté de M. le Ministre de l'intérieur, en date du 9 Février 1877, autorisant la création à Lille d'un bataillon de Sapeurs-Pompiers et fixant son effectif ;

La loi du 5 Avril 1851 sur les secours et pensions à accorder aux Sapeurs-Pompiers municipaux, victimes de leur dévouement dans les incendies ;

Le décret du 31 Juillet 1855 instituant la Caisse des secours et pensions du Bataillon de la ville de Lille ;

Le décret du 10 Avril 1858 créant la Caisse de retraites du même Bataillon ;

Les délibérations du Conseil municipal, en date des 26 Avril et 14 Juin 1878, fixant la quotité des secours et pensions à accorder aux Sapeurs-Pompiers de tous grades en cas d'accident, et demandant l'inscription de cette fixation, sous forme d'articles additionnels, aux statuts de la Caisse de secours ;

La lettre de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 3 Août 1878, émettant l'avis que ces articles additionnels trouveraient mieux leur place dans le règlement de service du Corps que dans les statuts de la Caisse de secours ;

Le règlement de service du Bataillon arrêté par notre prédécesseur le 28 Septembre 1874, approuvé par M. le Préfet le 30 du même mois ;

CONSIDÉRANT

Que ledit règlement étant antérieur au décret du 29 Décembre 1875, ses dispositions ne sont plus en harmonie avec les prescriptions du règlement d'Administration publique, ainsi qu'avec celles de l'arrêté ministériel précité du 9 Février 1877 ;

ARRETE :

SECTION 1.^{re}

ORGANISATION

ARTICLE 1.^{er}

Le Corps des Sapeurs-Pompiers de la ville de Lille est spécialement chargé du service des secours contre les incendies.

Il peut être exceptionnellement appelé en cas de sinistre autre que l'incendie à concourir à un service d'ordre ou de sauvetage et à fournir des escortes dans les cérémonies publiques.

ARTICLE 2

Il est placé sous les ordres du Maire; il ne peut en dehors des cas d'incendie, de sinistre, ou d'exercices prévus par le présent règlement, se réunir qu'avec l'autorisation de ce Magistrat.

Quand le Corps prend les armes ou fournit des escortes, il lui faut de plus l'assentiment de l'autorité militaire.

ARTICLE 3

Les Sapeurs-Pompier se recrutent au moyen d'engagements volontaires parmi les hommes qui ont satisfait à la loi du recrutement, ou qui, bien qu'appartenant à l'armée active, à la réserve ou à l'armée territoriale, sont laissés ou renvoyés dans leurs foyers.

Ils restent soumis à toutes les obligations que leur impose la loi militaire.

Ils sont choisis de préférence parmi les anciens officiers, sous-officiers et soldats du Génie et de l'Artillerie, les agents des ponts-et-chaussées, les ingénieurs, les architectes et les ouvriers d'art.

ARTICLE 4

Sont exclus du Corps des Sapeurs-Pompier, les individus privés par jugement de tout ou partie de leurs droits civils.

ARTICLE 5

L'admission est prononcée par le Conseil d'administration du Corps.

ARTICLE 6

Tout Sapeur-Pompier prend au moment de son admission, l'engagement de servir pendant cinq ans et de se soumettre à toutes les obligations résultant du présent règlement et à les exécuter dans leur entier.

Cet engagement est contracté par écrit.

Il est toujours renouvelable. Il ne peut être résilié que pour des causes reconnues légitimes par le Conseil d'administration.

Tout Sapeur-Pompier qui se retire avant l'expiration de son engagement, ou qui est rayé des contrôles, perd tous ses droits aux avantages pécuniaires ou autres auxquels il pouvait prétendre.

ARTICLE 7

Le Corps des Sapeurs-Pompiers de la ville de Lille est formé d'un bataillon composé de six compagnies. L'effectif ne peut dépasser 400 hommes, cadres compris.

ARTICLE 8

L'effectif du Corps est fixé comme suit :

Etat-Major

Chef de bataillon, commandant.	1
Capitaine adjudant-major.	1
Capitaines-ingénieurs.	2
Lieutenant-ingénieur.	1
Capitaine d'habillement et d'armement.	1
Chirurgien aide-major.	1
Chirurgiens sous-aides-majors.	6
Total.	<u>13</u>

Petit Etat-Major

Adjudant sous-officier.	1
Tambour-maître.	1
Caporal-clairon	1
Total.	<u>3</u>

Services permanents

Sergent électricien.	1
id. instructeur.	1
id. gymnasiarque.	1
id. mécanicien.	1
id. fontainier.	1
Garde-Magasin.	1
1 Caporal et 17 Sapeurs faisant le service de jour.	18
Sapeurs-Pompiers attachés au poste télégraphique central.	3
1 Mécanicien.	1
2 Aides.	2
1 Concierge.	1
Total.	<u>29</u>

Cadre de chaque Compagnie

Capitaine.	1
Lieutenant.	1
Sous-lieutenant.	1
Sergent-major.	1
Sergent-Fourrier.	1
Sergents.	4
Caporaux.	6
Sapeurs-Pompier.	34
Tambours.	2
Clairons.	2
Total.	<u>53</u>

Récapitulation

Etat-Major.	13
Petit Etat-Major.	3
Services permanents.	29
Six compagnies de 53 hommes.	318
Total général.	<u>363</u>

ARTICLE 9

Un corps de musique est en outre attaché au Bataillon. Il ne compte pas dans l'effectif. Il comprend 75 musiciens. Ils sont choisis par le Chef de musique.

Le Chef de musique a rang de lieutenant et le Sous-Chef de sous-lieutenant.

ARTICLE 10

Les officiers sont nommés pour cinq ans par M. le Président de la République, sur la proposition de M. le Préfet et la présentation du Maire.

Ils peuvent être suspendus par le Préfet et révoqués par décret.

La suspension ne peut pas excéder six mois.

Les Sous-Officiers et Caporaux sont nommés par le Chef de Corps.

ARTICLE 11

Les officiers exercent gratuitement leurs fonctions. Ils s'habillent, s'arment et s'équipent à leurs frais.

ARTICLE 12

Les Musiciens ne sont pas soldés ; ils ne font pas de service dans les incendies. Ils sont habillés et équipés par la Mairie.

ARTICLE 13

La solde de l'Etat-Major, des Sous-Officiers, Caporaux, Sapeurs-Pompiers et Tambours, est fixée comme suit :

GRADES	solde par homme et par jour	TOTAL DE LA SOLDE		
		par jour	par année	
État-Major. — Adjudant-Major-Trésorier.....	»	»	2,000 »	
Petit état-major.	Adjudant-sous-officier....	»	300 »	
	Tambour-maitre.....	»	120 »	
	Caporal-clairon.....	»	120 »	
	Sergent électricien.....	»	600 »	
Services permanents.	Id. instructeur.....	»	200 »	
	Id. gymnasiarque....	» 25	» 25 91 25	
	Id. mécanicien.....	» 25	» 25 91 25	
	Id. fontainier.....	» 25	» 25 91 25	
	Id. garde-magasin...	» 25	» 25 91 25	
	3 sapeurs télégraphistes..	2 50	7 50	2,737 50
	1 caporal et 17 sapeurs faisant le service de jour..	2 »	36 »	13,140 »
	1 mécanicien.....	»	»	1,825 »
	2 aides à 1,368 fr. 75.....	»	»	2,737 50
	Concierge de l'hôtel.....	»	»	500 »
	Détail pour une compagnie.	2 sergent-major et f. ^{vier} ..	» 25	» 50 182 50
4 sergents.....		» 25	1 » 365 »	
6 caporaux.....		» 25	1 50 547 50	
34 sapeurs.....		» 25	8 50 3,102 50	
2 tambours.....		» 80	1 60 584 »	
2 clairons.....	» 25	» 50 182 50		
Pour cinq autres compagnies à 4,380 francs.....			24,820 »	
TOTAL.....			54,429 »	

ARTICLE 14

Tous les Sous-officiers, Caporaux et Sapeurs-Pompiers sont habillés et équipés aux frais de la Ville, tant pour la grande que pour la petite tenue.

L'armement appartient à l'Etat.

Les effets d'habillement sont renouvelés aux époques et selon le mode que détermine l'Administration municipale, sur la proposition du Conseil d'administration du Corps. Les effets remplacés ne sont pas retirés.

ARTICLE 15

Les objets d'armement et d'équipement ne sont confiés aux Sapeurs-Pompiers qu'à titre de dépôt. Ils en sont responsables. Ces objets doivent rentrer au magasin, dès qu'ils ont été déclarés hors de service.

ARTICLE 16

Tout homme sortant du Corps, ou passant à la vétéranee, est tenu de rendre tous les objets d'armement et d'équipement qui lui ont été confiés.

SECTION II

ADMINISTRATION

ARTICLE 17

La composition du Conseil d'Administration est réglée comme suit par l'arrêté ministériel sus-visé du 9 Février 1877 :

Le Chef de Bataillon, Président,
Le plus ancien Capitaine-Ingénieur,
Les deux plus anciens Capitaines de compagnie,
Le Chef de musique,
Les deux plus anciens Sergents.
Les deux plus anciens Caporaux,

Le Commandant convoque le Conseil chaque fois qu'il le juge convenable. Sa voix est prépondérante en cas de partage des votes.

ARTICLE 18

Le Conseil d'Administration prononce l'admission des Sapeurs-Pompiers dans le Bataillon.

Il inflige les peines réservées à sa juridiction par l'art. 24 du décret du 29 Décembre 1875.

ARTICLE 19

Les délibérations du Conseil d'Administration sont inscrites sur un registre spécial et

signées par tous les membres présents. Elles ne sont valables qu'autant que cinq membres au moins y prennent part. Elles ne sont exécutoires que sur l'approbation du Maire.

L'assistance aux séances du Conseil est obligatoire pour tous les membres et considérée comme service commandé.

SECTION III

ATTRIBUTIONS

Commandant

ARTICLE 20

Le Commandant règle et dirige tous les services ; il assure la discipline. Chaque fois qu'il prend une mesure ayant un caractère permanent, il la fait connaître au Bataillon par la voie de l'ordre.

Il préside le Conseil d'administration.

Il adresse ses propositions au Maire pour la nomination aux grades d'officiers.

Il propose les récompenses.

Il nomme directement les Sous-Officiers et les Caporaux.

Il accorde les congés et les dispenses de service.

ARTICLE 21

En cas d'absence ou d'empêchement, le Chef de Bataillon est remplacé dans le Commandement du Corps par le plus ancien Capitaine du Bataillon.

Capitaine Adjudant-Major

ARTICLE 22

Le Capitaine Adjudant-Major est chargé de tous les détails du service, ainsi que de l'instruction théorique et pratique des Officiers, Sous-officiers et Caporaux. Il reste étranger à la police intérieure et à l'Administration des Compagnies.

ARTICLE 23

L'Adjudant-Major tient un registre d'ordre où sont inscrites les nominations aux grades, les récompenses décernées, les décisions du Commandant et en général tout ce qui doit être porté à la connaissance du Bataillon. MM. les Officiers doivent apposer leur signature sur ce registre pour certifier qu'ils en ont reçu communication. Lorsqu'un ordre doit être communiqué aux Compagnies, l'Adjudant-Major en fait prendre copie par les Fourriers qui le lisent aux deux plus prochaines réunions.

ARTICLE 24

Dans les incendies, le Capitaine Adjudant-Major est chargé de la surveillance générale du matériel, de l'organisation du service des gardes de sauvetage et de la formation des escouades rétribuées à laisser sur le lieu du sinistre.

ARTICLE 25

Le Capitaine Adjudant-Major fait fonctions de Trésorier. Il reçoit et distribue la solde. Il perçoit les indemnités dues au Corps, les amendes, les rétributions pour le service des spectacles, bals, etc. Il verse à la Caisse municipale les sommes perçues au profit des Caisses de retraites et de Secours du Bataillon.

Il tient un registre-journal sur lequel les recettes et les dépenses sont inscrites, jour par jour, sans blancs, ratures, ni interlignes; ce registre est coté et paraphé par le Maire.

Le Capitaine Adjudant-Major est archiviste du Corps et a, en cette qualité, la garde et le dépôt des registres, ainsi que des documents de toute espèce.

Capitaines-Ingénieurs

ARTICLE 26

Les Capitaines-Ingénieurs sont spécialement chargés de la surveillance :

- 1.° Du matériel des incendies ;
- 2.° Du mobilier des postes, des dépôts et de l'hôtel ;
- 3.° Du matériel du service hydraulique.

Ils veillent à ce que tous les dépôts soient pourvus d'échelles, pompes, tonneaux, seaux, demi-garnitures, falots, etc.

Ils visitent, à la fin de chaque semestre, le dépôt de leur circonscription; ils sont, au besoin, assistés dans cette visite par les Chefs des dépôts, pour recevoir tous les renseignements utiles; ils adressent un rapport de leur visite au Commandant.

ARTICLE 27

Chaque Capitaine-Ingénieur tient un registre sur lequel est porté l'inventaire de tout le matériel de sa circonscription, la répartition qui en est faite dans les dépôts, ainsi que l'entrée et la sortie de tous les objets.

Le numéro de l'inventaire est inscrit dans le visa qu'il place au bas des mémoires de fournitures.

ARTICLE 28

Les Capitaines-Ingénieurs préparent les devis de toutes les fournitures et réparations.

Ils font exécuter les travaux régulièrement décidés.

Ils assistent le Conseil d'Administration dans la réception des objets réparés, ainsi que des objets acquis en vertu d'autorisations régulières.

ARTICLE 29

Dans les incendies, les Capitaines-Ingénieurs dirigent, sous les ordres du Commandant, le placement et l'action des pompes.

Ils donnent leur avis sur la solidité des bâtiments incendiés, et font exécuter les démolitions quand elles sont ordonnées.

ARTICLE 30

L'un des Capitaines-Ingénieurs est chargé spécialement de la partie hydraulique du service. Il assure l'alimentation des dévidoirs et des pompes. Il veille à ce que les bouches d'eau et tous les appareils hydrauliques soient toujours en parfait état de fonctionnement.

ARTICLE 31

Après chaque incendie, les Capitaines-Ingénieurs passent immédiatement la revue du matériel; ils dressent un état des pertes éprouvées et des réparations rendues nécessaires. Ils font opérer le nettoyage du matériel qui a fonctionné et surveillent l'exécution des réparations, dès que le Conseil d'Administration les a ordonnées.

Ces réparations devront être faites dans le plus bref délai possible, afin qu'aucun dépôt ne soit privé de son matériel ordinaire.

Officier d'habillement et d'armement

ARTICLE 32

Le Capitaine d'habillement et d'armement est chargé d'habiller, d'équiper et d'armer tous les hommes admis au Bataillon. Il fait opérer la rentrée des effets de toute nature, lorsqu'il y a lieu. Il tient un registre mentionnant toutes les opérations. Il fait tous les ans, à la date du 31 Décembre, et plus souvent, si le Maire le demande, l'inventaire du magasin. Cet état est remis par le Commandant à l'Administration municipale.

Chirurgiens

ARTICLE 33

Le Chirurgien Aide-Major et les Chirurgiens sous-Aides-Major sont tenus de se trouver aux revues, aux visites de corps, aux tirs à la cible, ainsi qu'aux incendies dans leur circonscription respective. Le Chirurgien aide-Major doit visiter fréquemment le sac d'ambulance et s'assurer qu'il contient tout ce qui est nécessaire aux premiers besoins.

ARTICLE 34

Les Chirurgiens du Bataillon donnent gratuitement les premiers soins à tout Sapeur-Pompier blessé dans un incendie ou qui a contracté une maladie dans le service.

Ils visitent les hommes réclamant une suspension de service pour cause de blessure ou de maladie, et leur délivrent un certificat constatant leur état. Les Pompiers ne sont visités à leur domicile qu'autant qu'ils ne peuvent se rendre chez le Chirurgien.

Lieutenant de musique

ARTICLE 35

Le Lieutenant de musique administre la Musique et dirige cette section dans toutes ses parties ; il adresse ses demandes et ses rapports au Commandant.

Tout ce qui est relatif à la partie artistique reste dans les attributions spéciales du Chef de musique.

Capitaine commandant les Compagnies

ARTICLE 36

Le Capitaine est responsable de l'instruction, de la police, de la discipline et de la tenue de sa Compagnie.

Il adresse ses propositions au Commandant pour les inscriptions sur les contrôles et les radiations, pour la nomination aux grades de Caporal ou Sergent, et pour les récompenses. Le Capitaine reçoit tous les samedis, du Sergent-Major, et plus souvent s'il le juge nécessaire, un rapport de tous les faits intéressant la Compagnie. Il accorde les permissions de quarante-huit heures et propose au Commandant celles dépassant ce délai. Le Capitaine ou l'Officier qui le remplace, vérifie et signe les billets d'appel sur lesquels tous les hommes absents doivent être portés, avec l'indication du motif de l'absence. Il signe et arrête, chaque trimestre, les états de solde de sa Compagnie.

En cas d'incendie, il se rend directement sur le lieu du sinistre et règle le service de sa Compagnie d'après les ordres du Commandant.

Lieutenants et Sous-Lieutenants

ARTICLE 37

Le Lieutenant et le Sous-Lieutenant commandent chacun une section ; ils sont chefs des dépôts, s'y rendent le plus promptement possible en cas d'incendie, dirigent le mouvement du matériel, surveillent le travail des Sapeurs et stimulent leur activité. Ils s'assurent, après chaque incendie, que leur matériel est au complet et envoient le lendemain, aux Capitaines-Ingénieurs, un rapport indiquant les objets manquant ou détériorés. Si le Chef du dépôt n'a aucune observation à faire, il l'indique par ces mots : *Rien à signaler.*

ARTICLE 38

Le Lieutenant, ou à son défaut le Sous-Lieutenant, remplace le Capitaine absent dans le commandement de la Compagnie ; il conserve néanmoins ses fonctions de Chef de dépôt.

Adjudant Sous-Officier

ARTICLE 39

L'Adjudant Sous-Officier est placé sous les ordres immédiats de l'Adjudant-Major ; il est chargé de le seconder dans son service.

Il fait plusieurs rondes, chaque semaine, dans les postes à des heures indéterminées, pour s'assurer de la régularité du service, et envoie, après chaque ronde, à l'Adjudant-Major, un rapport contenant ses observations.

Lorsque l'Adjudant Sous-Officier est absent, il est remplacé dans son service par un Sergent-Major désigné par le Commandant.

Sergent-Major

ARTICLE 40

Le Sergent-Major tient le contrôle de la Compagnie, fait les appels et dresse les états de solde. Il rend compte à son Capitaine, par des rapports hebdomadaires, ou plus fréquents si les circonstances l'exigent, de tout ce qui concerne le service intérieur de la Compagnie ; il doit y maintenir le bon ordre et veiller à ce que le silence soit observé pendant les appels, les exercices et les manœuvres.

Sergent-Fourrier

ARTICLE 41

Le Sergent-Fourrier remplace le Sergent-Major dans toutes ses attributions, en cas d'absence ou d'empêchement ; il est le secrétaire du Sergent-Major ; il tient un livre où sont inscrits tous les ordres qui concernent le Bataillon en général ou sa Compagnie en particulier. Il opère les désarmements avec l'aide d'un Tambour.

Lorsque le Fourrier est absent, il peut être remplacé dans son service par un Sergent ou un Caporal, que désigne le Commandant, et qui est alors exempt du service de garde et de ronde.

Sergents

ARTICLE 42

Le Sergent veille à ce que le matériel qui lui est confié soit toujours au complet et en bon état ; il rend compte verbalement ou par écrit, au Chef de son dépôt, de tout ce qu'il a pu remarquer de défectueux ou de manquant après chaque incendie.

Les Sergents doivent, dans tous les services, expliquer aux hommes les ordres et les consignes qui leur sont donnés ; ils sont responsables de la ponctualité de l'exécution de ces ordres par leurs subordonnés.

Chaque Sergent a la direction d'une pompe et d'un ou plusieurs tonneaux ; il se fait aider par les Caporaux pour la sortie et la rentrée de son matériel, dont il est personnellement responsable envers le Chef de son dépôt.

Caporaux

ARTICLE 43

Le Caporal tient la lance dans les incendies. Il est Chef de poste dans le service de garde et veille, sous sa responsabilité, à ce que les hommes exécutent rigoureusement les ordres donnés ; il rend compte, dans des rapports, de tout ce qui est survenu dans son service.

Premiers-Servants et Sapeurs

ARTICLE 44

Il y a par Compagnie six Premiers-Servants.

En l'absence du Caporal, le Premier-Servant en remplit les fonctions ; son autorité est la même, et tout Officier et Sous-Officier doit la faire respecter lorsqu'elle est méconnue.

Tambours et Elèves-Tambours

ARTICLE 45

Les Tambours font, à tour de rôle, le service journalier. Ils peuvent être réunis chaque

fois que besoin est , et pour tout le temps que le service l'exige. Le Commandant détermine le rayon dans lequel ils doivent se loger.

Un des tambours , à tour de rôle , dans chacune des 5.^e, 6.^e, 7.^e et 8.^e Compagnies , se rend journellement chez le Commandant et à l'Hôtel , pour prendre les lettres de service qu'il remet immédiatement à leur adresse.

ARTICLE 46

Il y a dans chacune des huit Compagnies un Elève-Tambour pris dans l'effectif des Sapeurs-Pompiers , dont il conserve la solde. Il est exempt du service de sa Compagnie et du service de jour des tambours ; mais , comme eux , il fait les autres services et corvées qui se rattachent à l'emploi. Il lui est assigné une circonscription. Dans les cas d'incendie , de jour ou de nuit , comme dans le cas de réunion précipitée , il doit avertir les hommes de sa circonscription.

Les Elèves-Tambours ne portent aucun insigne particulier.

Clairons

ARTICLE 47

Au premier signal d'incendie , les clairons parcourent la circonscription qui leur est attribuée en sonnant de la trompette. Aussitôt leur tournée terminée , ils vont sur le lieu du sinistre se mettre à la disposition de l'Officier qui commande.

SECTION IV

MATÉRIEL

ARTICLE 48

Le matériel du Bataillon est réparti dans les postes et les dépôts.

ARTICLE 49

Les postes sont au nombre de neuf , savoir :

Poste N.º 1. Hôtel-de-Ville.

- id. 2. Rue du Plat.
- id. 3. Halle aux sucres.
- id. 4. Ancienne église de Wazemmes.
- id. 5. Rue d'Isly.
- id. 6. Rue de Fontenoy.
- id. 7. Ancienne mairie de Fives.
- id. 8. Rue du Vieux-Marché-aux-Moutons.
- id. 9. Hôtel des Sapeurs-Pompiers.

ARTICLE 50

Les dépôts sont au nombre de treize , savoir :

Dépôt N.º 1. Hôtel des Sapeurs-Pompiers.

- id. 2. Hôtel de la Préfecture.
- id. 3. Place Wicar.
- id. 4. Dépotoir.
- id. 5. Façade de l'Esplanade.
- id. 6. Rue Saint-Jacques.
- id. 7. Rue de Tenremonde (Ce dernier ne renferme que
l'échelle *Fire-Escarpe*).
- id. 8. Rue des Stations , 195 (Teinturerie de M. REMANT).
- id. 9. Rue d'Arcole (Filature de M. BAILLEUX-LEMAIRE).
- id. 10. Rue d'Armentières (Section Vauban).
- id. 11. Boulevard Vallon (Section des Moulins).
- id. 12. Rue du Château (Section de Saint-Maurice).
- ie. 13. Usine de MM. RIGAUT frères (Section de Fives).

ARTICLE 51

Chaque poste ou dépôt porte un numéro d'ordre , qui est inscrit , ainsi qu'une lettre indicative spéciale , sur le matériel qu'il renferme.

ARTICLE 52

Le matériel de chaque poste est composé de la manière suivante :

- 1.º Un dévidoir. — 2.º Une pompe au moins avec ses garnitures. — 3.º Des tonneaux.
- 4.º Une échelle à crochets. — 5.º Des échelles ordinaires. — 6.º Un crochet. — 7.º Une toile de sauvetage.

L'hôtel du Corps renferme, outre le matériel ordinaire des postes :

Un chariot à paniers, un dévidoir de rechange, un chariot d'ambulance, des crochets, la machine à vapeur, un dévidoir à deux roues portant les grands tuyaux en toile, un char-à-banc dévidoir, muni de tous les accessoires de la machine, la grande échelle de sauvetage.

ARTICLE 53

Chaque pompe foulante comprend :

Trois demi-garnitures en cuir,
Une lance,
Deux tamis,
Deux leviers,
Une corde à nœuds,
Une bâche en toile,

Chaque pompe aspirante comprend :

Tout le matériel de la pompe foulante,
Un tuyau d'aspiration.

Chaque voiture à paniers comprend :

Quatre-vingts paniers en osier,
Une échelle à coulisse.

Un dévidoir comprend :

Quatre broches en bois, un marteau, une lance, huit demi-garnitures en toile, un tuyau de robinet, un double raccord, deux clefs de bouches à raccord, trois clefs de serrure, une clef à T, une clef de bouche à clef, deux falots et un frein de sauvetage.

ARTICLE 54

Le matériel des dépôts est limité à l'emplacement possédé, il est organisé par les soins des Capitaines-Ingénieurs. Un inventaire du matériel, renfermé dans les postes et dépôts, est dressé par eux; il en est remis un exemplaire aux Chefs de dépôts et aux Capitaines de section.

ARTICLE 55

Chaque dépôt est commandé par un Lieutenant ou un Sous-Lieutenant.

La surveillance des appareils est confiée, par l'Officier chef de dépôt, à des Sous-Officiers, Caporaux ou Sapeurs, ayant au moins vingt ans de services, ou à des hommes qui se trouvent dans l'impossibilité de faire le service d'incendie; ils sont dénommés *Gardiens de dépôt*. Ils surveillent le départ du matériel, donnent aux hommes les renseignements sur le lieu du sinistre et leur transmettent les ordres qu'ils peuvent avoir reçus.

ARTICLE 56

Un ordre spécial du Commandant fixe l'ordre de la sortie du matériel des postes et des dépôts.

ARTICLE 57

Outre les appareils destinés à combattre les incendies, divers appareils de sauvetage sont mis à la disposition du Corps des Sapeurs-Pompier.

Ce sont :

- Une échelle *Fire-Escarpe*,
- Des échelles à coulisse,
- Des sacs de sauvetage,
- Des toiles de sauvetage,
- Des crochets-freins, dont sont pourvus tous les Pompier.

Chaque année, au 31 Décembre, un inventaire complet du matériel est dressé, comme il est dit à l'article 16, et remis au Maire.

SECTION V

SERVICE GÉNÉRAL

ARTICLE 58

Les exercices pour le maniement des armes et la manœuvre des pompes ont lieu aux époques fixées par le Chef de Bataillon, commandant le Corps.

Ils sont obligatoires. En outre le Sergent instructeur passe une fois par mois au moins dans les postes et donne la leçon aux hommes de la permanence. Il les exerce de plus à l'hôtel chaque fois qu'il en reçoit l'ordre du Commandant.

Des leçons de gymnastique sont données chaque dimanche par les professeurs du Gymnase municipal. Ces exercices sont facultatifs. Les volontaires sont réunis en un peloton sous les ordres d'un Lieutenant.

ARTICLE 59

Indépendamment des exercices, il y a chaque semaine théorie :

- 1.° Pour les Officiers, par l'Adjudant-Major, sous la direction du Commandant ;
- 2.° Pour les Sous-Officiers et Caporaux, par l'Adjudant Sous-Officier, sous la direction de l'Adjudant-Major.

Pour la théorie, les dispenses et les absences sont accordées aux Officiers par le Commandant ; aux Sous-Officiers, Caporaux et Sapeurs-Pompiers par l'Adjudant-Major.

ARTICLE 60

Les prises d'armes ne peuvent avoir lieu qu'avec l'autorisation du Maire ou par son ordre.

ARTICLE 61

Le Bataillon fournit chaque nuit, de huit heures du soir à cinq heures et demie du matin, une garde composée d'un Caporal, six hommes et un Tambour au poste central de l'Hôtel-de-Ville, et de trois hommes dans les autres postes.

Dans la journée, la garde des postes est confiée à une brigade spécialement affectée au service de jour et composée d'un Caporal et de dix Sapeurs.

Ils sont répartis comme suit :

Poste N.° 1. Hôtel-de-Ville,	2 hommes
— 2. Rue du Plat,	2 »
— 3. Halle aux sucres,	2 »
— 4. Ancienne église de Wazemmes,	2 »
— 5. Rue d'Isly,	2 »
— 6. Rue de Fontenoy,	2 »
— 7. Ancienne Mairie de Fives,	2 »
— 8. Rue du Vieux-Marché-aux-Moutons,	2 »
— 9. Hôtel des Sapeurs-Pompiers,	2 »

De plus trois Sapeurs montent alternativement la garde au poste central de la télégraphie municipale, à l'Hôtel-de-Ville.

ARTICLE 62

Hors le cas de service, ou sans une permission, aucun homme de garde, de jour ou de nuit, ne doit quitter son poste.

ARTICLE 63

Toute personne étrangère à la garde des postes ne peut s'y introduire sans une permission. Les postes doivent être fermés à l'intérieur à dix heures du soir, et aucun Sapeur-Pompier hors de service ne doit s'y trouver.

ARTICLE 64

Les hommes de jour sont responsables de la propreté du poste et doivent le nettoyer tous les jours, avant huit heures du matin.

Le parquet et le lit de camp en bois supportant les matelas élastiques doivent être lavés tous les samedis, avant neuf heures du matin.

La literie est lavée et changée tous les quinze jours.

ARTICLE 65

L'entrée des chiens est interdite dans les postes.

Aucun objet ne doit être déposé sur les lits; il est défendu de s'y asseoir et de s'y coucher pendant la garde de jour, et de fumer étant couché.

ARTICLE 66

Les Tambours ne peuvent remplacer un homme de garde dans la nuit.

ARTICLE 67

Le Bataillon fournit des postes pour les bals et fêtes, dans l'intérêt de la sûreté générale, quand le Maire le prescrit.

Il est perçu dans ce cas une indemnité fixée comme suit :

Représentations théâtrales : 2 fr. par homme.

Bals et fêtes de nuit : 3 —

Gardes d'incendies (12 h.) : 3 —

S'il s'agit de fêtes publiques ou d'un service municipal, ces postes sont fournis gratuitement.

ARTICLE 68

Deux Officiers commandés à tour de rôle sont de service chaque jour. L'un est de garde au Grand-Théâtre, l'autre fait la ronde des postes.

Ce dernier appose sa signature sur la feuille de présence dans chaque poste. Il constate les absences des hommes et ses observations sur l'état du poste.

Il dresse un rapport de sa visite, et le transmet au Commandant.

ARTICLE 69

Les rondes se font dans la circonscription de chaque Compagnie, par les Officiers et Sous-Officiers suivant les ordres donnés par le Commandant.

ARTICLE 70

Les Officiers peuvent se dispenser de l'uniforme pour la visite des postes; mais ils doivent être toujours porteurs d'une carte délivrée par le Maire pour constater leur identité.

ARTICLE 71

Le service est personnel; cependant le remplacement par un homme du Corps et du même grade peut être autorisé.

ARTICLE 72

Tout homme convoqué pour un service quelconque, doit être rendu au lieu de rassemblement à l'heure précise et dans la tenue indiquée par l'ordre du service.

ARTICLE 73

Quand le Corps ou le détachement est réuni, on fait deux appels : le premier à l'heure fixée pour le rassemblement, le second avant de rompre les rangs.

ARTICLE 74

Aucun Officier, Sous-Officier, Caporal, Sapeur-Pompier ou Tambour, sous les armes, ou pendant la durée d'un service quelconque, ne peut quitter son rang ou son poste sans la permission du Chef de peloton ou du Chef de poste.

ARTICLE 75

Il est expressément défendu aux Sapeurs-Pompiers, sous peine d'amende, de porter l'uniforme hors des services commandés; lors des prises d'armes, ils ne peuvent rester en tenue que jusqu'à l'heure indiquée par le Commandant.

ARTICLE 76

Aucun Officier ne peut s'absenter de la Ville sans en avoir prévenu le Commandant. Les Sous-Officiers, les Caporaux et Sapeurs-Pompiers ne peuvent s'absenter sans l'autorisation de leur Capitaine.

ARTICLE 77

Lorsqu'un Sapeur-Pompier, quel que soit son grade, s'absente sans permission ou qu'il dépasse le terme de la permission qui lui a été accordée, il peut être considéré comme démissionnaire; s'il fait valoir des excuses, elles sont soumises à l'appréciation du Conseil d'Administration.

ARTICLE 78

Cinq manquements dans le cours d'un même trimestre peuvent donner lieu à la retenue de la solde entière.

ARTICLE 79

Les demandes ou réclamations individuelles sont seules permises; celles que l'on ferait collectivement seraient considérées comme insubordination et rendraient les auteurs passibles du Conseil d'Administration.

ARTICLE 80

Si un ordre ou une punition était donné à tort par suite de rapports inexacts ou d'informations mal prises, le subordonné devrait d'abord s'y soumettre, sauf à faire ensuite sa réclamation à qui de droit.

SECTION VI

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE

ARTICLE 81

Un poste télégraphique est établi à l'Hôtel-de-Ville. Il correspond par des fils électriques avec tous les postes du Bataillon, ainsi qu'avec

Le Colonel commandant la place,
Le Commandant des Sapeurs-Pompiers,
Les Ingénieurs id.
Le Guetteur de la tour Saint-Catherine.

ARTICLE 82

Le poste télégraphique est composé d'un Sergent, qui dirige le service, et de trois Agents qui alternent dans leur garde.

ARTICLE 83

Le Sergent chargé du service télégraphique est responsable du bon état des appareils et de la régularité des correspondances. Il enseigne aux Sapeurs-Pompiers les éléments de la science télégraphique, afin de les mettre en mesure de faire fonctionner les appareils des postes.

Il adresse au Commandant ses demandes et ses rapports sur tout ce qui est relatif au service.

ARTICLE 84

Lors des incendies, le Sergent électricien se tient au poste central pour recevoir et donner lui-même les instructions à tous les postes. Il est tenu au courant des progrès de l'incendie, afin de pouvoir réclamer les secours des sections en permanence.

SECTION VII

SERVICE DES INCENDIES

ARTICLE 85

Le service d'incendie forme six divisions, comprenant chacune une Compagnie, savoir :

Nord,	1. ^{re} Compagnie,
Est,	2. ^e —
Ouest,	3. ^e —
Sud,	4. ^e —
Sud-Ouest,	5. ^e —
Sud-Est,	6. ^e —

ARTICLE 86

En cas d'incendie, la direction et l'organisation des secours appartiennent exclusivement à l'Officier commandant ou au Sapeur-Pompier le plus élevé en grade, et en cas d'égalité de grade, au plus ancien, qui donne seul des ordres aux travailleurs.

ARTICLE 87

Pendant la nuit, une lanterne en fer, suspendue à un support de deux mètres de hauteur à proximité du lieu de l'incendie, est disposée de manière à brûler des gâteaux de résine. Cette lanterne indique le point de réunion des Officiers. Dans la journée, elle est remplacée par un guidon rouge.

ARTICLE 88

Lorsqu'un incendie éclate, le signal d'alarme est donné par le Guetteur de la tour de l'église Sainte-Catherine. Le Guetteur indique la direction de l'incendie, le jour par un drapeau rouge, la nuit par une lanterne, en tout temps par un nombre de coups de cloche déterminé comme suit :

Pour la partie de l'agglomération située dans la direction de la

porte de Valenciennes	1 coup.
» de Douai et la banlieue	2 »
» d'Arras et la banlieue	3 »
» des Postes et la banlieue	4 »
» de Béthune et la banlieue	5 »
» de Canteleu et la banlieue	6 »
» de Dunkerque et la banlieue	7 »
» d'Ypres	8 »
» de Gand	9 »
» de Roubaix et faubourg Saint-Maurice	10 »
» de Tournai et faubourg de Fives	11 »
Pour le centre de la Ville et les environs de la Grande Place	12 »

Les volées doivent être successives, avec un faible intervalle.

Les Guetteurs sont placés sous la direction et la surveillance du Commandant des Sapeurs-Pompiers.

ARTICLE 89

Aussitôt qu'un incendie est signalé, le poste de l'Hôtel-de-Ville se rend avec un dévidoir et une pompe, sur le lieu du sinistre, quel que soit le quartier où il se manifeste.

Les clairons parcourent leur section en sonnant de la trompette.

Les Tambours de chaque Compagnie préviennent à domicile, dans leur circonscription, les Officiers, Sous-Officiers et Sapeurs, en leur indiquant, aussi exactement que possible, l'endroit où le feu s'est déclaré. Pendant la nuit et à partir de huit heures du soir, ils sont aidés dans ce soin par dix auxiliaires désignés par le Commandant. Les auxiliaires doivent se loger dans le voisinage des postes. Six d'entr'eux sont affectés au service de l'ancienne ville et quatre à celui du nouveau Lille.

ARTICLE 90

Les Capitaines commandant les Compagnies et les Capitaines-Ingénieurs se rendent directement sur le lieu du sinistre.

Le Sergent-Electricien se rend au poste central du télégraphe, à l'Hôtel-de-Ville.

Les autres Officiers, les Sous-Officiers et Sapeurs se rendent à leurs dépôts respectifs. Les Officiers doivent, comme les Sapeurs-Pompiers, être en tenue d'incendie. Lorsque, par exception, ils n'ont pas le temps d'endosser l'uniforme, ils doivent au moins porter à la boutonnière, comme signe distinctif, une grenade en or.

ARTICLE 91

Tous les Officiers, aussitôt leur arrivée sur le lieu du sinistre, doivent se présenter au Commandant ou à l'Officier qui le remplace et se mettre à sa disposition. Le Commandant leur assigne une position à prendre, des fonctions à remplir, ou les retient près de lui pour les ordres qu'il aurait à faire ultérieurement exécuter.

ARTICLE 92

Les Chefs de poste, de dépôt ou de pompe, à leur arrivée à l'incendie, se présentent immédiatement au lieu indiqué par la lanterne ou le guidon pour y prendre les ordres du Commandant. Dans le cas où leur matériel n'est pas nécessaire, ils vont le placer dans la rue où est établi le *parc de réserve*. Le matériel ainsi réuni est placé sous la garde d'un Officier, d'un Sous-Officier, et d'une escouade de surveillance.

ARTICLE 93

Dans les incendies, la garde du matériel est confiée à un Lieutenant ou à un Sous-Lieutenant désigné par l'Officier qui commande.

L'Officier de garde au parc ne laisse enlever aucune partie du matériel que sur l'ordre du Commandant ou d'un des Capitaines-Ingénieurs.

ARTICLE 94

Afin de ne pas dégarnir de secours toutes les parties de la Ville, lorsqu'un sinistre éclate dans l'ancien Lille, tous les postes sont avertis de l'incendie, mais les trois postes de la rue du Plat, de l'Hôtel-de-Ville et de la Halle, reçoivent seuls le signal *partez*. Ce signal n'est donné aux autres postes que si l'incendie est proche de leur section ou si leur concours devient nécessaire.

Si l'incendie se trouve dans les communes annexées ou les faubourgs, la Compagnie la plus rapprochée du sinistre apporte son concours à la section dans laquelle l'incendie a éclaté. Le poste de la rue du Plat et le dépôt Wicar doivent se joindre à la 7.^e Compagnie, lorsque le feu est signalé dans la section des Moulins.

Dans tous les cas un Officier est chargé d'aller au poste le plus rapproché du sinistre pour donner au poste central le signal de faire rester ou partir telle ou telle section.

ARTICLE 95

Lorsqu'il y a lieu de porter la sape dans des constructions non encore atteintes, le Commandant en réfère au Maire ou à l'Adjoint qui le remplace.

ARTICLE 96

Les Sapeurs-Pompiers de tous grades doivent se conformer strictement dans le service des incendies aux ordres et consignes que nécessitent les circonstances.

ARTICLE 97

Lorsque les Sapeurs-Pompiers se sont rendus maîtres du feu, un poste peut être laissé sur les lieux avec une ou plusieurs pompes à l'appréciation du Commandant. Cette garde reçoit une indemnité payable par les Compagnies d'assurances ou les propriétaires, et qui est fixée à 50 centimes par heure et par homme.

ARTICLE 98

Les hommes et le matériel ne quittent le lieu du sinistre que quand le Commandant en a donné l'ordre.

La rentrée du matériel se fait sous la surveillance des chefs de dépôt; au moment de sa rentrée, il est passé en revue au moyen des livrets. Les appareils manquants sont constatés.

Le Chef de dépôt met le matériel de son dépôt sous la surveillance spéciale et la responsabilité d'un Sous-Officier ou d'un Caporal.

ARTICLE 99

Après chaque incendie les Capitaines, les Officiers Chef de poste ou de dépôt, ainsi que les Sous-Officiers, adressent au Commandant et aux Capitaines-Ingénieurs, un rapport dont ils ont reçu un exemplaire imprimé et qu'ils doivent remplir exactement. Ils relatent tous les détails sur le matériel placé sous leurs ordres et qui aurait fonctionné. Ces rapports sont remis dans les vingt-quatre heures.

ARTICLE 100

Le Commandant fait consigner, sur un registre spécial, par un Officier désigné par lui :

- 1.º La date de l'incendie,
- 2.º La situation du bâtiment où il a éclaté,
- 3.º L'heure de l'arrivée des premiers secours,
- 4.º La durée de l'incendie,
- 5.º Tous les faits et tous les incidents de quelque importance,
- 6.º Les noms des Sapeurs blessés, ceux qui se sont distingués, avec l'indication des actes motivant cette mention au registre.

ARTICLE 101

Tout don fait par les Compagnies d'assurances ou les particuliers, est versé dans la caisse de retraite du Bataillon.

La destitution est encourue par les Sapeurs-Pompiers qui demandent ou reçoivent la plus minime rétribution de la part des particuliers dont les propriétés ont été atteintes ou menacées par l'incendie.

ARTICLE 102

Il est interdit aux Sapeurs-Pompiers de tous grades, à moins d'ordres spéciaux de l'Administration municipale, de se rendre aux incendies éclatant dans les communes voisines.

SECTION VIII

SERVICE DU GRAND THÉÂTRE

ARTICLE 103

Un Officier et une escouade de neuf hommes, y compris un Sergent, un Caporal et un Sapeur armé de sa hâche, sont de service au Grand-Théâtre pendant la durée des représentations et des répétitions générales, quand elles ont lieu à la lumière.

ARTICLE 104

L'Officier et l'escouade de garde se réunissent exactement à l'heure fixée par la convocation à l'hôtel du Corps, où l'Officier fait l'inspection. La garde doit toujours être rendue au Théâtre une demi-heure avant le lever du rideau. Une consigne, placée dans le poste,

donne les détails sur le service. Le Sergent en donne lecture aux hommes au moment de leur arrivée. Les factionnaires sont répartis de manière à ne pas gêner les artistes, ni la représentation.

En attendant le moment de se placer en faction, les Sapeurs-Pompiers restent sur le théâtre, afin de ne pas entraver le service des machinistes.

Le Caporal fait la faction comme les Sapeurs.

Les factionnaires sont relevés pendant les entr'actes.

ARTICLE 105

Le Sergent n'a pas de place assignée. Il se porte partout où la surveillance l'appelle dans l'intérieur du théâtre; il exécute rigoureusement les ordres de l'Officier de service et lui rend compte de tous les faits de nature à l'intéresser.

ARTICLE 106

L'Officier occupe la place qui lui est réservée, au premier banc du parquet, à la gauche du spectateur. Il y demeure tout le temps que sa présence n'est pas indispensable ailleurs; il observe le Sapeur placé dans la coulisse. Celui-ci, dans le cas où le feu viendrait à se manifester, doit prévenir l'Officier par un signe, de manière à ne pas effrayer les spectateurs.

ARTICLE 107

Le Commandant du Corps peut, quand il le juge utile, circuler sur le théâtre et dans toutes les parties de la salle, afin de s'assurer si le service se fait convenablement, et si, dans les dispositions intérieures, il n'y a rien qui puisse favoriser le développement d'un incendie ou nuire au moyen d'en arrêter les progrès. Il adresse au besoin des rapports au Maire sur ces divers objets.

ARTICLE 108

Deux couvertures, fortement imprégnées d'eau, doivent toujours être déposées à proximité de la scène. Des extincteurs sont en permanence sur la scène. De plus des tubes en toile avec lance sont placés à tous les étages du théâtre.

A l'issue de chaque représentation et répétition, la salle est visitée, dans toutes ses parties, par les hommes de garde; cette visite est faite avec une lanterne de sûreté; un des hommes est muni d'une éponge fortement mouillée. L'Officier surveille la visite et s'assure qu'elle est faite avec exactitude.

ARTICLE 109

Si un incendie se déclare en ville pendant la représentation, ni l'Officier, ni les hommes ne quittent leur poste, que sur l'ordre du Commandant ou de l'Adjudant-Major.

ARTICLE 110

Hors le cas d'incendie, il est expressément défendu à tout Officier, Sous-Officier, Caporal ou Sapeur-Pompier, ne faisant point partie de la garde du jour, de s'introduire sur le théâtre, même en uniforme.

ARTICLE 111

Un des Capitaines-Ingénieurs fait chaque mois, hors le temps de représentations, la visite du matériel d'incendie et des accessoires, pour s'assurer que le tout est en bon état. Il adresse son rapport au Commandant qui le transmet au Maire avec ses observations.

SECTION IX

MUSIQUE

ARTICLE 112

La Musique est placée, comme les autres Compagnies du Bataillon, sous les ordres du Commandant.

ARTICLE 113

La Musique accompagne le Bataillon chaque fois qu'il prend les armes. Elle doit de plus se rendre aux convocations qui lui sont adressées par le Maire.

Les Musiciens sont exempts de tout service d'incendie.

ARTICLE 114

Tous les instruments confiés à la Musique appartiennent à la Ville. Les Musiciens en sont

responsables. Chaque année au 31 Décembre, un inventaire complet de ces instruments et des musiques appartenant à la Ville, est dressé par le Chef de musique, certifié par le Commandant et transmis au Maire.

ARTICLE 115

Le Chef de musique détermine le nombre des répétitions, ainsi que les jours et heures auxquels elles ont lieu, sans préjudice des ordres particuliers que pourrait donner le Commandant.

Il établit la composition du répertoire.

ARTICLE 116

Tout Musicien admis au Corps est tenu de signer le présent règlement, dont il lui est délivré un exemplaire. Il contracte par ce seul fait l'obligation de s'y conformer en tous points. S'il est mineur, ses parents ou tuteurs doivent signer avec lui pour valider son engagement.

ARTICLE 117

Chaque Musicien doit être muni de ses cartes et de son pupitre.

Tout morceau nouveau doit être copié dans le délai de quinze jours, à compter de sa mise au répertoire. Les Musiciens entrants ont un délai de six semaines pour se procurer toutes les parties écrites pour leur instrument.

ARTICLE 118

Les demandes d'exemption de service ou de répétition sont adressées la veille, et par lettre motivée, à l'Officier de musique.

ARTICLE 119

Tout Musicien qui, sans permission et hors le cas de maladie constatée, manque quatre fois consécutives aux services ou aux répétitions, est rayé des contrôles de la Musique et exclu du Corps.

ARTICLE 120

Tous les cas non prévus par le présent règlement sont soumis à la décision du Conseil d'administration.

Il demeure libre de fixer, sauf approbation du Maire, un tarif d'amendes à infliger aux Musiciens en cas de manquement au service. En ce cas le produit de ces amendes est centralisé entre les mains du Lieutenant et appliqué aux besoins de la Musique.

SECTION X

DISCIPLINE

ARTICLE 121

Les peines disciplinaires sont, pour les Sous-Officiers, Caporaux et Sapeurs :

- 1.° La réprimande,
- 2.° La mise à l'ordre,
- 3.° Un service hors tour,
- 4.° La privation totale ou partielle, pendant un certain temps, des immunités ou avantages accordés aux Sapeurs-Pompiers,
- 5.° L'amende,
- 6.° La privation du grade,
- 7.° L'exclusion temporaire,
- 8.° La radiation définitive des contrôles.

ARTICLE 122

Les trois premières peines indiquées à l'article ci-dessus, sont infligées par l'Officier qui commande le Corps ou le détachement.

Les autres sont prononcées par le Conseil d'Administration.

ARTICLE 123

Les amendes infligées aux Sous-Officiers, Caporaux et Sapeurs, peuvent varier de 0,25 c. à 5 francs.

ARTICLE 124

L'amende est recouvrée au moyen d'une retenue exercée sur la solde ou les gratifications, et à défaut, par les soins du Commandant.

Le refus d'acquitter une amende imposée entraîne l'exclusion du Corps.

Le produit des amendes est versé dans la Caisse de secours.

ARTICLE 125

Si un Officier néglige ses devoirs, commet une faute contre la discipline, ou tient une conduite qui compromet son caractère et porte atteinte à l'honneur du Bataillon, le Maire ou le Chef de Corps, par l'intermédiaire du Maire, en réfère au Préfet, qui prononce ou provoque l'application des mesures prévues au paragraphe 2 de l'article 10.

ARTICLE 126

Les Officiers, Sous-Officiers, Caporaux, Sapeurs-Pompiers et Tambours, qui se retirent pour ne pas subir une peine prononcée par le Conseil, sont tenus de verser à la caisse du Corps une somme de cinquante francs.

DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 127

Les Sapeurs-Pompiers qui comptent trente années de service, et qui ont fait constamment preuve de dévouement, peuvent recevoir du Ministre de l'intérieur un diplôme d'honneur.

Des médailles sont accordées par décret du Président de la République à ceux d'entre eux qui se sont particulièrement signalés.

En cas de condamnation criminelle ou correctionnelle, la médaille peut être retirée par décret.

SECTION XI

CAISSE DE RETRAITE

ARTICLE 128

La Caisse de retraite, instituée par décret du 10 Avril 1858, s'applique à l'Adjudant-Major, aux Sous-Officiers, Caporaux, Sapeurs-Pompiers et Tambours.

ARTICLE 129

Cette Caisse, propriété de la Ville, est gérée par l'Administration municipale et soumise à toutes les règles de la comptabilité communale.

ARTICLE 130

Les ressources de la Caisse se composent :

- 1.° Des allocations ou subventions votées par le Conseil municipal et portées au budget de la Ville;
- 2.° Du produit d'un concert donné chaque année, au profit de la Caisse, par la Musique des Sapeurs-Pompiers ;
- 3.° Du produit des dons et souscriptions des Compagnies d'assurances contre l'incendie, des incendiés et de toutes autres personnes.

ARTICLE 131

Le droit à la pension de retraite est acquis par vingt-cinq ans de services effectifs et cinquante ans d'âge; mais à la condition de justifier d'infirmités ou d'autres causes graves empêchant de continuer le service.

ARTICLE 132

La pension, après vingt-cinq ans de services, est de 300 fr. par an. Elle est de 400 fr. après trente ans.

ARTICLE 133

Si un Sapeur-Pompier retraité est admis dans un hospice, sa pension est supprimée et remplacée par une subvention hebdomadaire de 1 franc à la charge de la Caisse.

ARTICLE 134

Tout Sapeur-Pompier démissionnaire ou exclu du Corps perd ses droits à la pension de retraite.

ARTICLE 135

Tout pensionné condamné à une peine afflictive et infâmante, ou à une peine correctionnelle pour vol, escroquerie, abus de confiance ou attentat aux mœurs, perd immédiatement tout droit à sa pension.

ARTICLE 136

Les pensions de retraite sont accordées par délibération du Conseil municipal, sur la proposition d'une Commission présidée par le Maire et composée de deux Conseillers municipaux et de deux membres du Conseil d'administration du Bataillon. Ces quatre membres sont désignés par le Maire.

La délibération du Conseil municipal n'est exécutoire qu'après approbation du Préfet.

ARTICLE 137

Les demandes sont adressées, avec toutes les pièces justificatives, au Maire qui, dans le mois de la date desdites demandes, réunit la Commission spéciale pour qu'elle donne son avis.

ARTICLE 138

Quel que soit l'avis de la Commission spéciale, toute demande de pension est toujours soumise au Conseil municipal.

ARTICLE 139

Si, au moment où une pension de retraite est liquidée, les pensions précédemment réglées absorbent en totalité les revenus de la Caisse ou ne laissent disponible qu'une somme inférieure au montant de la nouvelle pension, le titulaire ne peut prétendre qu'à la portion disponible jusqu'à ce qu'une extinction ou un accroissement de revenus permette de le payer intégralement.

ARTICLE 140

Dans le cas où le Corps viendrait à être licencié, les pensions liquidées ou acquises jusqu'à cette époque, continueraient à être servies ; mais il n'en serait plus accordé d'autres, et les fonds affectés au service de la Caisse rentreraient, sans autre charge, dans le fonds commun de la Caisse municipale.

SECTION XII

CAISSE DE SECOURS ET PENSIONS

ARTICLE 141

La Caisse de secours, instituée par décret du 31 Juillet 1855, est spécialement affectée au service des secours et pensions, auxquels ont droit conformément à l'article 1.^{er} de la loi du 5 Avril 1851 :

- 1.^o Les Sapeurs-Pompiers de tous grades qui, dans leur service, ont reçu des blessures ou contracté une maladie entraînant une incapacité de travail temporaire ou permanente ;
- 2.^o Les veuves et enfants des Sapeurs-Pompiers qui ont péri dans leur service ou qui sont morts des suites de blessures ou maladies qu'ils y avaient reçues ou contractées.

ARTICLE 142

La Caisse des secours et pensions est gérée par l'Administration municipale ; elle est soumise à toutes les règles de la comptabilité communale.

Elle vient en aide ou supplée au budget de la Ville pour les obligations résultant de la loi du 5 Avril 1851.

ARTICLE 143

Les ressources de ladite Caisse se composent :

- 1.^o Des allocations ou subventions votées par le Conseil municipal, et portées au budget de la Ville ;
- 2.^o Des allocations et subventions qui pourraient être votées par le Conseil général sur le budget du département, en vertu de l'article 7 de la loi du 5 Avril 1851 ;
- 3.^o Du produit des donations et legs faits par les particuliers ;

4.° Du produit des dons et souscriptions provenant des Compagnies d'assurances contre l'incendie ;

5.° Des rentes sur l'Etat, acquises avec les fonds restés sans emploi.

ARTICLE 144

Il n'est accordé de pension sur ladite Caisse, que lorsqu'elle possède, en rentes sur l'Etat ou en subventions annuelles permanentes, un revenu fixe montant au moins à la somme de 1,200 francs.

ARTICLE 145

Les fonds restés sans emploi sont, à la fin de chaque année, versés à la Caisse des Dépôts et Consignations, pour servir à l'achat de rentes sur l'Etat.

ARTICLE 146

Les indemnités à payer aux Sapeurs-Pompiers de tous grades, pour cause d'accident dans un incendie ou un service public commandé, sont fixées comme suit :

En cas de mort :

10,000 francs pour les Officiers ;

6,000 francs pour les Sous-Officiers, Caporaux et Sapeurs-Pompiers.

En cas d'incapacité totale et permanente de travail :

Une rente viagère de 1,000 francs pour les Officiers ;

Une rente viagère de 500 francs pour les Sous-Officiers, Caporaux et Sapeurs-Pompiers.

En cas d'incapacité temporaire de travail de trois jours au moins et de cent quatre-vingts jours au plus :

10 francs par jour pour les Officiers ;

4 francs par jour pour les Sous-Officiers, Caporaux et Sapeurs-Pompiers.

ARTICLE 147

En cas de mort par accident d'un Sapeur-Pompier, l'indemnité lui revenant, appartient à sa veuve ou à ses enfants. Il n'est dû aucune indemnité s'il n'y a pas d'héritiers dans ces conditions.

ARTICLE 148

Pour avoir droit aux secours et pensions indiqués à l'article 146 ci-dessus, le Sapeur-Pompier ou ses ayants-droit, doivent, dans les vingt-quatre heures qui suivent l'accident, adresser une déclaration au Commandant du Bataillon, qui en donne aussitôt avis à la Mairie, avec son rapport détaillé. L'accident est constaté par le Chirurgien-Major du Corps, et par un Docteur en médecine désigné par l'Administration municipale. Le procès-verbal de cette visite est transmis sans délai par les médecins à l'Administration municipale.

ARTICLE 149

Les indemnités sont payées :

- 1.° En cas de mort, à partir du jour du décès ;
- 2.° En cas d'incapacité de travail, à partir du jour de l'accident. Si la mort survient après le paiement de secours déjà distribués pour le même accident, ils sont déduits de l'indemnité aux héritiers.

SECTION XIII

VÉTÉRANCE

ARTICLE 150

Une Compagnie de Vétérans est formée des Officiers, Sous-Officiers et Sapeurs-Pompiers qui cessent le service actif pour cause d'âge ou d'infirmités.

L'admission dans cette Compagnie est prononcée par arrêté municipal, sur la proposition du Conseil d'administration.

ARTICLE 151

Tout Sous-Officier, Caporal, Sapeur ou Tambour, qui passe aux Vétérans, reçoit, à titre de dépôt, une tunique, un pantalon, des épaulettes, un schako, un ceinturon et un sabre.

Le collet de la tunique reçoit un galon, insigne de cette Compagnie.

ARTICLE 152

Tout Vétéran qui manque à trois convocations consécutives, est rayé du contrôle.

SECTION XIV

HONNEURS FUNÈBRES

ARTICLE 153

Les honneurs funèbres sont rendus comme suit :

- 1.° Pour le Commandant : Tout le Bataillon en armes , avec le crêpe au drapeau , commandé par le plus ancien Capitaine des Compagnies ;
- 2.° Pour les Capitaines ou le Chirurgien Aide-Major : Deux Compagnies en armes et deux Compagnies sans armes ;
- 3.° Pour les autres Officiers , une Compagnie en armes et une Compagnie sans armes ;
- 4.° Pour les Sous-Officiers : Une Section en armes et le reste de la Compagnie sans armes ;
- 5.° Pour les Caporaux , Tambours , Sapeurs et Musiciens : Douze hommes en armes et douze hommes sans armes.

Les tambours et la Musique assistent aux convois des Officiers.

ARTICLE 154

Les Officiers membres de la Légion-d'Honneur, reçoivent, quel que soit leur grade, les honneurs funèbres rendus aux Capitaines.

Si le Légionnaire décédé est Sous-Officier, Caporal ou Sapeur-Pompier, les honneurs funèbres lui sont rendus par une Compagnie en armes et une Compagnie sans armes.

ARTICLE 155

Les honneurs funèbres sont rendus aux Vétéran par les Compagnies auxquelles ils appartenâient dans le service actif et suivant les règles indiquées ci-dessus.

ARTICLE 156

Les Sapeurs-Pompiers de tous grades peuvent assister volontairement aux convois, à la condition de prendre la tenue du détachement et de se placer à sa suite.

SECTION XV

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 157

M. le Chef de Bataillon , commandant le Corps des Sapeurs-Pompiers , est chargé de l'exécution du présent règlement.

ARTICLE 158

Tout règlement antérieur du Corps des Sapeurs-Pompiers est abrogé.

Hôtel-de-Ville , le 13 Novembre 1879.

Le Sénateur, Maire de Lille,

Jules DUTILLEUL.

Approuvé :

Lille , le 28 Novembre 1879

Pour le Préfet du Nord ,

Le Secrétaire général délégué ,

BOUFFET

RELEVÉ DES INCENDIES RÉPRIMÉS PENDANT L'ANNÉE 1879

DATES	HEURES	NOMS DES INCENDIÉS	DEMEURE	NATURE DU SINISTRE	Moyens d'extinction employés			PERSONNEL
					pompe à vapeur	pompes asp.-foulantes	dévidoirs	
Janvier								
4	11.55 s.	l'administ. du génie	place St-André	baraque en bois	.	.	.	poste de la Halle
10	8.30 m.	BÉGHIN, brasseur	rue de la Vignette	feu de cheminée	.	.	.	poste du Plat
23	6.30 s.	Montaigne-Bériot	boul. de la Liberté, 195	id.	.	.	.	id.
27	10.20 m.	KËNDERS	rue Notre-Dame, 5	id.	.	.	.	id.
27	3.38 s.	Bâtiments de l'Etat	hôpital militaire	commencem. d'incen- die dans un grenier	.	.	.	poste Hôtel-de-Ville
31	6.7 s.	MERCHEZ	rue des Brigittines, 5	le générateur étant de- venu rouge a com- muniqué le feu à des rognures de bois	.	.	.	le bataillon
Février								
1	1.52 s.	LEPAGE	rue St-André, 28	incendie terrible d'un magasin de couleurs	.	3	4	le bataillon
11	2.11 s.	RIGAUT	rue Ste-Marie	incendie violent dans une filature	.	2	3	id.
25	11.23 m.	SÉVREZ	rue St-Jacques, 8	plancher et plafond	.	.	.	poste de la Halle
25	11.25 m.	MATOSSY	rue de la gare	feu de cheminée	.	.	.	poste Hôtel-de-Ville
Mars								
1	4.3 s.	GÉRARD	rue de Béthune, 47	commenc. d'incendie	.	.	.	Hôtel-de-Ville
4	4.35 s.	SCOL-MASSE	rue Négrier, 38	parquet d'une chambre	.	.	.	poste de la Halle
6	8.4 m.	CHON, avocat	Palais de justice, 5	feu de cheminée	.	.	.	id.
10	10.45 m.	DUFLOT, négociant	rue Solférino, 182	id.	.	.	.	poste du Plat
15	11.45 s.	LALIENNE	rue d'Esquermes, 74	commenc. d'incendie	.	.	.	poste d'Esquermes
23	8.30 m.	SCALBERT	rue St-Pierre, 12	feu de cheminée	.	.	.	poste de la Halle
28	12 h. s.	MAS-FAUCHEUR	rue de Roubaix	incendie dans une tein- turerie	.	.	.	poste Hôtel-de-Ville

DATES	HEURES	NOMS DES INCENDIÉS	DEMEURE	NATURE DU SINISTRE	Moyens d'extinction employés			PERSONNEL
					pompe à vapeur	pompes asp.-foulantes	dévidoirs	
Avril								
2	7.10 s.	BILLIET	rue Ratisbonne, 21	feu de cheminée	.	.	.	poste de Wazemmes
8	8.15 s.	ECKEIME	rue de Béthune, 8	incendie au 1. ^{er} étage	.	.	1	poste Hôtel-de-Ville
20	8.35 s.	DESCAMPS, Henri	rue des Oyers, 22	commenc. d'incendie	.	.	.	id.
27	6.24 s.	DESBONNET	rue St-Etienne, 31	meublier et planches	.	1	4	id.
Mai								
12	3.10	DELEZENNES	rue de Paris, 175	commenc. d'incendie	.	.	.	poste du Mouton
15	10 h. m.	BOULANGER	rue de Paris, 206	feu de cheminée	.	.	.	id.
27	7.35 m.	V.ve Descarpentries	rue Notre-Dame, 107	id.	.	.	.	poste de Wazemmes
27	8.55 s.	LALLEMAND	rue de Paris, 168	commenc. d'incendie	.	.	.	poste du Mouton
Juin								
7	1.25 s.	WICART	rue du Maire, 2 bis	commenc. d'incendie	.	.	.	poste Hôtel-de-Ville
16	3.20 s.	HAZARD	rue de Paris, 50	id.	.	.	.	poste du Plat
22	10 h. s.	COUCKE	rue St-André, 137 bis	feu dans une cave	.	3	1	poste de la Halle
Juillet								
16	11.30 s.	BRISSY	rue La Fontaine, 13	incendie menaçant le 1. ^{er} étage	.	1	1	le bataillon
Août								
9	8 h. m.	DELEGUTTE	rue Princesse	incendie au 1. ^{er} étage qui s'est propagé au magasin de fourrage	1	.	.	le bataillon
12	2 h. s.	PAURIS	rue Ste-Marie	feu de cheminée	.	.	1	poste de Fives
13	8.30 s.	Veuve DECOENE	boul. de la Liberté, 61	commenc. d'incendie	.	.	.	poste Hôtel-de-Ville
19	1.10 s.	VANAVERBECQ	rue Sarrazin, 5	id.	.	.	.	poste de Wazemmes
27	10.30 s.	JACLIN	place des Reignaux, 25	feu de bois dans une cave	.	.	.	poste Hôtel-de-Ville
28	12.45 s.	Leclercq-Leleux	rue Neuve, 32 bis	feu de cheminée	.	.	.	id.
31	5 h. m.	BERTRAND, pâtissier	rue Notre-Dame, 223	commenc. d'incendie	.	.	.	poste de Wazemmes

DATES	HEURES	NOMS DES INCENDIÉS	DEMEURE	NATURE DU SINISTRE	Moyens d'extinction employés			PERSONNEL
					pompe à vapeur	pompes asp.-foulantes	dévidoirs	
Septembre								
1	12.15 s.	Veuve CHARTIER	rue de la Halle, 19	commenc. d'incendie	.	.	.	poste de la Halle
1	12.30 s.	BISSARD	id.	feu de cheminée	.	.	.	id.
13	8.15 s.	M. ^e PAHAIN	champ de foire	commenc. d'incendie	.	.	.	poste de l'Esplanade
15	8 h. s.	DESCAMPS	porte de Dunkerque	incendie d'une baraque	.	1	.	poste d'Isly
18	10 h. s.	Dames Bernardines	rue d'Esquermes	incendie des salles de répétitions	1	3	1	le bataillon
19	2.12 m.	M. ^e CAENEU	rue Nationale, 221	rez de chaussée 1. ^{er} étage en feu	.	3	3	id.
19	8.25 s.	DELRUE	rue Notre-Dame, 151	feu dans une chambre	.	.	1	poste de Wazemmes
25	9.30 s.	CATOIRE	rue de Béthune, 68	inc. dans une armoire	.	.	.	poste du Plat
Octobre								
1		Voie publique	rue du Marché	catastrophe dans un aqueduc	.	.	.	poste de Wazemmes
5	5.35 m.	Cercle catholique	rue de la Préfecture	incendie d'objets mob.	.	.	.	poste de la Halle
14	4.12 m.	TISSERAND	rue de Valenciennes	magasin de déchets en flammes	1	3	2	le bataillon
14	7.45 s.	DUMONT	rue de Paris, 49	commenc. d'incendie	.	.	.	poste du Mouton
15	4.45 s.	PIONNIER	rue Beauharnais, 48	feu de cheminée violent	.	.	.	poste Hôtel-de-Ville
17	8 h. m.	LANGLOIS	rue des Guinguettes, 64	commenc. d'incendie	.	.	1	poste de Fives
18	9 h. s.	G. HASSEZAULDER	rue de Flandre, 86	id.	.	.	.	poste de Wazemmes
28	6.45 s.	ROCHEZ	rue Nationale, 46	id.	.	.	.	poste Hôtel-de-Ville
Novembre								
3	9 h. m.	Veuve PAURIS	Débris St-Etienne, 9	feu de cheminée violent	.	.	.	poste Hôtel-de-Ville
12	7.45 s.	COUVÉE	rue des Rogations	commenc. d'incendie	.	.	.	poste de Wazemmes
19	11.45 m.	VLAMINCK	rue du Palais, 8	feu de cheminée	.	.	.	poste Hôtel-de-Ville

DATES	HEURES	NOMS DES INCENDIÉS	DEMEURE	NATURE DU SINISTRE	Moyens d'extinction employés			PERSONNEL
					pompe à vapeur	pompes asp.-foulantes	dévidoirs	
Décembre								
3	7.40 m.	SOUCK	rue des Meuniers, 8	incendie d'un salon	1	.	1	poste de Wazemmes
3	6 h. s.	LA MAIRIE	.	feu de cheminée	.	.	.	poste Hôtel-de-Ville
4	5.30 s.	DENNEULIN	rue du Plat	feu de cheminée violent	.	.	.	poste du Plat
7	7.36 m.	Billiau et Vanhout	rue des Robleds, 26	commenc. d'incendie	.	.	.	id.
12	6.5 s.	CAMUS	rue du curé St-Etienne	id.	.	.	.	poste Hôtel-de-Ville
13	6 h. s.	ALAVOINE	rue des Prêtres, 25	explosion de gaz	.	.	.	id.
17	6.12 s.	Veuve LABAZE	rue du Long Pot, 185	maison en flammes	1	.	.	poste de Fives
20	11.50 s.	AUDEVART	cour du Chaudron	ateliers en flammes	1	1	1	le bataillon
25	7.15 s.	DEROUBAIX	rue des Robleds, 48	commenc. d'incendie	.	.	.	poste du Plat
25	8 h. s.	MONTAIGNE	route du Sud	id.	.	.	.	poste de Wazemmes

Situation des caisses de retraites et de secours au 31 Décembre 1879

CAISSE DE RETRAITES

En caisse au 1. ^{er} Janvier 1879	291 75
Recettes	{ Produit des rentes 5.770 . Produit du Concert annuel donné au Théâtre par la musique du bataillon 2.137 80 Deux tiers du produit des amendes infligées aux Sapeurs-Pompiers 908 92 Dons de divers 315 . Total. 9.423 47
de l'année	9.131 72
Dépenses	{ Pensions payées. 5.618 50 Capitalisation 2.599 15 Reste en caisse au 31 Décembre. 1.205 82
	8.217 65

Rentes 3 % au 1. ^{er} Janvier 1879	5.698 .
Emploi de 2,599 fr. 15 en achat de rente.	96 .
	5.794 .
Rentes au 31 Décembre 1879	5.794 .
Pensions liquidées	5.900 .

CAISSE DE SECOURS ET PENSIONS

En caisse au 1. ^{er} Janvier 1879		356 71		
Recettes de l'année	{	Produit des rentes	1.398 .	3.852 48
		Un tiers du produit des amendes	454 48	
		Subvention de la Ville	2.000 .	
		Total.	4.209 19	
Dépenses		Secours payés	1.375 .	
		Solde en caisse au 31 Décembre	2.834 19	
		Rentes 3 % au 31 Décembre 1879	1.398 .	
		Secours viagers liquidés	760 .	

§ 3. Canonniers sédentaires

I. — BATAILLON

Nous indiquons par ordre chronologique, et d'après les notes qu'a bien voulu nous donner M. le Commandant des Canonniers, les principaux faits intéressant le bataillon pendant l'année 1879.

Février

21. Funérailles de M. le Capitaine LESIMPLE, commandant la seconde Compagnie. Entré au Corps le 30 Mars 1860, M. LESIMPLE y avait conquis tous ses grades. En reconnaissance de ses longs et dévoués services, un monument funéraire a été élevé par souscription sur sa tombe.

Avril

2. Les manœuvres et exercices de l'année sont ouverts par une revue et une inspection d'armes passées par M. le Commandant OVIGNEUR dans la cour de l'Hôtel.
- Dans cette prise d'armes, une médaille d'or (obtenue sur la proposition de M. le Maire de Lille) est remise solennellement à M. Edouard DEFFONTAINE, maréchal-des-logis à la 4.^e Compagnie, en récompense d'un nouvel acte de courage accompli par lui.
15. M. le Commandant adresse à chaque canonnier le programme suivant des manœuvres et exercices pour l'année courante.

PROGRAMME DES MANŒUVRES ET EXERCICES pour l'année 1879

DÉSIGNATION DES INSTRUCTIONS	LIEU de la manœuvre	Nombre de bouches à feu ou engins	Nombre des séances par compagnie
1. Manœuvre du canon de 7 et du canon de 12 rayé de campagne .	Hôtel	2	1
2. Manœuvre des chèvres à déclic et de tranchée	id.	2	1
3. Construction d'une plate-forme de mortier.	id.	2	2
4. Pointage indirect sur un but invisible	Citadelle	2	2
5. Manœuvre des mortiers.	Hôtel	3	1
6. Manœuvre des canons de 12 et de 24 de place.	Bastion 77	4	1
7. Manœuvre des canons de 138 sur affût de place	Bastion 94	2	1
8. Manœuvre des canons de 138 sur affût de soulèvement	Citadelle	2	1
9. Manœuvre du canon à balles	id.	1	1
10. Tir à blanc des canons à balles.	Batterie 250	12	1

Mai

3. Le Conseil d'Administration du Bataillon et le Corps d'officiers décident, sur la proposition du Commandant, que l'uniforme adopté en 1873 sera modifié de nouveau. La tenue sera celle de l'artillerie de l'armée territoriale avec grenades au collet et boutons au millésime de 1483.
18. Un détachement et la musique du Corps prennent part à la promenade flamande organisée par la Municipalité au bénéfice des victimes de la catastrophe de Frameries. Pendant le courant de ce mois les quatre Compagnies ont été exercées successivement, sur le Champ-de-Mars, au tir à la cible avec le fusil Remington. Les Canonniers se sont cotisés, comme de coutume, pour offrir des prix aux plus adroits tireurs.

Juin

9. Funérailles de M. le Capitaine RIGAL, commandant la 5.^e Compagnie dite des Vétérans.
- M. RIGAL était entré au Corps le 15 Mai 1835 et comptait trente-trois ans de services actifs, dont quinze dans les fonctions difficiles et délicates de Capitaine Adjudant-Major.
22. Commencement du tir à la bombe offert aux Canonniers à l'occasion des fêtes de Lille par l'Administration municipale. Ce tir s'est continué pendant quatre dimanches successifs.

Voici l'état des coups marquants :

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|--|
| 4. ^e batterie | — coup d'essai | — à hauteur — 4 ^m 50 gauche (Grand cercle) |
| id. | — M. BILLAUX | — à hauteur — 4 ^m droite (Grand cercle) |
| 1 ^{re} batterie | — M. BATTEUR (Capitaine) | — 0 ^m 70 long — 0 ^m 80 droite (Petit cercle) |
| id. | — M. F. PLANQUART | — 3 ^m 30 long — 1 ^m gauche (Grand cercle) |
| 2. ^e batterie | — M. LABBE | — 4 ^m 25 long — 1 ^m 50 droite (Grand cercle) |
| 3. ^e batterie | — M. ROUSSEL | — 3 ^m court — 1 ^m gauche (Grand cercle) |

Juillet

13. Tir au fusil pour MM. les musiciens qui n'avaient pas pris part au tir à la bombe. Trois prix leur sont affectés :
- Le premier a été remporté par M. LECUY, brigadier.
Le second » » M. LEMAIRE, musicien.
Le troisième » » M. DAVID, musicien.

Août

19. Inspection du matériel d'artillerie par M. le Capitaine DESMOULINS.
24. Le Commandant et le Corps d'officiers se rendent à Tournai pour assister aux fêtes données dans cette ville en l'honneur du Roi et de la Reine des Belges.

Octobre

5. Revue et inspection d'armes dans la cour de l'Hôtel pour la clôture des exercices de l'année.

Novembre

20. Funérailles de M. le Capitaine GUFFROY, chevalier de la Légion d'honneur.
M. Henri GUFFROY avait dix-neuf ans lorsqu'il entra au Corps le 8 Avril 1841. Après dix-huit années de services et après avoir passé par tous les grades inférieurs, il était nommé officier le 31 Mars 1859 et prenait le commandement de la deuxième Compagnie en 1870. Le 12 Septembre 1874, il recevait la décoration de la main du Maréchal de Mac-Mahon. — Le Capitaine GUFFROY était passé aux Vétérans en 1876.

Décembre

14. Par suite d'une convention faite avec les Canonnières de Valenciennes, qui célébraient la Sainte-Barbe le 7 Décembre, la fête annuelle est remise au 14, afin que les deux Corps puissent s'envoyer réciproquement des députations.

Après la messe traditionnelle à l'église Saint-Maurice, un banquet donné à l'Hôtel est honoré de la présence des autorités civiles et militaires. Un bal termine la fête.

22. Le bataillon assiste à l'obit chanté pour le repos des âmes des canonnières décédés pendant l'année.

A la suite de cette cérémonie 4,207 kilogrammes de pain sont distribués aux indigents.

Vers la fin de ce mois, la Municipalité ayant pris l'initiative de la création de fourneaux économiques rendus nécessaires par les rigueurs de la saison, le Commandant met à sa disposition une des salles de l'Hôtel où l'un des fourneaux est installé.

II. — MUSIQUE

Sans parler des services ordinaires et extraordinaires du Bataillon et des solennités locales auxquelles la Musique a prêté son concours en 1879, nous signalerons les trois principales circonstances qui lui ont permis de se faire entendre en public.

4^e *Mai*. — Concert au Jardin Vauban.

Tous les journaux sont unanimes à féliciter la Musique des Canonnières des immenses progrès accomplis par elle depuis que M. Emile COLIN en a pris la direction.

6 *Juillet*. — La Musique se rend à Valenciennes pour donner un concert au profit des orphelins de la guerre.

17 *Août*. — Concert donné dans les jardins de M. DEROUBAIX, à Tourcoing, pendant lequel une quête est faite au profit des pauvres et rapporte près de 250 francs.

§ 4. Vaccine

Etat des vaccinations opérées en 1879, et des primes payées par la Ville

NOMS des Vaccinateurs	QUALITÉS	RÉSIDENCES	Nombre de			Vacc. et revacc. opérés en 1879 à 0,30 c. l'une	SOMMES payées
			vacci- nés avec succès	avec succès	revaccinés sans succès		
Lingrand	Dr en méd.	rue St-André, 8 bis	33	1	.	34	fr. c. 10 20
Pilat, Charlemagne	id.	r. Beauharnais, 36	101	19	.	210	63 .
Pucelle	id.	r. Saint-Pierre, 29	92	.	.	92	27 60
Van Péteghem, F ^s	id.	r. Colbert, 66	61	.	.	61	18 30
Wertheimer	id.	r. St-Etienne, 53	2	.	.	2	. 60
Choteau, Adolphe	off. de sant.	r. du Fg-de-Roubaix, 88	121	.	.	121	36 30
Daubresse	id.	r. de Gand, 49	27	6	29	62	18 60
Lautiaux	id.	r. Ste-Catherine 3 bis	96	8	.	104	31 20
Maeght, Adolphe	id.	r. d'Arcole, 38	113	.	.	113	33 90
Boutry-Brame	id.	r. de Douai, 63	20	.	.	20	6 .
Dubois, Emile	id.	r. du Fg-de-Tournai, 99	135	.	.	135	40 50
Morelle, Emile	id.	r. d'Antin, 11	3	.	.	3	. 90
Deblonde	id.	r. de Bouvines, 13	348	.	.	348	104 40
Bécour	id.	r. de Bouvines, 3	120	46	.	166	49 80
Degorge, Mathilde	sage-femme	r. Saint-Pierre, 31	99	1	.	100	30 .
Detimmerman	id.	r. Mazagram, 10	119	.	.	119	35 70
Deleporte-Richez	id.	r. des Dondaines, 6	81	.	.	81	24 30
Depelsemacker, Rosalie	id.	r. Racine, 96	126	3	.	129	38 70
Dooze, Sophie, f ^e Denal	id.	r. d'Arcole, 42	256	.	.	256	76 80
Gilquin, Elise, f ^e Duchâteau	id.	r. du Metz, 2 ter	147	1	6	154	46 20
Godfrind-Leroy	id.	r. du Croquet, 7	351	27	.	378	113 40
Goodlad, Sophie, f ^e Leroy	id.	r. du Marché, 2	193	.	.	193	57 90
Hennion-Duquenoy	id.	r. de Flandre, 23	475	8	.	483	144 90

NOMS des Vaccinateurs	QUALITÉS	RÉSIDENCES	Nombre de			vacc. et revacc. opérés en 1879 à 0,30 c. l'une	SOMMES payées
			vacci- nés avec succès	revaccinés			
				avec succès	sans succès		
Leclercq, Cl. f ^e Lemaire	sage-femme	r. de Flandre, 58	317	.	.	317	fr. c. 95 10
Maillard	id.	r. du Plat, 15	105	.	.	105	31 50
Moutonnet (V ^e)	id.	Grande-Allée, 28 bis	200	4	.	204	61 20
Olivier, Em. f ^e Dutoit	id.	r. d. Long-Pot 23 bis	116	10	.	126	37 80
Sauvage-Lavabre	id.	r. St-Sauveur, 26	400	.	.	400	120 .
Thieffry, Adèle	id.	r. des Meuniers, 85	169	.	.	169	50 70
Lecocq, An. f ^e Dufour	id.	r. du Prieuré, 27	34	.	.	34	10 20
Duriez	id.	r. Ratisbonne, 56	135	.	.	135	40 50
Demessine, J. f ^e Lemaire	id.	r. du Mont-de-Piété, 5	99	.	.	99	29 70
Vaillant, M. f ^e Lefebvre	id.	r. Fontenoy, 5	251	9	.	260	78 .
Sandrart, Célestine	id.	r. de la Barre, 23	429	.	.	429	128 70

CHAPITRE XII

SALUBRITÉ, HYGIÈNE, SANTÉ PUBLIQUE

§ 1 Météorologie

Notre savant et si sympathique collègue, M. Victor MEUREIN, Adjoint, a bien voulu nous communiquer ses observations météorologiques sur l'année 1879. Nous sommes convaincu qu'elles seront accueillies avec le plus grand intérêt.

	année 1879	année moyenne
Température atmosphérique moyenne	8°03	10°02
id. moyenne des maxima	11°36	13°26
id. id. des minima	4°71	6°78
Température atmosphérique extrême maxima, le 3 Août.	30°20	
Température atmosphérique extrême minima, le 3 Décembre	19°00	
	mm	mm
Baromètre, hauteur moyenne à 0°	159.282	759.614
id. extrême maxima, le 23 Décembre.	781.070	
id. id. minima, le 16 Février, midi	734.630	

	mm	mm
Tension moyenne de la vapeur atmosphérique.	7.00	7.67
Humidité relative moyenne %	77.2	77.6
	mm	mm
Epaisseur de la couche de pluie	761.66	699.33
id. d'eau évaporée.	723.08	841.01

Voici maintenant comment se sont répartis les divers météores pendant l'année : Brouillards, 356 ; rosées, 200 ; pluies, 241 ; grêle, 12 ; neige, 38 ; gelées blanches, 60 ; gelées, 86, tempêtes, 5 ; orages, 24 ; éclairs sans tonnerre, 12 ; halos solaires, 8 ; lunaires, 7 ; jours à ciel complètement serein pendant vingt-quatre heures, 12 ; demi-couvert, 211 ; complètement couvert, 142.

Vents régnants pendant les différentes saisons de l'année.

	N.	S.	E.	O.	
Hiver	19.5	29.0	21.5	20.0	
Printemps	30.0	20.0	15.5	26.0	
Eté	4.0	38.0	10.5	39.5	
Automne	24.5	18.0	16.0	32.5	
	—	—	—	—	
Année	78.0	+ 105.0	+ 63.5	+ 118.5	= 365

Ainsi donc pendant l'hiver les vents régnants furent le S. et l'E. ; pendant le printemps, le N. et l'O. ; pendant l'été, l'O. et le S. ; enfin pendant l'automne, l'O. et le N.

1879 fut une année froide et pluvieuse, conditions météoriques qui furent fatales à toutes les récoltes de la France entière.

§ 2 Distribution d'eau

Travaux de canalisation

Le crédit de 10,000 fr. , alloué pour l'exercice 1879 et augmenté du reliquat de l'exercice précédent, a permis de continuer l'approvisionnement des tuyaux et de satisfaire à toutes les demandes d'abonnements, dans les rues non encore canalisées.

Les travaux de canalisation artérielle présentent, à la fin de 1879, les résultats suivants :

Longueur desservies au 31 Décembre 1878	96.772 mètres
Conduites posées en 1879.	2.124
	<hr/>
Le développement total du réseau artériel est donc de	<u>98.896 mètres</u>

Fontainerie

Bornes, fontaines, bouches d'arrosage, avec raccord à incendie, bouches destinées à l'alimentation des pompes à vapeur.

	Bornes-Fontaines	BOUCHES A INCENDIE			
		Simples	Doubles	à double effet	pour la pompe à vapeur
Appareils posés au 31 Décembre 1878 .	84	299	59	151	58
id. pendant l'année 1879 .	2	3	4	3	.
Situation au 31 Décembre 1879 .	86	302	63	154	58

Le nombre total des appareils posés est donc de 663.

Le nombre de bouches pour pompes à vapeur, posées aux frais des industriels, sur la voie publique, est de sept, ce qui porte le nombre total de ces appareils à soixante-cinq, répartis sur les différents points de la Ville et de la banlieue.

Les travaux de canalisations et de fontainerie ont coûté en 1879	24.200 fr.
Les autres natures d'ouvrages n'ayant occasionné aucune dépense extraordinaire, il suffit de reporter la somme accusée au 31 Décembre 1878	4.147.372 fr.
	<hr/>
On obtient ainsi pour dépense totale d'installation	<u>4.171.572 fr.</u>

Concessions

Le nombre des concessions nouvelles, accordées en 1879, est de	423
On en comptait au 31 Décembre 1878	3.790
	<hr/>
Ce qui en porte le nombre, au 31 Décembre 1879, à	4.213
	<hr/>

Dont 2,043 au compteur et 2,170 au robinet libre.

La recette de ces 4213 concessions a produit en 1879, (10^{me} année d'exploitation) une somme brute de 214.450 fr.

En tenant compte des dépenses d'eau pour les établissements publics, le puisage gratuit aux bornes fontaines, l'arrosage des squares et promenades, l'irrigation des fils d'eau, l'extinction des incendies, l'alimentation des jets d'eau et cascades, etc., on arrive à une consommation totale d'environ 2,371,600 mètres cubes, laquelle, comptée au prix de revient 0 fr. 0335, représente une somme de 79.448

De sorte que le produit annuel atteint le chiffre réel de	293.898 fr.
Si l'on en déduit les frais d'exploitation s'élevant à	57.400
	<hr/>
Il reste	236.498 fr.
	<hr/>

Soit par rapport au capital dépensé, un revenu de 5 fr. 66 pour cent.

Nous compléterons ces renseignements par le tableau suivant, indiquant les volumes d'eau dépensés par chaque catégorie d'abonnés, ainsi que le mouvement des recettes comparées à l'année 1878 :

ANNÉES	CONSOMMATIONS individuelles au Compteur			CONSOMMATIONS MÉNAGÈRES						TOTAL des recettes pour consommations ménagères	RECETTES DIVERSES	TOTAL des recettes annuelles	DIFFÉRENCES dans les recettes annuelles			
	Nombre d'abonnés	Cube d'eau fourni	Produit en argent	1.° au Compteur			2.° au Robinet libre						en plus	en moins	en moins	en plus
				Nombre d'abonnés	Cube d'eau fourni	Produit en argent	Nombre d'abonnés	Cube d'eau fourni	Produit en argent							
1878	162	1.364.702	81.882 14	1.500	241.894	67.730 29	2.001	400 000	59.722 12	127.452 41	123	209.457 55	16.209	.	14.357 58	.
1879*	191	1.304.636	78.278 16	1.852	386.430	76.687 34	2.170	395.000	59.212 61	135.899 95	272	214.450 11	.	3.603 98	8.447 54	.

(*) La diminution de la consommation industrielle est due au relèvement de la nappe souterraine par suite des pluies du commencement de l'année.

Machines élévatoires

Les machines élévatoires ont relativement nécessité peu de réparations en 1879.

Les générateurs ont aussi généralement pu être maintenus en bon état de fonctionnement.

La consommation du combustible, par heure de marche et par force de cheval, mesurée en eau montée, a été en moyenne de 1 kil. 46

Elle était, en 1878, de 1 kil. 47

Ce résultat peut être considéré comme très-bon pour l'ensemble du matériel élévatoire.

Pour ce qui concerne les générateurs en particulier, dont deux sont à foyer intérieur, et le troisième du système dit semi-tubulaire, diverses expériences faites à l'aide de l'injecteur Giffart, nous ont démontré que la quantité moyenne d'eau, vaporisée par ces chaudières, a atteint en 1879, huit kilog. trente par kilogramme de houille brûlée.

Nous ajouterons que nous avons généralement obtenu des compagnies houillères des charbons de qualités supérieures.

Le volume d'eau élevé en 1879 a atteint 4.457.666^{m3}
(soit en moyennne par jour 12,210 mètres cubes).

Il se répartit comme suit :

Consommations industrielles au compteur 1.304.636

Consommations ménagères au compteur. 386.430

id. id. au robinet libre. 395.000

Services publics de la Ville, comprenant : Les établissements municipaux,
le puisage gratuit aux bornes-fontaines, l'arrosage des squares,
l'irrigation des fils d'eau, les jets d'eau, cascades et l'extinc-
tion des incendies 2.371.600

Total égal. 4.457.666^{m3}

Entretien général

Les aqueducs, prises d'eau, réservoirs et bâtiments, sont en bon état : l'hiver a cependant occasionné aux enduits des réservoirs quelques dégradations que nous faisons réparer.

Les canalisations de refoulement, d'amenée et artérielle de la Ville et de la banlieue, ainsi que la grosse robinetterie, sont tenues en bon état.

Nous avons eu dans le courant de l'année, cinq ruptures de tuyaux, dont deux sur la canalisation artérielle du boulevard Vauban. Les effets ont pu en être arrêtés promptement de manière qu'il n'en est résulté aucun dommage notable. Ces ruptures sont généralement dues à des tassements du sol.

Les fuites aux joints ont été insignifiantes et n'ont occasionné aucun dommage. Les

fuites les plus nombreuses, sans cependant atteindre de grandes proportions, ont eu lieu aux branchements de concessions; elles sont généralement dues à des tassements du sol des voies publiques.

L'entretien de la Fontainerie (bornes-fontaines et bouches) très-fatiguée par un service presque continu et exposé à la malveillance, est ce qui laisse le plus à désirer :

Les différents appareils sont cependant constamment maintenus en état de fonctionnement; ils n'ont jamais fait défaut pendant les incendies.

Adduction des eaux du vallon d'Houplin

Les travaux d'adduction des eaux du vallon d'Houplin, terminés en 1878, ont été reçus définitivement en 1879; ils n'ont, depuis, donné lieu à aucune dépense.

Construction d'un hangar à charbon, avec logement au-dessus pour le mécanicien

Nous avons exécuté, en 1879, dans la cour de l'Etablissement hydraulique d'Emmerin un bâtiment de 15 mètres sur 8 mètres de dimensions intérieures, avec chambres mansardées, qui nous permet de remiser, au rez-de-chaussée, un stock de 300 tonnes de charbon, et de loger assez commodément le mécanicien, lequel résidait auparavant dans le village d'Emmerin.

Les dépenses de cette construction, qui se sont élevées à la somme de 6,475 francs, ont été, suivant délibération du Conseil municipal, prélevées sur un reliquat du crédit de 355,000 francs alloué en 1876 pour adduction des eaux du vallon d'Houplin.

La réception définitive de ce bâtiment devra avoir lieu en Août 1880.

§ 3 Bains à prix réduits

Les règlements et tarif de cet établissement n'ont subi aucune modification en 1879. Néanmoins une légère décroissance s'est produite dans les recettes qui, de 8.186 fr. 25 ont descendu à 7.535 fr. 50 ainsi que l'indique le tableau ci-après.

On peut attribuer ce résultat à la température basse et pluvieuse de la saison d'été.

Tarif:	Bains simples	0'30
	id. pour les militaires	0 15
	id. sulfureux	0 50

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES BAINS

donnés par l'établissement de la Cour Cysoing pendant l'exercice 1879

	Bains simples		Bains sulfureux	Produits		Montant général	
	Militaires	Civils		fr.	c.		
Donnés par le Régisseur	Janvier	10	67	27	34	50	6220 90
	Février	45	304	95	145	45	
	Mars	57	663	208	311	45	
	Avril	97	932	181	384	65	
	Mai	105	1719	333	697	95	
	Juin	73	3101	452	1107	25	
	Juillet	2769	401	1031	20	
	Août	3449	424	1246	70	
	Septembre . .	39	1718	284	663	25	
	Octobre	40	806	254	374	80	
	Novembre . . .	63	437	148	214	15	
	Décembre . . .	1	18	8	9	55	
Donnés par le Bureau de Bienfaisance	1 ^{er} Trimestre. .	.	81	148	98	30	1161 40
	2. ^e id.	490	426	360	00	
	3. ^e id.	895	645	591	00	
	4. ^e id.	122	151	112	10	
Donnés par la Société de Notre-Dame	1 ^{er} Trimestre. .	.	18	20	15	40	153 20
	2. ^e id.	47	106	67	10	
	3. ^e id.	66	84	61	80	
	4. ^e id.	8	13	8	90	
Totaux	530	17710	4408	7535	50	7535 50	

§ 4 — Eclairage public

L'éclairage public a occasionné en 1879 une dépense de 123,828 fr. 50 cent., savoir :

ECLAIRAGE AU GAZ

Compagnie Continentale

1.083 lanternes brûlant	3.900 ^h =	4.223.700 ^h à 0 fr. 01 =	42.237 .	
227 id.	id.	2.000 ^h =	454.000 ^h à 0 fr. 01 =	4.540 .

Compagnie de Wazemmes

1.743 lanternes brûlant	3.900 ^h =	6.797.700 ^h à 0 fr. 01 =	67.977 .	
326 id.	id.	2.000 ^h =	652.000 ^h à 0 fr. 01 =	6.520 .

ECLAIRAGE A L'HUILE

Wazemmes	6 lanternes brûlant	3.900 ^h =	23.400 ^h à 0 fr. 027 =	631 80	
Moulins-Lille	2 id.	id.	3.900 ^h =	7.800 ^h à 0 fr. 0265 =	206 70
Fives St-Maurice	11 id.	id.	3.900 ^h =	42.900 ^h à 0 fr. 04 =	1.716 .
TOTAL. . . .				<u>123.828 50</u>	

§ 5. — Abattoir

A. — Bestiaux abattus en 1879

MOIS	Bœufs	Taureaux	Vaches	Veaux	Moutons	Porcs	Chevaux
Janvier	495	130	499	1.282	6.774	1.857	117
Février	360	134	382	1.076	4.581	1.537	99
Mars	258	184	395	1.075	4.006	1.225	90
Avril	396	225	525	1.701	4.882	1.582	76
Mai	307	243	412	1.634	3.473	1.335	92
Juin	300	235	474	1.825	3.394	1.253	60
Juillet	393	166	609	2.527	3.355	1.572	66
Août	363	161	529	1.735	3.279	1.466	76
Septembre	482	119	505	1.737	4.425	1.888	80
Octobre	642	81	598	1.695	6.036	1.612	102
Novembre	402	100	617	1.269	6.064	1.650	72
Décembre	307	184	533	1.005	5.964	1.525	114
	4.705	1.962	6.078	18.561	56.233	18.152	1.044

Dont le poids moyen approximatif en viande nette, d'après les calculs et l'appréciation personnelle de M. VITTU, médecin-vétérinaire, inspecteur de la salubrité, est de :

- 285 kilog. par bœuf et taureau ;
- 215 id. par vache ;
- 55 id. par veau ;
- 22 id. par mouton ;
- 83 id. par porc ;
- 150 id. par cheval.

B. — Viandes sorties de l'Abattoir

MOIS	Viandes de boucherie	Viandes de porc	OBSERVATIONS
Janvier	469.035	146.438	Des quantités ci-contre, 950,000 kilog. environ de viandes diver- ses n'ont pas été consommés à Lille. Elles ont fait l'objet d'ex- péditions pour le dehors.
Février	407.412	114.497	
Mars	435.596	110.550	
Avril	420.085	110.559	
Mai	507.118	123.834	
Juin	419.447	103.430	
Juillet	449.974	112.259	
Août	472.178	115.690	
Septembre	462.644	113.760	
Octobre	469.232	126.126	
Novembre	537.887	133.297	
Décembre	401.931	110.081	
	5.452.489	1.420.521	

§ 6 Inspection des denrées alimentaires

Le service de l'inspection des denrées alimentaires à l'abattoir, dans les halles et sur les marchés, se compose du Médecin-Vétérinaire Inspecteur de l'abattoir, d'un expert et d'un aide. Il a été institué par arrêté du 17 Mars 1846.

Nous puissions dans un très-remarquable rapport de M. VITTU, Inspecteur, les indications suivantes sur le fonctionnement de ce service en 1879.

ÉTAT des saisies opérées sur les Marchés et à l'Abattoir

HALLES ET MARCHÉS						ABATTOIR			
DATES	NATURE DES VIANDES ET DENRÉES					NATURE DES VIANDES			
	Bœuf et Vache	veau, Mouton, Porc et Chèvre	Poisson frais	Poisson fumé	Fruits	Bœuf et Vache	Mouton	Porc	Cheval
	k.	k.				k.	k.	k.	k.
Janvier	446	34.5	65 paniers
Février	309	58	700 huitres	100
Mars	893	67	.	2 barils harengs
Avril	877	80	.	1 id.
Mai	1544	74.5	1 sac moules
Juin	1299	137	11 paniers	.	5 caisses raisins	150	.	.	.
Juillet	541	.	6 id.	.	.	155	64	.	.
Août	1419	36	1 id. 3 langoustes	.	.	160	.	.	.
Septembre	776	34	3 langoustes 33 homards	1 caisse	17 sacs de poires	827	.	.	.
Octobre	710	42	98 paniers	.	.	492	.	.	.
Novembre	394	.	1 panier	612	.
Décembre	160	.
	9208	563				1784	64	772	100

Les 9208 kil. s'appliquent à 188 quartiers de bœufs et vaches et aux morceaux saisis sur les marchés.

563	id.	18 petits veaux, 2 moutons, 1 bouc et 8 têtes de veaux	id.
9771			

Les 1784 kil. s'appliq. à 26 quartiers de bœufs et vaches.

64	id.	2 mout. 1 veau.
772	id.	7 porcs.
100	id.	1 cheval.
2720		

Les saisies de viandes ont été opérées principalement sur celles venant de l'extérieur. L'importation de ces viandes dépecées a atteint en 1879, le chiffre de 1,583.000 kilog. La proportion des viandes saisies sur celles introduites a donc été de 1 à 162.

Cette proportion, malheureusement fort élevée, démontre la nécessité d'une surveillance rigoureuse et soutenue sur les viandes introduites en ville. C'est d'ailleurs ce qui se pratique.

La surveillance est plus facile à l'abattoir, où il n'entre généralement que des animaux vivants. Seuls les porcs morts arrivant par le chemin de fer, et les bestiaux morts en Ville, peuvent y être admis pour le dépeçage. Les viandes importées en quartiers ou en gros morceaux vont aux Halles centrales.

Les chevaux destinés à la boucherie sont visités vivants par le Vétérinaire-Inspecteur, qui leur applique une marque spéciale avec un fer rouge aux sabots antérieurs. Cette marque autorise l'abattage pendant deux jours. Après cette opération ces animaux sont visités de nouveau, ainsi que les organes internes pour l'estampillage des quartiers. Il est formellement défendu d'abattre sur aucun autre point de la Ville, des chevaux destinés à la consommation. L'importation de la viande de cheval est également interdite, soit en quartiers, soit en morceaux, soit même fumée.

L'hippophagie à Lille a pris une très-grande importance depuis dix ans qu'elle est régulièrement réglementée. On consomme annuellement environ onze cents chevaux donnant en moyenne 150 kilog. de viande net, soit 165,000 kilogrammes.

§ 7 Service médical de nuit

Un service médical de nuit a été créé en 1879 par l'Administration municipale, d'accord avec le Conseil. Il a fonctionné à partir du 1.^{er} Mars. Nous publions ci-après l'arrêté d'organisation, et un tableau indiquant son fonctionnement.

LE SÉNATEUR, MAIRE DE LILLE,

Vu la loi du 18 Juillet 1837, articles 11 et 12;

La délibération du Conseil municipal, en date du 9 Novembre 1878; ✓

ARRÊTE :

ARTICLE 1.^{er}

Un service spécial, ayant pour objet de procurer des secours médicaux aux personnes atteintes pendant la nuit d'accidents subits, est institué à partir du 1.^{er} Mars 1879.

ARTICLE 2

Le service médical de nuit fonctionne de dix heures du soir à sept heures du matin, depuis le 1.^{er} Octobre jusqu'au 31 Mars, et de onze heures du soir à six heures du matin, depuis le 1.^{er} Avril jusqu'au 30 Septembre.

ARTICLE 3

Les noms et domiciles des docteurs en médecine, officiers de santé et sages-femmes, qui prêtent leur concours au service médical de nuit, sont inscrits sur un tableau affiché dans le poste de police du quartier.

ARTICLE 4

Toute personne qui veut requérir un médecin ou une sage-femme, se rend au poste de police de son quartier, et choisit sur le tableau des praticiens celui dont elle désire réclamer les soins.

ARTICLE 5

Un agent de police, détaché du poste, accompagne le requérant au domicile du médecin ou de la sage-femme, suit l'un ou l'autre chez le malade, et, la visite faite, le reconduit chez lui.

ARTICLE 6

Le prix de chaque vacation est fixé à six francs. En quittant le médecin ou la sage-femme, l'agent de police lui remet un bon d'honoraire de cette somme, payable sur la caisse municipale.

ARTICLE 7

Suivant la situation de fortune du malade, l'Administration réclame le remboursement des honoraires alloués ou les prend définitivement à sa charge.

ARTICLE 8

Sont chargés du service médical de nuit, savoir :

Premier arrondissement de police

- MM. MASUREL, docteur, rue de la Barre, 18.
E. WERTHEIMER, docteur, rue Saint-Etienne, 53.
LAUTIAUX, officier de santé, rue Sainte-Catherine, 9.
LABANHIE, officier de santé, rue des Bouchers, 12.
Dame Céline SANDRAT, sage-femme, rue de la Barre, 23.

Deuxième arrondissement

- MM. LINGRAND, docteur, rue Saint-André, 8 bis.
PATOIR, docteur, rue de Courtrai, 6.
Dame DEMESSINE, femme LEMAIRE, sage-femme, rue du Mont-Piété, 5.
GILQUIN, femme DUCHATEAU, sage-femme, rue du Metz, 2 ter.
Mathilde DEGORGE, sage-femme, rue Saint-Pierre, 31.

Troisième arrondissement

- M. A. HONNART, officier de santé, rue de Fives, 25.
Dame GODFRIND, sage-femme, rue du Croquet, 7.
Sophie LECOCQ, sage-femme, rue de Fives, 6.

Quatrième arrondissement

- MM. J. LOOTEN, docteur, rue du Molinel, 32.
MANOURY, officier de santé, rue du Plat, 52.
Dame MAILLART, sage-femme, rue du Plat, 15.

Cinquième arrondissement

- MM. VANPETEGHEM, docteur, rue Colbert, 66.
Hector LEFORT, officier de santé, rue Colbert, 44.
Dame LORIAUX, sage-femme, rue Alexandre Leleux, 5.

Sixième arrondissement

- MM. LOBER, docteur, rue Inkermann, 41.
PAUX, Pierre, officier de santé, place de la Nouvelle-Aventure, 34.
CARREZ, officier de santé, rue des Postes, 87.
Dame ROSALIE DEPELSEMACKER, sage-femme, rue Racine, 96.
DENAL-DOOZE, sage-femme, rue d'Arcole, 42.
GOODLAD, femme LEROY, sage-femme, rue du Marché, 67.
Adèle THIEFFRY, sage-femme, rue des Meuniers, 85.
Adolphine CARBONNELLE, sage-femme, rue des Postes, 52.

Septième arrondissement

- M. BOUTRY, Anatole, officier de santé, rue de Douai, 79.
Dame MARTIN, sage-femme, cité Baxter, 32.

Huitième arrondissement

- MM. Ad. CHOTEAU, officier de santé, rue du Faubourg-de-Roubaix, 88.
E. DUBOIS, officier de santé, rue du Faubourg-de-Tournai, 99.
Dame RICHEZ, femme DELEPORTE, sage-femme, rue des Dondaines, 6.
SOPHIE, femme LEFEBVRE, sage-femme, rue du Long-Pot, 131.
WICART, sage-femme, rue de Rivoli, 5.
DESFONTAINES, Henriette, sage-femme, rue de Rivoli, 5.
LECOCQ, femme DUFOUR, sage-femme, rue du Prieuré, 27.

ARTICLE 9

M. le Commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 13 Février 1879.

Le Sénateur, Maire de Lille,

Jules DUTILLEUL.

ÉTAT indiquant son fonctionnement du 1.^{er} Mars au 31 Décembre 1879

MOTIFS des VISITES MÉDICALES	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL	VISITES LAISSÉES à la charge	
												des familles	de la Ville
Accouchements...	17	14	22	8	14	22	21	15	8	18	159	11	148
Accidents	4	1	4	1	3	4	2	4	1	1	25	4	21
Maladies	10	14	9	8	8	22	21	10	14	8	124	14	110
<i>Totaux</i>	31	29	35	17	25	48	44	29	23	27	308	29	279

Dépense totale pour la Ville : 279 visites à 6 fr. = 1,674 francs.

§ 8 Service des mœurs

L'arrêté suivant, pris à la date du 16 Avril 1879, a réglé le service sanitaire des filles soumises à la visite :

LE SÉNATEUR, MAIRE DE LILLE,

VU :

La loi du 18 Juillet 1837, article 11 ;

Le règlement du 7 Avril 1875, sur la police des mœurs, section III, articles 28 à 34 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1.^{er}

Le nombre des médecins municipaux chargés du service sanitaire des filles soumises à la visite est fixé à trois. La durée de leurs fonctions est de trois ans ; ils sont renouvelés chaque année par tiers. Ils peuvent être renommés.

Un tirage au sort désignera les médecins sortant d'exercice le 1.^{er} Janvier 1880 et le 1.^{er} Janvier 1881.

ARTICLE 2

M. le Commissaire central est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 16 Avril 1879.

Le Sénateur, Maire de Lille,

Jules DUTILLEUL.

Comme conséquence de cette mesure, un tirage au sort a fixé l'ordre de sortie des médecins municipaux du service de santé, dans les conditions suivantes :

1879	M. le docteur	CASTELAIN,
1880	id.	HALLEZ,
1881	id.	PAQUET.

Par arrêté du 22 Octobre 1879, nous avons nommé M. le docteur ORTILLE, médecin municipal du service de santé en remplacement de M. CASTELAIN sortant d'exercice. Il est entré en fonctions le 1.^{er} Janvier 1880.

Le nombre des maisons de tolérance au 31 Décembre 1879, était de 20.

Celui des filles entretenues dans ces maisons, de 102.

Celui des filles cartées, exerçant en chambre, de 75.

La police a relevé pendant l'année, 563 contraventions au service des mœurs. Elle a envoyé 131 filles à l'hôpital Saint-Sauveur. 17,768 visites sanitaires ont été faites par les médecins, dont 10,673 dans les maisons de tolérance et 7,095 au dispensaire.

Les taxes perçues par la Ville, en exécution de la délibération du Conseil municipal en date du 19 Février 1875 et du règlement du 16 Avril suivant, ont produit, à raison d'un

franc par chaque fille visitée, sans déplacement dans les maisons, une recette de	10.673 ^r »	
Les frais de traitement des filles envoyées à l'hôpital Saint- Sauveur et acquittés par la Ville, se sont élevés à	9.226 ^r 40	
Les honoraires des médecins du dispensaire étant pour les trois de	6.000 »	
	<hr/>	
Total.	15.226 ^r 40	15.226 40
		<hr/>
Le service sanitaire a coûté au budget.		4.553 ^r 40

§ 9 Commission d'assainissement des logements insalubres

La Commission d'assainissement des logements insalubres nous a adressé un travail très-complet et très-intéressant sur ses opérations en 1879. Nous ne pouvons mieux témoigner l'importance que nous y attachons qu'en l'insérant en entier dans notre rapport général.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION pendant l'année 1879

par M. BÉCOUR-LECLERC, l'un de ses membres

MESSIEURS,

Le vœu exprimé par M. le Maire de Lille dans sa lettre du 3 Février dernier, à propos de notre rapport annuel, est un sûr garant, pour la Commission, de la sollicitude du premier magistrat de notre grande et industrieuse cité, pour une œuvre vraiment utile et devenue en peu d'années populaire.

Une ville est d'autant plus insalubre que sa population est plus dense sur un espace restreint; c'est un axiome connu de tous les hygiénistes.

Cette insalubrité est aggravée par la mauvaise aération, la distribution parcimonieuse de l'eau ou son impureté, et par l'état défectueux des habitations et de leurs dépendances.

Nous jetterons simplement et rapidement un coup d'œil sur ces différents facteurs, en opérant ainsi une revue générale de la salubrité urbaine, sans toutefois entrer dans des détails que nos prédécesseurs ont mis suffisamment en relief avec toute l'autorité que leur donnaient la science et le talent d'exposition.

L'hygiène publique est l'application sur une vaste étendue de toutes les prescriptions de l'hygiène particulière. Si l'individu n'observe point strictement cette dernière, s'il en souffre ou s'il en meurt, sa perte n'est qu'une individualité qui disparaît. Mais quand une ville entière transgresse les lois hygiéniques générales, il s'agit, en ce cas, de la perte d'une notable partie de la population; c'est pourquoi toute cité bien administrée doit posséder les éléments nécessaires pour enrayer et combattre toutes les causes nocives.

C'est en partant des premiers principes que nos ancêtres, parfois cruellement éprouvés, bannissaient de l'enceinte, non-seulement les industries méphitiques, mais encore les hommes atteints d'affreuses infirmités. Une hygiène mieux comprise a relégué ces industries en rase campagne et des sentiments d'humanité mieux entendus ont fait disparaître les léproseries et les maladreries.

Quand on parcourt les statistiques comparées de la mortalité, l'on s'aperçoit aussitôt que la léthalité est double et triple dans les villes; elle est même de 4 : 1 dans les grandes villes manufacturières en regard de la campagne en général, et en comparant avec la mortalité des populations adonnées à l'agriculture. Dans les centres industriels, dans les agglomérations ouvrières, les diverses maladies infectieuses et les états diathésiques règnent d'une manière endémique ou épidémique. L'on peut citer l'anémie, le rachitisme, la tuberculose, l'état typhoïde et la misère physiologique. Parmi les causes de cette dégénérescence générale, nous citons, en première ligne, l'encombrement humain, le défaut d'air frais, cet aliment principal; l'exiguité des logements, leur humidité et leur construction défectueuse. L'hygiène de l'habitation est une branche de la médecine sociale que les gens spéciaux seuls jusqu'ici cultivent ou étudient : les chimistes, les physiciens, les architectes, les médecins, les ingénieurs et quelques rares philanthropes s'occupent de savoir si, effectivement, nous sommes bien ou mal logés. L'immense majorité ne s'en soucie point; elle vit *et meurt aussi* au jour le jour, sans savoir comment ni pourquoi.

Si nous pardonnons à l'incurie de nos aïeux, si nous les accusons parfois d'ignorance en toutes choses et dans l'art de bâtir, soit dit sans offenser Vitruve, nous n'en pouvons dire autant de nos contemporains. Autrefois, tout maçon était architecte et érigeait tant bien que mal une demeure avec des matériaux impropres et d'après un plan routinier, nous parlons des demeures bourgeoises. Actuellement, tous les architectes sont les dignes émules des

Servandoni et des Soufflot ; leurs études approfondies , leurs larges visées, leurs majestueux élans sont entravés par la parcimonie ou la cupidité de leurs clients, et tous les jours, pareils en cela aux médecins, ils se plaignent des parasites qui vivent à leurs dépens et aux dépens aussi de la santé et du bien-être publics.

Il y a longtemps que le chancelier Bacon a dit : « Les maisons sont bâties pour y voir » dedans et non pour y regarder au dehors. On doit préférer l'usage à la symétrie , joindre » l'un et l'autre ; celui qui fait un bâtiment en un lieu incommode , s'emprisonne volontairement. »

Nous disons aussi avec l'hygiéniste de Montpellier, Fonssagrives : « Dis-moi ce que » tu habites, je te dirai ce que tu es , » médicalement parlant bien entendu.

Les maladies , qui sont le lot de l'humaine nature , ne sont point un effet du hasard , et l'intermittence des épidémies qui atteignent de prédilection une grande ville, un quartier, une rue atteste qu'il existe dans cette ville, dans ce quartier, dans cette rue, une cause certaine qui attire et entretient le fléau.

Si l'on ne peut toujours lutter avec avantage contre le miasme tellurique, nous pouvons, par une sage prévoyance, ne pas capter de nouvelles émanations et lutter contre le miasme humain, plus terrible encore.

Quand on jette un coup d'œil sur l'ensemble géodésique de notre constitution régionale, nous pouvons nous estimer heureux, en constatant que nous habitons une zone privilégiée. Notre sol est admirablement cultivé ; point de marais infects, point de plaines arides, point de flaques dormantes, point de désert sablonneux ; l'impaludisme ne nous ronge point comme dans la cité romaine ; la dysenterie des méridionaux nous est inconnue ; et si le foie s'hypertrophie, l'on peut en accuser ceux qui travaillent moins du cerveau que de la mâchoire. En revanche, nous payons un tribut à la fièvre typhoïde, qu'engendre le plus souvent le miasme humain (1) et si le choléra, cet enfant terrible fécondé par l'écume du Gange, nous visite périodiquement, nous ne devons en accuser le plus souvent que le peu de souci des classes pauvres pour l'observation des préceptes généraux de l'hygiène.

Depuis très-longtemps, les villes sont anémiques ; elles n'ont plus de sang ; et depuis Broussais, on ne saigne plus, sauf dans les campagnes où il en reste encore par surcroît. Dans nos cités, au contraire, nous sommes au régime du fer à outrance, et si cette antithèse thérapeutique s'est implantée dans les mœurs médicales, c'est que l'on s'est aperçu que la race urbaine dégénère en raison de l'agglomération et de la centralisation excessives.

(1) Un savant de notre Faculté dit que la fièvre typhoïde s'élabore dans les milieux où s'accablent la malpropreté, les détritiques organiques, dans les lieux surchauffés, dont l'air ne se renouvelle pas et est saturée d'humidité, de miasme humain.

Docteur KELSCH. *Typhus exanthématique.*

Il ne s'agit pas de tant manger, ni boire surtout ; il s'agit de respirer.

C'est dans la maison que l'on vit et que l'on respire ; c'est aussi dans la maison que l'on s'asphyxie lentement.

L'air

Les individus, préoccupés constamment de la lutte pour l'existence, s'imaginent qu'ils seront vainqueurs lorsqu'ils auront assuré le travail et le pain quotidiens ; ils ne prennent point garde que l'ennemi n'est qu'à moitié terrassé et qu'il lui reste d'autres armes que la faim. Il faut donc conquérir L'AIR, l'air purifié par un rayon de soleil et non falsifié par le voisin qui l'a déjà respiré.

Dans les recherches savantes et minutieuses, que des hommes spéciaux ont entrepris sur la composition de l'air confiné, l'on est arrivé à cette conclusion : dès qu'il y a un litre d'acide carbonique par mètre cube, la maladie est imminente. Or, l'homme expire *hors* du poumon cent cinquante litres de ce poison en une nuit dans une chambre close. Tous les soldats casernés, dans tous les pays européens, ont quatorze mètres cubes d'air par homme dans une chambrée, et ce chiffre est faible si la ventilation n'est pas active.

A Lille, il existe une multitude de chambres et de logements cubant à peine trente mètres d'air, et qui servent d'habitation de nuit à dix personnes, quand on ne devrait y admettre que deux ou trois personnes au maximum. Cette situation est aggravée par la malpropreté, le voisinage d'une cour, étroite, humide, aux murs salpêtrés et par la proximité inéluctable d'une fosse d'aisances. C'est dans un pareil laboratoire que de toutes pièces s'engendre une maladie épidémique.

Une chambre à coucher doit avoir deux mètres soixante d'élévation au minimum, sur quatre mètres carrés, pour deux personnes. C'est un idéal que nous rencontrons rarement, et si toutes les Commissions des logements devaient, en s'appuyant sur les rigoureuses prescriptions sanitaires, interdire les logements inférieurs à ce taux, des courettes, des rues, des quartiers seraient frappés d'interdit. Tout en déplorant ces déficiences, tous les membres de la Commission hygiénique se font un devoir, chacun dans leur sphère d'action, de remédier, tant par leurs conseils, leurs objurgations dictées par leurs lumières spéciales et leurs aptitudes techniques, de remédier, disons-nous, au mal dans les mesures d'équité et d'humanité compatibles avec la loi, les garanties individuelles, les intérêts particuliers et la santé générale.

L'air et la lumière sont aussi nécessaires au sang et à l'économie humaine générale que l'aliment ; c'est un précepte de physiologie élémentaire.

Les plus belles fleurs viennent au grand air et au soleil; jamais une fleur de serre ne pourra rivaliser d'éclat, de coloris et de vigueur avec la fleur des champs. Tout le monde sait qu'une plante pâlit, s'étirole dans l'obscurité; les hommes comme les plantes ont besoin de la lumière, sinon l'anémie avec tout son cortège de maux subséquents est là qui nous guette et nous étreint sans nous lâcher jamais.

Quelle sera la valeur de la santé des enfants élevés dans une demeure sombre? Que vaudra l'adolescent sortant de ce milieu pour rentrer dans une fabrique? Si les maladies de la première enfance les ont épargnés, si l'épidémie leur a fait grâce, s'ils traversent enfin le printemps de la vie sans encombre, la fille périra tuberculeuse à la puberté, rachitique à la première parturition. Le garçon, réformé pour ces causes, ira grossir le nombre des numéros d'hôpital que l'on rencontre à la mauvaise saison, pâles, émaciés, aux visites des médecins du Bureau de bienfaisance.

Une ville ne vaut que par la moralité, le génie et la santé de ses habitants; l'esprit est plus délié dans un corps bien équilibré, et un spirituel avorton est toujours une exception. Quand l'ouvrier est convenablement logé, quand il a un lopin de terre devant sa demeure, ne fut-ce que pour y planter quelques fleurs, il reste chez lui au lieu d'aller au cabaret. Un intérieur modeste, propre, gai et illuminé d'un rayon [de soleil, invite à de doux épanchements, rend l'homme meilleur. Il est un fait universellement constaté qu'un peu de bien-être physique a une grande influence sur l'espèce humaine, et que la moralité des classes déshéritées de tout s'accroît en raison directe de ce bien-être relatif.

Dans une demeure sombre et triste, les pensées s'assombrissent et des idées vindicatives sont en germe. Tout le monde et l'ouvrier, le pauvre, mieux qu'un raffiné ou un blasé, sent son âme s'amollir à la contemplation de la nature parée d'une verdoyante forêt, et du spectacle paisible des agréables solitudes.

On peut établir en axiome qu'il vaut mieux, dans un vieux quartier, planter un arbre que bâtir une maison. Si on y ajoute encore une fontaine et un lavoir publics, l'on peut tenir pour certain que cette diffusion de la propreté aura une influence puissante sur la santé générale et les mœurs de ces quartiers, où le soleil n'est connu que par son ombre ou par un rayon timide et louche. Nous sommes convaincus que beaucoup d'habitants de ces cloaques se refuseraient énergiquement d'adorer l'astre, source de fécondité, jurant qu'ils ne connaissent pas cette divinité obscure, dont quelques privilégiés oseraient affirmer l'existence.

Un auteur a dit quelque part que l'air des grandes villes est un vaste fumier, et il a raison en ce sens que l'accumulation de tous les miasmes, produits par le nombre de gens et d'animaux, par les eaux chargées de détritux, les poussières et les microbes, constitue une couche épaisse d'air vicié que nous respirons sans cesse.

Lebert (*), dans sa monographie des scrofules, émet cette proposition renouvelée à chaque indication curative; il faut atteindre: « 1.^o Les causes extérieures qui entretiennent le mal, 2.^o Délivrer l'air pur, 3.^o Assainir l'habitation, 4.^o Eviter les appartements » humides, sombres, » entourés de hautes murailles et mal aérés.

L'air peut être modifié dans sa pesanteur, sa densité et ses mouvements, altéré dans la proportion de ses principes normaux et par la présence d'éléments étrangers connus, voire même inconnus dans leur essence. Quoiqu'il en soit, ces modifications et altérations ont des effets nocifs appréciables sur l'homme.

Il est plus facile d'altérer l'air que de le purifier, preuve de plus de la prédominance du mal sur notre pauvre planète.

Voilà pourquoi chacun dans sa sphère d'action, isolément ou collectivement, depuis le pauvre jusqu'au riche, depuis l'agent le plus infime jusqu'au magistrat le plus élevé de la cité, chacun doit *vouloir* et *agir*.

L'action et la volonté, ces deux puissants leviers, quand on les fait converger vers un but louable, humanitaire, philanthropique, ne sont jamais, ne peuvent être annihilées. Or, par une action continue, incessante, toujours en éveil, la Commission des logements insalubres fait non-seulement pénétrer les axiomes de l'hygiène la plus élémentaire au sein de la population, mais son rôle va au-delà; elle protège l'habitant de l'incurie dont il n'a pas conscience, elle le garantit contre ses propres écarts et, malgré lui parfois; elle démontre en outre qu'il n'est pas seul à souffrir d'un état de choses préjudiciable. On fait sentir à l'ouvrier ou à la ménagère malpropre qu'il rend la vie impossible aux autres, qu'il peut attirer enfin sur sa tête, sur sa famille, sa maison et sur toute la cité des maladies qui jetteront l'épouvante, le deuil et la douleur dans tous les cœurs.

Le miasme, le microbe, l'effluve nosogénique, qu'importe le nom, est une force latente, insaisissable, impondérable, invisible; une fois créé, il est, dit-on, indestructible. Il s'attache aux parois des murailles comme à la voile d'un navire; il vogue à la surface des eaux ou nage dans ses profondeurs, et, pareil à l'étincelle électrique, il traverse les océans et les terres. Est-il animé? peut-être! a-t-il une *volonté* propre, une *impulsion* supérieure? qui sait! Toujours est-il qu'il a son but comme toute création; or, homme sache bien ceci: tu as créé toi-même ton propre poison, tu as vécu dans l'ignominie, tu ne t'es pas respecté, et ceux qui avaient charge d'hommes, ne t'ont pas assez rappelé au devoir. Pourquoi vous plaindre alors, pourquoi accuser la terre et les Dieux, si la mort est dans votre sang, si vous errez dans la cité comme des faméliques tremblotants, sachez bien que vous ne devez en accuser que vous-mêmes!

(*) LEBERT. — *Maladies scrofuleuses*, ouvrage couronné.

Les eaux

C'est aux bords des grands cours d'eau et dans les plaines que l'industrielle humanité a érigé les villes ; c'est là aussi qu'elle peut s'exercer avec le plus de vigueur et, à tous les points de vue, que les progrès s'accomplissent avec le plus de rapidité.

Cette activité de l'homme n'y est paralysée par aucune lutte avec le sol : l'uniformité de sa surface permet de s'y étendre à l'aise ; la montagne, le rocher ne gênent ni le regard ni le soc, et le ravin n'y entrave point l'élan. Si de hardies conceptions germent dans les idées, elles sont tournées vers les travaux agraires toujours féconds, vers l'édification de splendides édifices, vers les inventions de la science, de l'industrie et des arts.

La ville de Lille est dans cette situation privilégiée. Après l'air examinons les cours d'eau.

Si les Grecs divinisait les sources et les cascades, à cause de leur pureté éblouissante, de leur transparence cristalline, nous ne pourrions, quelque poésie qu'on y mette, avoir cette idée en contemplant notre Deûle et tous ses canalicules tributaires. Certes, elle ne s'épanche point entre des berges ombreuses et verdoyantes ; elle ne sort non plus d'une grotte aux mystérieuses profondeurs ; elle ne roule pas ses eaux sur un fond de perles miroitantes, ni de blonds silex. Bourgeoise, calme, la Deûle trotte lentement à travers la campagne de Lille sans trop compromettre son teint clair, sa fraîcheur villageoise. Mais, hélas ! dès son entrée en ville, elle devient la sentine de la cité ; elle n'abrite plus dans les replis de ses ondes le poisson véloce ; tour à tour elle blanchit, rougit et bleuit de toutes les pollutions industrielles, et nulle ménagère ne s'avise plus de l'utiliser pour les besoins variés de la communauté. Elle n'a jamais excité l'élan poétique d'aucun trouvère habitant ses rives ; elle ne connaît que la poésie de la grande voix du fer, la pourpre tinctoriale, la morsure des acides, et si parfois elle tressaille, c'est à la voix bachique d'un mélodieux charbonnier.

Outre la Deûle Lille est sillonnée en tout sens de nombreux petits cours d'eau : égoûts à ciel ouvert, d'une notoire impureté, qui roulent pesamment leurs eaux noires, bourbeuses, infectes parfois. Ces égoûts intra-urbains occupent l'attention constante des ingénieurs et des hygiénistes, au point de vue des gaz qu'ils dégagent, de leur curage, de leur couverture éventuelle, de l'humidité qu'ils provoquent et des déjections de toute nature qu'ils reçoivent des habitants riverains.

Les ménages qui prennent jour et air à la surface de ces cloaques méphitiques sont à plaindre et nous ne pouvons que désirer avec tous que ces aqueducs soient couverts et trans-

formés en rues ou en jardinets. Beaucoup de ces bras de canaux ont été couverts depuis une dizaine d'années ; pour quelques-uns, cette couverture est en voie d'exécution et sur les terre-pleins nous pouvons déjà voir pousser quelques arbustes qui abritent sous leurs vertes frondaisons une nuée d'enfants s'ébattant sur le gazon en respirant un air plus salubre.

Il reste encore une quinzaine (*) de ces canaux dormants et boueux dans certains vieux quartiers, berceau de l'antique Lille. Les habitations qui les bordent sont d'un navrant aspect ; la poussière, la fumée des fabriques revêtent les murs d'une couche tenace et malpropre ; l'humidité séculaire résiste à tous les moyens prescrits ; les matériaux hygrométriques, friables, s'effritent lentement sous les influences saisonnières, et les murs, salpêtrés de la base au sommet, suintent la maladie et la mort. Tout s'améliore avec lenteur et persévérance toutefois, et, depuis quelque temps, l'Administration fait de grands travaux utiles d'hygiène urbaine. Pour s'en rendre compte, l'on consulte toujours avec grand intérêt la notice historique sur la transformation de la ville, dressée sous l'administration de M. DUTILLEUL, par M. MONGY, inspecteur, sous la direction de M. l'ingénieur en chef, MASQUELEZ, directeur des travaux.

Tous les habitants de Lille ont vu avec une très-grande satisfaction s'établir en ville une distribution d'eau de source saine et salubre. Les pompes, dans bien des quartiers, étaient mises à sec par l'effet des forages profonds que pratiquaient les grands industriels pour capter à leur profit et appeler à leurs usines la nappe d'eau souterraine.

L'eau des sources d'Emmerin et alentours, amenée à grands frais et par d'immenses travaux de canalisation, a été une véritable révolution hygiénique et bienfaisante pour tous les habitants. Ils ont compris que l'eau pure est le véhicule par excellence. « C'est de l'eau que dépendent la force et la santé des citoyens, a dit LAVOISIER. »

Les eaux de source sont les meilleures et celle d'Emmerin est limpide, inodore, d'une saveur agréable, point trop lourde, très-fraîche en été, et, en raison des soins apportés à sa canalisation souterraine, point trop froide en hiver, exempte en outre de matériaux organiques. Les poissons (**) y vivent, preuve, selon M. GÉRARDIN, que l'eau est bonne. « Le meilleur réactif est l'être vivant. »

Nous ne pouvons assez engager les habitants à munir d'un robinet d'eau d'Emmerin leur demeure ; nous sollicitons en même temps l'Administration d'établir la plus grande quantité possible de bornes-fontaines dans les petites rues et les courettes, où le besoin se

(*) D'après MM. MASQUELEZ, directeur des travaux, et MONGY, chef du service des études.

(**) Depuis cinq ans, nous avons pu observer personnellement des poissons dans un aquarium d'eau d'Emmerin, sur douze, pas un n'est mort.

fait le plus vivement sentir. Il en existe un grand nombre déjà ; mais l'excès en ce genre vaut mieux que la parcimonie.

Aux pères conscrits de l'aréopage, à ceux qui ont voix autorisée, nous leur disons : Soyez avarés des deniers publics quand il s'agit de joûtes, de fêtes, de chevauchées, etc. Ouvrez largement la porte au soleil, à l'air, à la lumière; assainir, c'est enrichir. A chaque rue qui s'ouvre, une salle d'hôpital se ferme. Creusez un égoût avant de redorer un théâtre; et avant d'ériger des palais artistiques, désirables d'ailleurs, abattez quelques courettes ou couvrez un canal immonde. Nous ne voudrions certes pas bannir de la Ville l'art et le plaisir; non, mille fois non; nous aimons les arts qui élèvent l'homme, et nous estimons que le plaisir honnête, pris à dose modérée, est hygiénique et salubre comme diversion à d'absorbants travaux et à de longs pensers; mais il faut songer à l'utile avant l'agréable quand on ne peut les réunir.

Les lieux habités.

Nous avons parlé de l'air et des eaux, et, à l'instar du vénérable Hippocrate, le fondateur de l'hygiène, nous nous occuperons maintenant des lieux habités.

Pour celui qui voudrait étudier très-complètement la nosogénie d'une grande ville, décrire le fort et le faible d'une agglomération, il lui faudrait prendre la cité en bloc d'abord : examiner le sol, la situation, l'altitude, l'orientation, la configuration, la superficie bâtie et aérotoire, son périmètre, tout le squelette enfin. Puis, l'on passerait aux détails : à tous les organes qui, en somme par l'étude de leurs fonctions, ont quelque analogie lointaine avec l'organisation humaine.

Une revue d'ensemble sur la circulation : Boulevards, jardins, promenades, rues, ruelles, impasses et courettes serait nécessaire. On étudierait de même les canaux excrétoires : égouts, cunettes, canaux, rivières; sans oublier les plus grandes impuretés : les vidanges. Ses moyens de respiration pourraient entrer pour une large part dans un pareil examen : ainsi, l'on capterait l'air à diverses altitudes, afin de savoir quels sont les germes organiques, les poussières minérales qu'il renferme, et quelle est la nature de toutes ces émanations. Puis en serrant la question de plus près encore, on visiterait les quartiers dissemblables, les industries diverses, nuisibles, insalubres; sans oublier de jeter un coup d'œil dans les prisons, les casernes, les hôpitaux, les lycées, les couvents. Ce gros œuvre terminé l'on prendrait toute l'économie urbaine corps à corps, c'est-à-dire maison par maison, étage par étage et on ferait ainsi passer la ville entière à travers le crible

d'une critique sévère, en se souvenant toujours du vieux proverbe : « qui aime bien châtie avec justice. »

La Commission des logements insalubres a entrepris, et depuis longues années déjà, avec courage cette lutte de dévouement pour la chose publique (les latins disaient : *res publica*), pour la ville qu'elle aime et qui lui rend peut-être cet amour. Elle examine particulièrement et dans ses plus infimes détails « *la Maison* » cette ville en miniature qui a son squelette, ses organes ses fonctions, sa respiration, sa circulation et ses éléments excrémentitiels.

Ce vaste travail, elle l'exécute consciencieusement sachant qu'une grande responsabilité lui incombe ; si parfois elle est dans la dure nécessité de porter le cautère dans une plaie trop repoussante, pour peu que le patient élève la voix trop haut, ce n'est qu'après une consultation dûment motivée et signée d'homme spéciaux, qui seuls peuvent juger de l'opportunité d'une opération aussi active que salutaire.

Quand la commission interdit un logement, c'est après un examen de tous ses membres réunis dans le local suspecté.

Quand elle constate une infiltration des eaux croupissantes ou des vidanges vers le puits d'eau potable, elle ordonne une minutieuse visite du citernage.

Officieusement elle indique les moyens reconnus les meilleurs, les plus rationnels et les moins coûteux, soit pour faire dévier les odeurs nocives et les appeler au dehors, soit pour faire dessécher les murailles humides et efflorescentes. Elle calme les susceptibilités parfois intéressées des parties par une équitable et lente procédure avant d'arriver aux moyens comminatoires et légaux.

Aux habitants chargés de famille, étreints par la misère et dont la malpropreté souvent est inévitable, elle fait des recommandations toujours écoutées ; et, si elles ne sont point immédiatement exécutées, du moins elle peut constater qu'il y a tendance générale à mieux observer une propreté relative, en rapport avec les moyens et le temps dont les pauvres gens disposent.

Dans bien des cas encore, la Commission n'a besoin de faire qu'une courte apparition pour qu'aussitôt les quelques prescriptions qu'elle ordonne soient réglées à bref délai sans autre intervention. Enfin l'on constate parfois ce parfait accord entre propriétaires et locataires, prenant la Commission pour arbitre et obéissant à ses décisions sans aucun appel. Cet idéal devrait être un principe pour tous.

Rues particulières

Ces sortes de rues attirent forcément l'attention de la Commission, non-seulement à cause de leur état de viabilité mauvaise, surtout en hiver, et en raison des détritiques qui s'entassent devant les habitations; mais du défaut d'écoulement des eaux pluviales et ménagères. Ajoutons qu'il n'y existe le plus souvent aucun branchement d'égoût; le fil d'eau, quand il y en a un, est souvent défoncé, et, à travers les interstices de ses grès disjoints une odeur infecte se dégage d'autant plus délétère qu'elle émane de produits organiques en décomposition.

Elles ne sont pas non plus éclairées. Ces rues exigent une surveillance plus spéciale à cause de la population ouvrière ou misérable qui y élit domicile.

La malpropreté force bientôt l'ouvrier convenable d'aller planter sa tente ailleurs et ce sont, en ce cas, les plus pauvres qui restent et qui souffrent non-seulement de leur misère intérieure, mais de tous les inconvénients d'une rue en mauvais état. La Commission agit alors de concert avec la voirie et celle-ci fait de louables efforts pour garantir de son mieux les riverains.

Dans l'espèce, l'insalubrité ne provient pas toujours de la maison en elle-même; mais elle amène à la longue dans les habitations une malpropreté contre laquelle la Commission lutte, non sans grandes difficultés, jusqu'à ce que les propriétaires riverains se soient entendus pour le pavage de la rue commune.

La Commission de Paris se demande « quelles sont les localités comprises sous la dénomination de dépendances de logements? Elle répond: Les passages d'une certaine étendue servant à l'usage commun d'un grand nombre de locataires occupant des bâtiments différents doivent être considérés comme *dépendances* de logements, surtout lorsqu'on y laisse circuler le public. De nombreuses décisions ont prescrit indistinctement l'assainissement de toutes les localités ainsi désignées lorsqu'elles étaient insalubres. Il y a eu des contestations, mais la Commission maintient ses convictions. »

Il semble que cette Commission assimile de fait ces rues particulières aux courettes que notre Commission lilloise prescrit journellement de tenir en état, soit par des fils d'eau à faire approprier, soit par des pavages et des rejointoyements à faire exécuter.

La Commission de la métropole ajoute encore :

« En appliquant la loi du 13 Avril 1850 aux voies privées, les prescriptions ont été adoptées par le Conseil municipal et rendues exécutoires par arrêtés préfectoraux. Ces prescriptions ont amené l'amélioration de nombreuses propriétés particulières *divisées*

» *en rues*, en ilots de maisons auxquelles leur étendue donnait autant d'importance que si elles avaient été classées et soumises à l'Administration municipale.

» La loi n'a fait aucune distinction ; toutes les localités intérieures ou extérieures, dont les locataires ont l'usage et la jouissance, sont nécessairement des *dépendances* de leurs logements ; l'insalubrité qui s'y manifeste, loin de diminuer quand les localités sont communes à plusieurs ou même livrées à la circulation, est au contraire augmentée par ces circonstances et il est certain en fait que dans l'immense majorité des cas l'insalubrité, dont on se plaint, vient plutôt des dépendances que des logements (1). »

Nous avons montré la jurisprudence de la Commission parisienne en ce qui concerne les rues susdites, jurisprudence qui a pour elle le bon sens et que ni la juridiction administrative, ni les tribunaux n'ont contestée.

Il est donc rationnel que nous appliquions ce *modus-faciendi* aux rues particulières de la ville de Lille, qui augmentent dans une notable proportion. Il est triste de constater que la spéculation ne tient que fort peu compte des besoins généraux et particuliers, et cherche à éviter le pavage sans lequel une rue est toujours un vaste cloaque.

Rues pavées sans égout

La Commission est aux prises avec d'autres difficultés encore et qui entravent son action ; ce sont celles qui résultent de l'absence d'égoûts, non-seulement dans les rues particulières pavées ou non pavées, mais dans les rues dépendant de l'Administration.

Une habitation ne peut être maintenue dans un état relatif de propreté et de salubrité quand l'écoulement des détritns est rendu impossible par défaut de canal récepteur. L'on voit alors se produire la stagnation des eaux ménagères dans les cours et les gargouilles des corridors, d'où elles répandent une odeur qui incommode toute la maison. Cet exemple, donné par l'Administration, l'établissement préalable d'un égout, serait une démonstration palpable du prix qu'elle attache à ce genre de travaux salubres au premier chef, et les particuliers ne pourraient plus en ce cas lui rétorquer ses arguments par le « guéris-toi toi-même » que les malades lancent à la face d'un médecin qui ne paie pas de mine.

Pour les cas précités, il serait utile encore que la ville intervint pour forcer les riverains à tenir leurs rues en état de viabilité et d'innocuité en ce qui concerne les ornières, flaques d'eau et monceaux putréfiés qu'on y rencontre.

(1) Chauveau-Lagarde et Bareswill. Rapport général de la Commission des logements insalubres. Paris. Années 1866 à 1869.

Le barrage de ces rues nous semble indiqué, et si la moindre trace d'affection miasmatique s'y décèle, l'évacuation serait un moyen qui, tout en coupant le mal dans sa racine, étoufferait le germe *ab ovo*, et ferait comprendre aux propriétaires où sont leurs véritables intérêts.

Loin de nous d'accuser la vigilance de l'Administration d'agir avec tiédeur ; nous pouvons constater, nous le disons bien haut, qu'elle a exécuté d'immenses travaux en ce genre. Ainsi il existait (1) en 1860 22,000 mètres d'égoûts ; depuis 1860 jusqu'à ce jour on a creusé 33 mille mètres nouveaux, soit un total général de 53 kilomètres : Toutefois il reste encore près de 5 mille mètres d'égoûts ou canaux à ciel ouvert. Il nous semble utile de recouvrir ces ulcères tout d'abord.

Les Courettes, les Impasses, les Cités.

Ces sortes d'agglomérations humaines offrent tous les inconvénients des rues particulières avec cette aggravation que, dans certains lieux, l'écoulement des eaux polluées est rendu plus difficile encore.

L'on y est obligé d'avoir recours aux puits absorbants. En outre l'air et la lumière y font défaut et les exhalaisons nauséabondes y sont retenues, parce que le peu de mouvement de l'air empêche leur diffusion vu la hauteur des murs.

C'est dans les entassements malsains, dans cette promiscuité que s'élabore et qu'est entretenue la misère morale et physique. C'est dans certaines de ces courettes que l'on voit des habitations très-anciennes, surtout dans le quartier central de l'ancien Lille et dans celui de Saint-Sauveur. Quelques-unes de ces demeures se distinguent à l'œil de l'architecte et de l'artiste, par des archi-voltes taillées en pointe de diamant ; mais aussi elles se distinguent à l'intérieur par un profond délabrement. On y voit des soupentes qui ressemblent à des tréteaux de foire, et qui coupent la hauteur de la place en deux parties sous lesquelles, ni dans l'une ni dans l'autre de ce singulier échafaudage, un homme de taille moyenne ne saurait se tenir debout. La partie inférieure sert naturellement à la demeure de jour, où l'on cuisine, où la lessive se fait ; la partie supérieure sert de chambre à coucher. La Commission les proscriit impitoyablement quand le cubage général n'est point satisfaisant et quand l'aération est quelque peu défectueuse.

Les indigènes qui habitent ces locaux ne sauraient, pour la plupart, donner de bonnes raisons pour justifier la préférence qu'ils ont pour ces cours et ces maisons ; car lorsqu'on

(1) D'après MM. Masquelez et Mongy, loc. cit.

les questionne sur la proximité présumée de leur atelier de travail, il en est qui citent une usine éloignée, dans la banlieue parfois, où de grand matin ils se rendent bien avant le premier chant du coq.

Ce n'est assurément pas l'attachement proverbial aux lieux qui les ont vu naître; car, originaires la plupart de la Belgique, ces populations flamandes, mâtinées d'espagnol, sont cosmopolites autant que malpropres, et leur ignorance bien connue explique leur résistance à toute tentative civilisatrice. Le tabac et la bière, voilà leur devise. Ils désertent naturellement leur infect taudis pour le cabaret, et, avec leurs femmes couvertes de guenilles chatoyantes, ils vont boire en commun et chanter quelque mélodie gutturale qu'un Italien malpropre et fier accompagne sur son violon fêlé ou son accordéon nasillard. Leurs enfants, au lieu de s'ébattre au grand air, vont dans quelque cave entendre les tragiques aventures de « Kobonus. » C'est la comédie pour un sou.

Tous les immigrants ne sont point logés à cette enseigne; il en est au contraire un grand nombre pour lesquels l'ordre et la propreté sont les premières vertus.

Nous ne signalons ici qu'une minorité, l'écume débordante d'outre-Lys, déserteurs, ménages interlopes, qui ont rompu plus d'un ban, qui rossent le guet, jouent du couteau, boivent comme des éponges, peuplent nos prisons, nos hôpitaux, et vivent du budget de nos pauvres. A tous ceux là, il faudra longtemps avant de comprendre que la méthode et l'ordre sont les compagnons obligés de la propreté et de la santé, puisque la malpropreté est précisément leur apanage; l'amour du travail, le respect de soi-même sont pour eux qualités négatives. C'est dans ces quartiers flamands que la Commission rencontre le plus d'habitants sur un espace trop restreint; malheureusement il est fort difficile de remédier à cet entassement.

Le propriétaire d'un local n'a pas à s'enquérir du nombre d'occupants et, à moins que les locaux ne soient par trop exigus, nous ne pouvons en proposer l'interdiction; de plus la valeur locative n'est pas grande; la Commission en tient compte pour prescrire des indications générales d'aération, de ventilation et de propreté au mieux des intérêts de chacun.

Ces moyens sont palliatifs dans une certaine mesure, quand l'état sanitaire est satisfaisant, mais ne suffisent pas quand on prévoit l'épidémie.

Un de nos prédécesseurs, le docteur Joire, dans son remarquable rapport de 1865 dit :

« Dans la situation actuelle, si une épidémie meurtrière, dont nous pouvons avec quelque vraisemblance redouter encore l'éventuelle invasion, faisait irruption dans notre ville, nous aurions à redouter bien des désastres. »

Cette intuition de l'honorable et savant professeur donne matière à réflexion : ne prédisait-il pas, à huit mois de distance, l'invasion cholérique? Les grands désastres sont

périodiques , et , pareils aux phénomènes sidéraux que l'astronome annonce , ils arrivent au moment désigné par les observateurs.

Les courettes , les impasses , les cités , sont la gangrène des villes ; il importe au plus haut degré de les voir disparaître , et une loi qui défendrait la création de ces nouveaux foyers serait un bienfait public.

Nous avons vu avec plaisir dans la notice (*) historique les desiderata formulés :

- 1.° Pour l'achèvement des grandes voies ;
- 2.° Pour l'assainissement des cours ;
- 3.° Pour le pavage des ruelles et courettes ;
- 4.° Pour l'achèvement des égouts et couverture des canaux , etc. , etc.

lesquels travaux , joints à d'autres , exigeraient une dépense de douze millions qui restent à trouver.

Il appartiendra peut-être aux Commissions futures d'étendre leur action en se joignant aux administrateurs de la voirie pour assainir des quartiers entiers , en indiquant les percements rigoureusement nécessaires et d'une urgence inéluctable.

Dans cet ordre d'idées l'édilité est convaincue de la nécessité de détruire , autant que le budget le permet , toutes les causes d'insalubrité notoire , et c'est avec satisfaction que dans le courant de l'année , la Commission a pu constater que certaines courettes étaient en voie d'élargissement et que certains culs-de-sac , sur le fronton desquels on pouvait écrire « *ici l'on meurt* » ont été transformés en rues d'un aspect plus agréable.

Habitation des caves

Ces caves habitées deviennent un mythe , et l'on ne pourrait plus nous lancer cette fameuse apostrophe : *Et vos caves lilloises ?*

L'immense majorité des habitants pauvres commence à comprendre que l'air et la lumière des caves n'est pas ce qu'il faut à l'organisation humaine. A part de très-rares exceptions , la Commission n'a plus à s'occuper de la question. Pendant le courant de l'année 1879 , nous en avons interdit neuf ; dans quelques-unes on laisse aux occupants la latitude d'y travailler le jour sans y habiter la nuit. Soucieux de garantir , nous le répétons , tous les inté-

(*) De MM. MASQUELEZ et MONGY , loc. cit.

La surface pavée à Lille est de 304,620 mètres , celle restant à paver de 310,100 mètres. Il y a 624 rues en tout , dont 79 particulières , et il reste 360 rues sans égouts. Il y a une surface aérateur de 749,386 mètres de jardins , promenades , avenues. Il y a 21,000 maisons pour 165,000 habitants.

rêts, nous ne voulons point priver tel petit savetier, ou gagne-petit, de son gagne-pain en l'expulsant brutalement et sans rémission; car bien de ces professions précaires ont une petite clientèle qui ne s'étend pas au loin.

Constructions nouvelles

En 1852 (*) il a paru un décret qui ordonne à tout constructeur de soumettre au préalable à l'Administration un plan de ce qu'il veut édifier, et d'accepter les modifications qui lui sont prescrites en ce qui concerne la sécurité et la salubrité.

En 1859 (**) et 1872, d'autres règlements ont déterminé la hauteur des maisons d'après la largeur des rues, la hauteur minima des étages à 2^m 60 entre plafond et plancher, la dimension des cours et courettes, etc. Quant à ces dernières, on a établi qu'elles ne pourraient servir à aérer ni à éclairer les chambres à coucher, si ce n'est au dernier étage.

Malgré ces prescriptions et ces ordonnances juridiques, nous pouvons journellement observer que la voie d'accès à certains bâtiments neufs, le peu de hauteur intérieure, le cubage des logis, les corridors, les escaliers, tout, jusqu'aux matériaux employés, laisse à désirer.

Dans certaines maisons nouvelles, il est pénible de voir une famille nombreuse, entourée d'un mobilier, de hardes, de literies moisis, essuyer les plâtres en frottant leurs rhumatismes, parce que les murs suintent, du plafond aux lambris, à tel point que l'eau coule sur le sol. Autour de ce tableau voyons le cadre: une cour qui ressemble à un puits ou bien à un long et étroit boyau, où le soleil n'entre que de façon oblique, sans atteindre ni sécher le sol. Ce fond est émaillé par une ou plusieurs fosses d'aisances qui confinent à la pompe. Les parois latérales sont sillonnées en tous sens par des cordes ou des bâtons d'où pendent des vêtements de travail, des linges d'enfants, des paillasses humides; et, si parfois, sur l'appui des fenêtres, l'on voit quelque maigre géranie ou quelque pâle cinéraire, ces plantes étiolées, comme les habitants de ces lieux, lèvent tristement la tête pour chercher un peu de lumière, et laissent tomber bientôt une à une leurs folioles fatiguées, leurs pétales poussiéreux et meurent en même temps que ceux qui les ont si brusquement dépaysées. La spéculation moderne semble avoir établi en principe qu'il faut bâtir le plus possible de cases sur un terrain le plus exigu. Cette latitude excessive est défectueuse au premier chef. On doit respecter la liberté du propriétaire, dit-on, la loi le veut ainsi; mais souvenons-nous

(*) *Rapports généraux*, Robinet-Trébuchet, Paris, 1877.

(**) *Législation sur les logements insalubres*, Jourdan, 1879.

de l'axiome : « *Summum jus, summa injuria.* » Dans une société bien équilibrée devrait-on, hélas ! mesurer ainsi l'air au mètre cube, chicaner le droit à la vie, capter la lumière en la réfléchissant sur des murailles blanchies et exproprier le soleil pour cause d'économie privée. Cet excès de civilisation est un pas en arrière, et nous ne pouvons prétendre aller de l'avant en comprimant ainsi l'essor humain qui veut l'air, l'espace, le soleil et la liberté de se bien porter.

Un travailleur, un médecin qui ne faiblit pas quand il s'agit de dire la vérité à ses concitoyens, relate ceci :

« Malgré de meilleures conditions hygiéniques, percements de vieux quartiers, suppression de caves, ouverture de places, de grandes artères, plantations de squares, la mortalité de la ville de Lille pour les enfants a augmenté d'un cinquième (*). »

Nous savons bien que la mauvaise alimentation y est pour une grande part ; mais les logements défectueux peuvent revendiquer le reste.

Nous avons dit déjà qu'un logis suspect engendre l'épidémie, qui s'étend du taudis à l'appartement somptueux, d'une courette au boulevard, du locataire au propriétaire, loi de justice et d'équilibre peut-être.

Balayage des voies publiques

Sans faire d'incursion dans un domaine qui ne nous appartient pas directement, nous sommes autorisés par l'exemple d'un de nos prédécesseurs, ancien maître et collègue (**), de dire aussi quelques mots sur le balayage, qui, dans certains quartiers excentriques se fait d'une façon défectueuse. Le peloton de balayeurs nous semble assez bien organisé ; mais la façon d'opérer laisse à désirer, en raison de la poussière que l'on soulève, soit en balayant, soit en ramassant des détritits. Toutes les matières organiques, terreuses et carbonifères, dont se compose notre poussière urbaine, pénètre dans les maisons, s'attache aux murailles, s'introduit dans toutes les excavations et sculptures des façades sur lesquelles elle estompe les lignes architectoniques ; mais, chose plus nuisible, elle s'introduit dans les voies respiratoires (***). Aux époques de sécheresse, même en hiver, ce désagrément est fort sensible ; il serait donc utile que chaque balayeur fût muni en toute saison d'un

(*) Docteur HOUZÉ DE L'AULNOIT, *Rapport sur le Congrès d'hygiène de Bruxelles*, Lille, 1877.

(**) Docteur JOIRE, *Balayage*. Rapport, 1865.

(***) L'antracosis, « matière noire des poumons » (Robin et Littré) vient des poussières urbaines et s'observe à presque toutes les autopsies chez les habitants des pays où l'on extrait le charbon, où l'on en brûle et où les résidus servent au macadam des trottoirs. Dans une communication orale récente, le professeur Kelsch, nous a confirmé le fait.

arrosoir. L'eau ne se refuse pas; chaque riverain serait heureux d'en fournir. L'arrosage obligatoire pendant les grandes chaleurs n'obvie qu'imparfaitement à cet état, puisque les balayeurs ont déjà accompli leur besogne matinale.

A ce sujet, disons que certaines villes de France et Montpellier notamment, étudient et expérimentent un système de projections salines, déliquescentes, sur les voies publiques (*) à l'effet d'empêcher les particules microscopiques de s'élever dans l'atmosphère et d'ajouter ainsi une cause d'insalubrité à l'air que l'on respire.

Nous prions les dames de croire que les chimistes, toujours galants, ont cherché un sel qui n'attaque en rien ni leurs traînes, ni leurs fines chaussures. Mais il y a une question plus sérieuse encore, c'est qu'on devra tenir compte de la qualité de matière fertilisante ou azotée que ce sel renfermerait, afin de ne pas *brûler* les récoltes des terres sur lesquelles ces fumiers surchargés de sel seraient déversés.

Conseil de préfecture

Nos rapports avec le Conseil de préfecture ont fait l'objet dans les précédents comptes-rendus de nos travaux de quelques observations critiques, justifiées par les considérants infirmant certaines de nos décisions.

Si l'ancien Conseil nous avait invités à une conférence pour obtenir la justification des décisions que la Commission avait cru devoir prendre, il aurait pu se convaincre qu'elle applique à sa mission désintéressée les connaissances pratiques et techniques, indispensables à tout bon jugement.

Nous ne renouvellerons point toutefois les critiques de nos prédécesseurs; nous nous contenterons de citer un type parmi les procès-verbaux qu'infirmait le Conseil d'antan.

M. E., épicier rue R., craignait que « *la Commission n'épousât par trop les querelles de son locataire!!* » son voisin, en prescrivant la jonction du tuyau d'évent de la fosse impure avec une cheminée à feu. Notons que cette mesure détruisait radicalement les émanations de cette fosse, sise sous un lanterneau défectueux. Il y a là comme on le sent, une question de physique élémentaire que M. E. ne comprend certes pas, la différence de densité d'une colonne d'air chaud, mais que le Conseil de préfecture pouvait ne pas ignorer (**).

(*) Pour les détails explicites et la composition des sels. V. FONSSAGRIVES *Assainissement des villes*.

(**) Les gaz des fosses d'aisances, mis en contact avec ceux provenant de la combustion du charbon, sont transformés de façon à perdre toute action délétère. V. JOURDAN. *Législation des logements insalubres*, Paris, 1879. Nous recommandons la lecture de cet ouvrage à M. E. en particulier et à tous les Conseils de Préfecture, ils verront que la Commission lilloise y est honorablement citée.

Nous voulons bien indiquer encore à ces messieurs le moyen que la Commission parisienne emploie en pareil cas : c'est un bec de gaz constamment allumé dans l'intérieur du tuyau d'évent, quand elle ne peut faire aboutir celui-ci à une cheminée. Tous les Conseils préfectoraux, certes, comprennent que le feu purifie; mais ils n'admettraient probablement pas la note des frais, et notre Commission leur donnerait raison; c'est pourquoi elle indique un bon remède à très-bon marché, qui a été rejeté par le Conseil. *Ab uno disce omnes.*

Nous recommandons la lecture du paragraphe 11, page 347 de l'ouvrage de M. Jourdan ainsi intitulé : *Le Conseil de Préfecture peut ordonner une expertise ou un supplément d'instruction.*

La Commission des logements insalubres de Lille émet le vœu : « Que dans les cas de contestation le Conseil de Préfecture s'adjoigne des experts dont la compétence technique puisse résoudre la difficulté. »

Villes qui ont envoyé leurs rapports généraux et des renseignements sur le fonctionnement des commissions similaires :

D'après le désir exprimé par notre honoré Vice-Président, M. MEUREIN, M. le Sénateur, Maire de Lille, a demandé à diverses villes de France des renseignements sur le *modus operandi* de leurs commissions respectives. Plusieurs grandes villes ont répondu à cet appel. Le Préfet de la Seine nous a expédié un volumineux rapport très-substantiel sur les opérations de la Commission de la ville de Paris pendant les années 1851 à 1869. Ces rapports, qui embrassent une période de vingt années, sont signés par les sommités scientifiques; on y rencontre les travaux de Trébuchet, Robinet, Mélier, Letellier de la Fosse, Chauveau-Lagarde, Barreswill, noms célèbres dans les sciences chimiques, le droit, la médecine, les beaux-arts, etc.

Malgré toute notre bonne volonté, il nous a paru impossible de résumer un pareil travail; tout y est à lire et à méditer en détail; et pour ceux qui veulent bien se pénétrer des devoirs qui incombent aux comités de salubrité publique, nous leur conseillons de lire et d'étudier comme nous, ce rapport qui est un vrai monument et une monographie très-complète de toutes les questions que nous sommes appelés à élucider.

Le Maire de Marseille nous apprend que les Commissions instituées à différentes époques n'ont jamais fonctionné d'une manière régulière et qu'il ne peut fournir par conséquent, à son grand regret, aucun renseignement.

Le Magistrat de Rouen répond à son tour que la transformation de la ville et l'ouverture projetée de nouvelles rues dans le quartier peu salubre, sont la cause du peu d'importance des affaires soumises à la Commission.

A Lyon, la Commission n'existe plus depuis plusieurs années.

A Bordeaux, une Commission de douze membres fonctionne, tient une séance mensuelle, est divisée en trois sous-commissions qui visitent chacune une section de la ville; une centaine d'affaires se traitent annuellement et sans aucune difficulté.

A Nantes, il existait, nous écrit le Maire de cette ville, une Commission qui a fonctionné jusqu'en 1871; elle inscrivait annuellement une trentaine d'affaires; elle n'opère plus depuis la mort de son président, et la ville a nommé un inspecteur de salubrité.

Ce serait émettre une proposition hasardée de dire que tout est pour le mieux sans doute dans les grandes villes que nous venons de citer.

Nous savons par la démographie, par la statistique, par les recueils hygiéniques et médicaux, combien toutes ces villes laissent à désirer sous le rapport de la salubrité générale et nous osons affirmer, sans crainte de démenti, que toutes les grandes agglomérations plus encombrées que la nôtre souffrent d'un malaise plus grand encore.

Le *Marseille médical* nous fait mensuellement un triste tableau statistique de cette perle phocéenne qu'entourent les fleurs de l'amandier. Genoïis, Maltais, Mahonnais, Anglais, Nègres, Créoles, quarterons de tout teint, de toute race y sont accumulés. Babel est dans Marseille. Et si la brise méditerranéenne balaye bien des impuretés, elle ne peut toujours lutter contre l'immense buée humaine, contre l'entassement, la promiscuité et la malpropreté.

A Lyon et à Nantes les maisons insalubres, les ruelles méphitiques, les eaux corrompues existent, si les Commissions n'existent plus. Nous faisons des vœux dans l'intérêt des pauvres et des ouvriers très-nombreux pour que les édiles rétablissent les Commissions de salubrité et nous leur disons: si vous avez la santé prémunissez-vous contre la maladie.

A Rouen si le président meurt, que l'on crie: Vive M. le Président.

En revanche plusieurs villes, désireuses d'établir une Commission de logements insalubres, nous ont demandé des renseignements sur le mode de fonctionnement de celle qui existe à Lille; il a été fait droit à cette requête par l'envoi des comptes-rendus de nos travaux et des communications pouvant les intéresser et faciliter leur tâche.

Pour terminer nous disons à tous: Cherchez un air sec et tempéré, une eau pure, oxygénée, exempte de proto-organismes, et peu chargée de substances minérales. Veillez aux exhalaisons; invitez le soleil chez vous. Cherchez une habitation exposée au levant, surélevée et sèche; l'habitation est un second vêtement autrement utile à l'homme que l'habit qui le recouvre plus immédiatement.

Celui qui prend une demeure malsaine est plus inconséquent que celui qui se garantit

mal du chaud et du froid en s'habillant contre toutes les règles de l'hygiène ; car on ne peut échapper au danger permanent d'un local malsain.

Tel ne manquera pas de s'affubler de fourrures en hiver, de mousseline en été, mais n'attachera qu'une médiocre importance au choix d'une chambre, pour y vivre constamment. Ces non-sens s'observent journellement. Tel autre possède un local convenable ; mais, pour y coucher avec toute une famille, fera choix de la place la moins aérée, la plus mal éclairée.

Que l'on pardonne ces fautes à l'ouvrier pour qui nécessité fait loi ; mais celui qui peut bien se loger, perd en santé ce qu'il prétend gagner en espace de valeur commerciale.

D'autres se couvrent d'oripeaux, de galons et fanfreluches, se serrent la ceinture au besoin, habitent des taudis pour pouvoir le dimanche et le lundi naviguer toutes voiles dehors. S'ils sont malades, ils accuseront le propriétaire, le médecin ; ils accuseraient l'architecte et son plan, le maçon et son plâtre avant de s'accuser eux-mêmes.

La Commission des logements ne peut rien contre ces errements de têtes mal équilibrées ; ses conseils, ses objurgations sont lettre morte : *Nares habent et non odorabunt* ; mais tous ceux qui, pour des raisons d'ordre vraiment économique, sont dans la stricte obligation de se contenter d'un logement défectueux, ceux là ont besoin d'être protégés efficacement ; aussi la Commission s'efforce toujours de satisfaire à toutes les exigences au mieux des intérêts particuliers et généraux.

Si nous jouissons depuis quelques années d'une période de calme au point de vue endo-épidémique, si la constitution médicale de la région est satisfaisante, il importe de préparer l'avenir en soignant le présent. Nous devons donc continuer sans relâche de faire œuvre préventive, palliative et curative en prescrivant le strict nécessaire inéluctable et en signalant toutes les causes actuelles et prochaines d'infection. Et si, dans un jour néfaste, l'épidémie s'abat sur la cité, tout en étant prête aux luttes ardentes et généreuses, la Commission du moins aura prouvé par sa constante sollicitude, par sa vigilance incessante et par ses décisions motivées, qu'elle a fait tout son possible pour en atténuer les effets désastreux.

Ce trop long exposé est clos par les tableaux synoptiques dressés par notre Secrétaire administratif, M. Nogier, dont nous nous plaignons à reconnaître le zèle et les aptitudes. Ces tableaux permettront de noter la variété, le nombre et la marche des affaires sur lesquelles la Commission a dû se prononcer dans le courant de l'année 1879. Ils indiquent en outre une recrudescence annuelle ; cela tient à ce que les déficiences se représentent à nous au bout d'une certaine période et qu'elles sont sujettes à de nouvelles prescriptions ; cela prouve encore que la négligence, la malpropreté et en général toutes les causes d'insalubrité

sont actives et que la Commission des logements insalubres de la Ville de Lille ne s'endort jamais sur le mol chevet de l'incuriosité et du loisir.

Le Secrétaire-Rapporteur,

BECOUR-LECLERC.

Lille, le 1.^{er} Avril 1880.

Depuis le dernier compte-rendu, la mort nous a visités et nous a enlevé deux membres.

DURIEUX-FORRET, Vice-Président de section et le docteur LECLERC, médecin principal, officier de la légion d'honneur.

DURIEUX-FORRET était parmi nous depuis notre fondation ; il assista et contribua à la transformation et à l'agrandissement de la Ville, à son assainissement, avec MM. MEUREIN, PILAT, JOIRE, tous ouvriers de la première heure, et qui ont le bonheur de voir leur œuvre féconde accomplie en partie et la ville en pleine évolution. Ce sont ces gens de bien, ces savants, travaillant en silence, écrivant pour l'avancement et la moralisation, ce sont eux qui nous ont frayé la route, allégé la tâche. Ils ont détruit ces caves qui partout faisaient passer les Lillois pour une variété nouvelle de sauvages des cavernes.

DURIEUX-FORRET faisait partie de toutes les corporations de bienfaisance et des hospices ; il pratiquait le bien par disposition innée et ne fut récompensé que par cette intime satisfaction qu'éprouve tout homme utile à tous les hommes. Cela lui suffit, car il était bienveillant et bon.

Le docteur LECLERC était un pionnier de la science, un chercheur jamais rassasié, un infatigable travailleur. Il voulut tout embrasser : médecine, philosophie, sciences naturelles, etc. Le but ultime de tout ce savoir amoncelé en cinquante-cinq ans de pratique médicale était toujours l'homme malade ; il aurait voulu voir l'humanité heureuse par la science ; rêves, hélas ! d'un esprit généreux. Après avoir étudié les hommes et leurs maux sous toutes les latitudes, opéré sur tous les champs de bataille, affronté toutes les épidémies, il s'est reposé parmi nous et son repos était encore et toujours le travail et l'étude.

« Qui n'avance pas recule », disait-il souvent. Nous l'avons tous connu, les uns au Conseil municipal, d'autres à la Commission des logements insalubres, d'autres encore dans la vie intime et familiale. Son esprit actif, ses idées transcendantes, sa vaste érudition nous captivaient et nous charmaient. Nous qui l'avons particulièrement apprécié nous pouvons dire de lui qu'il vécut pour la science et pratiqua l'abnégation.

BECOUR-LECLERC.

COMMISSION D'ASSAINISSEMENT DES LOGEMENTS INSALUBRES

Bureau :

- MM. le SÉNATEUR-MAIRE de Lille , chevalier de la Légion-d'Honneur , officier de l'Ordre de Léopold de Belgique et officier d'Académie , Président ,
Le comte DE MELUN, ✠, Vice-Président honoraire ,
Victor MEUREIN, ✨ ✨ , 1.^{er} Vice-Président ,
D. SAUVAGE, 2.^e Vice-Président ,
A. MOURCOU, 3.^e Vice-Président ,
H. LESTIENNE,)
D. BOUCHÉE,) Secrétaires des Sous-Commissions.
A. LAURENCE,)
BECOUR-LECLERC, ✨, Secrétaire-Rapporteur,

1.^{re} Section

- MM. Victor MEUREIN , maître pharmacien-chimiste , inspecteur départemental de la salubrité publique du Nord , Adjoint au Maire de Lille , chevalier de la Légion-d'Honneur , de l'Ordre de Léopold de Belgique et officier d'Académie ;
H. LESTIENNE, architecte ;
J. DUTHILLEUL, architecte ;
MASQUELEZ , ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées , directeur de l'Institut agronomique et commercial du Nord de la France , officier de la Légion-d'Honneur ;
A. DELEPLANQUE , propriétaire ;
LEGROUX , docteur en médecine ;
A. CHARLES , membre du Conseil central d'hygiène , Administrateur des Hospices et du Bureau de bienfaisance , conseiller municipal.

2.^e Section

- MM. D. SAUVAGE, architecte, Vice-Président ;
BÉCOUR-LECLERC, médecin ;
BOUCHÉE, rentier, Administrateur des Hospices et du Bureau de bienfaisance, conseiller municipal ;

DEPERNE-MEURISSE, ancien entrepreneur de travaux de bâtiments ;
OZENFANT-SCRIVE, administrateur des Hospices et du Bureau de bienfaisance ;
J. DECROIX, avocat, conseiller municipal ;
L. NOÉ, ancien entrepreneur de travaux de bâtiments.

3.° Section

MM. A. MOURCOU, architecte, Vice-Président ;
MORELLE, docteur en médecine, chevalier de la légion d'honneur ; (*)
ALHANT, conseiller municipal ;
LANGANGNE, conducteur des Ponts-et-Chaussées en retraite ;
DUQUESNE, ancien entrepreneur ; (**)
A. LAURENGE, entrepreneur de travaux de bâtiments, membre du Conseil des
prud'hommes, conseiller municipal.

Service :

MM. A. NOGIER, inspecteur, secrétaire de la Commission ;
H. SAUVAGE et J.-B. ALBERTY, employés.

(*) Le Docteur MORELLE, démissionnaire en 1880, est remplacé par le Docteur PATOR.

(**) M. DUQUESNE, démissionnaire, est remplacé par M. BAZIN.

STATISTIQUE DES AFFAIRES

1.° Visites

Maisons visitées par la Commission d'assainissement des logements insalubres de Lille, du 1. ^{er} Janvier au 31 Décembre 1879.	740
Rapports rédigés dans le cours des dernières années et dont les travaux indiqués n'étaient pas exécutés au 1. ^{er} Janvier 1879	358
Total.	<hr/> 1.098

2.° Rapports

Rapports dont la procédure et l'exécution étaient incomplètes au 31 Décembre 1878	290
Rapports résultant des quarante-trois séances que la Commission a tenues du 1. ^{er} Janvier au 31 Décembre 1879.	478
Ensemble.	<hr/> 768

3.° Procédure des 768 Rapports et classement au 31 décembre 1879

RAPPORTS RÉDIGÉS	DIFFÉRENTES PHASES DES PROCÉDURES												Travaux d'assainissement — OBSERVATIONS sur le mode de procé- dure en cas de résis- tance en matière de logements insalubres
	AFFAIRES NON TERMINÉES MALGRÉ						AFFAIRES TERMINÉES APRÈS						
	L'avis du Maire	Notifica- tion de l'homologation du Conseil municipal	Arrêté du Maire	Arrêté du Conseil de préfec- ture	Procès- verbal en police judiciaire	Pour- suites au tribunal correc- tionnel	L'avis du Maire	Notifica- tion de l'homologation du Conseil municipal	Arrêté du Maire	Arrêté du Conseil de préfec- ture	Procès- verbal en police judiciaire	Pour- suites au tribunal correc- tionnel	
Classés comme exécutés du 1. ^{er} janvier au 31 dé- cembre 1879.	15	329	238	11	138	»	»	»	»	»	»	»	Total : 731
Reste en cours de procé- dure au 1. ^{er} janvier 1880	»	»	»	»	»	»	41	50	25	»	68	»	Total : 184
TOTAUX . . .	15	329	238	11	138	»	41	50	25	»	68	»	Ensemble 915 Exécutés 731
Total de l'exécution : 731						Total de l'inexécution : 184						Reste 184	

Situation au 31 Décembre 1879

N ^o d'ordre au dépouillement	INDICATION DES TRAVAUX PRESCRITS EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT	Nombre	Classés comme exécutés	Non exécutés
1	Nombre de maisons pour lesquelles il a été prescrit des travaux d'assainissement	1098	»	»
2	Ouverture de fenêtres et suppression de planchers d'entresols trop petits pour servir d'habitation. . .	10	6	4
3	Etablissement de vasistas, impostes, ventilateurs dans des couloirs, des escaliers, etc., pour augmenter l'aération des logements	5	4	1
4	Réparations de portes en mauvais état.	71	60	11
5	Etablissement de portes aux entrées de couloirs, de cabinets d'aisances, etc.	36	28	8
6	Réparations de châssis et fenêtres dont le mauvais état ne permettait plus le fonctionnement	67	55	12
7	Réparations et badigeons (à la chaux) des murs, plâtrages et plafonds, des couloirs, des escaliers, et à l'intérieur des logements; lavages et peintures des portes et fenêtres	239	183	56
8	Lattages et plafonnages de solives, solins dans des escaliers, couloirs, logements; plâtrages sur des murs dont les briques étaient à nu	8	8	»
9	Réparations et badigeons de plusieurs couches au lait de chaux (de Tournai) des murs de façades et de clôture (côté des cours); goudronnage du bas desdits murs	279	203	76
10	Grattages, lavages, réparations, badigeons et peintures des façades, à front de rues particulières ou communales	132	98	34
	<i>A reporter.</i>	1745	645	202

N.º d'ordre au dépeillement	INDICATION DES TRAVAUX PRESCRITS EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT	Nombre	Classés comme exécutés	Non exécutés
	<i>Report.</i>	1745	645	202
11	Réparations ou renouvellement de carrelage, pavés, dallages, glacis, etc., de couloirs ou de logements.	164	132	32
12	Reconstructions ou réparations d'escaliers dont les marches étaient usées, vermoulues ou cassées. .	45	39	6
13	Etablissement de garde-corps dans les contours d'escaliers, sur les paliers des escaliers, aux fenêtres ouvrant à niveau des planchers; établissement de mains-courantes et balustres dans des escaliers rapides ou obscurs	30	20	10
14	Remplacement de gittages, de bois trop faibles n'offrant plus suffisamment de sécurité	18	17	1
15	Réparations, remaniements et renouvellements de planchers présentant des trous et des intervalles et ne permettant pas l'emploi de l'eau dans le nettoyage	115	104	11
16	Réparations ou reconstructions de cheminées; isolement de celles avoisinant des boiseries et pouvant occasionner des incendies	30	29	1
17	Etablissement de lambris après grattage et enduits de murs humides ou salpêtrés.	15	14	1
18	Réparations de toitures et plates-formes pour éviter l'infiltration d'eaux pluviales	84	74	10
19	Réparations de chéneaux, nochères et tuyaux de descente dont le mauvais état causait de l'humidité .	103	88	15
20	Etablissement de chéneaux, nochères et tuyaux de descente sous des toitures, tant du côté des cours que des rues particulières ou communales . . .	39	29	10
	<i>A reporter.</i>	2388	1191	299

N.º d'ordre au dépouillement	INDICATION DES TRAVAUX PRESCRITS EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT	Nombre	Classés comme exécutés	Non exécutés
	<i>Report.</i>	2388	1191	299
21	Reconstructions de fosses d'aisances anciennes ou en mauvais état; reconstructions de fosses constituées par des tonneaux enfoncés dans le sol	38	35	3
22	Citernage de fosses non étanches; d'où résultait des infiltrations dans le sol, dans les caves ou dans les puits de pompes	13	12	1
23	Reconstructions de maçonneries de sièges de cabinets d'aisances	63	50	13
24	Etablissement de tampons de bois sur les lunettes de sièges de cabinets d'aisances	12	12	»
25	Remplacement de pierres de fosses d'aisances, cassées ou fermant mal, ou seulement recouvertes de planches disjointes	214	193	21
26	Constructions de cheminées de vidange avec encadrements et pierres, là où la vidange des fosses d'aisances s'opérait par le siège des cabinets	33	30	3
27	Remplacement, par des pierres dures ou des plaques de fonte, posant dans des encadrements également en pierres dures ou en fonte, des châssis et encadrements en bois fermant l'orifice de pompes, de fosses d'aisances, de citernes, de faux puits ou de raverdoirs de décantation	38	36	2
28	Etablissement de ventilateurs aux fosses d'aisances qui en étaient dépourvues	316	249	67
29	Réparations de ventilateurs mal établis, obstrués, en mauvais état ou ne fonctionnant pas	23	21	2
	<i>A reporter.</i>	3138	1829	411

N.º d'ordre au dépouillement	INDICATION DES TRAVAUX PRESCRITS EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT	Nombre	Classé comme exécutés	Non exécutés
	<i>Report.</i>	3138	1829	411
30	Réparations d'urinoirs en mauvais état.			
31	Etablissement d'urinoirs avec communication aux fosses d'aisances, suppression de ceux dont les urines s'écoulaient dans des faux puits ou sur la voie publique.	73	63	10
32	Prescriptions de fournitures d'eau, en quantité suffisante et d'assez bonne qualité pour entretenir la propreté et la salubrité de logements dépourvus d'eau	1	1	»
33	Réparations de pompes ne fonctionnant plus	48	41	7
34	Etablissement de bacs en pierre sous les pompes ou sous les robinets de distribution d'eau	24	12	12
35	Construction d'aqueducs (exécution de l'art. 6 du décret du 26 mars 1852).	4	4	»
36	Construction et réparations de raverdoirs, citernages.	32	29	3
37	Etablissement de cuvettes hermétiques à l'endroit des égouts, des faux puits, etc.	86	75	11
38	Construction de faux puits dans des cours en contre-bas des rues ou des aqueducs qui les bordent . .	34	31	3
39	Etablissement de grilles d'égout, de raverdoirs . .	86	69	17
40	Curages de faux puits n'absorbant plus, et que le défaut d'aqueduc ne pouvait faire supprimer . .	91	81	10
41	Réparations, remaniements et rejointoiements de pavages et fils d'eau de cours intérieures	268	186	82
42	Etablissements de goulottes dans les trottoirs, à l'endroit des fils d'eau sortant des couloirs	66	53	13
	<i>A reporter.</i>	3951	2474	579

N.° d'ordre au dépouillement	INDICATION DES TRAVAUX PRESCRITS EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT	Nombre	Classés comme exécutés	Non exécutés
	<i>Report.</i>	3951	2474	579
43	Couvertures, avec plaques mobiles, de fils d'eau assez larges et assez profonds pour occasionner des accidents à la circulation.	26	17	9
44	Construction de pavages de trottoirs, côté des cours, côté des rues particulières ou communales	44	42	2
45	Réparations de trottoirs et redressement de bordures.	47	34	13
46	Remaniement de pavages de rues particulières et non reconnues par la Ville	17	17	»
47	Prescriptions de pavages de rues particulières sur toute la surface où le sol n'était qu'un chemin de terre.	1	1	»
48	Réparations ou remplacements de trappes de caves n'offrant plus suffisamment de sécurité à la circulation	61	56	5
49	Fermeture des soupiraux de caves dont les ouvertures pouvaient occasionner des accidents	127	105	22
50	Rempiètements de murailles menaçant ruines et compromettant la salubrité par leur humidité	3	3	»
51	Démolition de maisons, hangars ou autres dépendances de logements	1	1	»
52	Interdictions de maisons	36	30	6
53	Interdictions de caves	9	6	3
54	Interdictions de sous-sols	5	3	2
55	Interdictions d'entresols	7	4	3
56	Interdictions de greniers	1	1	»
	<i>A reporter.</i>	4336	2794	644

N.° d'ordre au dépeillement	INDICATION DES TRAVAUX PRESCRITS EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT	Nombre	Classés comme exécutés	Non exécutés
	<i>Report.</i>	4336	2794	644
57	Interdictions de mansardes	1	1	»
58	Interdictions d'animaux de basse-cours, tels que poules, lapins, porcs, etc., etc. (Arrêté du 14 sep- tembre 1866)	35	27	8
	TOTAL GÉNÉRAL de prescriptions. .	4372		
			TOTAL des prescriptions exécutées.	2822
				TOTAL des prescriptions restant à exécuter au 31 décembre 1879
				652

Le Vice-Président de la Commission,

V.^{or} MEUREIN.

CHAPITRE XIII

INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE

§ 1. Hospices

La loi du 5 Août 1879 a tracé de nouvelles règles pour la composition des Commissions administratives des Hospices et des Bureaux de bienfaisance.

Ces Commissions sont composées du Maire et de six membres renouvelables. Deux de ces membres sont élus par le Conseil municipal. Les quatre autres sont nommés par M. le Préfet quand il s'agit du roulement annuel, par M. le Ministre de l'Intérieur en cas de renouvellement total, ou de création nouvelle.

Le nombre des membres renouvelables peut, en raison de l'importance des établissements et des circonstances locales, être augmenté par un décret spécial rendu sur l'avis du Conseil d'Etat.

Dans ce cas l'augmentation a lieu par nombre pair, afin que le droit de nomination s'exerce dans une proportion égale, par le Conseil municipal et le Préfet.

Les délégués du Conseil municipal suivent le sort de cette assemblée quant à la durée de leur mandat; mais, en cas de suspension ou de dissolution du Conseil municipal, ce mandat est continué jusqu'au jour de la nomination des délégués par le nouveau Conseil municipal.

Les autres membres renouvelables sont nommés pour quatre ans. Chaque année, la Commission se renouvelle par quart. L'ordre des séries sortant est déterminé par un tirage au sort. Les membres sortants sont rééligibles. Si le remplacement a lieu dans le cours d'une année, les fonctions du nouveau membre expirent à l'époque où auraient cessé celle du membre qu'il a remplacé.

Ne sont pas éligibles, ou sont révoqués de plein droit, les membres qui se trouveraient dans un des cas d'incapacité prévus par les lois électorales.

L'élection des délégués du Conseil municipal a lieu au scrutin secret, à la majorité absolue des voix. Après deux tours de scrutin, la majorité relative suffit, et, en cas de partage, le plus âgé des candidats est élu.

Les Commissions peuvent être dissoutes et leurs membres révoqués par le Ministre de l'Intérieur. En cas de dissolution ou de révocation, la Commission est remplacée ou complétée dans le délai d'un mois.

Les délégués des Conseils municipaux ne peuvent, s'ils sont révoqués, être réélus pendant une année.

La loi du 5 Août 1879 a reçu son application à Lille au commencement de l'année 1880. Les deux Administrations charitables ont été fusionnées. Voici le décret rendu à ce sujet, et que nous faisons suivre des arrêtés de nomination des Administrateurs.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur et des Cultes ;

VU

Le décret du 24 Janvier 1863 qui a porté à onze le nombre des membres renouvelables de chacune des Commissions administratives des Hospices et du Bureau de bienfaisance ;

La délibération du Conseil municipal de Lille du 10 Octobre 1879 ;

L'avis du Préfet du Nord du 25 Novembre 1879 ;

L'article 8 de la loi du 21 Mai 1873 ;

La loi du 5 Août 1879 ;

Le Conseil d'Etat entendu ;

DÉCRÈTE :

ARTICLE 1.^{er}

Les Commissions administratives des Hospices et du Bureau de bienfaisance de Lille, composées chacune du Maire, Président, et de six membres renouvelables, nommés conformément aux prescriptions de l'article 1.^{er} de la loi du 5 Août 1879, continueront à se réunir pour délibérer sur les affaires d'intérêt commun.

ARTICLE 2

Le décret du 24 Janvier 1863 est rapporté.

ARTICLE 3

Le Ministre de l'Intérieur et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 5 Février 1880.

Jules GRÉVY.

Par le Président de la République,
Le Ministre de l'Intérieur et des Cultes,

Ch. LEPÈRE.

Pour ampliation :

*Le Conseiller d'Etat, Directeur de l'Administration
départementale et communale,*

E. CAMESCASSE.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire-Général de la Préfecture du Nord,

BOUFFET.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DES CULTES,

Sur les propositions du Préfet du département du Nord, en date du 30 Janvier 1880,

VU

Les procès-verbaux des délibérations des Conseils municipaux prises en vertu de l'article 1.^{er} de la loi du 5 Août 1879 ;

Les articles 1.^{er} et 5 de la loi précitée ;

Le décret spécial du 5 Février 1880 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1.^{er}

La Commission administrative de l'Hospice de Lille est composée du Maire de ladite commune, Président, et de :

MM. BRASSART, Jules, marchand de fers, ancien Administrateur,
DESBONNET, J.-B., négociant, Conseiller municipal délégué,
MILSON, Sous-Intendant militaire en retraite,
SCRIVE, Auguste, propriétaire, ancien Administrateur,
VISEUR, négociant, délégué municipal,
WARIN, propriétaire.

ARTICLE 2

La Commission administrative du Bureau de bienfaisance de Lille est composée du Maire de ladite commune, Président, et de :

MM. BAZIN, propriétaire,
BOUCHÉE, propriétaire, Conseiller municipal délégué,
CHARLES, ancien vétérinaire, Conseiller municipal délégué,
HUMBERT, Emile, propriétaire, ancien Administrateur,
OZENFANT, industriel, ancien Administrateur,
SCRIVE-BERTIN, industriel.

ARTICLE GÉNÉRAL

Le Conseiller d'Etat, Directeur de l'Administration départementale et communale, et le Préfet du département du Nord, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 Février 1880.

Pour le Ministre :

Le Sous-Secrétaire d'Etat,

CONSTANS.

Pour copie conforme :

Le Conseiller d'Etat, Directeur,

CAMESCASSE.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire-Général de la Préfecture,

BOUFFET.

NOUS, PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU NORD,

Chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur,

VU

Les articles 1 et 4 de la loi du 5 Août 1879,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1.^{er}

M. THÉVENIN, avocat, est nommé membre de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance de Lille en remplacement de M. HUMBERT, Emile, démissionnaire.

ARTICLE 2

M. THÉVENIN sortira d'exercice le 31 Décembre 1881.

ARTICLE 3

M. le Sénateur-Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 18 Février 1880.

Pour le Préfet :

Le Secrétaire-Général délégué,

G. BOUFFET.

Pour expédition conforme :

Le Secrétaire-Général,

BOUFFET.

Nous devons à l'obligeance de l'Administration charitable les détails les plus intéressants sur le mouvement des hospices et des hôpitaux en 1879. Nous les publions *in extenso*.

ENFANTS ASSISTÉS

Mouvement et Dépense (1879).

CATÉGORIES	EXISTANT le 1. ^{er} Janvier 1879			ADMIS		TOTALX	SORTIS		DÉCÈS		TOTALX	RESTANT le 31 Décembre 1879			DÉPENSES
	Garçons	Filles	ENSEMBLE	Garçons	Filles		Garçons	Filles	Garçons	Filles		Garçons	Filles	ENSEMBLE	
Trouvés	3	3	6	2	»	8	1	»	1	1	3	3	2	5	833 98
Abandonnés.	132	130	262	76	67	405	34	48	23	14	119	151	135	286	48.817 89
Orphelins	22	19	41	7	15	63	4	4	»	4	12	25	26	51	8.144 01
<i>Totaux</i>	157	152	309	85	82	476	39	52	24	19	134	179	163	342	57.795 88

HOSPICE GÉNÉRAL

Population et Mortalité (1879).

CATÉGORIES		Existant au 1. ^{er} janvier 1879	Entrés	TOTAL	Sortis	Décès	TOTAL	Restant au 31 décembre 1879	Nombre annuel de journées	Moyenne diurne de la population	Durée moyenne du séjour	Proportion de mortalité sur cent	
ADMINISTRÉS	Vieillards.....	Hommes	329	81	410	8	61	69	341	122.770	336.3	299.4	14.8
		Femmes.....	292	56	348	5	50	55	293	106.560	291.9	306.2	14.3
	Incurables.....	Hommes	53	.	53	5	2	7	46	18.259	50.0	344.5	3.7
		Femmes.....	55	.	55	4	2	6	49	18.849	51.8	342.7	3.6
	Pensionnaires..	Hommes	36	23	59	19	4	23	36	12.895	35.3	218.5	6.7
		Femmes.....	22	25	47	19	7	26	21	8.013	21.9	170.4	14.8
	TOTAUX.....		787	185	972	60	126	186	786	287.346	787.2	295.6	12.9

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAUX
Admissions.....	20	17	15	17	11	14	17	10	16	11	9	28	185
Sorties.....	5	3	4	5	6	5	5	.	12	5	4	6	60
Décès.....	16	13	6	15	7	10	7	11	7	10	14	10	126

HOSPICE COMTESSE

Population et Mortalité (1879)

CATÉGORIES		Existant au 1. ^{er} janvier 1879	Entrés	TOTAL	Sortis	Décès	TOTAL	Restant au 31 décembre 1879	Nombre annuel de journées	Moyenne diurne de la population	Durée moyenne du séjour	Proportion de mortalité sur cent
<i>Administrés</i>	Hommes	86	22	108	1	21	22	86	31.672	86.7	293.2	19.4
	Garçons	55	3	58	5	.	5	53	19.820	54.3	341.8	.
TOTAUX		163	25	166	6	21	27	139	51.492	141.0	310.1	12.6

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAUX
Admissions	3	5	2	1	.	3	2	2	1	.	3	3	25
Sorties	1	.	1	.	1	1	1	1	6
Décès	6	1	1	1	1	1	.	3	1	1	.	5	21

HOSPICE GANTOIS

Population et Mortalité (1879)

CATÉGORIES	Existant au 1. ^{er} janvier 1879	Entrées	TOTAL	Sorties	Décès	TOTAL	Restant au 31 décembre 1879	Nombre annuel de journées	Moyenne diurne de la population	Durée moyenne du séjour	Proportion de mortalité sur cent
FEMMES.....	163	25	188	.	25	25	163	60.653	166.1	322.6	13.3

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAUX
Admissions.....	5	1	6	.	2	1	2	1	5	1	1	.	25
Sorties.....
Décès.....	3	4	2	2	1	1	.	3	1	1	1	6	25

HOPITAL SAINTE-EUGÉNIE

Population et Mortalité (1879)

CATÉGORIES		Existant au 1. ^{er} janvier 1879	Entrés	TOTAL	Sortis	Décès	TOTAL	Restant au 31 décembre 1879	Nombre annuel de journées	Moyenne diurne de la population	Durée moyenne du séjour	Proportion de mortalité sur cent	
<i>Malades civils</i>													
ADULTES	Hommes	fiévreux.....	59	1226	1285	1082	113	1195	90	27602	75.6	21.4	8.7
		blessés.....	33	656	689	602	27	629	60	19395	53.1	28.1	3.9
		vénéériens.....
		aliénés.....
Femmes	fiévreuses.....	43	1046	1089	928	101	1029	60	21791	59.7	20.0	9.2	
	blessées.....	16	302	318	276	10	286	32	11718	32.0	36.8	3.1	
	vénéériennes.....	
ENFANTS	Garçons	fiévreux.....	4	63	71	59	4	63	8	3494	9.5	49.2	5.6
		blessés.....	4										
	Filles	au sein avec leur mère.....	3	87	90	84	5	89	1	964	2.6	10.7	5.5
		fiévreuses.....	4										
		blessées.....	3										
		au sein avec leur mère.....	3										
Maternité	femmes.....	4	474	478	463	6	469	9	4272	11.7	8.9	1.2	
	garçons.....	2											
Voyageurs indigents	filles.....	2	400	404	349	50	399	5	3418	8.5	7.7	1.2	
	hommes.....	4											
Maison de santé	femmes.....	.	91	95	81	4	85	10	1295	3.5	13.6	4.2	
	hommes.....	2											
Maison de santé	hommes.....	2	41	43	26	9	35	8	1500	4.1	34.8	20.9	
	femmes.....	2											
<i>Totaux.....</i>		188	4604	4792	4149	347	4496	296	100479	275.2	20.9	7.2	

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAUX
Admissions.....	271	409	440	415	448	328	374	421	390	335	369	404	4604
Guérisons.....	234	335	388	369	393	339	349	386	361	306	322	367	4149
Décès.....	25	23	31	28	36	30	31	25	23	30	26	39	347

HOPITAL SAINT-SAUVEUR

Population et Mortalité (1879)

CATÉGORIES		Existant au 1. ^{er} janvier 1879	Entrés	TOTAL	Sortis	Décès	TOTAL	Restant au 31 décembre 1879	Nombre annuel de journées	Moyenne diurne de la population	Durée moyenne du séjour	Proportion de mortalité sur cent	
<i>Malades civils</i>													
ADULTES	Hommes	fiévreux.....	77	877	954	758	117	875	79	26339	72.1	27.6	12.2
		blessés.....	49	446	495	428	29	457	38	14282	39.1	28.8	5.8
		vénériens.....	39	713	752	719	.	719	33	11496	31.4	15.2	.
	Femmes	aliénés.....	3	113	116	111	4	115	1	1141	3.4	9.8	3.4
		fiévreuses.....	59	570	629	509	71	580	49	15844	43.4	25.1	11.2
		blessées.....	30	207	237	211	8	219	18	7617	20.8	32.1	3.3
ENFANTS	Garçons	vénériennes....	16	131	147	139	.	139	8	5174	14.1	35.2	.
		aliénées.....	2	73	75	68	5	73	2	839	2.3	11.2	6.6
		fiévreux.....	6	38	44	39	2	41	3	1922	5.2	43.6	4.5
	Filles	blessés.....	2	36	38	33	2	35	3	753	2.0	19.8	5.2
		au sein avec leur mère.....	2	36	38	33	2	35	3	753	2.0	19.8	5.2
		fiévreuses.....	6	39	45	40	2	42	3	2103	5.7	46.7	4.4
Maternité	blessées.....	.	42	42	38	2	40	2	661	1.8	15.7	4.7	
	au sein avec leur mère.....	.	42	42	38	2	40	2	661	1.8	15.7	4.7	
	femmes.....	2	75	75	69	7	76	1	631	1.7	8.2	9.0	
Voyageurs indigents.....	garçons.....	1	70	71	50	20	70	1	431	1.1	6.0	28.1	
	filles.....	.	70	71	50	20	70	1	431	1.1	6.0	28.1	
<i>Totaux.....</i>		292	3493	3785	3275	269	3544	241	89390	244.9	22.0	7.1	

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAUX
Admissions.....	392	295	268	281	304	288	291	287	277	289	246	275	3493
Guérisons.....	343	309	274	260	282	258	295	277	245	277	231	224	3275
Décès.....	33	25	28	22	24	20	14	14	17	17	23	32	269

Certifié exacts les renseignements ci-dessus.

Le Vice-Président de la Commission administrative des Hospices ,

J.-B. DESBONNET.

BIENFAITEURS DES HOSPICES

Les libéralités en faveur des Hospices et du Bureau de bienfaisance ont été de tout temps nombreuses à Lille. Nous désirons honorer la mémoire de ces généreux bienfaiteurs des pauvres en rappelant et signalant leurs noms à la reconnaissance de leurs concitoyens.

HOSPICE GANTOIS

Noms des fondateurs de lits

MM.	Lits.	MM.	Lits.
1466 Jean DELECAMBRE, dit GANTOIS.....	13	1631 Catherine DE VLIECK, veuve DE CROIX...	1
1574 Françoise MARISSAL.....	1	1633 François HEDDEBAUT.....	1
1576 M. ^{me} DECROIX, veuve DE CHYSELIN.....	3	1634 Catherine BERNARD, veuve WAIGNON...	1
— Catherine LEPETIT, veuve DUBUS.....	1	— Marie FRANS.....	1
— Jeanne SEGON, veuve PETITPAS.....	1	1635 Marguerite HEDDEBAUT, v ^e DELEFOSSE..	1
— Françoise BLONDEL, veuve DUCOUROUBLE.	1	1636 Jean DE CAESTEKERE.....	1
— Marguerite DE BEAUFFREMEZ, veuve DE		1637 Jeanne POTEAU, veuve VANDENBROUCKE.	1
MONTMORENCY.....	1	1638 Jean DEGAND et Jeanne LABBE.....	1
1578 Antoine DE BEAUFFREMEZ.....	1	1639 Marguerite BOUTRY, veuve LEVESQUE....	1
1583 Jeanne DECOUROUBLE, veuve CUVILLON.	1	1643 J. DEBAVIÈRE, veuve LECHERF.....	1
1589 François DOMESSENT.....	1	1644 Elisabeth DUGARDIN.....	2
1597 Jean PARENT.....	2	1648 Marguerite DELEDEUSLE, v ^e DEGRUSON..	1
— Isabelle LEMOINE, veuve DELEBOE.....	1	1650 Jérôme et Françoise SEGON.....	8
— Marie DUBOSQUIEL, veuve HERLIN.....	1	1653 Elisabeth PERSAN, veuve LECHIRE.....	1
1602 Jean DE BERTAULT.....	1	1655 Jean GHELUY.....	2
1605 Marguerite FREMAUX, veuve FLAMENG..	1	1659 Anne BEUVET, veuve GRENU.....	1
— Pierre CAMBIER.....	1	1663 Anne DELATTRE.....	1
1606 Marie CARLE, veuve DE LESPIERRE.....	1	1671 Michel DE BOCQ.....	1
1608 Marie DE BETAULT, veuve DUTHILLEUL..	1	1675 Jean-Baptiste DELANNOY.....	1
— Jacqueline DUPRÉ, veuve DECROIX.....	1	— Antoinette WILLEMME, v ^e DESRUELLES..	1
1612 Péronne LE PRÉVOST, veuve VAN FLUËTE.	1	1671 Antoine DE DOUAY.....	1
1613 Philipote BECCUE, veuve SCHELOIR.....	1	1680 Nicolas DELAHAYE.....	2
1617 Jacques DELAPORTE.....	1	1685 Jean MONTAGNE.....	1
1618 Marguerite DUHOT, veuve MAHIEU.....	1	1688 Jeanne DESPLANQUE, veuve LEBARBIER..	1
— Marie BLONDEL, veuve DE FOURMESTRAUX.	1	1690 Pétronille CARDON, veuve BRAEM.....	1
— Pasque DUFOUR, veuve CROMBÉ.....	1	— Jeanne DECUPPRE, femme COUSTENOBLE.	1
1624 Jacques DE FOURMESTRAUX.....	1	1692 Maximilienne DECUVILLON.....	1
1628 Pierre DELCHOUÉ.....	2	1695 Marie et Elisabeth DE ROCQ.....	1

MM.	<i>Lits.</i>	MM.	<i>Lits.</i>
1696 Josse FOUQUIER.....	1	1731 André BONNIER.....	1
— Philippe DESPATURES.....	1	1732 Michel REGNIER.....	1
1697 Nicolas VANTHIENEN.....	2	1739 Marie LACHEZ.....	1
— Louis LEFEBVRE.....	2	1742 Marie ROSEAU.....	1
1698 Anne DE VENDEVILLE.....	1	1803 Jean-Baptiste WACRENIER.....	1
— Marguerite DOMICICLE.....	1	1822 Pierre LEGILLON.....	1
— Marguerite MALLOUEZ.....	1	1845 Jean-Baptiste VANACKÈRE.....	2
1699 Charles DESPATURES.....	1	1848 Sophie VANACKÈRE, femme BERNOS... 1	
— Marie DEMIESTER, veuve DESBUISSONS.. 1		1853 La douairière d'HESPEL de FLENQUES.... 1	
1700 Jean VANDEVROONDE.....	1	1858 Marie-Anne BERNOS, veuve DUPUY.... 1	
— Marie DE MAILLY.....	1	1859 Louis DEFONTAINE.....	2
1706 Antoinette CAMBIER, veuve PAYELLE... 1		1864 Alexandre-Louis BERNOS.....	2
1708 Jacques GRANDEL.....	1	1864 François-Louis-Joseph BRAME.....	1
1714 Marguerite CUVELIER et Marie LOU- CHARD.....	1	1867 Caroline-Amélie-Joseph DUBOIS.....	1
— Jeanne HERRENG.....	1	1867 Armande, comtesse DÉLIOT de la CROIX. 1	
— Marie DELADERRIÈRE.....	1	1868 Félicité-Adèle CARON.....	1
1715 Françoise FRANS, veuve HERRENG.....	5	1869 Veuve KINDT, née PARNOT.....	1
1718 Marie LOCART, veuve DRAGON.....	1	1872-1874 Dame Marie-Thérèse-Léocadie GUI- CHARD.....	4
1720 Marie DUBOSQUIEL.....	1	1874 Paul-Adolphe ARTAUD.....	1
1722 Jeanne DELERUYELLE.....	1	1875 Charles-Ernest BEAUSSIER.....	2
1728 Gaspard PROUVILLE.....	1	1877 Auguste-Humbert FLAMEN.....	1

HOSPICE DES VIEUX HOMMES

Noms des fondateurs de lits

MM.	<i>Lits.</i>	MM.	<i>Lits.</i>
1622 François VANHONQUESLOT.....	3	1642 Anne LAIGNEL, veuve Cappon.....	1
1631 Epoux DELEPORTE-LEPLAT.....	1	1643 Guillemette PETIT.....	1
1632 Antoinette CAUWERCHEN, veuve Bleau- wart.....	1	1644 Nicolas DOMICICLE.....	1
— Michel CARDON.....	1	— Jean ROUVROY.....	1
1633 Epoux CARDON-CASTEL.....	1	— Paul COPPENS.....	1
— Gilles CARDON.....	1	1646 Jacques ROBERT.....	1
1634 Jacques DUBOSQUIEL....	1	1648 Marguerite DELEDEUSLE, v. ^e Degruson. 1	
1635 Jean LEQUIEN.....	1	1649 Jacqueline HERRENG, veuve Fasse.... 1	
1638 Antoinette CASTELAIN, v. ^e Desbuissons. 1		1673 Elisabeth PERSAN, veuve Lechir..... 1	
— Antoinette LEVASSEUR, v. ^e Durivaige.. 1		1677 Henri JACOPS.....	1
— Charles LESPILET.....	1	— Allart BRAEM.....	1
		1679 Henri ROBERT.....	1

MM.	<i>Lits.</i>	MM.	<i>Lits.</i>
1681 Etienne DELEBOE.....	1	1730 Marie LEFER, veuve Delebecque.....	1
— Claude PICQUET.....	1	— Marie ROSEAU.....	1
1683 Jean DE FLANDRE.....	1	1732 Michel REGNIER.....	1
1684 Jean MONTAGNE.....	1	— Arnould MIROUL.....	2
1688 Jeanne DESPLANQUES, v. ^e Lebarbier .	1	1733 Jacques PIÉTAIN.....	1
1690 Jeanne DECUPPRE, femme Coustenoble.	1	1735 Marie DESMARESCAUX.....	1
1692 Remi POUILLE.....	1	1736 Nicolas JACOBS.....	1
1697 Nicolas VANTHIENEN.....	3	1737 Bauduin DELEDICQUE.....	1
1697 Louis LEFEBVRE.....	2	1738 Agnès MOTTET; veuve Courtecuisse.....	1
1699 Charles DESPATURES.....	1	1803 Jean-Baptiste WACRENIER.....	2
1703 Catherine FRANS, femme Josse-Fouquier.	1	1848 Jean-Baptiste VANACKERE.....	2
1709 Jean VANDERRONDE... ..	1	1855 Barthélémy DELESPAUL.....	2
1714 Jean HERRENG.....	1	1858 Marie-Anne BERNOS, veuve Dupuy.....	1
1720 Guillaume VINCENT.....	1	1859 Louis DEFONTAINE.....	1
1722 Jean DELERUYELLE.....	1	1864 Edgard-Hippolyte DELIOT de la CROIX (comte).....	1
1727 Bonaventure CORNIL.....	2	1864 Alexandre-Louis BERNOS.....	3
— Ignace WILLEMN.....	1	1864 François-Louis-Joseph BRAME.....	1
1728 Gaspard PROUVILLE.....	1	1867 Armande, comtesse DELIOT de la CROIX.	1
1729 Marie HACHIN.....	1	1870 Madame la Chanoinesse d'HESPEL.....	1
— Catherine ENGELGRAVE, veuve de J.-B. Engelgrave.....	1	1874 Paul-Adolphe ARTAUD.....	1
— Michel CUVELIER.....	1	1877 Anguste-Humbert FLAMEN.....	1

BLEUETS

Noms des fondateurs de lits

MM.	<i>Lits.</i>	MM.	<i>Lits.</i>
1660-1827 Louis DE CROIX, sieur de Gourghue- mez.....	4	1867 Amédée-Léon LALLIER.....	1
		1872 Louis-Félix MAC-CARTAN.....	1

HOSPICE GÉNÉRAL

Noms des fondateurs de lits

MM.	<i>Lits.</i>	MM.	<i>Lits.</i>
1870 Marie-Rose MAILLET.....	1	1878 Familles WALLAERT et SCRIVE.....	9
1855-1876 Barthélemy DELESPAUL.....	22	1878 Rose-Lucie MULLIÉ, veuve Reust.....	3
1875 Louis-Dominique Joseph BIGO-DANEL... ..	4	1879 M. et M. ^{me} RICHEBÉ-PLOUVIER.....	3
1877 Angélique-Rose-Augustine BOUTRY.....	1		

BIENFAITEURS DES HOSPICES

MM.

1845 Marie-Louis-Charlotte GENNARD.
1850 Eugénie-Adolphe MAUDUIT, v.^e Mazinghien.
1860 François BAES.
1873 Alexandre-Henri GRULOY
1874 Nicolas-Denis DELEFOSSE.

MM.

1875 Louis-Albert-Joseph DANEL.
1877 Elisa-Aimée-Sophie LEBON, v.^e Casteleyn.
1867 - 1878 Victor BEAUCOURT.
1879 Edouard MARCEL.

§ 2 Bureau de bienfaisance

Une Sous-Commission, chargée spécialement du service des secours, se réunit le vendredi matin de chaque semaine pour examiner les réclamations et statuer sur les demandes d'admission aux secours des familles malheureuses. Comme les années précédentes, la distribution des secours aux indigents a eu lieu, en 1879, dans les locaux des divers quartiers de la Ville, où sont érigés sept dispensaires et cinq bureaux de charité.

Des ouvroirs externes sont créés depuis 1857 dans quatre dispensaires : Stappaert, Wazemmes, Moulins et Saint-Gabriel, pour recevoir les jeunes filles pauvres qui sont trop jeunes ou trop faibles pour travailler en fabrique.

L'Administration abandonne entièrement aux enfants le produit de leur travail qui leur est réparti par la Sœur du dispensaire.

Quatre Sœurs sont spécialement chargées de leur direction, secondées par deux sous-maîtresses ; elles sont rémunérées par le Bureau de bienfaisance.

En 1879, le nombre des enfants admises dans ces ouvroirs a été de 169, et le produit brut } de leur travail, de 19,768 fr. 29, suivant les indications reprises dans le tableau ci-après :

DÉSIGNATION des dispensaires	Nombre des enfants reçus	PRODUIT DU TRAVAIL				
		Brut	Frais	Net	PAR ENFANT	
					Recette	Frais
Saint-Gabriel.....	24	1.210 75	188 25	1.022 50	42 60	7 84
Stappaert.....	45	5.159 54	476 25	4.683 29	104 08	10 58
Wazemmes.....	70	10.228 »	486 »	9.742 »	139 17	6 94
Moulins.....	30	3.178 »	460 »	2.710 »	90 33	15 30
<i>Totaux....</i>	169	19.768 29	1.610 50	18.157 79	107 44 moyenne	9 47 moyenne

MOUVEMENT DE LA POPULATION INDIGENTE

pendant l'année 1879

DÉSIGNATION des dispensaires	PREMIÈRE CATÉGORIE							
	FAMILLES				INDIVIDUS			
	Existant le 1. ^{er} Janvier	Entrées pendant l'année	Sorties pendant l'année	Restant le 31 Décembre	Existant le 1. ^{er} Janvier	Entrées pendant l'année	Sorties pendant l'année	Restant le 31 Décembre
Bureau central.	179	89	60	208	468	219	134	553
Barre (rue de la)	1060	205	204	1061	3726	741	653	3814
Esquermes....	587	186	126	647	2841	873	528	3186
Moulins.....	491	185	97	579	2123	832	335	2620
Saint-Gabriel..	543	133	95	581	2451	617	401	2667
Stappaert.....	1025	312	226	1111	3436	1186	748	3874
Wazemmes....	1480	405	274	1611	5871	1629	965	6535
<i>Totaux ...</i>	5365	1515	1082	5798	20916	6097	3764	23249

DÉSIGNATION des dispensaires	DEUXIÈME CATÉGORIE							
	FAMILLES				INDIVIDUS			
	Existant le 1. ^{er} Janvier	Entrées pendant l'année	Sorties pendant l'année	Restant le 31 Décembre	Existant le 1. ^{er} Janvier	Entrées pendant l'année	Sorties pendant l'année	Restant le 31 Décembre
Bureau central .	33	18	16	35	57	53	32	78
Barre (rue de la)	154	47	48	153	709	221	226	704
Esquermes	31	38	22	47	135	166	98	203
Moulins	118	43	66	95	521	180	321	380
Saint-Gabriel . .	159	72	44	187	807	362	234	935
Stappaert	256	80	117	219	1195	390	496	1089
Wazemmes	404	141	155	390	1972	693	759	1906
<i>Totaux</i>	<i>1155</i>	<i>439</i>	<i>468</i>	<i>1126</i>	<i>5396</i>	<i>2065</i>	<i>2166</i>	<i>5295</i>

DÉSIGNATION des dispensaires	TOTAL GÉNÉRAL							
	FAMILLES				INDIVIDUS			
	Existant le 1. ^{er} Janvier	Entrées pendant l'année	Sorties pendant l'année	Restant le 31 Décembre	Existant le 1. ^{er} Janvier	Entrées pendant l'année	Sorties pendant l'année	Restant le 31 Décembre
Bureau central .	212	107	76	243	525	272	166	631
Barre (rue de la)	1214	252	252	1214	4435	962	879	4518
Esquermes	618	224	148	694	2976	1039	626	3389
Moulins	609	228	163	674	2644	1012	656	3000
Saint-Gabriel . .	702	205	139	768	3258	979	635	3602
Stappaert	1281	392	343	1330	4631	1576	1244	4963
Wazemmes	1884	546	429	2001	7843	2322	1724	8441
<i>Totaux</i>	<i>6520</i>	<i>1954</i>	<i>1550</i>	<i>6924</i>	<i>26312</i>	<i>8162</i>	<i>5930</i>	<i>28544</i>

SECOURS DISTRIBUÉS EN 1879

1	Pain de ménage, 721,019 kilog. pour une somme de.	194.491 fr. 42
2	Distributions diverses, charbons, secours de loyer, secours d'argent.	140.277 fr. 16
3	Viande et bouillon pour les malades et convalescents.	50.228 fr. 02
4	Vêtements, objets de couchage.	39.423 fr. 77
5	Secours médicaux. Traitements des malades à domicile.	64.012 fr. 37
	<i>Total.</i>	<u>488.432 fr. 74</u>

Certifié exact.

Le Vice-Président du Bureau de bienfaisance,

J.-B. DESBONNET.

LISTE DES PRINCIPAUX BIENFAITEURS DES PAUVRES

MM.

1565 Wallerand HANGOUARD, aumôn. de Charles-
Quint.

1597 Hubert DELIOT.

1624 Adrien DESQUIENS.

1644 Jean FREMAUX et Dame Catherine LEROY,
son épouse.

1668 Jacqueline LESCORNET.

1671 Pierre REQUILLART.

1680 Catherine DECROIX de DRUMEL. veuve
DELAHAYE.

1682 Jacqueline LETHIERRY.

1683 Jacques TOURNEMINE.

1696 Guillaume HERMAN.

1697 Anne et Marie VENDEVILLE.

1701 Pierre BUSQUET.

1715 Joseph LAGACHE et dame Marie CRETAL.

1722 Marie CUVELIER et Françoise LOUCHART.

1773 Marie DEHAGLE.

1800 Mathieu MEURISSE.

1804 Louis-Hippolyte-Joseph BLONDEAU.

1804 François-Joseph LÉFEBVRE-VAAST.

MM.

1807 Marie-Joseph DURAND, veuve DECOURCELLE.

1809 Marie-Joseph LEBLANC.

1813 Jean-Léonard BREUVARD, Curé-Doyen de
Saint-Sauveur.

1817 Eug.-Marie INGILLARD DE LA BRETAGNE.

1819 Jean-Baptiste-Xavier DEHEM.

1825 Pierre BERNARD-LEGILLON.

1831 Marie-Henriette-Joseph DELOBEL.

1832 Louis-Joseph LÉFEBVRE-DUBUS.

1838 Aug.-François-Marie DUSSART-DESCARNE.

1839 Jean-Baptiste LECŒUVRE, Curé-Doyen de
Saint-Sauveur.

1841 Veuve VAUGUYON de CORNEILHAN.

1841 Marie-Joseph BIDÉ de la GRANVILLE.

1842 Narcisse-Achille DEVAUX.

1842 Eugénie-Désirée LEGRAND, veuve DEGORGE.

1845 Jean-Baptiste-Joachim-Joseph VANACKERE.

1847 Sophie-Angélique VANACKERE, dame BERNOS.

1847 Albert-Isidore LAMBELIN.

1849 Pierre-Désiré SAVIN, Curé-Doyen de la Made-
leine.

MM.

- 1851 et années suivantes. CERCLE DU NORD. (*)
1852 François-Joseph BARROIS.
1852 MARTIN, veuve VERSTRATE.
1853 Constant-Marie D'HESPEL-D'HOGRON.
1856 Nicolas ROBBE.
1856 Charles-Emmanuel, comte de MUYSSART.
1857 Louis-Désiré-Joseph WILMOT-MASUREL.
1857 Eugène-Henri SCHERER DE SCHERBOURG.
1857 Edouard-Désiré BEGHIN.
1857 Albéric-Charles-Henri D'HESPEL-D'HOCRON.
1858 Charles-Marie-Désiré LETHIERRY.
1858 Paul-Aimé GONNET.
1858 Veuve DUPUY, née BERNOS.
1859 DE LA FONTAINE, aîné.
1859 Adelaïde-Augustine BEAUSSIER, veuve de M.
Auguste-Dominique-Joseph BERNARD.
1859 François-Joseph HERLEMONT, curé de Mou-
lins-Lille.
1860 Charles-Henri-Joseph CAULIER.
1860 Veuve SCHERER DE SCHERBOURG.
1860 François-Joseph DÉLEDICQUE-PETIT.
1861 Etienne DUJAT, dentiste.
1861 Veuve PONS, propriétaire.
1862 Mélanie-Joseph DANNIAUX, veuve DUJARDIN.
1862 François BAES, propriétaire.
1862 Sœur SOPHIE, supérieure des Filles de la Cha-
rité.
1863 Henri-César-Constantin WACRENIER.
1864 Le comte Edgard Hipp. DELIOT DE LA CROIX.
1864 Jean-Claude-Marius VAISSE, sénateur.
1864 Alexandre-Louis BERNOS.
1864 Augustin LEFEBVRE, archiprêtre-curé-doyen
de Saint-Etienne.

MM.

- 1864 Charles-Edouard-Joseph RIGELANS.
1865 Prosper-Candide SOYER-VASSEUR.
1865 Louise VANVERTS, veuve LESAFFRE.
1866 Jean-Baptiste-Joseph VIGNERON.
1866 Henri-Firmin MALFAIT, curé de Saint-Maurice
(banlieue).
1867 Armande, comtesse DELIOT DE LA CROIX.
1868 Adolphe-Joseph BONNIER.
1868 Henriette LEGRAND.
1868 Christine-Aimée-Pauline ROUSSEL.
1869 Agathe-Alix-Albertine BAILLIEU, épouse de
M. de MAULDE.
1869 AERNOUD, curé-doyen de Sainte-Catherine.
1870 Eugénie-Elisabeth DEMILLY, épouse de M.
DARRAS.
1871 Sophie LEGRAND.
1871 Flavie-Joseph NOÉ.
1871 Gaspard-Elie MARRACCI.
1872 Louis-Emmanuel QUEEQ DE SEVELINGUE.
1873 Eugène-Henri MERCHIER.
1874 Nicolas-Denis DELEFOSSE.
1874 DELAUNE-LEDOUX.
1874 Auguste-Justin-Joseph CRESSON.
1875 OURY-CAHEN.
1875 Auguste-Félix FLAMENT.
1875 Augustine-Albertine DUBOIS, épouse de M.
FRETIN.
1876 Adolphe WERQUIN.
1877 Henri LOYER.
1878 Famille WALLAERT.
1878 Adolphe DURIEUX-PORRET.
1879 TILLOY-CASTELEYN.
1879 Veuve CASTELEYN-LEBON.

(*) Le Bureau de bienfaisance a reçu de cette réunion d'honorables citoyens des sommes importantes qui ont été employées à l'achat de lits en fer pour les indigents. Les noms des Bienfaiteurs et Bienfaitrices qui existent encore n'ont pas été, par discrétion, inscrits sur ce tableau.

§ 3 Société de Charité maternelle

Compte moral des opérations de la Société de charité maternelle
pendant l'année 1879

M.^{me} CASTELEYN a donné, par testament, à la Société, une somme de 3,000 fr., destinée à être employée à l'achat d'une rente 3 pour cent sur l'Etat : ce legs est payable le 26 Mars 1880.

La Société a reçu en outre les dons suivants :

- 1.^o Des héritiers de M.^{me} BIGO-DANEL, 200 francs.
- 2.^o De M.^{me} ALLÈGRE, 150 francs.
- 3.^o Des héritiers de M.^{me} TILLOY-CASTELEYN, 500 francs.

1,429 femmes ont reçu des dons de la Société,
1,263 ont eu des secours complets, et 166 des secours partiels.

La Société a fait les dépenses ci-après :

1. ^o Sages-femmes, frais de couches, berceaux garnis et secours en argent	25.501 fr. 65
2. ^o Layettes et chemises remises aux femmes.	25.454 fr. 40
3. ^o Biberons.	506 fr. 80
4. ^o Frais d'impression et d'administration	1.174 fr. 82
<i>Total.</i>	<hr/> 52.637 fr. 67 <hr/>

Les recettes ordinaires pour subvenir à ces dépenses ont été :

1. ^o Subvention du Gouvernement.	2.200 fr. 00
2. ^o Subvention du département.	2.000 fr. 00
3. ^o Subside de la Ville.	6.000 fr. 00
4. ^o Cotisation des membres de la Société.	9.540 fr. 00
5. ^o Quêtes faites à domicile par les soins des Membres du Conseil d'administration.	7.138 fr. 30
6. ^o Rente sur le Bureau de bienfaisance.	15 fr. 30
7. ^o Arrérages des rentes sur l'Etat.	3.763 fr. 00
<i>Total.</i>	<u>30.656 fr. 60</u>

BALANCE

Les dépenses ordinaires sont de.	52.637 fr. 67
Et les recettes ordinaires de.	30.656 fr. 60
Il y a insuffisance de.	21.981 fr. 07
auxquels il faut rajouter le reliquat du compte de 1878, avancé par le trésorier.	2.250 fr. 53
Ensemble.	<u>24.231 fr. 60</u>

Le Bazar, qui se tient tous les deux ans au profit de l'Œuvre, a eu lieu en 1879, pendant le mois d'Avril.

Les dames, Membres du Conseil d'administration, ont rivalisé de zèle pour donner à cet acte de charité tout l'éclat possible.

Le produit qui a été de 41,000 fr. net, a servi en partie à solder l'excédant des dépenses ci-dessus mentionnées.

Si à cette somme de.	41.000 fr. 00
On ajoute celle de 500 fr., importance du don de M. ^{me} TILLOY- CASTELEYN.	500 fr. 00
Celle de 200 fr. reçue à la mort de M. ^{me} BIGO.	200 fr. 00
Et celle de 150 fr. reçue de M. ^{me} ALLÈGRE.	150 fr. 00
On trouve que les recettes extraordinaires s'élèvent à	<u>41.850 fr. 00</u>

Pour ne pas laisser improductive une somme aussi considérable, le Comité d'administration a cru devoir en placer la portion disponible à la Société du Crédit du Nord.

Par suite de ce dépôt, elle avait en compte courant, au 31 Décembre 1879, 17.410 fr. 35. 17.410 fr. 35

Cette somme servira, avec les intérêts qu'elle produira, à subvenir aux dépenses de 1880.

Comparant la situation au 31 Décembre 1879 avec celle au 31 Décembre 1878,	
Les Recettes ordinaires qui, en 1878 avaient été de.	30.909 fr. 49
Ne se sont élevées, en 1879, qu'à.	30.656 fr. 60
	<hr/>
Différence en moins.	252 fr. 89
	<hr/>

Cette diminution a porté sur les arrérages de rentes sur l'Etat qui n'ont été que de 3,763 fr. au lieu de 4,026 fr. 50, et sur le produit des quêtes, qui n'a été que de 7,138 fr. 30, au lieu de 7,442 fr. 69.

Le produit des cotisations a été de 9,540 fr. au lieu de 9,325 fr.; la subvention de l'Etat, celle du Département et le subside de la Ville, n'ont pas subi de changement.

Les dépenses ordinaires, en 1879, ont été de.	52.637 fr. 67
Elles n'avaient été, en 1878, que de.	51.157 fr. 35
	<hr/>
Différence en plus.	1.480 fr. 32
	<hr/>

Cette augmentation a porté sur les secours en nature, qui ont été de 25,454 fr. 10, au lieu de 24,306 fr. 80; sur les secours en argent qui ont été de 25,501 fr. 65, au lieu de 25,423 fr. 50; sur les frais d'administration, qui ont été de 1,174 fr. 82, au lieu de 907 fr. 05, à cause de l'impression du nouveau livret. La dépense pour biberons n'a été que de 506 fr. 80, au lieu de 520 francs.

On voit par les résultats ci-dessus constatés, que les charges de la Société sont toujours de plus en plus considérables et qu'elles lui imposent l'obligation de ne rien négliger pour augmenter ses ressources.

D'après les prévisions budgétaires de 1880, le déficit sera de.	20.143 fr. 70
Pour combler ce déficit, la Société n'a à sa disposition que son solde de compte au Crédit du Nord, et s'élevant, au 31 Décembre 1879, à 17,410 fr. 35.	17.410 fr. 35
	<hr/>
De sorte que le déficit se réduirait à	2.733 fr. 35
	<hr/>

Dans l'établissement de son budget, la Société a compté sur le bienveillant concours du Gouvernement, du Département et de la ville de Lille, pour le maintien et l'extention des ressources qui lui sont nécessaires pour subvenir aux besoins de plus en plus grands de la nombreuse population ouvrière de la ville de Lille.

La Présidente de la Société de charité maternelle de Lille,

M.^{me} Henri SCRIVE.

Paris, le 11 Décembre 1879.

Monsieur le Préfet, j'ai examiné le compte en deniers et le compte moral présentés, pour l'année 1878, par la Société de Charité maternelle de Lille.

D'après ces documents, les recettes, y compris le reliquat en argent de 2,884 fr. 73 et le montant de la vente des titres de rente acquis avec une partie du produit du Bazar de 1877, se sont élevées à 48.906 fr. 82
et les dépenses à 51.157 fr. 35

D'où il est résulté, au 31 Décembre dernier, un excédant de dépenses de 2.250 fr. 53

Ce déficit sera couvert à l'aide du produit du Bazar de 1879 qui, comme à l'ordinaire, procurera d'assez importantes ressources à la Société.

La charité privée continue de donner à l'œuvre un concours très-dévoué. Les souscriptions particulières et les quêtes sont comprises dans les recettes de l'année 1878, pour une somme de 16,767 fr. 69, supérieure de 350 fr. 69 à celle de 1877.

Grâce à ces ressources, la Société de Charité maternelle de Lille a pu venir en aide, en 1878, à 1,363 familles indigentes, soit 92 de plus que l'année précédente. *Ce chiffre est le plus élevé que les œuvres de cette nature aient atteint en province jusqu'à ce jour.* Chaque femme secourue a reçu des allocations en argent et en nature d'une valeur de 36 fr. 80.

Presque tous les enfants secourus ont été vaccinés; la mortalité a été 14 pour cent environ.

Le budget de l'œuvre pour l'année courante ne m'a paru donner lieu à aucune observation.

En présence des résultats si satisfaisants obtenus par la Société de Charité maternelle de

Lille, je ne puis que vous prier, Monsieur le Préfet, de remercier, en mon nom, le Conseil de l'œuvre, du bien accompli par sa charitable initiative.

Recevez, etc.

Pour le Ministre de l'intérieur et des cultes.

Le Sous-Secrétaire d'Etat,

Martin FEUILLÉE.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire Général de la Préfecture,

BOUFFET.

Pour ampliation,

Le Sénateur, Maire de Lille.

Jules DUTILLEUL

§ 4 Crèches.

OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 1879

Compte en deniers

RECETTES

Excédant 31 Décembre 1878.	22.838 fr. 90
Subvention de l'Etat.	300 fr. 00
» de la Ville.	4.500 fr. 00
Intérêts du fonds de réserve	834 fr. 10
Rétributions maternelles.	1.055 fr. 10
Dons à l'occasion des naissances.	1.612 fr. 80
Fondation de berceaux.	000 fr. 00
Entretien des berceaux.	400 fr. 00
Sermons de charité.	000 fr. 00
Dons divers.	625 fr. 00
Quêtes faites dans les églises.	2.427 fr. 66
» » à domicile.	4.025 fr. 00
Cotisations et amendes.	4.847 fr. 00
Dons en nature. 2 Wagons de charbon	240 fr. 00
<i>Total.</i>	<u>43.705 fr. 56</u>

DÉPENSES

Excédant de dépenses 31 décembre 1878	000 fr. 00
Loyer, contributions, assurances	4.590 fr. 48
Entretien des bâtiments.	487 fr. 11
Achat et entretien du mobilier	324 fr. 50
Achat de linges, vêtements.	133 fr. 00
Chauffage et éclairage.	813 fr. 21
Traitement du personnel.	8.021 fr. 65
Nourriture.	2.263 fr. 02
Frais divers.	512 fr. 43
Dons en nature. 2 wagons de charbon	240 fr. 00
<i>Total.</i>	17.385 fr. 40
Frais d'aménagement et d'installation de la Crèche de Wazemmes.. A-compte.	4.448 fr. 04
<i>Total général.</i>	21.833 fr. 44

BALANCE

Recette.	43.705 fr. 56
Dépenses.	21.833 fr. 44
<i>Balance.</i>	21.872 fr. 12

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nombre de journées de présence.	20.655
» » payantes.	10.551
» » gratuites.	10.104
» d'enfants admis.	188
Moyenne des enfants présents chaque jour.	70
Nombre des berceaux.	140
» lits de camp.	»
Taux de la rétribution maternelle.	10 c.
Nombre des vaccinations.	Obligatoire
» décès	35

La Trésorière,

A. HUMBERT

Compte moral

Pendant la dernière année, 183 enfants ont fréquenté les Crèches, donnant un total de 20,655 journées. En 1878, on comptait 110 enfants seulement et 15,601 journées. Il est vrai que la Crèche Saint-Sauveur avait dû être fermée, une partie de l'année, pour cause de changement de local. Malgré cela, l'augmentation est encore sérieuse, aussi le prix de revient de la dépense a-t-il sensiblement diminué. Les froids rigoureux de Décembre ont seuls arrêté la marche ascendante des Crèches : une véritable épidémie de coqueluche s'est abattue sur les enfants ; beaucoup de mères ont dû garder leurs nourrissons.

Le Comité s'est occupé activement de l'organisation de la Crèche de Wazemmes, pour laquelle il a enfin trouvé un local à sa convenance.

Désireux d'améliorer les conditions hygiéniques de ces utiles établissements, il a fait construire à la Crèche des Moulins une annexe couverte et chauffée, où les enfants jouent à l'aise une partie de la journée.

Le nombre des dames sociétaires s'était sensiblement accru dans ces dernières années ; mais la mort a fait, en 1879, des vides à tous les points de vue regrettables et qu'il est urgent de combler.

Le Comité ne veut pas terminer ce rapide aperçu sans payer au personnel des Crèches le tribut d'éloges qui lui est dû pour la manière dont il remplit ses devoirs souvent pénibles, et surtout sans remercier la municipalité, qui a bien voulu lui accorder, pour la quatrième Crèche, la même subvention que pour les trois autres.

La Présidente de l'Œuvre,

V.^e Emile WALLAERT

§ 5. — Enfants assistés

ÉTAT INDICATIF DU MOUVEMENT ET DE LA DÉPENSE DES ENFANTS ASSISTÉS

originaires de Lille, pendant l'année 1879.

CATÉGORIES	Existant au 1 ^{er} Janvier 1879	Admis pendant l'année		TOTAL	Rayés des contrôles par suite de			TOTAL	Restant au 31 décemb. 1879	DÉPENSES
		à l'hospice	au secours		Sortie de l'hospice	Retrait du secours	Décès			
Enfants trouvés.	6	2	.	8	1	.	2	3	5	833 98
Id. abandonnés	262	143	.	405	82	.	37	119	286	48.817 89
Id. orphelins	41	22	.	63	8	.	4	12	51	8.144 01
Id. secouru temporairement	374	.	281	655	.	117	51	168	487	38.703 48 (*)
TOTAUX.	683	167	281	1131	91	117	94	302	829	96.499 36

(*) Dans cette somme se trouvent comprises :

- 1.° Celle de 1340 francs représentant 39 allocations de 60 francs à des filles-mères qui ont légitimé leurs enfants par mariage.
- 2.° Celle de 1729 fr. 48 cent. représentant la délivrance de 169 demi-layettes.

L'Inspecteur des enfants assistés,
BERNARD.

§ 6 Œuvre nationale des orphelins de la guerre

M. Edouard LONGHAYE, l'honorable et si actif trésorier de l'œuvre nationale des orphelins de la guerre, a bien voulu nous adresser les renseignements ci-après sur le fonctionnement de cette utile institution en 1879.

Lille, le 26 Février 1880.

Monsieur le SÉNATEUR-MAIRE,

Vous avez bien voulu me faire demander un exposé de la marche de l'Œuvre des orphelins de la guerre pendant l'exercice 1879. Pour répondre à ce désir, je dois m'en référer au compte-rendu général, que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 20 Avril dernier et qui renfermait un résumé de l'organisation de cette œuvre.

J'ajouterai aujourd'hui qu'elle a suivi son cours normal en 1879, modestement, sans péripéties dignes d'être relevées, les pensions se payant chaque mois régulièrement, les ressources se puisant toujours dans les quêtes annuelles, et les dépenses, dans lesquelles les frais d'administration entrent au plus pour 200 francs, s'étant élevées à 23,533 francs, pour le même nombre d'orphelins.

Nous n'avons eu heureusement aucune mort à relever parmi ces pauvres enfants pendant l'exercice 1879.

Une de nos orphelines, la nommée J. MEAUX, de Quesnoy-sur-Deûle, s'est mariée en 1879; elle a reçu le titre de pension de 258 fr., auquel elle avait droit, plus une dot de 150 fr. que l'Œuvre a été heureuse de lui offrir, en récompense de sa bonne conduite.

Un autre orphelin, J. DABLEMONT, est devenu aveugle. Je ne savais que faire de ce pauvre garçon, qu'aucun orphelinat ne voulait accepter, en raison de son incurabilité; j'ai alors sollicité de votre charité, M. le Maire, une demi-bourse afin de faire entrer ce pauvre enfant à l'établissement de Ronchin et vous avez bien voulu l'accorder. L'Œuvre a dû se saigner pour payer le trousseau et le droit d'entrée, assez élevés, de l'orphelin DABLEMONT; elle s'est engagée à payer la seconde moitié de la pension, en attendant que le Conseil général veuille bien prendre à sa charge la demi-bourse qui complètera la pension de DABLEMONT à Ronchin.

Ce sont les deux seuls faits qui méritent d'être signalés. Les autres orphelins grandissent sous l'égide et la surveillance du Comité, qui s'efforce d'en faire de bons et honnêtes ouvriers, jusqu'à la fin de sa mission qui doit avoir encore dix ans de durée.

Veillez agréer, Monsieur le Sénateur-Maire, l'assurance de mon profond respect et de mes sentiments les plus distingués,

Ed. LONGHAYE.

Lille, le 25 Mai 1880.

Monsieur le SÉNATEUR-MAIRE,

J'ai l'honneur de vous adresser un extrait du compte-rendu financier lu, par le Trésorier, le 11 Mai dernier, dans la réunion générale annuelle de l'Œuvre départementale des orphelins de la guerre. Cette réunion était présidée exceptionnellement par Madame la baronne SÉGUIER, qui n'a pas cessé de s'intéresser à cette Œuvre qu'elle a créée à Lille, aussitôt après la guerre de 1870-71.

Les dépenses de l'exercice 1879 se sont élevées à 23,533 fr. 10, se décomposant comme suit :

Pension de 27 Orphelins de Lille	4.515 ^f »
30 » de l'arrondissement de Lille.	3.515 »
22 » » Valenciennes	3.520 »
28 » » Avesnes.	3.910 »
4 » » Hazebrouck	720 »
12 » » Dunkerque	2.040 »
13 » » Douai	2.080 »
17 » » Cambrai	2.495 »

Frais exceptionnels pour distribution de vêtements chauds, gratification

pour première communion, maladies, voyages, etc 738 10

Somme égale. 23.533^f 10

Le Trésorier fait remarquer que, depuis l'organisation de l'Œuvre, qui date des premiers jours de 1871, et qui n'a par conséquent que neuf années d'existence, le montant des pensions, dont le paiement a lieu tous les premiers de chaque mois, s'est élevé à la somme assez importante de 206,776 fr. 90.

Il compte pouvoir faire face au budget de 1880 à l'aide des souscriptions annuelles, des dons faits à l'Œuvre et de la subvention du Conseil général, qui prend fin cette année; mais dont il a sollicité la prolongation jusqu'en 1885, époque à laquelle une assez grande partie des orphelins aura atteint sa majorité.

Le Trésorier termine en disant qu'il a toute confiance dans la charité des habitants du Nord, et particulièrement dans celle des Lillois, pour lui permettre de continuer à servir les pensions jusqu'en l'année 1890, qui doit clôturer cette Œuvre aussi patriotique qu'humanitaire. Si cet espoir se réalise, elle aura eu ainsi la satisfaction d'avoir élevé et placé, chacun suivant leur aptitude, les 180 orphelins qu'elle a adoptés dans le département.

Le Trésorier,

Ed. LONGHAYE.

§ 7 Sourds-muets et aveugles

GARÇONS

Etablissement de Ronchin-Lille

Il a été entretenu dans l'établissement de Ronchin-Lille en 1879, en qualité de boursiers, demi-boursiers ou pensionnaires, 94 sourds-et-muets et 25 aveugles, savoir :

SOURDS-MUETS

1.° Boursiers du département	8	}	94
2.° Demi-boursiers id.	75		
3.° Elèves complètement à la charge des familles	11		

Leur pension est complétée soit par les familles, soit par les communes.

AVEUGLES

1.° Boursiers du département	3	}	25
2.° Demi-boursiers id.	18		
3.° Elèves à la charge des familles	4		

La pension de ces derniers est complétée ou par la famille ou par la commune.

Total. 119

Sur ce nombre la Ville est intervenue pour :

- 10 demi-bourses de sourds-muets,
- 5 id. d'aveugles.

Le personnel de l'établissement est composé comme suit :

Professeurs pour les sourds-muets	8
id. pour les aveugles	3
Chef cordonnier	1
id. tailleur	1
id. jardinier	1
id. cuisinier	1
Domestiques pour le service de la maison	5
Total.	<u>20</u>

FILLES

Etablissement de la rue Royale

La méthode suivie pour l'instruction des sourdes-muettes est la méthode CHAZOTTE. Pour l'articulation la méthode FOURCADE.

On leur enseigne la grammaire pratique, le calcul, le catéchisme, la géographie et l'histoire. L'articulation, la lecture.

Pour le travail manuel, la couture, le tricot et les soins du ménage.

La méthode pour les aveugles est celle de BRAILLE.

On leur enseigne la lecture et l'écriture en points, le français, le catéchisme, la géographie et l'histoire. Le Piano, l'orgue et le chant.

Pour travail manuel, le tricot.

Pendant l'année scolaire 1878-79, 106 sourdes-muettes et aveugles formaient le personnel de la maison, 90 seulement comme élèves.

Sur ce nombre, la ville de Lille entretenait une bourse entière (sourde-muette) et 15 demi-boursières (8 aveugles et 7 sourdes-muettes).

Deux enfants, sourdes-muettes de la ville de Lille, sont décédées vers la fin du dernier trimestre de l'année scolaire.

Huit boursières et demi-boursières du département, sourdes-muettes, sont rentrées dans leurs familles, ayant fini leur temps d'étude. L'une d'elles est sortie avant d'avoir terminé entièrement son temps, afin de se dévouer à sa grand'mère qui est paralytique. Les autres peuvent subvenir à leur existence au moyen de la couture.

Trois aveugles sont sorties, l'une après deux ans tout-à-fait inepte. Une autre a été fort bien placée comme maîtresse de chant et de piano dans un pensionnat.

§ 8 **Maison du Bon Pasteur**

Nous avons donné l'an dernier des renseignements détaillés sur la création et l'organisation de cette institution, dont la maison mère est à Angers.

Son personnel se compose de 29 sœurs et de 9 converses. L'établissement est divisé en trois catégories :

- 1.° Celle de Saint-Augustin, dites des Pénitentes, comptait 195 jeunes filles en 1879 ;
- 2.° Celle de Saint-Joseph, dite de préservation, comptait 85 élèves de dix à dix-huit ans ;
- 3.° 25 enfants composaient la classe de Sainte-Marie.

La Ville entretient dans cette maison dix boursières. La pension est de 200 francs.

§ 9 Aliénés indigents.

ASILE PUBLIC D'ALIÉNÉS D'ARMENTIÈRES

État statistique des Aliénés indigents traités dans l'Asile pendant l'année 1879
au compte (part contributive) de la Ville.

MOUVEMENT	MALADES A LA CHARGE DU DÉPARTEMENT DU NORD ET DE LA VILLE DE LILLE				SOMMES PAYÉES par la ville de Lille pour son contingent de pensions en 1879				
	Avec part contributive des familles	Exclusivement au compte du Département et de la Ville		Nombre total	1. ^{er} trimestre	2. ^e trimestre	3. ^e trimestre	4. ^e trimestre	Total
		Dange- reux	Non dan- gereux						
Aliénés existants au 1 ^{er} Janv. 1879	3	27	38	68					
— entrés pendant l'année ...	"	"	"	41					
Nombre de malades traités...	3	27	38	109	5507 65	5379 90	5489 60	5568 70	21945 85
Sortis {	Malad. en trait. au 1 ^{er} Janv.	"	"	"					
	— admis en 1879....	"	4	"	4				
Décédés {	Malades exist. au 1 ^{er} Janv.	"	3	"	3				
	— entrés en 1879....	"	10	"	10				
Total des extinctions...	"	17	"	17					
Restant le 31 Décembre au soir.	3	10	38	92					

ASILE PUBLIC D'ALIÉNÉES DE BAILLEUL

*État statistique des Aliénées indigentes traitées dans l'Asile pendant l'année 1879
au compte (part contributive) de la ville de Lille.*

MOUVEMENT	MALADES A LA CHARGE DU DÉPARTEMENT DU NORD ET DE LA VILLE DE LILLE				SOMMES PAYÉES par la ville de Lille pour son contingent de pensions en 1879				
	Avec part contributive des familles	Exclusivement au compte du Département et de la Ville		Nombre total	1. ^{er} trimestre	2. ^e trimestre	3. ^e trimestre	4. ^e trimestre	Total
		Dange- reuses	Non dan- gereuses						
Aliénées existantes au 1 ^{er} Janv 1879	5	104	38	147					
— entrées pendant l'année...	2	20	"	22					
Nombre de malades traitées.	7	124	38	169	5507 65	5379 90	5476 40	5574 30	21938 25
Sorties {	Malad. en trait. au 1 ^{er} Janv.	"	2	1	3				
	— admises en 1879...	1	1	"	2				
Décédées {	Malades exist. au 1 ^{er} Janv.	"	11	4	15				
	— entrées en 1879...	"	7	"	7				
Total des extinctions...	1	21	5	27					
Restant le 31 décembre au soir.	6	103	33	142					

§ 10 Société du prêt du linge aux malades pauvres

La Société du prêt du linge aux malades pauvres a continué en 1879 son utile mission. La Présidente, Madame Henri SCRIVE, a bien voulu nous faire parvenir les renseignements suivants :

Il a été tenu, en 1879, à la disposition des malades dans les six dispensaires de Lille comprenant les treize paroisses de la Ville :

931 paires de draps ,
1109 chemises ,
209 camisoles ,
394 taies d'oreillers et bonnets ,
128 couvertures et toiles à matelas.

La Société a prêté aux malades pendant l'année 1879 :

7493 paires de draps ,
6227 chemises ,
1337 camisoles ,
2476 taies d'oreillers et bonnets ,

et divers objets de literies.

La dépense du blanchissage s'est élevée à 4,241 francs, et la somme pour les achats de linge à 3,602 francs.

Les ressources de la Société se chiffrent de la manière suivante :

575 cotisations	5.750 fr.
Subvention accordée par la Ville.	500
Quête fait dans l'église Saint-Maurice à une messe chantée par les Orphéonistes	770
Total	<u>7.020 fr.</u>

Cette somme aurait été insuffisante pour couvrir nos dépenses, si le Comité n'avait pas eu un encaisse disponible au 31 Décembre 1878.

Grâce au subside accordé par la Municipalité le Comité pourra continuer à faire fonctionner cette œuvre si éminemment utile à la classe ouvrière; mais elle prendrait beaucoup plus de développement si ses ressources n'étaient pas aussi restreintes.

Madame la Présidente signale en terminant le don de deux pièces de toiles, envoyées à la Société dans le cours de l'année.

§ 11 Œuvre des invalides du travail

Le bureau du Comité de l'Œuvre des invalides du travail était composé en 1879 de MM. BOMMART, Vice-Président, Edouard LONGHAYE, Secrétaire, Paul LEBLAN, Trésorier.

Nous avons reçu de M. Ed. LONGHAYE, Secrétaire, le rapport suivant, qu'il a bien voulu nous adresser le 10 Avril 1880.

Monsieur le SÉNATEUR-MAIRE,

Pour satisfaire à la demande que vous avez bien voulu m'adresser, j'ai l'honneur de vous remettre ci-après le relevé succinct des opérations de l'Œuvre des invalides du travail de la ville de Lille, pendant l'exercice 1879 ainsi que sa situation financière au 31 Décembre de la même année.

L'Œuvre a accordé dans le courant de l'année 1879, six pensions viagères pour perte d'un membre ou d'un œil, s'élevant ensemble à	900 fr.
Six secours temporaires de trois ans à des veuves dont les maris ont été tués en travaillant; ensemble	1.465
Montant des pensions et secours en 1879.	<u>2.365 fr.</u>

Elle a encaissé les dons suivants :

De Madame veuve Auguste LONGHAYE.	30.000 fr.
De M. DEVILDER, banquier.	400
Des experts pour une expertise de lins.	500
De M. DELAROQUA (concert)	800
Du Comité de la conférence POUYER-QUERTIER (entrées).	1.450
De la Société de Saint-Eloi (quête à Saint-Maurice).	40
Subside de la Ville	1.000
Ensemble.	<u>34.190 fr.</u>

En résumé l'Œuvre avait au 31 Décembre 1879, un capital de 288,025 fr. 81, en titres de rente trois pour cent sur l'Etat, donnant un revenu de 12,933 francs.

Elle avait à servir :

38 pensions viagères s'élevant à	6.811 fr.
14 secours temporaires renouvelables s'élevant à	3.065

Veillez agréer, etc.

Le Secrétaire de l'Œuvre,

Ed. LONGHAYE.

§ 12 Œuvre des Vieillards indigents.

M. Georges SCRIVE, Président de l'Œuvre des Vieillards, a bien voulu nous adresser les renseignements suivants :

Les dépenses de l'Œuvre pour l'année sociale (1.^{er} Octobre 1878 au 30 Septembre 1879) se sont élevées à la somme de 10,841 fr. 35 se décomposant comme suit :

Pain	6.208 ^f 60
Bouillon	2.067 50
Charbon	1.658 85
Vêtements et literies	619 35
Frais divers	287 05
Total.	10.841 ^f 35

Le nombre des vieillards secourus a été de 550. Le registre d'inscription contient de plus 237 postulants. Les demandes d'admission devenant de plus en plus nombreuses, le Comité s'est vu forcer de reculer l'âge requis et de le porter à 70 ans (sauf le cas de misère exceptionnelle).

La Société se compose actuellement de 325 membres, tant actifs qu'honoraires.

§ 13 Fondation Alexandre Leleux

Somme léguée, versée le 20 Mai 1874.	30 000 fr.
Intérêts capitalisés depuis cette époque.	10.381 fr.
Dotation de l'Œuvre au 1. ^{er} Mai 1880.	40.381 fr.

§ 14 Fourneaux économiques

Les froids exceptionnels du mois de Décembre 1879, venant s'ajouter à la crise industrielle et aux désastres d'une mauvaise récolte, ont déterminé l'Administration à rouvrir les Fourneaux économiques, fermés depuis 1870. A sa demande, le Conseil municipal s'empressa d'autoriser cette mesure extra-charitable dans sa séance du 15 Décembre, et de voter, un crédit de 30,000 fr. pour l'ouverture des fourneaux et le dégagement, au Mont-de-piété, des dépôts de couvertures, courte-pointes et couvre-lits, effectués du 15 Septembre au 15 Décembre 1879, jusqu'à concurrence de 15 francs.

De plus, une souscription présentée à domicile par des Comités, présidés dans chaque section par un Conseiller municipal, produisit une somme de 108,545 fr. 93 centimes.

Onze fourneaux furent immédiatement ouverts, savoir :

- 1.^o A l'Hôtel des Sapeurs-Pompiers, rue de la Baignerie,
- 2.^o Au Dépotoir, rue du Béguinage,
- 3.^o Dans l'ancienne église de Wazemmes, rue de Flandre,
- 4.^o Rue de Bouvines, à Fives, Postes des Pompiers,
- 5.^o Rue du Bois Saint-Sauveur, n.^o 1,
- 6.^o Rue Loyer, section des Moulins,
- 7.^o Rue de Dunkerque, n.^o 93, section de Canteleu,
- 8.^o Hôtel des Canonniers, rue des Canonniers,
- 9.^o Rue Saint-Gabriel, à Saint-Maurice,
- 10.^o Boulevard Montebello, 21, magasin de M. BAILLEUX-LEMAIRE, filateur,
- 11.^o Ecole de natation, rue d'Armentières.

Tous ces fourneaux étaient en fonctionnement le 31 Décembre.

Un arrêté municipal, en date du 26 de ce mois, avait institué un Comité de direction chargé de l'organisation et de la gestion de l'œuvre et composé de :

- MM. DELÉCAILLE, adjoint-délégué, Président,
TOFFART, secrétaire-général de la Mairie (*Direction et contrôle de la comptabilité*).
DOUTRELIGNE, capitaine-ingénieur au Corps des Sapeurs-Pompiers (*Matériel et personnel*).
MÉPLOMB, ancien hôtelier (*Approvisionnements*).

Chaque jour, sans exception, deux distributions d'aliments chauds étaient faites, dans les fourneaux, de onze heures du matin à deux heures après-midi, et de six à huit heures du soir, aux prix suivants :

Demi-litre de bouillon.	o fr. 05
» de légumes.	o fr. 10
100 grammes de viande.	o fr. 15
Dîner complet.	o fr. 30

De plus, des bons de charbon, de 25 kilogrammes l'un, étaient mis en vente au prix de 35 centimes dans quatre dépôts ouverts par le Comité sur différents points de la Ville et chez les honorables industriels dont les noms suivent :

- MM. DEQUOY, rue de Wazemmes, 27,
DELEBART-MALLET, rue des Stations,
id. rue du Long-Pot, 28,
VILLETTE, rue de Wazemmes, 37-39,
HAMMAKER, rue de Dunkerque, 36
J. CASSE et fils, rue de Lannoy.

En outre, des bons de pommes de terre, de 2 kilog. l'un, étaient mis en vente dans les postes de police au prix de 20 centimes. La distribution se faisait, contre remise de ces bons, dans des magasins loués par la Ville.

Le fonctionnement et la comptabilité des Fourneaux économiques appartenant surtout à l'exercice 1880, nous ajournons au prochain rapport le compte-rendu des opérations de l'œuvre.



CHAPITRE XIV

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

§ 1 Société de Saint-François Régis

La Société de Saint-François Régis a préparé, en 1879, le mariage de 677 couples pour l'arrondissement de Lille. En 1878, le nombre de ses inscriptions était de 688, dont 614 pour la ville de Lille.

Les comptes de la Société, pour l'année écoulée, présentent les résultats suivants :

DÉPENSES

Coût des actes.	1.115 fr. 66
Frais de poste.	478 fr. 95
Anneaux d'argent et crucifix.	207 fr. 05
Frais de bureau.	356 fr. 20
Chauffage et service.	392 fr. 00
<i>Total.</i>	<u>2.549 fr. 86</u>

RECETTES

Cotisations.	511 fr. 00
Quêtes.	1.187 fr. 87
Subside de la Ville.	1.500 fr. 00
<i>Total des recettes.</i>	<u>3.198 fr. 87</u>
<i>Total des dépenses.</i>	<u>2.549 fr. 86</u>
Excédant des recettes sur les dépenses.	649 fr. 01

Il convient d'observer que l'année 1878 avait laissé un déficit de 934 fr. 37, et que les quêtes ne se font pas tous les ans.

§ 2 Mont-de-Piété

OPÉRATIONS PENDANT L'ANNÉE 1879

Bureau principal. . .	43.252	Engagements pour. . .	489.628 fr. 50
Bureau auxiliaire. . .	80.197	» » » . . .	491.715 fr. 00
Commiss ^{res} du dehors. . .	55.056	» » » . . .	350.622 fr. 50
<i>Total.</i>	178.505	Engagements pour . . .	1.331.966 fr. 00

7.126 Renouvellements pour. . . 161.907 fr. 50

Bureau principal. . .	75.397	Dégagements pour. . .	721.845 fr. 50
Bureau auxiliaire . . .	45.175	» » » . . .	248.832 fr. 50
Commiss ^{res} du dehors. . .	51.778	» » » . . .	319.901 fr. 00
<i>Total.</i>	172.350	Dégagements pour. . .	1.290.579 fr. 00

VENTES

4,830 nantissements pour une somme de prêts de 46,775 fr. ont été soumis aux ventes. Leurs adjudications ont produit une somme de 65,816 fr. 22

Il restait en magasin au 31 Décembre 1879, 44,063 nantissements, représentant une somme de prêts de 581.761 fr.

Sur les 4,830 nantissements soumis aux ventes, 4,095 ont produit une somme de 14,363 fr. 26 de bonis.

2.182 bonis pour une somme de 9,193 fr. 41, ont été payés à des emprunteurs y ayant droit, et 2,060 bonis, représentant une somme de 5,721 fr. 71 périmés, ont été acquis à l'établissement.

Le crédit du compte du Mont-de-piété était de 534,696 fr. 08 au 31 Décembre 1879.

§ 3 Fondation Bartholomé Masurel

OPÉRATIONS PENDANT L'ANNÉE 1879

Bureau principal. . .	3.594	Engagements pour. . .	58.628 fr. 50
Bureau auxiliaire. . .	126	» » . . .	4.780 fr. 50
<i>Total.</i> . . .	3.720	Engagements pour. . .	63.409 fr. 00

1.959 Renouvellements pour. . . 39.297 fr. 50

Bureau principal. . .	3.315	Dégagements pour . . .	57.145 fr. 50
Bureau auxiliaire . .	5	» » . . .	75 fr. 00
<i>Total.</i> . . .	3.320	Dégagements pour . . .	57.220 fr. 50

VENTES

188 nantissements pour une somme de 2,476 fr. 50, prêtée, ont été soumis aux ventes ; leurs adjudications ont produit une somme de 3,393 fr. 40

Il restait en magasin, au 31 Décembre 1879, 9,113 nantissements, représentant une somme de 120,073 fr. 50.

Sur les 188 nantissements soumis aux ventes, 177 ont produit une somme de 916 fr. 90 de bonis.

147 bonis pour une somme de 848 fr. 35 ont été payés à des emprunteurs y ayant droit et 25 bonis pour une somme de 40 fr. 15, périmés, ont été acquis à la Fondation.

Le crédit du compte Fondation Bartholomé Masurel était de 275,336 fr. 84 au 31 Décembre 1879.

§ 4 Caisse d'épargne

Situation au 31 Décembre 1879

Il existait au 1. ^{er} Janvier 1879.		29.976 livrets.
Il en a été ouvert pendant l'année.	4,656	} 4.734
Il en est arrivé par transferts.	78	
		<hr/> 34.710 livrets.
Il en a été soldé pendant l'année		3.459
		<hr/> 31.251 livrets.
Reste au 31 Décembre 1879.		31.251 livrets.
Augmentation de		1.275 livrets.

RECETTES

Au 1. ^{er} Janvier 1879, il était dû à 29,976 déposants.		8.567.481 fr. 07
La caisse a reçu, par 31,728 dépôts.	1,995,918 fr. 10	} 2.344.289 fr. 85
Par 78 transferts.	27,442 fr. 27	
Par arrrages de rentes.	2,370 fr. 25	
Par intérêts alloués aux déposants.	303,672 fr. 73	
Par intérêts capitalisés.	14,886 fr. 50	
Montant de la recette au 31 Décembre 1879.		<hr/> 10.911.770 fr. 92

DÉPENSES

9,593 remboursements en numéraire.	1,897,306 fr. 37	} 2.046.653 fr. 37
110 » par transferts.	16,010 fr. 60	
83 achats de rentes d'office.	21,974 fr. 25	
84 » à la demande des déposants.	102,119 fr. 85	
56 » par prescription trentenaire.	9,242 fr. 30	
Solde dû au 31 Décembre 1879 à 31,251 déposants.		<hr/> 8.865.117 fr. 55
Au 1. ^{er} Janvier 1879, il était dû à 29,976 déposants.		8.567.481 fr. 07
		<hr/> Augmentation 297.636 fr. 48

Compte particulier de la Caisse d'épargne de Lille

Capital au 1.^{er} Janvier 1879

Fonds de dotation, capital	573.191 ^f 48	}	598.417 ^f 62
» réserve	25.226 14		

Reçu pendant l'année

Arrérages de rentes 3, 4 1/2 et 5 %, dont l'acqui- sition a coûté 393,425 fr. 61.	19.765 ^f »	}	28.062 68
Intérêts des fonds de dotations et de réserve restant en numéraire	8.297 68		
Bonifications perçues par l'effet de la retenue 1/4 pour cent			21.790 46
» » de la déchéance trentenaire			3.060 03
			<hr/> 651.330 ^f 79
à déduire, dépenses pendant l'année			19.954 63
			<hr/> 631.376 ^f 16

Représenté sous la décomposition suivante :

En compte courant à la Caisse des dépôts et consignations	191.737 98
Caisse.	5.546 96
Rentes sur l'Etat 3, 4 1/2 et 5 %	393.425 61
Immeubles	40.000 »
Mobilier	665 61
	<hr/> 631.376 ^f 16

Certifié conforme :

Le Caissier,

L. DARTOIS.

§ 5 — Sociétés de Secours mutuels

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1879.

DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE	DATE de l'approbation ou de la reconnaissance	NOMBRE des Membres		NOMBRE des pensionnaires au 31 déc. 1879	TOTAL des recettes de l'année	TOTAL des dépenses de l'année	Capitaux placés ou en caisse formant l'avoir dis- ponible au 31 déc. 1879
			hono- raires	Parti- cipant* (des 2 sexes)				
Adoration	Q. de la B.-Deûle, 10	10 Août 1725	.	43	3	555 80	531 60	450 30
Artistes	R. Nicolas Leblanc, 34	10 Février 1855	31	42	3	746 25	773 30	340 50
Assurance mutuelle		1834						
Barbiers, coiff., posti- cheurs et M. ^s de chev.	Place de la Gare, 3	6 Septem. 1878	2	42	.	515 .	79 20	683 55
Chemin de fer, service actif de la 2 ^e section	Lille (Gare de)	12 Août 1866	.	93	.	3.592 65	3.581 85	12.222 21
Comptables du commerce et de l'industrie		12 Mai 1863						
Coupeurs et réceptionn ^{rs}	R. Nicolas Leblanc, 39	Juillet 1870	3	36	.	689 25	647 .	3.129 37
Empl. et ag. de la police	R. de la Halloterie, 25	2 Septem. 1875	73	143	.	1.629 15	4.620 70	5.071 31
Fileurs de coton	Rue de Paris, 144	11 Novem. 1874	.	73	.	986 70	886 .	2.144 40
Fraternelle (La)	Rue Notre-Dame, 197	1 ^{er} Avril 1851	.	347	.	4.987 40	4.500 65	3.760 .
Fraternelle (La)	Rue d'Arras, 26	16 Février 1851	12	163	1	2.538 70	2.056 30	482 40
Gisclon	Rue d'Arras, 169	1849	.	23	.	317 65	318 05	503 40
Israélite de bienfaisance	Rue Nationale, 9	Mai 1874	.	39	.	692 65	669 50	1.523 25
Médecins	R. Ponts-de-Com., 26	1859	.	311	8	4.612 30	3.567 23	22.391 94
Notre-Dame-de-Foi	Rue de la Vignette, 21	14 Septem. 1788	.	62	6	817 65	999 75	257 65
N.-D.-de-la-Treille	Rue du Molinel, 19	1695-1852	.	44	5	506 34	614 25	154 48
Notre-Dame-de-Lille	Rue du Pont-Neuf, 11	1 ^{er} Février 1855	80	1481	14	24.421 50	24.421 50	.
Ouv. ajusteurs de Lille	Rue Fontenoy, 42	20 Mai 1878	.	96	.	1.054 25	716 30	796 95
Ouvriers chapeliers	R. de la V.-Coméd., 1	1858	.	31	.	1.167 32	1.287 05	3.435 72
Ouvriers de M. Lefebvre- Ducrocq	Rue Esquermoise, 55	30 Juillet 1874	10	133	.	1.536 25	1.510 40	500 .
Ouvriers mouleurs	Rue de la Plaine, 7	7 Mai 1877	.	123	.	1.680 33	808 25	.
Pharmaciens	Rue Royale, 4	9 Septem. 1863	.	37	.	305 60	105 60	4.800 .
Prévoyance (La)	Rue d'Antin, 47	10 Février 1853	161	870	.	12.547 65	10.906 10	25.102 40

DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE	DATE de l'approbation ou de la reconnaissance	NOMBRE des Membres		NOMBRE des pensionnaires au 31 déc. 1879	TOTAL des recettes de l'année	TOTAL des dépenses de l'année	Capitaux placés ou en caisse formant l'avoir dis- ponible au 31 déc. 1879
			hono- raires	Parti- cipant (des 2 sexes)				
Protestante (La)	Rue Jeanne-d'Arc	16 Décem. 1854	33	124	17	1.100 80	754 .	1.260 30
Saint-Aimé	Pl. des Reigneaux, 31	13 Septem. 1818	.	84	.	1.343 70	1.192 50	500 .
Saint-Alexandre	Rue de Fives, 85	24 Février 1839	.	55	.	959 55	663 20	296 35
Saint-Alexis	Rue Wagram, 1	1841	.	90	.	904 20	904 20	154 .
Saint-Arnould	Pl. des Reigneaux, 31	1837	.	23	.	285 25	333 85	162 80
Saint-Augustin	R. de la V.-Coméd., 1	31 Octobre 1826	.	69	.	1.047 75	751 30	296 45
Saint-Charles	R. du B.-St-Sauv., 10	4 Novem. 1802	.	25	.	325 .	302 .	150 .
Saint-Désiré	Rue de Poids, 20	1829	.	40	.	416 .	313 85	243 05
Saint-Druon	R. de la V.-Coméd., 1	14 Avril 1860	.	108	.	1.140 40	1.107 25	970 .
Saint-Homobon	Rue Saint-André, 5	4 Mars 1837	.	49	2	728 .	788 20	125 60
Saint-Honoré	Rue de la Vignette, 21	22 Octobre 1822	.	89	3	984 .	948 40	424 80
Saint-Honoré	Rue de Poids, 20	1829	.	33	1	520 75	481 75	176 70
Saint-Jacques	Rue de Béthune, 10	16 Juillet 1826	.	94	.	1.020 .	1.020 .	580 .
Saint-Joseph	Rue de la Plaine, 69	1869	.	126	.	1.795 85	1.899 20	1.269 .
Saint-Léonard	Quai Basse-Deûle, 12	4 Novem. 1824	.	33	3	485 45	485 45	124 85
Saint-Léopold	R. du B.-St-Sauv., 12	10 Mai 1840	.	74	4	950 .	966 15	443 10
Saint-Luc	Rue de Bouvines, 1	26 Octobre 1856	12	137	.	1.954 40	2.148 60	169 74
Saint-Marcel	Rue de Paris, 144	28 Janvier 1838	.	87	2	1 475 .	737 .	977 60
Saint-Martin	Rue d'Esquermes, 49	1854	.	121	2	1.457 .	1.296 .	461 .
Saint-Maurice		1750						
Saint-Maurice	Rue d'Téna, 91	1 ^{er} Avril 1843	.	177	1	1.947 20	2.060 60	829 50
St-Maurice-lez-Lille	Rue Vantroyen, 43	4 Juillet 1868	10	494	.	6.746 40	7.027 80	2.059 86
Saint-Michel	Rue Notre-Dame, 200	15 Sept. 1850	.	91	.	977 60	1.037 40	313 20
Saint-Nicolas		1875						
Saint-Nicolas		1838						
Saint-Norbert	Rue du Molinel, 66	1815	.	74	4	878 .	1.094 .	259 .
Saint-Philippe	Rue de la Vignette, 21	1823	.	92	3	956 80	714 .	328 45
Saint-Philogone	Pl. des Reigneaux, 31	1836	.	122	4	1.330 20	1.361 80	468 20
Saint-Pierre	Rue de Bouvines, 12		.	184	.	2.724 60	2.973 60	.
Saint-Robert	Rue du Molinel, 66	1844	.	97	1	1.257 .	1.222 .	765 .

DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE	DATE de l'approbation ou de la reconnaissance	NOMBRE des Membres		NOMBRE des pensionnaires au 31 dec. 1879	TOTAL des recettes de l'année	TOTAL des dépenses de l'année	Capitaux placés ou en caisse formant l'avoir dis- ponible au 31 dec. 1879
			hono- raires	Parti- cipant (des 2 sexes)				
Saint-Roch	R. de Valenciennes, 48	1854	30	494	3	6.821 90	7.178 10	3.277 55
Saint-Salvator	Rue du Molinel, 66	1811-1852	.	86	4	1.211 08	949 40	815 16
Saint-Siméon	Rue du Molinel, 66	25 Novem. 1832	.	77	3	1.111 75	967 70	390 05
Saint-Simon		1828						
St-Vincent-de-Paul	Rue d'Arras, 156	1845	.	56	.	722 .	258 50	.
St-Vincent-de-Paul	Rue du Molinel, 19							
Sainte-Barbe	Rue Fontenelle, 1	1839	.	95	25	964 .	664 .	300 .
Sainte-Barbe	Rue de Fives, 4 bis	1 ^{er} Juin 1839	.	79	5	866 .	835 95	293 55
Sainte-Thérèse		15 Juillet 1839	.	56	2	598 .	704 35	227 05
Sauvet^{rs} du Départem^t	Rue Nationale, 179	26 Décem. 1877	21	146	.	4.496 51	3.176 80	1.319 71
Sculpteurs	Rue Nationale, 87	19 Mars 1866	.	43	.	1.184 87	887 30	4.344 35
Tourneurs, outilleurs mécaniciens	Rue de Béthune, 10	12 Août 1878	.	101	.	1.378 .	559 95	1.346 45
Typographique lilloise	Rue de Béthune, 10	22 Août 1861	47	217	6	12.927 67	14.859 15	33.774 13
Voyageurs de comm.	Place Rihour	24 Novem. 1863	143	220	.	7.350 30	7.358 64	3.150 86
Mutuelle (La)	Rue de Fives, 4 bis	1828	.	106	4	1.102 40	1.109 70	357 20
Saint-Martin	Rue Royale, 14	1810	.	28	.	393 .	357 .	36 .
Saint-Pierre-ès-liens	Rue de Béthune, 10	20 Juillet 1750	.	62	.	675 .	650 .	230 .
St-Vincent-de-Paul	Rue de Fives, 85	1837	.	176	.	1.865 20	2.176 10	.
Saint-Augustin	Rue des Robleds, 6	1829	.	89	.	934 60	930 70	545 .
Ouvriers paqueteurs	Rue de la Vignette, 21	2 Août 1879	.	28	.	187 70	77 70	110 .
Ouvriers chaudronniers	Rue de Paris, 144	16 Sept. 1878	.	52	.	782 25	549 40	385 30

§ 6 Compagnie immobilière de Lille

RAPPORT ANNUEL

à MM. les Actionnaires de la Compagnie immobilière de Lille, pour la séance générale annuelle du 3 Mars 1880.

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur, comme il est d'usage à cette époque de l'année, de vous rendre compte des opérations de la Compagnie immobilière de Lille, pendant le cours de l'année précédente, et de vous faire connaître quelle est notre situation, à la date du 31 Décembre 1879.

Comme vous le verrez ci-après, cette situation est toujours satisfaisante. Voici au surplus, ce qui s'est passé dans chacun des trois groupes de nos propriétés.

1.^{er} LOT. — *Porte d'Arras*

Ce lot se compose de 147 maisons.

Au 1.^{er} Janvier 1879, il y avait 130 maisons vendues; pendant le courant de l'année trois ont encore été placées (deux d'une valeur de 4,200 fr. et une de 4,600 fr.); c'était donc au 31 Décembre 1879, 133 maisons réalisées et seulement 14 restantes, dont la location est continuelle. Sur ces 14 maisons, il y en a une occupée par le Régisseur, 12 grandes à deux étages, et une petite seulement, sur laquelle le locataire verse de petits à-comptes, en sus du loyer, pour réunir la somme minimum nécessaire pour en devenir l'acquéreur.

2.^e LOT. — *Porte de Douai*

Le deuxième lot comprend 86 maisons.

La vente des maisons sur ce point a été très-active en 1877 et 1878; au 31 Décembre 1878, le chiffre total des maisons vendues s'élevait à 52. En 1879, il n'en a été placé qu'une, de telle sorte qu'il reste encore à réaliser 33 maisons, dont les 12 grandes à deux étages et 21 petites.

Ces 33 maisons sont toujours louées.

3.^e LOT. — *Porte de Béthune*

Ce troisième lot, situé près la nouvelle porte de Béthune, comprend actuellement 85 maisons, dont 33 seulement achevées en 1879 et dont la location a commencé il y a quelques mois.

Comme il a été dit dans le rapport précédent, les maisons de ce groupe sont pourvues de belles caves, qui n'existent pas aux lots n.^{os} 1 et 2; leur prix de revient nécessairement plus élevé, ne pourra être exactement déterminé qu'après l'achèvement total du groupe, qui doit comprendre encore un certain nombre de constructions. On peut toutefois évaluer ce prix à 4,000 fr. environ.

La bonne situation de ce lot commence à être mieux appréciée du public spécial qui occupe nos maisons. En effet, le nombre des locations qui était de 35 au 1.^{er} Janvier 1879, s'élevait au 31 Décembre dernier, à 58; c'est-à-dire que les 52 premières maisons finies en 1878, sont toutes occupées, et qu'il y en a six sur les nouvelles, d'où il résulte en somme, qu'il ne reste disponible que 27 des maisons terminées en 1879.

Tout fait espérer que dans quelques mois les 85 maisons seront toutes habitées.

Notre bilan au 31 Décembre 1879, se comporte ainsi :

ACTIF

Actions non appelées (2800 à 500 fr. l'une)	1.400.000 ^f 00
Constructions du lot n. ^o 1 (14 maisons) coût réel	68.611 09
id. n. ^o 2 (33 maisons) coût réel	135.562 04
Frais de premier établissement des deux premiers lots.	43.226 53
Constructions du lot n. ^o 3, terrains et sommes payées.	365.916 »
85 acquéreurs pour les sommes restant dûes par eux, y compris les intérêts	148.916 55
Locations en retard.	575 85
<i>Total de l'actif.</i>	<u>2.162.808^f 06</u>

PASSIF

Capital	2.000.000 ^f 00
Subvention en addition au capital	100.000 00
Créanciers divers y compris les intérêts pour 1879	42 623 25
Dû au Crédit du Nord	6.338 47
Compte de réserve ou excédant des recettes sur les dépenses à la fin de 1879 (en augmentation de 33 fr. 28 sur l'année dernière)	13.846 34
<i>Total du passif.</i>	<u>2.162.808^f06</u>

Les maisons vendues représentent, y compris les intérêts à cinq pour cent l'an, sur les sommes restant dûes par les acquéreurs, une valeur totale de 560.090^f78
il reste à recevoir sur cette somme 148.916 55
seulement, résultat qui peut être considéré comme très-satisfaisant.

Les locations sont perçues avec beaucoup de régularité, l'arriéré ne s'élève, malgré les temps difficiles que nous traversons, qu'au chiffre de 575 fr. 05.

Toutes les habitations sont en parfait état d'entretien et de propreté.

Le service des intérêts à cinq pour cent sur les actions, se trouve assuré sans qu'il soit besoin de recourir à la garantie accordée par la ville de Lille.

En résumé, le capital souscrit et celui reçu par subvention, sont intacts; de plus, le compte de réserve s'élève à 13,846 fr. 34, en augmentation des recettes sur les dépenses au 31 Décembre 1879.

Il nous reste, Messieurs, à compléter le Conseil d'administration, par la nomination de deux Administrateurs, conformément aux prescriptions des statuts de la Société.

Pour 1880, l'ordre de sortie, déterminé il y a plusieurs années, désigne :

MM. DECROIX et A. WALLAERT, le premier nommé par le Maire de Lille et le second par les actionnaires.

Pour copie conforme :

*Le Président du Conseil d'administration de la
Compagnie immobilière de Lille,*

J. DEQUOY.

CHAPITRE XV

CULTES

§ 1 Concours annuel de la Ville dans les dépenses du culte

La Ville a contribué en 1879 aux dépenses des cultes dans les proportions suivantes :

Subventions à douze paroisses (sur treize) du culte catholique, savoir :

Paroisse Saint-Sauveur	4.000 fr.
— La Madeleine.	1.500
— Saint-André	1.000
— Saint-Maurice (intrâ-muros).	1.500
— Sainte-Catherine	1.500
— Saint-Pierre Saint-Paul	2.800
— Notre-Dame (intrâ-muros)	1.400
— Saint-Vincent de Paul	2.800
— Notre-Dame de Fives	2.800
— Saint-Martin	1.400
— Saint-Maurice (extrâ-muros)	1.400
— Saint-Michel	1.200
Total.	<hr/> 23.300 fr.

Elle a de plus payé, à défaut de presbytère dans certaines paroisses, les indemnités de logement ci-après :

A M. le curé de Saint-Pierre Saint-Paul	900 fr.
id. de Notre-Dame (intrâ-muros)	1.000
id. de Saint-Vincent de Paul	1.000
Total.	<u>2.900 fr. ci 2.900 fr.</u>

Et pour les cultes dissidents :

A M. le vicaire suffragant de l'église évangélique	1.000
A M. le grand rabbin du culte Israélite	2.000
	<u>3.000 fr. 3.000</u>
Total.	<u>29.200 fr.</u>

§ 2 Travaux d'entretien et de construction

Le compte de 1879 présente de ce chef les dépenses suivantes :

Grosses réparations aux églises et presbytères	19.999 ^f 35
Restauration de l'église Saint-Sauveur	10.720 »
id. de l'église Saint-Maurice (intrâ-muros). Solde	7.350 »
Total.	<u>38.069^f 35</u>

CHAPITRE XVI

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

§ 1. Salles d'asile

STATISTIQUE DES SALLES D'ASILE AU 31 DÉCEMBRE 1879

dressée par les soins de M. TOUSSAINT

Inspecteur des Ecoles primaires

T A B L E
présentant par cantons et par quartiers l'état
d'après le dénombrement de 1871

GARÇONS

CANTONS	QUARTIERS	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	de 5 à 6 ans	de 6 à 7 ans	de 7 à 8 ans	de 8 à 9 ans	de 9 à 10 ans	de 10 à 11 ans	de 11 à 12 ans	de 12 à 13 ans	de 13 à 14 ans	de 14 à 15 ans	TOTAL
<i>Nord-Est</i>	Fives	155	169	164	145	143	142	127	130	128	125	108	633	903	1536
	Ancienne ville	179	140	160	132	130	106	122	123	111	122	146	611	860	1471
	St-Maurice	149	116	142	118	97	115	96	126	114	96	99	525	743	1268
<i>Sud-Est</i>	Ancienne ville	144	158	160	146	113	134	155	141	154	115	123	608	925	1543
<i>Ouest</i>	Ancienne ville	89	131	83	87	92	101	109	98	95	97	106	390	698	1088
<i>Centre</i>	Ancienne ville	147	124	145	111	108	127	113	118	111	133	132	527	842	1369
<i>Sud-Ouest</i>	Wazemmes	462	493	437	391	460	386	439	404	430	420	408	1783	2947	4730
	Esquermes	120	117	94	112	102	102	85	91	88	109	104	443	681	1124
	Moulins	225	308	222	245	257	115	174	152	208	183	87	1000	1176	2176
	Ancienne ville	69	75	63	65	72	73	52	69	62	64	58	272	450	722
Totaux		1739	8131	1670	1552	1574	1401	1472	1452	1501	1464	1371	6792	10253	17027

T A B L E A U

l'état des enfants de deux à treize ans
le dénombrement de 1876

FILLES

TOTAL	CANTONS	QUARTIERS	de 2 à 3 ans	de 3 à 4 ans	de 4 à 5 ans	de 5 à 6 ans	de 6 à 7 ans	de 7 à 8 ans	de 8 à 9 ans	de 9 à 10 ans	de 10 à 11 ans	de 11 à 12 ans	de 12 à 13 ans	de 13 à 14 ans	TOTAL	
1536		Fives	169	143	164	124	127	148	109	145	129	99	96	600	853	1453
1471	<i>Nord-Est</i>	Ancienne ville	168	143	153	99	142	128	119	124	133	97	106	563	849	1442
1268		St-Maurice	141	118	137	106	137	100	88	106	105	93	79	502	708	1210
1543	<i>Sud-Est</i>	Ancienne ville	187	163	155	118	108	132	140	152	130	137	121	623	920	1543
1088	<i>Ouest</i>	Ancienne ville	111	110	95	108	113	93	100	114	130	147	146	424	843	1267
1369	<i>Centre</i>	Ancienne ville	146	168	148	130	143	111	136	144	148	134	155	592	971	1563
4730		Wazemmes	533	560	479	455	473	410	405	403	387	399	417	2027	2894	4921
1124	<i>Sud-Ouest</i>	Esquermes	127	132	116	113	117	119	110	118	101	123	107	488	795	1283
2176		Moulins	205	270	219	204	207	202	238	145	230	244	175	898	1441	2339
722		Ancienne ville	69	80	566	67	67	65	67	66	63	66	76	271	470	741
17027		Totaux	1856	1887	1722	1525	1654	1508	1512	1517	1556	1539	1478	6988	10744	17732

TABLEAU PRÉSENTANT, PAR
L'ÉTAT des enfants de 2 à 6 ans d'après

- 1.° Le nombre de salles d'asile publiques
2.° Le nombre des enfants inscrits, à

CANTONS	QUARTIERS	Population par quartier	Nombre d'enfants de 2 à 6 ans		Total par quartier des enfants de 2 à 6 ans	DÉSIGNATION de L'ASILE	Laiques	Congréganistes	TOTAL
			Garçons	Filles					
<i>Nord-Est</i>	Fives	11.746	633	600	1.233	Rue de l'Hospice	1	.	1
	Ancienne ville	14.753	611	563	1.174	Rue de Bouvines	1	.	1
						Rue du Bourdeau	1	.	1
<i>Sud-Est</i>	St-Maurice	9.587	525	502	1.027	Rue St-Sauveur	1	.	1
						Rue St-Gabriel	1	.	1
	Ancienne ville	15.942	608	623	1.231	Rue St-Michel	1	.	1
<i>Ouest</i>	Ancienne ville	13.135	390	424	814	Rue Wicar	1	.	1
						Rue des Fossés Neufs	.	1	1
<i>Centre</i>	Ancienne ville	16.900	527	592	1.119	Rue Princesse	.	1	1
						Rue de la Deûle	1	.	1
<i>Sud-Ouest</i>	Wazemmes	44.747	1.783	2.027	3.810	Rue de Thionville	.	1	1
						Rue du Marché	1	.	1
	Esquermes	9.652	443	488	931	Rue de Flandre	.	1	1
						Cimetière du Sud	1	.	1
						Rue Roland (<i>laïque</i>)	1	.	1
	Moulines	17.139	1.000	898	1.898	Rue des Rogations	.	1	1
						Rue Roland (<i>congreg.</i>)	.	1	1
Ancienne ville	9.174	272	271	543	Boulevard Vallon	1	.	1	
Totaux.	162.775	6.792	6.988	13.780	Rue Phil. de Comines	1	.	1	
					Place Philippe-le-Bon	1	.	1	
					Rue des Poissonceaux	1	.	1	
						15	6	21	

CANTONS ET PAR QUARTIERS

le recensement de 1876, et indiquant :

au 31 Décembre 1879 :

même date, dans les salles d'asile publiques.

NOMBRE D'ENFANTS inscrits dans les salles d'asiles publiques								OBSERVATIONS
Laiques			Congréganistes			TOTAL PAR		
Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Quartier	Canton	
189	170	359	»	»	»	669		La création d'une salle d'asile dans le voisinage de la rue de l'Ecole paraît urgente.
170	140	310	»	»	»			
123	125	248	»	»	»	472	1.401	Asile en location jusqu'en 1881.
107	117	224	»	»	»			
140	120	260	»	»	»	260		
117	116	233	»	»	»	436	436	
93	110	203	»	»	»			
»	»	»	123	137	260	432	432	
»	»	»	90	82	172			
170	186	356	»	»	»	594	594	
»	»	»	112	126	238			
15	18	33	»	»	»	1.070		Asile payant.
»	»	»	465	572	1.037			Les asiles de ce quartier sont encombrés. — Il serait nécessaire d'en établir un dans le voisinage de la Place de la Nouvelle Aventure et de la rue de l'Hôpital Saint-Roch.
55	53	108	»	»	»			
32	42	74	»	»	»	758		
»	»	»	147	149	296			
»	»	»	136	144	280		2.879	
144	125	269	»	»	»			
182	186	368	»	»	»	843		
91	115	206	»	»	»			
116	92	208	»	»	»	208		
1.744	1.715	3.459	1.073	1.210	2.283	5.742		

TABLEAU INDIQUANT PAR CANTONS ET PAR QUARTIERS

1.° Le nombre de places dont on peut disposer actuellement dans les salles d'asile publiques ;

2.° Le nombre de places nouvelles dont on pourra disposer au 1.°r Octobre 1880.

CANTONS	QUARTIERS	DÉSIGNATION de l'asile	Laiques	Congréganistes	Nombre de places dont on peut disposer actuelle- ment	Nombre de places nouvelles dont on pourra disposer au 1.°r octob 1880	Total
<i>Nord-Est</i>	Fives	Rue de l'Hospice	1	.	240	.	240
		Rue de Bouvines	1	.	160	.	160
	Ancienne ville	Rue du Bourdeau	1	.	200	.	200
		Rue St-Sauveur	1	.	180	.	180
	<i>Sud-Est</i>	St-Maurice	Rue St-Gabriel	1	.	200	.
Ancienne ville		Rue St-Michel	1	.	200	.	200
		Rue Wicar	1	.	150	.	150
<i>Ouest</i>	Ancienne ville	Rue des Fossés-Neufs	.	1	250	.	250
		Rue Princesse	.	1	200	.	200
<i>Centre</i>	Ancienne ville	Rue de la Deûle	1	.	160	.	160
		Rue de Thionville	.	1	200	.	200
		Rue des Tours	.	.	.	50	50
		Rue du Marché (a)	1	.	60	.	60
<i>Sud-Ouest</i>	Wazemmes	Rue de Flandre	.	1	950	.	950
		Cimetière du Sud	1	.	100	.	100
	Esquermes	Rue Roland	1	.	250	.	250
		Rue des Rogations	.	1	250	.	250
	Moulins	Boulevard Vallon	1	.	250	.	250
		Rue Phil. de Comines	1	.	270	.	270
		Place Philippe le Bon	1	.	250	.	250
		Rue des Poissonceaux	1	.	160	.	160
	Ancienne ville	Rue Gombert	.	.	.	50	50
		Totaux.		15	5	4.680	100

(a) Salle d'asile payante.

TABLEAU INDIQUANT POUR L'ANNÉE 1880

*les dépenses prévues pour les traitements des Directrices et Sous-Directrices, l'éclairage, l'entretien,
la distribution d'aliments chauds aux enfants*

CANTONS	QUARTIERS	DÉSIGNATION de l'Asile	Directrices laïques recevant :			Sous-Dir. laïques recevant :			Total	Indem- nités affectées aux femmes de service	Traite- ment des congré- ganistes Directri- ces et Sous- directr.	Distri- butions d'ali- ments chauds	Eclai- rage et frais de propreté	Total
			1,300	1,200	1,100	1,000	900	800						
Nord-Est	Fives	Rue de l'Hospice	.	.	1	.	1	1	2.800	550	.	1.700	650	5.700
		Rue de Bouvines	1	2	2.900	550	.	1.350	650	5.450
	Ancienne ville	Rue du Bourdeau	.	1	.	.	1	.	2.100	550	.	1.200	650	4.500
		Rue Saint-Sauveur	.	1	.	.	1	.	2.100	550	.	1.000	650	4.300
	Saint-Maurice	Rue Saint-Gabriel	1	.	.	.	1	1	3.000	550	.	1.150	650	5.350
Sud-Est	Ancienne ville	Rue Saint-Michel	1	2	2.900	550	.	1.100	650	5.200
		Rue Wicar	1	.	.	.	1	.	2.200	550	.	900	650	4.300
Ouest	Ancienne ville	Rue des Fossés-Neufs	550	2.000	1.300	550	4.400
		Rue Princesse	550	2.000	850	550	3.950
Centre	Ancienne ville	Rue de la Deûle	1	.	.	.	1	1	3.000	550	.	1.650	650	5.850
		Rue de Thionville	550	2.000	1.200	550	4.300
		Rue des Tours
Wazemmes	Wazemmes	Rue du Marché	1	800	100	.	.	100	1.000
		Rue de Flandre	2.200	4.700	4.750	1.100	12.750
		Cimetière du Sud	.	.	1	.	.	1	1.900	550	.	900	650	4.000
Esquermes	Esquermes	Rue Roland	.	.	1	.	.	2	2.700	550	.	1.000	650	4.900
		Rue des Rogations	550	2.000	1.500	550	4.600
Sud-Ouest	Boulevard Vallon	Boulevard Vallon	.	1	.	.	1	1	2.900	550	.	1.650	650	5.750
		Moulins	R. Philippe-de-Com.	1	2	2.900	550	.	1.450	650
	Ancienne ville	Place Philippe-Lebon	.	.	1	.	.	2	2.700	550	.	1.000	650	4.900
		Rue des Poissonceaux	.	1	.	.	.	2	2.800	550	.	900	650	4.900
		Rue Gombert
Totaux . . .			6	4	4	.	7	18	37.700	12.200	12.700	26.550	12.500	101.650

* Loyer à payer au Bureau de bienfaisance pour agrandissement de l'Asile : 350 fr.

** Loyer de l'Asile : 2,750 fr.

TABLEAU
*indiquant, par cantons et par quartiers, les améliorations à réaliser
dans les salles d'asile publiques*

CANTONS	QUARTIERS	DÉSIGNATION de l'Asile	Laïques	Congréganistes	AMÉLIORATIONS PRÉVUES
<i>Nord-Est</i>	Fives	Rue de l'Hospice	4	.	Elargissement et exhaussement du préau couvert.
		Rue de Bouvines	1	.	
	Ancienne ville	Rue du Bourdeau	1	.	
		Rue St-Sauveur	1	.	
<i>Sud-Est</i>	Saint-Maurice	Rue St-Gabriel	1	.	
	Ancienne ville	Rue St-Michel	1	.	
		Rue Wicar	1	.	
<i>Ouest</i>	Ancienne ville	Rue des Fossés Neufs	.	1	
		Rue Princesse	.	1	
<i>Centre</i>	Ancienne ville	Rue de la Deûle	1	.	
		Rue de Thionville	.	1	
		Rue des Tours	.	.	
		Wazemmes	Rue du Marché	1	.
Rue de Flandre	.		1		
<i>Sud-Ouest</i>	Esquermes	Cimetière du Sud	1	.	
		Rue Roland	1	.	
		Rue des Rogations	.	1	
	Moulins	Boulevard Vallon	1	.	
		Rue Phil. de Comines	1	.	
	Ancienne ville	Place Philippe le Bon	1	.	
Rue des Poissonceaux		1	.		
	Rue Gombert	.	.		
Total.			15	5	Cabinets trop rapprochés de l'habitation. Le logement pour les élèves pensionnaires est trop exigu.
					Asile à supprimer. L'espace et la lumière y font défaut.

L'Inspecteur des écoles primaires,

TOUSSAINT.

§ 2 Ecoles primaires

T A B L E A U

DONNANT LA RÉPARTITION PAR CANTONS ET PAR QUARTIERS

- 1.^o *Du nombre de garçons de 6 à 14 ans , d'après le recensement de 1876 ;*
- 2.^o *Du nombre des écoles publiques de garçons au 31 Décembre 1879 ;*
- 3.^o *Du nombre des élèves inscrits ;*
- 4.^o *Du nombre de places dont on pouvait disposer au 31 Décembre 1879 ;*
- 5.^o *Du nombre de places nouvelles dont on pourra disposer au 1.^{er} Octobre 1880.*

1.° Du nombre de garçons de 6 à 14 ans, d'après le recensement de 1876; — 2.° Du nombre des écoles publiques
pouvait disposer au 31 Décembre 1879; — 5.° Du nombre de

CANTONS	QUARTIERS	POPULATION		NOMBRE de garçons de 6 à 14 ans		DÉSIGNATION DE L'ÉCOLE	Laiques	Congréganistes	ÉLÈVES INSCRITS		
		par quartier	par canton	par quartier	par canton				par école	par quartier	par canton
<i>Nord-Est</i>	Fives	41.746		903		r. du Long-Pot	1	.	713		
						r. de Bouvines	.	.	.	713	
	Ancienne Ville	14.753	36.086	860	2.506	r. à Fiens	1	.	250	250	1689
						r. du Curé	.	1	423		
	St-Maurice	9.587		743		r. Dujardin	1	.	303		726
<i>Sud-Est</i>						r. Lydéric (protestante)	1	.	112		
	Ancienne Ville	15.942	15.942	935	935	r. Boilly (1)	1	.	394	702	702
						r. Lottin (2)	1	.	196		
<i>Ouest</i>	Ancienne Ville	13.135	13.135	698	698	»
<i>Centre</i>						r. de la Deûle (3)	1	.	205		
	Ancienne Ville	16.900	16.900	842	842	r. des Urbanistes	1	.	161	555	555
						r. St-Sébastien	1	.	189		
						r. Notre-Dame	1	.	228		
<i>Sud-Ouest</i>	Wazemmes	44.747		2.947		r. Fombelle (4)	1	.	400		
						r. des Stations	1	.	193	1371	
						r. de Juliers	1	.	413		
						r. d. Marché (payante)	1	.	137		
						r. Charl.-de-Muyss.	1	.	216		
	Esquermes	9.652		681		pl. de l'Arbonnoise	.	1	396	691	
			80.712		5.254	faubourg du Sud	1	.	79		3379
						r. Fénelon (5)	1	.	502		
	Moulins	17.139		1.176		r. d'Artois	1	.	464		966
						square Jussieu	1	.	224		
Ancienne Ville	9.174		450		r. des Poissonceaux	1	.	127		351	
<i>Totaux..</i>		162.775		10.235			20	2	6325	6325	6325

PAR CANTONS ET PAR QUARTIERS

249

de garçons au 31 Décembre 1879; — 3.° Du nombre des élèves inscrits; — 4.° Du nombre de places dont on dispose au 1.° Octobre 1880.

NOMBRE DE PLACES								OBSERVATIONS
dont on pouvait disposer au 31 déc. 1879 d'après le		dont on pourra disposer au 1.° oct. 1880 d'après le		TOTAL				
local	mobiliér	local	mobiliér	par quartier		par canton		
				local	mobiliér	local	mobiliér	
493	549	.	.	853	909			
.	.	360	360					
266	246	.	.	266	246	4976	4912	
497	397	.	.	857	757			
360	360	.	.					
168	100	.	.					
482	375	.	.	827	655	827	655	(1) Il y aurait lieu de construire deux nouvelles classes et d'agrandir la cour de l'école. (2) Ecole insalubre à supprimer.
177	180	.	.					
.	.	.	.					
355	304	.	.					(3) Cette école doit être transférée, même rue, sur un terrain acquis par la Ville.
216	168	.	.	822	658	822	658	
251	186	.	.					
176	179	.	.					
531	300	.	.					(4) Le logement de l'instituteur est malsain et insuffisant.
432	317	.	.	1881	1352			
552	406	.	.					
190	150	.	.					
329	242	.	.					
584	281	.	.	1033	643	4281	3111	
120	120	.	.					
361	351	.	.	857	709			(5) La construction d'une école de garçons est urgente dans le quartier avoisinant la rue de Valenciennes.
496	358	.	.					
321	235	.	.	510	407			
189	172	.	.					
7546	5976	360	360	7906	6336	7906	6336	

TABLEAU INDIQUANT DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DE GARÇONS

1.° Les améliorations en cours d'exécution ;

2.° Les améliorations à l'étude.

DÉSIGNATION de l'Ecole	Laïques	Congréganistes	AMÉLIORATIONS en cours d'exécution	AMÉLIORATIONS à l'étude
rue du Long-Pot	1	.		
rue de Bouvines	.	.	Construction d'une école de garçons payante.	
rue à Fiens	1	.		
rue du Curé (1)	.	1		
rue Dujardin	1	.		
rue Lydéric (protestante)	1	.		
rue Boilly	1	Construction de deux classes. — Agrandissement de la cour.
rue Lottin	1	.		
rue de la Deûle	1	Construction d'une nouvelle école.
rue des Urbanistes	1	.		
rue Saint-Sébastien	1	.		
rue Notre-Dame	1	.		
rue Fombelle	1	Construction d'un logement pour l'instituteur.
rue des Stations	1	.		
rue de Juliers	1	.		
rue du Marché	1	.		
rue Ch. de Muysart	1	.		
place de l'Arbonnoise	.	1		
faubourg du Sud	1	.		
rue Fénelon	1	Agrandissement.
rue d'Artois	1	.		
square Jussieu	1	.		
rue des Poissonceaux	1	.		

(1) Ecole en location.

TABLEAU indiquant, pour l'année 1880, les dépenses prévues
pour les traitements des Instituteurs publics

DÉSIGNATION de l'école	Instituteurs publics laïques, titulaires recevant :				Instituteurs adjoints publics laïques recevant :				Cours spécial de dessin (300 fr.)	Cours de dessin adultes (800 fr.)	Cours d'adultes (500 fr.)	Cours d'apprentis (400 fr.)	Traitement des congréganistes titulaires et adjoints	TOTAL des traite- ments des titulaires et adjoints (a)
	2500	2200	2000	1800	1500	1400	1300	1200						
rue du Long Pot	1	.	.	.	1	1	5	4	1	1	2	2	.	16.700
rue de Bouvines
rue à Fiens	.	1	.	.	2	.	1	1	1	.	2	1	.	7.700
Rue du Curé	1	.	.	2	6.600	6.600
rue Dujardin	.	.	1	3	1	8.000
rue Lydéric	1	1	3.800
rue Boilly	1	2	1	2	1	1	.	3	.	9.000
rue Lottin	.	.	1	.	2	.	.	.	1	.	2	1	.	5.000
rue de la Deûle	1	2	1	1	.	2	1	.	6.300
rue des Urbanistes	1	.	.	.	1	.	.	1	1	.	.	1	.	5.200
rue Saint-Sébastien	.	1	.	.	1	.	.	2	1	.	.	2	.	6.100
rue Notre-Dame	.	1	1	2	1	5.900
rue Fombelle	.	1	.	.	.	1	2	3	1	.	1	1	.	9.800
rue des Stations	1	1	2	1	.	1	2	.	6.200
rue de Juliers	1	.	.	.	1	.	2	3	1	.	3	2	.	10.200
rue du Marché	1	1	2	1	.	.	*4	.	6.200
rue Charles de Muysart	.	.	1	3	1	.	.	2	.	5.600
place de l'Arbonnoise	1	1	1	.	8.300	8.300
faubourg du Sud	.	.	1	1	3.200
rue Fénelon	1	3	2	1	.	3	2	.	8.800
rue d'Artois	.	.	1	.	.	2	.	3	1	.	1	1	.	8.400
square Jussieu	1	3	1	6.100
rue des Poissonceaux	1	.	.	.	1	.	1	.	1	.	1	1	.	5.300
Totaux.	11	4	5	.	9	6	21	40	20	3	19	28	14.900	158.400

(*) Il y a quatre études payées sur le même pied que les cours d'apprentis.

a) Ce traitement ne comprend pas les indemnités accordées aux directeurs des cours spéciaux de dessin, d'adultes et d'apprentis.

TABLEAU indiquant au 31 Décembre 1879,
le nombre des écoles publiques élémentaires et des classes de garçons pour toute la ville

DÉSIGNATION de l'Ecole	Laiques	Congréganistes	ÉCOLES COMPRENANT : CLASSES											TOTAL	Élèves instruits	Moyenne des élèves confiés à un seul maître		
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11					
ÉCOLES PAYANTES :																		
rue du Marché	1	1	4	137	34.25
ÉCOLES GRATUITES :																		
rue du Long Pot	1	11	713	64.81
rue Dujardin	1	1	6	303	50.50
rue à Fiens	1	1	5	250	50
rue du Curé	.	1	1	7	423	60.42
rue Lydéric	1	.	.	1	2	112	56
rue Boilly	1	1	6	394	65.66
rue Lottin	1	.	.	.	1	3	196	65.33
rue de la Deûle	1	1	4	205	50.125
rue des Urbanistes	1	.	.	.	1	3	161	53.66
rue Saint-Sébastien	1	1	4	189	47.25
rue Notre-Dame	1	1	4	228	57
rue Fombelle	1	1	7	400	57.14
rue des Stations	1	1	4	193	48.25
rue de Juliers	1	1	7	413	59
rue Charl. de Muysart	1	1	4	216	54
place de l'Arbonnoise	.	1	1	7	396	56.57
cimetière du Sud	1	.	1	1	79	79
rue Fénelon	1	1	6	502	83.66
rue d'Artois	1	1	7	464	66.28
square Jussieu	1	1	4	224	56
rue des Poissonceaux	1	.	.	.	1	3	127	42.33
Total.	19	2	1	1	3	6	1	3	5	1	105	6.188	58.93
RÉCAPITULATION																		
Ecoles payantes.	1	1	4	137	34.25
Ecoles gratuites.	19	2	1	1	3	6	1	3	5	1	105	6.188	58.33
Total.	20	2	1	1	3	7	1	3	5	1	109	6.325	58.02

TABLEAU PRÉSENTANT LA RÉPARTITION
des élèves des écoles publiques de garçons entre les quatre cours :
préparatoire, élémentaire, moyen et supérieur

DÉSIGNATION de l'école	Laiques	Congrég.	ÉLÈVES INSCRITS au 31 Décembre 1879 faisant partie du cours				TOTAL ÉGAL à celui du tableau 8		TOTAL général
			Prépara- toire	Elémen- taire	Moyen	supérieur	Laiques	Congré- ganistes	
rue du Long-Pot	1	.	170	314	178	51	713	.	713
rue à Fiens	1	.	44	102	59	45	250	.	250
rue du Curé	.	1	157	206	60	.	.	423	423
rue Dujardin	1	.	108	111	84	.	303	.	303
rue Lydéric	1	.	52	44	16	.	112	.	112
rue Boilly	1	.	154	131	109	.	394	.	394
rue Lottin	1	.	68	68	60	.	196	.	196
rue de la Deûle	1	.	62	52	51	40	205	.	205
rue des Urbanistes	1	.	53	62	46	.	161	.	161
rue Saint-Sébastien	1	.	57	45	87	.	189	.	189
rue Notre-Dame	1	.	83	59	50	36	228	.	228
rue Fombelle	1	.	110	191	99	.	400	.	400
rue des Stations	1	.	43	64	86	.	193	.	193
rue de Juliers	1	.	93	184	98	38	413	.	413
rue du Marché	1	.	33	38	35	31	137	.	137
r. Charles-de-Muyssaert	1	.	61	104	51	.	216	.	216
place de l'Arbonnoise	.	1	76	172	99	49	.	396	396
faubourg du Sud	1	.	64	15	.	.	79	.	79
rue Fénelon	1	.	202	181	71	48	502	.	502
rue d'Artois	1	.	64	231	121	48	464	.	464
square Jussieu	1	.	66	53	87	18	224	.	224
rue des Poissonceaux	1	.	37	48	42	.	127	.	127
<i>Totaux</i> . .	20	2	1.857	2.475	1.589	404	5.506	819	6.325
Proportion, pour cent élèves inscrits, des élèves composant chacun des quatre cours.	.	.	29.35	39.13	25.12	6.38	.	.	.

TABLEAU PRÉSENTANT PAR ÉCOLE
le nombre de certificats d'études primaires obtenus par les élèves
fréquentant les écoles publiques de garçons

DÉSIGNATION de l'école	Laiques	Congrég.	NOMBRE DE CERTIFICATS obtenus en				TOTAL
			1876	1877	1878	1879	
rue du Long-Pot	1	.	11	7	22	22	62
rue à Fiens	1	.	.	6	11	13	30
rue du Curé	.	1	3	1	4	3	10
rue Dujardin	1	.	1	2	2	2	7
rue Lydéric	1	.	1	.	1	3	5
rue Boilly	1	.	4	.	5	12	21
rue Lottin	1	.	.	.	1	2	3
rue de la Deûle	1	.	1	5	11	2	19
rue des Urbanistes	1	.	1	.	3	6	10
rue Saint-Sébastien	1	.	.	3	.	5	8
rue Notre-Dame	1	.	.	2	3	12	17
rue Fombelle	1	.	.	.	2	5	7
rue des Stations	1	.	.	2	3	6	11
rue de Juliers	1	.	2	3	7	8	20
rue du Marché	1	.	.	.	2	4	6
rue Charles-de-Muysart	1	4	4
place de l'Arbonnoise	.	1	7	7	8	6	28
faubourg du Sud	1
rue Fénelon	1	.	.	9	12	12	33
rue d'Artois	1	.	1	.	2	6	9
square Jussieu	1	.	.	4	5	8	17
rue des Poissonceaux	1	.	.	.	3	5	8
<i>Totaux</i>	20	2	32	51	107	145	335

TABLEAU

présentant la situation des bibliothèques scolaires des

écoles de garçons et de filles

ÉCOLES possédant des Bibliothèques scolaires	Nombre de livres de lecture à prêter	Nombre de livres de classe contenus dans la biblio- thèque	Total des ouvrages	Nombre de prêts pendant l'année 1879	DATE de la fondation	DATE des concessions faites par le Ministère
rue du Lombard	200	800	1.000	250	28 avril 1873	15 février 1879
rue Saint-Sébastien	62	1.265	1.327	33	1 ^{er} octob. 1858	.
place de l'Arbonnoise	16	280	296	37	1 ^{er} octob. 1857	26 novem 1874
rue de l'École	52	.	52	95	5 octob. 1879	.
Totaux.	330	2.345	2.675	415		

DESIGNATION de l'Ecole	DATE DE LA CREATION de la Caisse d'Epargne scolaire	NOMBRE DE LIVRETS de la grande caisse d'épargne						Nombre d'élèves dépo- sants qui n'ont pas en- core été inscrits dans la grande caisse d'épargne
		1 Pris depuis la fondation de la caisse scolaire	2 Possédés par l'é- cole au commence- ment du semestre	3 Acquis par l'école pendant le semestre	4 Total des colonnes 2 et 3	5 Retirés de l'école pendant le semestre	6 Que possède actuellement la caisse scolaire (col. 4 moins 5)	
rue du Lombard	8 mai 1876	144	48	2	50	9	41	.
rue du Marché	1. ^{er} janvier 1878	61	49	9	58	7	51	2
rue de la Deûle	15 mars 1876	187	106	10	116	7	109	8
rue des Urbanistes	1. ^{er} janvier 1876	109	76	6	82	10	72	3
rue Saint-Sébastien	6 octobre 1872	175	79	10	89	14	75	1
rue à Fiens	1. ^{er} janvier 1876	174	56	72	128	2	126	95
rue du Long Pot	Id.	332	212	45	257	33	224	12
rue Dujardin	Id.	163	72	21	93	5	88	22
rue Notre-Dame	Id.	118	80	3	83	26	57	.
rue Boilly	1. ^{er} janvier 1876	234	131	16	147	39	108	30
rue Lottin	Id.	116	51	6	57	9	48	16
rue Lydéric	1. ^{er} février 1876	59	34	7	41	7	34	.
rue des Poissonceaux	25 janvier 1876	205	108	15	123	38	85	.
square Jussieu	1. ^{er} janvier 1876	146	85	15	100	20	80	.
rue Fénelon	Id.	160	66	12	78	2	76	.
rue d'Artois	1. ^{er} janvier 1872	266	114	10	124	11	113	1
rue Fombelle	1. ^{er} mars 1873	379	155	19	174	37	137	21
rue des Stations	1. ^{er} janvier 1876	244	114	23	137	76	61	.
place Catinat	Id.	107	41	17	58	8	50	48
rue de Juliers	Id.	242	72	13	85	16	69	2
cimetière du Sud	1. ^{er} octobre 1879	.	.	5	5	.	5	15
place de l'Arbonnoise	1. ^{er} mars 1876	105	58	9	67	3	64	2
rue du Curé	1. ^{er} janvier 1876	87	20	5	25	4	21	.
		3.813	1.827	350	2.177	383	1.794	278

de Garçons

Nombre d'élèves déposés sans avoir pas en-voies de la grande caisse d'épargne

MONTANT DES SOMMES						RÉPARTITION DE LA SOMME actuellement en dépôt		
versées à la grande caisse d'épargne depuis la fondation de l'institution dans l'école 8	qui se trouvent déposées au commencement du semestre dans la grande et la petite caisse d'épargne 9	déposées entre les mains de l'instituteur pendant le semestre 10	Total des colonnes 9 et 10 11	retirées pendant le semestre de la grande et de la petite caisse d'épargne 12	restant actuellement en dépôt (Colonne 11 moins colonne 12) 13	à la grande caisse d'épargne 14	à la petite caisse d'épargne 15	Total des colonnes 14 et 15 égal au chiffre de la colonne 13 16
4.950 68	2.300 02	330 50	2.630 52	148 65	2.481 87	2.359 37	122 50	2.481 87
2.414 »	2.082 64	339 26	2.421 90	106 80	2.315 10	2.301 »	14 10	2.315 10
4.943 »	4.007 43	366 15	4.373 58	1.034 »	3.339 58	3.316 »	23 58	3.339 58
2.432 »	2.089 39	125 25	2.214 64	824 30	1.390 34	1.377 09	13 25	1.390 34
5.343 »	2.181 24	271 35	2.452 59	934 03	1.518 56	1.467 56	51 »	1.518 56
1.368 »	1.088 52	86 34	1.174 86	84 30	1.090 56	1.010 83	79 73	1.090 56
7.135 94	4.506 19	1.300 49	5.806 68	779 54	5.027 14	4.977 59	49 55	5.027 14
2.597 97	1.316 68	248 44	1.565 12	185 24	1.379 88	1.362 78	17 10	1.379 88
3.367 60	1.971 85	331 35	2.303 20	269 90	2.033 30	2.030 »	3 30	2.033 30
3.935 »	2.623 71	549 35	3.173 06	1.541 60	1.631 46	1.594 11	37 35	1.631 46
1.601 »	799 53	291 75	1.091 28	193 63	897 65	864 45	33 20	897 65
1.798 »	922 46	195 »	1.117 46	349 41	768 05	768 05	.	768 05
2.503 »	1.589 76	304 26	1.894 02	577 76	1.316 26	1.316 26	.	1.316 26
5.034 55	3.214 34	627 18	3.841 52	1.068 04	2.773 48	2.773 48	.	2.773 48
2.254 75	664 16	133 35	797 51	73 78	723 73	723 73	.	723 73
3.630 90	1.411 05	332 95	1.744 »	280 60	1.463 40	1.459 »	4 40	1.463 40
5.487 »	1.323 65	391 27	1.714 92	308 96	1.405 96	1.370 30	35 66	1.405 96
2.345 »	1.202 05	181 46	1.383 51	856 75	526 76	526 76	.	526 76
1.071 »	588 56	134 70	723 26	101 70	621 56	590 »	31 56	621 56
5.085 »	1.383 35	544 20	1.927 55	245.60	1.681 95	1.674 75	7 20	1.681 95
		34 60	34 60		34 60	29 »	5 60	34 60
1.508 »	856 35	255 55	1.111 90	40.50	1.071 40	1.052 »	19 40	1.071 40
1.858 95	578 »	101 »	679 »	279 95	399 05	395 »	4 05	399 05
72.664 34	38.700 93	7.475 75	46.176 68	10.285 04	35.891 64	35.339 11	552 53	35.891 64

TABLEAU PRÉSENTANT LA RÉPARTITION DES COURS D'APPRENTIS

et indiquant le nombre des élèves (garçons) pendant le 4.^e trimestre

des années 1878 et 1879

ÉCOLES où sont situés ces cours	Laiques	Congrég.	N ^{rs} de maîtres	ÉLÈVES INSCRITS en 1878			MOYENNE	N ^{rs} de maîtres	Elèves inscrits en 1879			Moyenne	Différence dans le nombre des inscrits pour l'année 1879		
				octobre	novemb.	décemb.			octobre	novemb.	décemb.		en plus	en moins	
rue de la Deûle	1	.	1	50	56	52	52 67	1	35	43	51	43	.	.	9 67
r. des Urbanistes	1	.	1	40	39	41	40	1	40	28	31	33	.	.	7
r. St-Sébastien	1	.	2	103	98	95	98 67	2	94	98	93	95	.	.	3 67
rue à Fiens	1	.	1	40	40	44	41 33	1	36	34	36	35 33	.	.	6
r. du Long-Pot	1	.	2	81	75	71	75 67	3	104	96	96	98 67	23	.	.
rue Boilly	1	.	2	109	110	98	105 67	3	120	117	117	118	12	33	.
rue Lottin	1	.	1	23	25	21	23	1	18	20	21	19 67	.	.	3 33
r. d. Poissonceaux	1	.	1	51	48	43	47 33	1	78	80	71	76 33	29	.	.
square Jussieu	1	.	1	16	25	24	21 67	21 67
rue Fénelon	1	.	2	107	70	76	84 33	2	77	81	76	78	.	.	6 33
rue d'Artois	1	.	1	35	35	34	34 67	1	33	34	36	34 33	.	.	0 33
rue Fombelle	1	.	1	28	34	36	32 67	1	37	34	33	34 67	2	.	.
rue des Stations	1	.	2	61	60	61	60 67	2	58	57	66	60 38	.	.	0 33
place Catinat	1	.	2	87	94	88	89 67	2	59	62	62	61	.	.	28 67
rue de Juliers	1	.	2	64	70	72	68 67	2	62	58	61	60 33	.	.	8 34
rue de Bouvines	1	.	1	45	44	45	44 67	44 67
p. d. l'Arbonnoise	.	1	1	10	10	14	11 33	1	11	14	13	12 67	1 34	.	.
rue du Curé	.	1	2	41	36	43	40	2	44	42	46	44	4	.	.
<i>Totaux.</i>	16	2	26	991	969	958	972 67	26	906	898	909	904 33	.	.	68 34

TABLEAU PRÉSENTANT LA RÉPARTITION DES COURS D'ADULTES

et indiquant le nombre des élèves pendant le dernier trimestre des années 1878 et 1879

ÉCOLES où sont situés ces cours	Laiques	Congréganistes	Nombre de maîtres	Elèves inscrits en 1878			Moyenne	Nombre de maîtres	Elèves inscrits en 1879			Moyenne	DIFFÉRENCE dans le nombre des inscrits p ^r l'année 1879	
				Octobre	Novembre	Décembre			Octobre	Novembre	Décembre		en plus	en moins
				rue de la Deûle	1	.			2	84	75		57	72
rue à Fiens	1	.	2	67	57	58	60 67	2	91	103	90	94 67	34	.
rue du Long-Pot	1	.	2	63	61	55	59 67	2	72	76	55	67 67	8	.
rue de Bouvines	1	.	2	50	68	64	60 67	60 67
rue Lottin	1	.	2	46	45	52	47 67	2	57	58	44	53	5 33	.
rue des Poissonceaux	1	.	1	36	51	43	43 33	1	31	37	32	33 33	.	10
rue Fénelon	1	.	3	72	108	108	96	3	122	111	85	106	10	.
rue d'Artois	1	.	1	63	56	36	51 67	1	30	43	40	37 67	.	14
rue Fombelle	1	.	1	60	34	32	42	1	40	35	24	33	.	9
rue des Stations	1	.	1	35	38	35	36	1	30	31	31	30 67	.	5 33
rue de Juliers	1	.	3	93	117	95	101 67	3	121	95	60	92	.	9 67
place de l'Arbonnoise	.	1	2	50	46	52	49 33	2	38	32	21	30 33	.	19
<i>Totaux</i>	11	1	22	719	756	687	720 67	20	724	700	544	656	.	64 67

TABLEAU indiquant au 31 Décembre 1879,
le nombre des écoles publiques élémentaires et des classes de filles pour toute la ville

DÉSIGNATION de l'Ecole	Laiques	Congréganistes	ÉCOLES COMPRENANT : CLASSES											TOTAL	Élèves instrites	Moyenne des élèves confiées à une seule maît.		
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11					
ÉCOLES PAYANTES :																		
rue du Marché	1	.	.	.	1	3	96	32
ÉCOLES GRATUITES :																		
rue de l'Ecole	1	1	10	542	54.2
rue Sainte-Marie	.	1	.	.	.	1	5	347	69.4
rue de Tournai	.	1	1	8	335	41.87
rue de Fives	.	1	1	9	348	38.67
rue Saint-Gabriel	1	1	7	382	54.57
rue Watteau	1	.	1	2	401	50.50
rue des Fossés-Neufs	.	1	.	.	1	4	229	57.25
façade de l'Esplanade	.	1	.	.	.	1	5	199	39.80
rue de la Deûle	1	1	5	339	67.80
rue de Thionville	.	1	.	1	3	270	90
rue Gombert	1	1	6	278	46.33
rue de Bailleul	1	1	7	353	50.43
rue de Douai	1	.	.	.	1	4	237	59.25
rue Racine	1	1	6	376	62.67
place de Trévise	1	1	5	286	57.20
rue de Wazemmes	1	1	6	380	63.33
rue de Flandre	.	1	1	9	462	51.33
rue Roland	.	1	.	.	.	1	5	224	44.80
place Philippe-le-Bon	1	1	6	285	47.50
cimetière du Sud	1	.	1	1	53	53
rue de l'Hôpital-Milit.	.	1	.	.	1	4	264	66
Total.	12	9	1	1	1	3	5	4	2	1	2	1	.	.	.	117	6.190	52.90
RÉCAPITULATION																		
Ecoles payantes.	1	.	.	.	1	3	96	
Ecoles gratuites.	12	9	1	1	1	3	5	4	2	1	2	1	.	.	.	117	6.190	
Total.	13	9	1	1	2	3	5	4	2	1	2	1	.	.	.	120	6.286	52.38

T A B L E A U

DONNANT LA RÉPARTITION PAR CANTONS ET PAR QUARTIERS

- 1.° *Du nombre de filles de 6 à 13 ans , d'après le recensement de 1876 ;*
- 2.° *Du nombre des écoles publiques de filles au 31 Décembre 1879 ;*
- 3.° *Du nombre des élèves inscrites ;*
- 4.° *Du nombre de places dont on pouvait disposer au 31 Décembre 1879 ;*
- 5.° *Du nombre de places nouvelles dont on pourra disposer au 1.er Octobre 1880.*

1.° Du nombre de filles de 6 à 13 ans, d'après le recensement de 1876; — 2.° Du nombre des écoles publiques
pouvait disposer au 31 Décembre 1879; — 5.° Du nombre

CANTONS	QUARTIERS	POPULATION		NOMBRE de filles de 6 à 13 ans		DÉSIGNATION DE L'ÉCOLE	Laiques	Congréganistes	ÉLÈVES INSCRITS		
		par quartier	par canton	par quartier	par canton				par école	par quartier	par canton
<i>Nord-Est</i>	Fives	11.746		853		rue de l'École	1	.	542	889	
						rue Sainte-Marie	.	1	347		
	Ancienne Ville	14.753	36.086	849	2.410	rue de Tournai	.	1	335	683	1954
						rue de Fives	.	1	348		
<i>Sud-Est</i>	St-Maurice	9.587		708		rue Saint-Gabriel	1	.	382	382	
	Ancienne Ville	15.942	15.942	920	920	rue Watteau (école protestante)	1	.	101	101	101
<i>Ouest</i>	Ancienne Ville	13.135	13.135	843	843	façade l'Esplanade	.	1	199	428	428
						r. des Fossés-Neufs	.	1	229		
<i>Centre</i>	Ancienne Ville	16.900	16.900	971	971	rue de Thionville	.	1	170	509	509
						rue de la Deûle	1	.	339		
<i>Sud-Ouest</i>	Wazemmes	44.747		2.894		rue de Wazemmes	1	.	380	1667	
						rue de Bailleul	1	.	353		
						rue Racine	1	.	376		
						rue de Flandre	.	1	462		
						rue du Marché	1	.	96		
	Esquermes	9.652	80.712	795	5.600	Cimetière du Sud	1	.	53	277	3294
						rue Roland (1)	.	1	224		
	Moulins	17.139		1.441		place de Trévisé	1	.	286	808	
						place Philippe-le-Bon	1	.	285		
						rue de Douai	1	.	237		
Ancienne Ville	9.174		470		rue Gombert	1	.	278	542		
					r. l'Hôpital-Milit.(2)	.	1	264			
<i>Totaux . .</i>		162.775		10.744		13	9	6286	6286	6286	

PAR CANTONS ET PAR QUARTIERS

de filles au 31 Décembre 1879; — 3.° Du nombre des élèves inscrites; — 4.° Du nombre de places dont on dispose au 1.° Octobre 1880.

NOMBRE DE PLACES								OBSERVATIONS
dont on pouvait disposer au 31 déc. 1879 d'après le		dont on pourra disposer au 1.° oct. 1880 d'après le		TOTAL				
local	mobili ^{er}	local	mobili ^{er}	par quartier		par canton		
				local	mobili ^{er}	local	mobili ^{er}	
534	442	.	.	773	672	1883	1679	
239	230	.	.					
429	321	.	.	716	613	1883	1679	
287	292	.	.					
394	394	.	.	394	394			
158	116	.	.	158	116	158	116	
200	201	.	.	427	417	427	417	
227	216	.	.					
175	168	.	.	455	418	455	418	
280	250	.	.					
363	292	.	.					
514	353	.	.					
374	288	.	.	1665	1331			
264	263	.	.					
150	135	.	.					
120	120	.	.	284	294	3321	2841	
164	174	.	.					
271	260	.	.					
360	360	.	.	818	799			
187	179	.	.					
327	237	.	.	554	437			
227	200	.	.					
6244	5491	.	.	6244	5491	6244	5491	

(1) Ecole en location. — Le bail expire en 1880.

(2) Ecole libre subventionnée.

TABLEAU INDIQUANT DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DE FILLES

1.^o Les améliorations en cours d'exécution ;

2.^o Les améliorations à l'étude.

DÉSIGNATION de l'Ecole	Laiques Congréganistes		AMÉLIORATIONS en cours d'exécution	AMÉLIORATIONS à l'étude
	Laiques	Congréganistes		
rue de l'Ecole	1	.		
rue Sainte-Marie	.	1		
rue de Tournai	.	1		
rue de Fives	.	1		
rue Saint-Gabriel	1	.		
rue Watteau	1	.		
façade de l'Esplanade	.	1		
rue des Fossés-Neufs	.	1		
rue de Thionville	.	1		
rue de la Deûle	1	Agrandissement de l'école.
rue Jean sans Peur	1	.		
Boulev de la Liberté	1	.		
rue Solférino	1	.		
rue de Wazemmes	1	.		
rue de Bailleul	1	Construction d'un logement pour l'institutrice.
rue Racine	1	.		
rue de Flandre	.	1		
rue du Marché	1	.		
cimetière du Sud	1	.		
rue Roland	.	1	Construction d'une école.
place de Trévisé	1	.	Agrandissement de l'école	
rue de Douai	1	Agrandissement ou construction d'une école.
rue Gombert	1	.		

TABLEAU indiquant, pour l'année 1880, les dépenses prévues
pour les traitements des Institutrices publiques

DÉSIGNATION de l'école	Institutrices publiques laïques, titulaires recevant :				Institutrices adjointes publiques laïques recevant :				Cours d'adultes (450 fr.)	Cours d'apprenties (350 fr.)		Traitement des congréganistes titulaires et adjointes	TOTAL des traite- ments des titulaires et adjointes (a)
	1800	1600	1450	1300	1200	1100	1000	900					
rue de l'École	1	.	.	.	2	.	4	3	19	19	.	.	10.900
rue Sainte-Marie	19	.	3.000	3.000
rue de Tournai	19	.	5.400	5.400
rue de Fives	19	.	6.000	6.000
rue Saint-Gabriel	1	.	.	.	2	1	3	1	19	.	.	7.700	7.700
rue Watteau	1	.	.	.	1	3.000	3.000
façade de l'Esplanade	1	.	3.000	3.000
rue des Fossés-Neufs	2.400	2.400
rue de Thionville	1.800	1.800
rue de la Deûle	1	.	.	.	1	1	1	1	2	2	.	6.000	6.000
rue de Wazemmes	1	.	.	.	1	1	2	1	2	1	.	7.000	7.000
rue de Bailleul	.	1	.	.	1	1	4	2	1	.	.	7.400	7.400
rue Racine	1	.	.	.	2	1	2	2	1	.	.	7.100	7.100
rue de Flandre	4	.	7.000	7.000
rue du Marché	1	1	1	.	3	.	.	3.700	3.700
cimetière du Sud	.	.	1	1.450	1.450
rue Roland	1	.	3.000	3.000
place de Trévisé	.	1	.	.	3	.	.	1	2	1	.	6.100	6.100
place Philippe-le-Bon	.	.	1	5	.	.	.	5.950	5.950
rue de Douai	.	1	.	.	1	.	2	1	1	.	.	4.500	4.500
rue Gombert	1	.	.	.	1	1	3	6.600	6.600
rue de l'Hôpital-militaire	1	.	5.000	5.000
Totaux.	8	3	2	.	11	7	11	26	14	27	.	36.600	114.000

(a) Ce traitement ne comprend pas les indemnités accordées aux directrices des cours spéciaux d'adultes et d'apprenties.

TABLEAU PRÉSENTANT LA RÉPARTITION
des élèves des écoles publiques de filles entre les quatre cours :
préparatoire, élémentaire, moyen et supérieur

DÉSIGNATION de l'école	Laiques	Congrég.	ÉLÈVES INSCRITES au 31 Décembre 1879 faisant partie du cours				TOTAL ÉGAL à celui du tableau ²⁰		TOTAL général
			Prépara- toire	Elémen- taire	Moyen	supérieur	Laiques	Congré- ganistes	
rue de l'Ecole	1	.	224	173	109	36	542	.	542
rue Sainte-Marie	.	1	160	136	51	.	.	347	347
rue de Tournai	.	1	70	175	90	.	.	335	335
rue de Fives	.	1	156	110	60	22	.	348	348
rue Saint-Gabriel	1	.	77	125	106	74	382	.	382
rue Watteau	1	.	45	38	18	.	101	.	101
façade de l'Esplanade	.	1	62	57	80	.	.	199	199
rue des Fossés-Neufs	.	1	94	62	55	18	.	229	229
rue de Thionville	.	1	39	61	70	.	.	170	170
rue de la Deûle	1	.	104	76	111	48	339	.	339
rue de Wazemmes	1	.	82	195	63	40	380	.	380
rue de Bailleul	1	.	155	164	34	.	353	.	353
rue Racine	1	.	146	140	90	.	376	.	376
rue de Flandre	.	1	242	122	98	.	.	462	462
rue du Marché	1	.	33	36	27	.	96	.	96
cimetière du Sud	1	.	46	7	.	.	53	.	53
rue Roland	.	1	108	82	34	.	.	224	224
place de Trévisé	1	.	134	62	90	.	286	.	286
place Philippe-le-Bon	1	.	125	98	39	23	285	.	285
rue de Douai	1	.	94	56	87	.	237	.	237
rue Gombert	1	.	66	142	70	.	278	.	278
rue de l'Hôpital-militaire	.	1	70	75	66	53	.	264	264
<i>Totaux</i> . .	13	9	2.332	2.192	1.448	314	3.708	2.578	6.286
Proportion, pour cent élèves inscrits, des élèves composant chacun des quatre cours.	.	.	37.09	34.87	23.03	4.99	.	.	.

TABLEAU PRÉSENTANT PAR ÉCOLE

le nombre de certificats d'études primaires obtenus par les élèves
fréquentant les écoles publiques de filles

DÉSIGNATION de l'école	Lâiques	Congrèg.	NOMBRE DE CERTIFICATS obtenus en			TOTAL	
			1877	1878	1879		
rue de l'Ecole	1	.	.	10	9	.	19
rue Sainte-Marie	.	1	.	.	5	.	5
rue de Tournai	.	1	.	3	7	.	10
rue de Fives	.	1	.	3	5	.	8
rue Saint-Gabriel	1	.	.	4	9	.	13
Rue Watteau	1	.	.	4	3	.	7
façade de l'Esplanade	.	1	.	1	5	.	6
rue des Fossés-Neufs	.	1	.	.	3	.	3
rue de Thionville	.	1	.	1	3	.	4
rue de la Deûle	1	.	.	8	6	.	14
rue de Wazemmes	1	.	.	8	6	.	14
rue de Bailleul	1	.	.	2	5	.	7
rue Racine	1	.	.	2	3	.	5
rue de Flandre	.	1	.	7	8	.	15
rue du Marché	1	.	.	.	1	.	1
cimetière du Sud	1
rue Roland	.	1	.	2	3	.	5
place de Trévisé	1	.	.	3	.	.	3
place Philippe-le-Bon	1
rue de Douai	1	.	.	2	.	.	2
rue Gombert	1	.	.	13	16	.	29
rue de l'Hôpital-militaire	.	1	.	13	12	.	25
<i>Totaux</i>	13	9	.	86	109	.	195

DESIGNATION de l'Ecole	DATE DE LA CREATION de la Caisse d'Epargne scolaire	NOMBRE DE LIVRETS de la grande caisse d'épargne						Nombre d'élèves dé- posants qui n'ont pas en- core de livret de la grande caisse d'épargne
		Pris depuis la fondation de la caisse scolaire 1	Possédés par l'é- cole au commence- ment du semestre 2	Acquis par l'école pendant le semestre 3	Total des colonnes 2 et 3 4	Retirés de l'école pendant le semestre 5	Que possède actuellement la caisse scolaire (col. 4 moins 5) 6	
rue Jean sans Peur
boulevard de la Liberté	7 avril 1878	27	24	2	26	3	23	.
rue du Marché	1. ^{er} janvier 1878	47	37	7	44	4	40	.
rue Gombert	1. ^{er} janvier 1876	266	141	20	161	41	120	4
rue de la Deûle	1. ^{er} octobre 1877	136	98	8	106	40	66	6
rue Watteau	2 janvier 1876	54	23	1	24	7	17	1
rue de l'Ecole	1. ^{er} janvier 1876	197	85	21	106	7	99	34
rue Saint-Gabriel	Id.	146	66	2	68	10	58	.
rue de Douai	1. ^{er} octobre 1875	192	102	14	116	13	103	16
rue de Bailleul	1. ^{er} janvier 1876	183	77	19	96	11	85	34
place de Trévisé	3 janvier 1876	72	21	6	27	.	27	28
rue de Wazemmes	1. ^{er} janvier 1876	295	112	16	128	32	96	16
rue Racine	Id.	122	67	5	72	7	65	2
place Philippe-le-Bon	1. ^{er} octobre 1879	22	.	22	22	.	22	6
faubourg du Sud	Id.	6	.	6	6	.	6	5
rue Roland	1. ^{er} octobre 1875	121	48	7	55	2	53	.
rue de Flandre	1. ^{er} mai 1876	179	110	45	155	11	144	19
façade de l'Esplanade	1. ^{er} janvier 1876	27	18	2	20	3	17	1
rue de Fives	1. ^{er} mai 1876	74	32	5	37	9	28	7
rue de l'Hôpital-Militaire	1. ^{er} mars 1876	102	66	12	78	1	77	.
rue Sainte-Marie	1. ^{er} mars 1879	67	61	6	67	6	61	5
rue de Tournai	1. ^{er} avril 1876	93	41	1	42	10	32	.
rue de Thionville	1. ^{er} mars 1876	63	23	5	28	3	25	4
rue des Fossés-Neufs	1. ^{er} avril 1876	78	52	5	57	6	51	9
		2.569	1.304	237	1.541	226	1.315	197

ISSUES
20les

de Filles

sanls qui n'ont pas en-
-l'oeuvre de livret de la grande
caisse d'épargne

MONTANT DES SOMMES						RÉPARTITION DE LA SOMME actuellement en dépôt		
versées à la grande caisse d'épargne depuis la fondation de l'institution dans l'école 8	qui se trou- vent déposées au commence- ment du semestre dans la grande et la petite caisse d'épargne 9	déposées entre les mains de l'institutrice pendant le semestre 10	Total des colonnes 9 et 10 11	retirées pendant le semestre de la grande et de la petite caisse d'épargne 12	restant actuellement en dépôt (Colonne 11 moins colonne 12) 13	à la grande caisse d'épargne 14	à la petite caisse d'épargne 15	Total des colonnes 14 et 15 égal au chiffre de la colonne 13 16
1.036 17	904 97	125 70	1.030 67	64 »	966 67	965 17	1 50	966 67
1.874 »	1.265 10	463 90	1.729 »	63 »	1.666 »	1.666 »	.	1.666 »
6.488 »	3.296 98	539 50	3.836 48	1.395 01	2.441 47	2.421 42	20 05	2.441 47
2.519 »	1.795 05	368 20	2.163 25	956 10	1.207 15	1.195 »	12 15	1.027 15
1.006 »	497 20	57 »	554 20	123 20	431 »	424 »	7 »	431 »
3.890 »	1.995 80	538 48	2.534 28	297 63	2.236 65	2.212 72	23 93	2.236 65
3.051 06	1.362 35	301 »	1.663 35	105 90	1.557 45	1.557 45	.	1.557 45
4.830 »	2.203 69	504 45	2.708 14	409 87	2.298 27	2.281 82	16 45	2.298 27
3.375 74	2.039 61	282 99	2.322 60	548 47	1.774 13	1.741 03	33 10	1.774 13
1.238 »	540 98	30 35	571 33	.	571 33	565 33	6 »	571 33
5.073 »	2.248 64	504 71	2.753 35	693 99	2.059 36	2.038 »	21 36	2.059 36
7.159 33	1.449 45	561 85	1.811 30	134 97	1.676 33	1.667 48	8 85	1.676 33
313 »	.	318 35	318 35	.	318 35	313 »	5 35	318 35
17 »	.	21 10	21 10	.	21 10	17 »	4 10	21 10
3.512 »	1.970 40	353 90	2.324 30	564 90	1.759 40	1.759 »	0 40	1.759 40
2.191 48	1.284 65	687 28	1.971 93	167 49	1.804 44	1.685 24	119 20	1.804 44
381 »	247 72	83 20	330 92	24 30	306 62	302 27	4 35	306 62
1.170 »	354 07	114 17	468 24	50 22	418 02	406 62	11 40	418 02
1.707 »	1.183 »	133 50	1.316 50	25 »	1.291 50	1.291 »	0 50	1.291 50
807 »	536 85	548 85	885 70	65 50	820 20	752 »	68 20	820 20
2.693 »	1.108 82	221 15	1.329 97	181 01	1.148 96	1.144 81	4 15	1.148 96
919 »	435 40	45 »	480 40	6 70	473 70	468 »	5 70	473 70
1.419 70	875 85	223 35	1.099 20	156 65	942 55	863 05	79 50	942 55
56.670 48	27.596 58	6.627 98	34.224 56	6.033 91	28.190 65	27.737 41	453 24	28.190 65

TABLEAU PRÉSENTANT LA RÉPARTITION DES COURS D'APPRENTIES

et indiquant le nombre des élèves (FILLES) pendant le 4.^e trimestre

des années 1878 et 1879

ÉCOLES où sont situés ces cours	Laiques	Congrég.	N ^{bre} de maîtres	INSCRITES en 1878			MOYENNE	N ^{bre} de maîtres	INSCRITES en 1879			Moyenne	Différence dans le nombre des inscrites pour l'année 1879		
				octobre	novemb.	décemb.			octobre	novemb.	décemb.		en plus	en moins	
rue de la Deûle	1	.	2	82	94	92	89 33	2	83	88	81	84	.	5	33
rue de l'École	1	.	2	48	50	47	48 33	2	47	50	47	48	.	0	33
rue Saint-Gabriel	1	.	2	65	63	60	62 67	2	52	56	56	54 67	.	8	.
rue de Douai	1	.	1	27	28	25	26 67	1	21	18	18	19	.	7	67
rue de Bailleul	1	.	1	27	29	30	28 67	1	19	23	22	21 33	.	7	33
place de Trévisé	1	.	1	37	36	33	35 33	1	34	32	34	33 33	.	2	.
rue de Wazemm.	1	.	1	24	22	20	22	1	38	32	31	33 67	11 67	.	.
rue Racine	1	.	1	12	15	15	14	1	8	10	10	9 33	.	4	67
rue Roland	.	1	1	25	27	31	27 67	1	23	31	31	28 33	0 67	.	.
rue de Flandre	.	1	4	68	70	66	68	4	44	49	54	49	.	19	.
faç. de l'Esplanad	.	1	1	32	40	41	37 67	1	36	47	50	44 33	6 67	.	.
rue de Fives	.	1	2	69	73	73	70 67	2	68	72	65	68 33	.	2	33
rue Sainte-Marie	.	1	2	77	71	77	75	2	64	68	64	65 33	.	9	67
r. de l'Hôp. milit.	.	1	1	41	44	42	42 33	1	43	42	52	45 67	3 33	.	.
rue de Tournai	.	1	2	129	122	96	115 67	2	70	67	63	66 67	.	49	.
<i>Totaux.</i>	8	7	24	763	784	748	765	24	650	685	678	671	.	94	.

TABLEAU PRÉSENTANT LA RÉPARTITION DES COURS D'ADULTES

et indiquant le nombre des élèves (FILLES) pendant le dernier trimestre des années 1878 et 1879

ÉCOLES où sont situés ces cours	Laiques	Congréganistes	Nombre de maitres	Elèves inscrites en 1878				Moyenne	Nombre de maitres	Elèves inscrites en 1879				DIFFÉRENCE dans le nombre des inscrites p ^r l'année 1879	
				Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne			Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne	en plus	en moins
rue de la Deûle	1	.	2	37	41	42	40	2	31	33	34	32 67	.	7 33	
rue de l'Ecole	1	.	2	35	35	37	35 67	2	35	41	41	39	3 33	.	
rue Saint-Gabriel	1	.	1	30	26	21	25 67	1	24	20	18	20 67	.	5	
rue de Douai	1	.	1	38	34	34	25 33	1	37	35	25	32 33	.	3	
rue de Bailleul	1	.	2	50	40	30	40	2	45	35	35	38 33	.	1 67	
place de Trévisé	1	.	3	69	72	71	70 67	2	60	55	57	57 33	.	13 33	
rue de Wazemmes	1	.	2	50	52	46	49 33	2	55	52	45	50 67	1 33	.	
rue Racine	1	.	3	52	50	50	50 67	2	45	48	40	44 33	.	6 33	
<i>Totaux</i>	8	.	16	361	350	331	347 33	14	332	319	295	315 33	.	32	

indiquant les certificats d'étude obtenus
de L...

LE
par
en

Écoles de Garçons

Numéros d'ordre	ÉCOLES	DIRECTEURS	CERTIFICATS D'ÉTUDE		
			CLASSE de jour	COURS d'adultes	Total
1	rue du Long-Pot	M. ^{rs} Christiaens	22	.	22
2	rue à Fiens	Demeure	10	3	13
3	rue du Curé	F. ^{re} Saille	3	.	3
4	rue Dujardin	M. ^{rs} Sizaire	2	.	2
5	rue Lydéric	Læw	3	.	3
6	rue Boilly	Duriez	12	.	12
7	rue Lottin	Druesnes	2	.	2
8	rue de la Deûle	Fournet	1	1	2
9	rue des Urbanistes	Spéder	6	.	6
10	rue Saint-Sébastien	Gernez	5	.	5
11	rue Notre-Dame	Lemaire	12	.	12
12	rue Fombelle	Cavro	5	.	5
13	rue des Stations	Lesur	3	3	6
14	rue de Juliers	Fockeu	7	1	8
15	rue du Marché	Dubus	4	.	4
16	rue Charles-de-Muysart	Coée	4	.	4
17	place de l'Arbonnoise	F. ^{re} Chambert	6	.	6
18	faubourg du Sud	M. ^{rs} Ghillebaert	.	.	.
19	rue Fénelon	Richard	12	.	12
20	rue d'Artois	Dupont	4	2	6
21	square Jussieu	Ladrière	8	.	8
22	rue des Poissonceaux	Durieux	5	.	5
<i>Totaux . .</i>			136	10	146

LEAU
 par les élèves des écoles communales
 en 1879.

Écoles de Filles

Numéros d'ordre	ÉCOLES	DIRECTRICES	CERTIFICATS D'ÉTUDE		
			CLASSE de jour	COURS d'adultes	Total
1	rue de l'École	M.elles Boquillon	8	1	9
2	rue Sainte-Marie	D.mes Wattelier	5	.	5
3	rue de Tournai	Duthoit	7	.	7
4	rue de Fives	Bouillet	5	.	5
5	rue Saint-Gabriel	M.elle Watteau	9	.	9
6	rue Watteau	M.me Wabnitz	3	.	3
7	façade de l'Esplanade	D.mes Delbar	5	.	5
8	rue des Fossés-Neufs	Janvier	3	.	3
9	rue de Thionville	Subileau	3	.	3
10	rue de la Deûle	M.me Sornin	6	.	6
11	rue de Wazemmes	M.elles Morel	6	.	6
12	rue de Bailleul	Chartier	5	.	5
13	rue Racine	Robert	3	.	3
14	rue de Flandre	D.me Metzler	8	.	8
15	rue du Marché	M.elles Roger	1	.	1
16	cimetière du Sud	Tellier	.	.	.
17	rue Roland	D.me Branet	3	.	3
18	place de Trévisé	M.me Boulanger	.	.	.
19	place Philippe-le-Bon	M.elles Brogniart	.	.	.
20	rue de Douai	Delhayé	.	.	.
21	rue Gombert	M.me Swinghedauw	16	.	16
22	rue de l'Hôpital-Militaire	D.me Travers	12	.	12
<i>Totaux.</i>			108	1	109

L'Inspecteur des Ecoles primaires,
 TOUSSAINT.

§ 3. — Ecole primaire supérieure de Garçons

(Rue du Lombard)

Nombre de classes	NOMS DES MAITRES ATTACHÉS AUX CLASSES	Nombre de places dont on peut disposer dans l'établissement	Nombre d'élèves	Traitements
	Maîtres internes			
1	MM. TILMANT	53	32	3.100
1	MATHIEU	54	42	1.800
1	HERLEMONT	56	45	1.600
1	HELLUY	53	43	1.700
1	DUBOIS	60	41	1.600
5		276	203	9.800
	Maîtres externes			
	GUESNON (<i>anglais</i>)	.	.	1.000
	HERMAN (<i>musique</i>)	.	.	800
	COCHEZ (<i>dessin</i>)	.	.	1.000
	COSSERAT (<i>sciences physiques et natur.</i>)	.	.	1.200
5	<i>Total général.</i>	276	203	13.800

NOMS DES ÉLÈVES QUI ONT OBTENU LE PRIX D'HONNEUR

depuis la fondation de l'École

1838	Edouard LONGHAYE	1860	Paul PILATE
1839	Emile SOREZ	1861	Jules LEFEBVRE
1840	César CHARLET	1862	Jules LESAFFRE
1841	Jules LABBE	1863	Edouard DUPRÉ
1842	Célestin LICSON	1864	J.-B. CARETTE
1843	Ad. VANMÉENEN	1865	Edmond HUART
1844	Edouard JACQUES	1866	Jules BÉAT
1845	Albéric HUDELO	1867	Edourd WATTINE
1846	Evrard ROUSSEL	1868	Paul VERDIER
1847	Pierre BERRIER	1869	Hector PANNEQUIN
1848	Alfred THIRIEZ	1870	Désiré COLETTE
1849	Benjamin BARON	1871	Louis RIVELLOIS
1850	Eugène BROCCQUET	1872	Léon FERTIN
1851	Siméon BÉAT	1873	Louis SPLETTE
1852	Louis LEMOINE	1874	Aimé WARTELLE
1853	Charles BOURDAIS	1875	Achille WACRENIER
1854	Alph. DUBUISSON	1876	Charles CONEM
1855	Michel DEFAUX	1877	Alph. DUROT
1856	Théodore PORISE	1878	Edouard COLINET
1857	Achille BÉAT	1879	Charles FONTEYNE
1858	Jules PILATE	1880	Albert LERYCKE
1859	Adolphe WILLEMOT		

É L È V E S

qui ont obtenu la médaille d'argent

offerte par la

Société des Comptables & Employés de commerce

DE LILLE

1874	Charles LEROY	1878	Etienne HAVEZ
1875	Emile RAOUST	1879	Emile VANHEEDE
1876	L ^{is} DECOURCELLES	1880	Charles CHAMPAGNE
1877	Henri DEGRAVE		

ÉLÈVES ADMIS

de 1866 à 1880 :

1.° Au Lycée de Lille

JOURNIAC, licencié ès-sciences
LIBERT, professeur à Cholet
WILMOT, imprimeur à Lille
FERTIN, instituteur-adjoint à Roubaix
SPLETTE, bachelier ès-sciences.
WALLET, C., chimiste à Ronchin
CONEM, Ch., bachelier ès-sciences
VINCENT, P., bachelier ès-sciences
GUILLUY, Ch., employé à la Mairie
DECOURTRAY, Ed., encore au Lycée

2.° A l'École normale de Douai

LEBECQ, Fr., instituteur-adjoint à Roubaix
TRÉHOUT, id. à Bersée
DENGREMONT, Edouard, encore à l'École
DOUTRELONG, Edouard, élève sortant
POUWELS, Jean, id.

3.° A l'École d'Alfort

ROGER, Victor, vétérinaire à Roubaix
VERNEUIL, Ernest, encore à l'école

4.° A l'Ecole de Châlons

ANACHE, employé au chemin de fer
DAGBERT, id.
HESTAUT (a quitté la région)
DELPierre, employé de commerce
GAQUER (a quitté la région)
BROUTIN, employé à la préfecture
DEMON, employé chez M. Wallaert
CODRON, encore à l'Ecole

5.° Au brevet d'instituteur

BROUTIN, employé à la préfecture
CORNAT, instituteur à Emmerin
LADRIÈRE, instituteur à Flers
LEDUC, instituteur-adjoint à Lille
LEPLAT, employé de commerce
RIVELLOIS, instituteur-adjoint à Fives
LERYCKE, Albert, instituteur-adjoint à Flers
BERTHELON, employé à la Préfecture
MALFAIT, typographe à Paris
WILLERVAL, instituteur-adjoint à Thiennes
DEMARSY, employé de commerce
GOBERT, élève sortant
LEBECQ, élève sortant

6.° Au diplôme d'études

DEGRAVE, Henri, employé de commerce
GAMBIER, Alfred, employé de commerce
DECLERCQ, Ernest, élève de l'Institut industriel
COLINET, Edouard, employé de commerce
LERYCKE, Albert, instituteur-adjoint à Flers
VANHEEDE, Emile, élève de l'Institut industriel

7.° Au volontariat d'un an

avec la mention Très-Bien, et plusieurs avec Exonération

BROUTIN, Louis	DECOURCELLES, Louis
CAPPELLE, Gustave	LOUIS, Eugène
OTTELART, Célestin	MILLÉ, Léon
WALLET, Paul	BAUVIN, Armand
FLAMANT, Léon	ROHART, Emile
BECQUET, Léon	DELLEMME, Achille
WALLET, Constant	TOURTOIS, Adolphe
CORDIER, Arthur	GODINE, Paul
GEERAERT, Paul	DEFRETIN, Charles
FORGEOIS, Léon	

INSTITUT INDUSTRIEL

Elèves admis en Génie civil

BUSSEMAER, Alphonse	COYAUX, Victor
DERICQ, Jean-Baptiste	FONTYNE, Charles
DECLERCQ, Ernest	BRUNEAU, Jules
DUROT, Alphonse	VANDENBOSCH, Jean
VANISCOTTE, Paul	VANHEEDE, Emile

Elèves admis en Technologie ou en Commerce

BAUVIN, Armand, ing. civil	DOLLO, François, ing. civil.
DELAY, Alexandre, id.	LEROY, Charles, id.
DELOURME, René	VANDEWIELLE, Emile
TORCK, Edouard	DECROIX, Louis
NIVASSE, Achille.	SAUVAGE, Louis
MEURILLON, Désiré	DEL COURT, Auguste
TOURTOIS, Alphonse	BLANCK, Eugène
GÉNIN, Alfred	BÉNISTANT, Henri
MAES, Jean	SPRIET, Désiré
FRANÇOIS Henri	DECORDE, Henri
FORGEOIS, Alfred	DUBAELE, Albéric
CODRON, Léon	LEBRUN, Jules
GUISLAIN, Camille	HALLEZ, Paul
GRULLOIS, Arthur	SIMART, Edouard
GUSSE, Auguste	LAMERAND, René

EMPLOYÉS D'ADMINISTRATIONS

1.° *Au crédit industriel*

BRISY, Henri	DÉPRETZ, Henri
DÉLEVAR, Gaston	DÉPRETZ, Ernest
MORIAMEZ, Henri	VERMESCH, Jules
WAROCQUIER, Ange	

2.° *A la Recette Générale*

SINGIER, Alfred	DEGOUGE, Eugène
ALDEBERT, Léon	GOMBERT, Oscar

3.° *A la Société Générale*

VERDIER, Paul, caissier

4.° *A la Préfecture*

BROUTIN, Louis	DELCAMBRE, Jules
BERTHELON, Léopold	LESAFFRE, Charles
BROUTIN, Eugène	GUERLAY, Louis
DECOURCELLES, Louis	QUENET, Jules
COULON, Alfred	WARTELLE, Aimé

5.° *A la Mairie de Lille :*

GUILLEY, Charles	BOULET, Charles
------------------	-----------------

6.° *Au chemin de fer*

DUMONT, Jules	DENIS, Jules
BETERMIEZ, Zéphir	JACQUET, Henri
BAILLET, Alfred	DUBOIS, Paul
KERTEUX, Charles	MARRAND, Anatole
VERMEULEN, Louis	ROBERT, Gustave

7.° *Dans les lignes télégraphiques*

BARRAT, Camille	GEERAERT, Paul
ROUSSEL, Eugène	HOUSSIN, Edouard
WILLEMS, Alfred	VANMOÉ, Henri.
CROMBET, Emile	WILLEMS, Gaston
HENNOcq, Eugène	

§ 4. — Ecole primaire supérieure de Filles

(Boulevard de la Liberté)

Nombre de classes	NOMS DES MAITRES ATTACHÉS AUX CLASSES	Nombre de places dont on peut disposer dans l'établissement	Nombre d'élèves	Traitements
	Maîtresses internes			
1	M. ^{mes} DEGHILAGE	.	36	2.200
1	VRAMBOU	.	38	1.400
1	CAUWEL	.	31	1.400
1	GIGON	.	33	1.400
1	MANIEZ	.	30	1.400
5	Maîtres externes	.	168	7.800
	BOUVART (<i>mathématiques</i>)	.	.	500
	SUÉRUS (<i>histoire</i>)	.	.	500
	LHOMME (<i>littérature</i>)	.	.	500
	BASSELART (<i>sciences physiques et natur.</i>)	.	.	600
	PLUCHART (<i>dessin et peinture</i>)	.	.	1.500
	VAN HENDE (<i>commerce</i>)	.	.	500
	BOULANGER (<i>musique</i>)	.	.	800
	M. ^{lle} SUREN (<i>allemand</i>)	.	.	665
	M. ^{me} GALANT (<i>anglais</i>)	.	.	1.000
	M. ^{me} MOREL (<i>travaux à l'aiguille</i>)	.	.	1.200
5	<i>Total général.</i>	168	15.565

**Elèves ayant obtenu le brevet de capacité depuis la fondation
de l'Ecole (24 Octobre 1870).**

M^{les} Henriette DOBY
Malvina COUPE
Emma HOCQUET
Aline LEHAUT
Hélène DUHAYON
Armandine CARO
Louise DUTHOIT
Appoline PLANCQ
Berthe LEBECQ
Pauline DOBY
Juliette POLLET
Marie BATTEUR
C^{line} VANDENBUCKLE
Zoé DUDOIGNON
Marie LABBE
Louise CARO
Adelina FLAMENT
Mélina MAUGOUT
Hélène CUINGNET
Angéline BONSAN
Eugénie LEZAIRE
Sophie DINOIS
Marie MOREL
Julia MOREL
Iris MOUQUET
Marie DUCOURTHIAL
Léonie LELOUTRE
Clara LEROUGE
Marguerite OBIN
Hermance DAMARD
Maria BENOIT
Marie COLLETTE
Caroline LEFEBVRE
J.^{ne} DESROUSSEAUX

M^{les} Maria DUTRIEUX
Emélie LAGRANGE
Adolphine CRETAL
Hortense VERCHÈRE
Constance de S.^t-AMOUR
Louise FORGEOIS
Caroline HERBAUT
Marie SPY
Hélène SOUDOYEZ
Victoire PETIT
Marie DUCROCQ
Zulma FLAMENT
Berthe ROUGET
Eugénie LEBLOND
Emilie WARIN
Jeanne BUCHET
Berthe SERRURE
Caroline PLANCQ
Laura BURMBLUM
Léonie OTTELAERT
Estelle DELANNOY
Léonie MEYER
Maria HEUGHEBART
Céline DEGAYE
Valentine LAMBRY
Marie HANGUILLAART
Noémi RICHEZ
Pauline BLANDAIN
Coralie FAGET
Valentine LEROUGE
Julie WAGON
Blanche FICHELE
Marie BLANQUART
Mathilde DEBAY

M^{les} Sylvie VANLATON
Théonie WARIN
Adèle AMIOT
Julia BASTIEN
Marie DINOIS
Irma DELEMER
Blanche LHERMITTE

M^{les} Elise ROUSSEL
Jenny ROUSSEL
Adeline DEPUYPER
Rose BASSET
Marie LABORIAUX
Julie FREMAUX
Marie MALÉZIEUX

Années 1878 et 1879

M^{les} Marie AUBERT
Alix MANCHE
Marie DUMARCHEY
Marie MAHIEU
Jeanne GUERMONPREZ
Marguerite JAGOT
Anna ROHN
Nelly CUIGNET
Marie MERRYMAN
Pauline VAN DE WEGHE
Anna CARPENTIER
Uranie PILLART
Philomène JUSNIAUX
Henriette HORNEZ
Mathilde DEBAY
Eugénie SELIN

M^{les} Jeanne COUDER
Marie BLOOM
Juliette ETIENNE
Hélène BASSET
Virginie BRIDE
Clarisse MORDACQ
Rosine LEVY
Lodoïse DUFOUR
Mélina LAFON
Victoria DEBAILLEUL
Octavie DEBEVER
Irma BLANCH
Jeanne GUILLEMONT
Emma GUILLUY
Maria HALLEZ
Julie MANIEZ

Année 1880

Elèves ayant obtenu le brevet de premier ordre

M^{les} Berthe DUGARDIN
Marguerite BUCHET
Louise DUTOIT
Marie BLOOM
Hélène BASSET
Malvina LEU

M^{les} Irma BLANCK
Octavie DEBEVER
Jeanne GUILLEMONT
Rosine LÉVY
Virginie BRIDE

Elèves ayant obtenu le brevet de second ordre

M^{es} Laure BAILLY
Cécile SIMONNET
Céline NOÉ
Clara LAMBLIN
Céline LEROY
Lætitia CARLIER
Marie GUILLEMONT
Angèle FAUCHÉ
Marie URAILLE
Jeanne DOBY

M^{es} Gabrielle DUHAYON
Marguerite BUCHEL
Maria GALLOIS
Eugénie DESQUIENS
Angèle BALLET
Pauline BLANQUART
Elvire HONOREZ
Angèle RINGUER
Herminie DONNEZ
Fernande CARDON

§ 5. — Institut Fénelon

(Rue Jean-sans-Peur)

Nombre de classes	NOMS DES MAITRES ATTACHÉS AUX CLASSES	Nombre de places dont on peut disposer dans l'établissement	Nombre d'élèves	Traitements
	Maitresses internes			
1	M. ^{mes} LAMBRET	.	21	3.100
1	LEMPEREUR	.	24	1.600
1	FLAMANT	.	27	1.500
1	ROUSSEAU	.	24	1.400
4	Maitres externes	.	96	7.600
	BOUVART (<i>mathématiques</i>)	.	.	500
	SUÉRUS (<i>histoire</i>)	.	.	500
	LHOMME (<i>littérature</i>)	.	.	500
	BASSELART (<i>sciences physiques et natur.</i>)	.	.	600
	PLUCHART (<i>dessin et peinture</i>)	.	.	1.500
	VAN HENDE (<i>commerce</i>)	.	.	500
	BOULANGER (<i>musique</i>)	.	.	800
	M. ^{lle} SUREN (<i>allemand</i>)	.	.	665
	Miss ABREY (<i>anglais</i>)	.	.	1.000
	M. ^{me} POCHEZ (<i>couture</i>)	.	.	1.000
4	<i>Total général. . .</i>	.	96	15.165

**Elèves ayant obtenu le brevet de capacité depuis la fondation
de l'établissement (8 Octobre 1877).**

Brevet supérieur

M^{les} Valentine LAMBRY
Marie BLANQUART
Pauline BLANDIN
Rose BASSET
Luce DUTRIEUX
Marie HANGUILLART
Julie FREMAUX
Hortense HET
Marie HENRY
Victoria PARANT

M^{les} Marie LABORIAUX
Noémi RICHEZ
Gabrielle BÉGHIN
Marguerite DE LAMARRE
Elise BESVILLE
Elise PAREYN
Caroline SENOUTZEN
Pauline GOBERT
Clotilde CARRÉ

Brevet de second ordre

M^{les} Félicie FLINOIS
Léonie COUDYSER
Hélène PAURIS
Claire VOETS
Julie WISCART
Louise DECERF
Berthe DELGÉUIL
Rosine DUCHEMIN
Georgette BOIVIN
Eugénie CARDINAUX
Elise LECŒUVRE

M^{les} Marie ORTILLE
Eugénie DEMON
Julia HENNO
Louise DUBAR
Appoline PENNEL
Hyacinthe DUFOUR
Edmée MATHIEU
Emily WEEDALL
Louise DUPONCHELLE
Maria DEQUERSONNIÈRE

CHAPITRE XVII

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Fonctionnement du Lycée en 1879

Le chiffre des élèves au 1.^{er} Janvier 1879 était de 798, au 30 Juin de 807, au 31 Décembre de 835. L'effectif de :

798 élèves se décomposait en 415 internes et 383 externes.

Celui de 807, en 413 internes et 394 externes.

Et celui de 835, en 423 internes et 412 externes.

Le nombre des élèves entretenus au Lycée, à divers titres par la Ville, a été de 108 répartis dans toutes les classes; il comprenait 2 boursiers, 2 pensionnaires, 27 demi-pensionnaires et 77 externes.

La distribution des cours a reçu les modifications suivantes :

Enseignement classique

10 cours de mathématiques faits par 5 professeurs (au lieu de 4).

6 cours de physique et d'histoire naturelle (au lieu de 5) faits par 2 professeurs.

14 cours d'histoire et géographie (au lieu de 11) faits par 8 professeurs (au lieu de 6).

6 cours de grammaire (au lieu de 5) faits par 6 professeurs (au lieu de 5).

Enseignement spécial

6 cours de chimie, physique et histoire naturelle faits par 3 professeurs (au lieu de 4).

Résultats et succès de l'année

34 élèves reçus au baccalauréat ès-lettres (1.^{re} ou 2.^{me} partie).

21 — — — — — ès-sciences.

13 — — — — — au diplôme de l'enseignement spécial.

3 élèves admis à l'école polytechnique

2 — — — — — à l'école normale.

2 — — — — — à l'école de Saint-Cyr.

7 prix et 13 accessits obtenus au Concours académique.

1 — 2 — — — — — au Concours général de tous les départements.

CHAPITRE XVIII

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

§ I. Rentrée des Facultés

La séance solennelle de la rentrée des Facultés s'est tenue, en 1879, à Lille le 26 Novembre, au Théâtre. A cette occasion, la Municipalité avait convié tout le personnel de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur du département du Nord, à une grande fête littéraire, laquelle a commencé par un très-remarquable discours de M. FONCIN, recteur de l'Académie de Douai, et s'est terminée par une représentation de gala, composée de :

LE BARBIER DE SÉVILLE

par CASTIL BLAZE et ROSSINI

PAR DROIT DE CONQUÊTE

d'Ernest LEGOUVÉ

Nous considérons comme une bonne fortune de consigner dans les annales de la ville de Lille l'excellent discours de M. le Recteur. Nous le reproduisons in-extenso pour cet effet :

MESSIEURS,

Je crois être l'interprète de vos sentiments unanimes en adressant tout d'abord à la municipalité de Lille et à la population lilloise qui ont bien voulu ménager aux représentants de l'Université nationale un aussi chaleureux accueil, l'expression de notre gratitude la plus

vive ; et vous ne me démentirez pas non plus si j'ajoute qu'une telle hospitalité n'est pas seulement le plus délicat témoignage de sympathie et qu'elle nous touche profondément ; mais qu'il n'y a pas en France de ville plus digne de l'exercer, de ville qui ait plus contribué à la diffusion des lumières, à l'avancement de la science et au progrès de l'art que cette grande et libérale cité.

Dès le XVI^e siècle, les magistrats de Lille, dont vous êtes, Monsieur le Maire et Messieurs les Conseillers municipaux, les héritiers et les continuateurs, vos ancêtres déclaraient l'école élémentaire obligatoire. Et depuis, que n'avez-vous pas fait vous-même pour l'instruction de vos enfants ? S'ils pouvaient défiler sous nos yeux, en tête marcheraient, enseignes déployées, vos 17 salles d'asile, groupées en deux bataillons de 2,600 petits garçons et de 2,700 petites filles. A leur suite paraîtrait une véritable armée, comprenant l'effectif de vos 41 écoles primaires dont l'entretien vous coûte près d'un demi-million par an : d'un côté, 6,000 garçons environ, et de l'autre, presque autant de filles. Puis viendraient les corps d'élite, le contingent des trois écoles primaires supérieures. Vous avez également des cours d'apprentis et des cours d'adultes, une école pour les chauffeurs, une école d'arboriculture, des cours de filature et de tissage, d'anglais et d'allemand, de droit commercial, un institut industriel qui forme des ingénieurs pour vos manufactures ; j'oserais dire que vous méritez d'avoir une Ecole des arts et métiers.

Rappellerai-je les sacrifices que vous savez vous imposer pour l'enseignement secondaire proprement dit ? Votre Lycée est le plus important de tout le Nord de la France, et sur 830 élèves qui peuplent cette ruche studieuse, plus de 100 sont instruits ou entretenus aux frais de la Ville.

Vous n'avez pas méconnu davantage l'utilité de l'enseignement supérieur, le prix de ces recherches désintéressés dont les applications font la richesse de votre région. Dès 1854, je vois fonder votre Faculté des sciences, illustrée, pour ne parler que des absents, par l'un des maîtres de la science contemporaine, M. PASTEUR. — Deux ans auparavant, à votre Collège de médecine, qui n'était guère qu'une corporation savante, avait succédé une Ecole préparatoire de médecine. Mais cette Ecole qui préparait des docteurs sans avoir le droit de les recevoir, ne vous suffisait déjà plus : il vous fallait une Faculté complète. Vous n'avez pas hésité à voter 1,200,000 fr. pour la construction de ses bâtiments et un budget annuel de 200,000 fr. pour son entretien.

Je regrette de ne pas voir ici le zélé directeur de votre ancienne Ecole de médecine, le docteur CAZENEUVE, que la maladie retient éloigné, et l'un des hommes qui ont le plus contribué à la création de votre Faculté de médecine, l'intrépide et spirituel représentant des idées libérales dans le Nord, M. TESTELIN. Ils sont du moins vivants l'un et l'autre : pourquoi faut-il que la mort, à quelques mois d'intervalle, ait ravi avec le docteur BAGGIO,

dont la place était marquée à cette fête, l'un des maîtres, l'un des médecins les plus populaires de cette Ville, l'excellent docteur MORISSON? De telles mémoires sont pour la Faculté non-seulement un honneur, mais une protection.

Vos deux Facultés ne sont pas isolées à Lille; elles y sont soutenues, encouragées par un mouvement de recherches des plus importants; elles y ont pour annexes municipales en quelque sorte vos musées d'industrie, d'histoire naturelle, votre jardin botanique; elles y ont pour alliées des sociétés savantes nombreuses, actives et dévouées. L'une des plus importantes, votre Société des sciences, date de 1803; elle a rempli de ses travaux un grand nombre de volumes; votre Société industrielle, plus récemment fondée, s'est déjà fait un nom et elle s'honore d'avoir pour Président votre vénérable chimiste, M. KUHLMANN, que l'Institut a depuis longtemps distingué en le choisissant comme membre correspondant.

Par la science, les nations vivent et se gouvernent; elle les rend plus riches, plus fortes et plus sages. Mais n'est-ce pas l'art qui les rend meilleures, les élève et les charme? L'art mériterait d'appartenir à l'enseignement supérieur. Il a chez vous ses écoles, d'autant plus respectables qu'elles sont plus anciennes, qu'elles sont votre œuvre propre et le produit de votre intelligente initiative. Fondée en 1755, vos Ecoles académiques sont fréquentées par 780 jeunes artistes. En 1834, leur ancien élève WICAR vous a légué l'une des plus belles collections de France, la plus riche peut-être en dessins de Michel-Ange et de Raphaël. Il a fait plus: grâce à ses libéralités, vous pouvez entretenir des pensionnaires à Rome. Vous avez de même à Paris vos boursiers de l'Ecole des beaux-arts. Vous avez un Conservatoire de musique, l'une des rares succursales du Conservatoire national, l'une des Ecoles qui ont donné au théâtre le plus d'artistes de talent et à l'enseignement le plus de maîtres distingués. La musique en effet n'est pas moins en honneur chez vous que la peinture; elle est de toutes vos fêtes officielles; elle a ses fêtes spéciales, les plus courues, les plus populaires de toutes. Des villes comme la vôtre renouvellent les traditions de Florence et de Venise; elles assurent aux lettres, aux sciences, aux arts, le plus sûr et le plus honorable des patronages. En considérant tout l'ensemble de vos institutions d'enseignement public, on serait tenté de vous répéter ces paroles qu'en un moment de crise redoutable, au lendemain d'un siège héroïquement soutenu, la Convention vous adressa comme la plus noble des récompenses: « Lille a bien mérité de la patrie. »

MESSIEURS,

Votre présence est un hommage qui s'adresse à la ville de Lille, à son zèle, à ses sacrifices pour le développement de l'instruction nationale. Elle est aussi le plus précieux des encouragements pour l'Université. Comment ne serait-on pas touché de l'empressement d'un

auditoire d'élite appartenant à tous les grands corps de l'Etat, à toutes les administrations publiques, aux Sociétés savantes de toute la région ?

Assurément, les Facultés et les Ecoles préparatoires ne se plaindront pas de cette démonstration imposante qui accueille leur rentrée. La journée ne sera pas perdue non plus, je l'espère, pour les autres représentants de l'Académie de Douai; pour les maîtres des Lycées, des Collèges, des Ecoles normales, dont la tâche est à la fois si lourde et si délicate, pour nos vaillants instituteurs, dont le dévouement infatigable vous est connu. Il est temps de proclamer bien haut l'étroite solidarité de tous les ordres d'enseignement, et de montrer à tous que l'Université nationale ne forme, sous le drapeau de la République, qu'une seule et grande famille, qu'une même armée disciplinée et libérale, pacifique et résolue, animée des mêmes sentiments d'honneur, de désintéressement, de dignité, d'application à l'étude, de zèle pour le perfectionnement des méthodes, d'amour pour la patrie. C'est là l'idéal de l'Université; cet idéal est dans nos cœurs.

Il a fallu des années, Messieurs, pour que la conception pourtant si naturelle de la légitimité, de la nécessité d'un enseignement public, de l'harmonie et de l'unité de toutes ses parties passât des livres dans l'opinion et des projets de loi dans les institutions. L'enseignement supérieur est de tous le dernier dont on ait compris l'importance nationale et que l'on ait songé à sceller fortement sur les inébranlables fondements de l'enseignement secondaire et primaire.

L'enseignement supérieur était presque nul, en France, avant la Révolution. Sur 23 Universités, corporations privées, absolument isolées les unes des autres, composées chacune de quatre Facultés, à peine si cinq ou six cours étaient suivis. A Paris même, il comptait en tout cinquante professeurs au plus. On peut dire de cette brillante pléiade de savants; qui a été comme l'aurore des temps nouveaux, qu'ils n'ont pas eu de maîtres et se sont formés tout seuls.

La Constituante, qui a tout commencé et n'a pu malheureusement tout finir, comprit la nécessité d'une réforme, conçut nettement la pensée d'un enseignement national. De grands esprits, Mirabeau, Talleyrand, Condorcet, avaient ébauché des plans de réorganisation, et l'année 1793, désastreuse à tant d'égards, fut l'une des plus fécondes en ouvrages relatifs à l'enseignement public. La Convention ne se borna pas à des projets; elle ne s'arrêta pas à l'odieuse et sottise parole de Fouquier-Tinville : *La République n'a pas besoin de savants*. Cette Assemblée pensait au contraire que l'ignorance a toujours été complice du despotisme et que si la liberté est nécessaire à la science, la science n'est pas moins nécessaire à la liberté. Elle supprima les universités et elle employa pour les remplacer deux méthodes très-différentes : la première empruntée à l'ancien régime, la seconde absolument originale. Son premier procédé fut d'imiter les rois qui avaient fondé le Collège de France, l'Aca-

démie française, l'École militaire, l'École des mines, l'École des ponts-et-chaussées. Elle créa l'Institut, le Muséum d'histoire naturelle, le Bureau des longitudes, le Musée des monuments français. On manquait de médecins : elle créa les Ecoles de médecine de Paris, Montpellier et Strasbourg. On manquait d'ingénieurs : elle inventa l'École polytechnique. On manquait de professeurs : elle improvisa l'École normale.

Ce n'était pas assez de concentrer à Paris ou sur quelques points un enseignement supérieur spécial donné dans les grandes écoles. La Convention voulut encore répandre à profusion sur tout le territoire un enseignement supérieur préparatoire, qui fût la prolongation de l'enseignement secondaire et qui variât d'importance suivant les nécessités locales. Elle créa dans chaque département les Ecoles centrales. Ces cours publics n'étaient pas destinés dans sa pensée à remplacer seulement les Collèges, comme on le croit généralement, mais aussi les Universités.

Bonaparte comprit autrement les hautes études. Il ne se contenta pas de bannir de l'Institut, les sciences morales et politiques, coupables à ses yeux de trop faire penser. Le mouvement d'idées que les Ecoles centrales entretenaient en province, par leurs cours d'histoire, d'économie politique, de philosophie, ne lui portait pas moins d'ombrage. Il éteignit ces foyers de la pensée publique. Mais il fallait à l'usage de son gouvernement et pour le fonctionnement régulier de la société, des rouages intelligents, des hommes spéciaux. Il augmenta donc le nombre des Ecoles de médecine : il créa des Ecoles de droit et des Ecoles de Pharmacie. Puis, cherchant dans le passé des instruments de domination et les combinant avec la discipline militaire qui était pour lui l'idéal de toute organisation, il imagina l'Université impériale, qui était à la fois une administration politique, une armée et une congrégation laïque. FOURCROY, qui était un grand savant, mais qui avait trop le goût des détails pour s'inquiéter beaucoup des idées générales et des plans d'ensemble, fut l'instrument dont il se servit pour la mise au net de ses desseins.

Ce n'est pourtant pas FOURCROY qui devint le grand maître de l'Université. FONTANES paraissait plus souple : c'est assez dire qu'il fut choisi. L'enseignement supérieur vit s'accroître sous le nouveau régime le nombre de ses établissements. Il y eut partout plus d'ordre matériel et de régularité. Mais, je crois pouvoir le dire, l'enseignement perdit plus qu'il ne gagna, car il perdit son indépendance. Les professeurs, enfermés dans leurs programmes, étroitement surveillés, astreints à prêter serment, obligés comme écrivains de soumettre leurs ouvrages à la censure, furent des fonctionnaires chargés de former d'autres fonctionnaires.

Etrange vicissitude des institutions despotiques ! NAPOLÉON, après avoir fondé l'Université, croyait léguer à ses successeurs une machine obéissante, propre à asservir les âmes. Mais ce n'est pas en vain qu'on assemble des hommes et qu'on leur confie la tâche d'ensei-

gner. Cette mission est si relevée, l'étude des sciences et des lettres est une école si persuasive de sentiments nobles et généreux, que tôt ou tard la vérité échappe aux formules imposées et que le courage de la dire naît au cœur des plus timides.

On vit s'accomplir sous la monarchie de 1815, cette évolution de l'Université, manifestée surtout dans les hautes études. Je me plais tout d'abord à reconnaître que le gouvernement de la Restauration accorda des encouragements éclairés à certaines branches de l'enseignement supérieur; il établit plus de rigueur dans la collation des grades, il fortifia les examens; il organisa les écoles secondaires de médecine, il augmenta le nombre des chaires dans les Facultés de droit, et il eut assurément la main heureuse lorsqu'il créa l'Ecole des Chartes. Mais d'autre part, continuant les traditions de l'empire, il s'efforça, suivant son expression « de disposer le corps enseignant à prendre un esprit » conforme à sa politique; il tenta d'asservir l'Université au clergé; il suspendit les cours de GUIZOT, de COUSIN, de VILLEMMAIN, qui étaient la gloire de la Sorbonne; il ferma l'Ecole de médecine et il *épura* le personnel de ses professeurs; il supprima l'Ecole qu'il nommait lui-même « la grande Ecole normale. » Il alla jusqu'à persécuter des ombres, les ombres illustres de nos auteurs classiques. Il ne réussit qu'à passionner les jeunes gens, naturellement épris des idées nouvelles que la Renaissance intellectuelle de 1820 avait fait éclore. Il forma de ses propres mains, et contre lui-même, la génération de 1830, et avec elle l'Université de 1830, qui n'avait plus rien de commun que le nom, la hiérarchie et le costume, avec l'Université de 1808.

On sait combien le Gouvernement de Juillet se déclara favorable à l'Université et quels ministres dignes d'elles il sut lui donner : BROGLIE, GUIZOT, VILLEMMAIN, SALVANDY, COUSIN.

On respira comme un air attiédi dans le corps enseignant : plus de persécutions, plus de luttes ardentes; le principe d'une sage liberté dans l'enseignement, affirmé par le Ministre lui-même comme une conséquence de l'esprit de la Constitution; les sciences morales et politiques, l'éloquence de la chaire en honneur; le programme des Facultés juridiques élargi; le latin supprimé dans la soutenance des thèses; le nombre des chaires libéralement accru; des cours et des prix fondés; des Facultés nouvelles instituées, et en particulier celles des lettres; la géographie, la littérature étrangère introduite dans le haut enseignement; l'Ecole des langues orientales enrichies d'idiômes jusque-là peu cultivés; l'Ecole normale ouverte au grand mouvement de rénovation qui travaillait l'histoire et la philosophie; une Ecole française installée à Athènes. Tels sont les bienfaits mémorables du Gouvernement de Juillet. Est-il pourtant sans reproche? Ne crut-il pas à tort avoir assez fait pour les classes populaires en construisant à leur usage l'enseignement primaire, et n'oublia-t-il pas d'ouvrir à l'élite de leurs fils un large accès vers cet autre édifice déjà ancien de l'enseignement supé-

rieur qu'il réparait et embellissait de son mieux ? Fut-il assez clairvoyant ? Fut-il assez éclairé sur les progrès merveilleux des Universités étrangères ? Dans sa politique, en un mot, à l'égard des hautes études, n'a-t-il pas manqué de décision, de hardiesse ? Je serais disposé à croire ces critiques fondées : mais il est juste de laisser en paix les gouvernement de bonne volonté.

Dans sa courte durée, la République de 1848 entrevit l'accomplissement des plus nobles projets. Elle comprit nettement la nécessité d'étendre les bienfaits de l'instruction à toutes les classes de la société. Un ministre, que l'une de nos villes, Saint-Omer, s'honore d'avoir vu naître et qui a reçu de son père, l'illustre CARNOT, la tradition du plus ardent patriotisme, essaya d'abaisser la barrière qui séparait l'enseignement primaire des autres ordres d'enseignement. Il pensait que dans une société bien organisée, les rangs les plus élevés doivent être accessibles aux instituteurs de mérite. Il souhaitait que toutes les branches du service national eussent leur Ecole polytechnique. Il voulait que le recrutement des grandes Ecoles, assuré par des Concours, pût s'étendre à toute la jeunesse française. C'est ainsi qu'il rendit gratuite l'Ecole normale, l'Ecole de Saint-Cyr, l'Ecole polytechnique. C'est lui encore qui fonda près du Collège de France, pourvu de chaires nouvelles, une Ecole d'Administration trop tôt disparue, destinée à former des fonctionnaires connaissant non-seulement les règlements de l'Administration française, mais l'organisation administrative des autres Etats et capables, par conséquent, d'introduire chez nous des méthodes plus savantes et plus expéditives.

On ne peut, sans un serrement de cœur, reporter sa pensée à ces quelques mois d'enthousiasme généreux qui paraissaient ouvrir une ère nouvelle. Trois ans après, je cherche en vain des yeux l'enseignement supérieur français. Je vois des chaires vides, des professeurs éminents prenant le chemin de l'exil. Ceux qui restent sont livrés à un arbitraire d'autant plus dangereux qu'il s'est proclamé lui-même un principe. Dans un rapport ministériel fameux, le corps enseignant est soupçonné de détestables doctrines, et rendu responsable de la plupart des maux du temps. On redoute ses paroles, on épie ses secrets sentiments. On impose une police surannée à l'Ecole normale. On soumet les professeurs des Facultés, suivant une expression officielle, à la « censure domestique » de leurs collègues. Les agrégations spéciales qui préparaient à l'étude approfondie des diverses branches du savoir humain, sont bafouées comme d'inutiles tournois et supprimées. L'ombre du 18 brumaire s'étend de nouveau sur la philosophie et l'histoire. Je ne veux pas vous dire le nom du Ministre qui accomplit cette œuvre, ou plutôt qui consentit à y prêter les mains. Il était de l'Université ; il avait appartenu à l'enseignement supérieur.

Une compression aussi violente pouvait-elle durer ? Ceux mêmes qui l'avaient exigée ne la crurent pas longtemps possible. Je ne sais trop pourquoi les sciences inspiraient alors moins

de frayeur que les lettres ; en 1854, parurent cinq nouvelles Facultés des sciences. Un ministre honnête et ferme, M. ROULAND, rétablit les agrégations de grammaire et d'histoire. Son successeur, inspiré par un libéralisme sincère, M. DURUY, s'efforça de rendre courage à l'Université. Il rétablit l'agrégation de philosophie ; il ouvrit deux nouvelles Facultés de droit, l'une à Douai, l'autre à Nancy. Il créa au Lycée du chef-lieu de chaque Académie des emplois de maîtres auxiliaires, élèves des Facultés des lettres et des sciences. Il provoqua dans toute la France un véritable mouvement intellectuel en favorisant, en suscitant l'ouverture de conférences publiques, et tandis qu'il attachait son nom, dans l'ordre secondaire, à la fondation de l'enseignement spécial et de cours pour les jeunes filles, il méritait la reconnaissance de l'enseignement supérieur en créant l'Ecole pratique des hautes études.

Cependant, M. DURUY ne pensait pas que notre enseignement supérieur exigeât de grandes réformes. « L'édifice est ancien, disait-il, mais solide en ses assises ; il n'y faut que des appropriations pour des nécessités nouvelles. » L'étude des Universités allemandes lui avait prouvé l'urgence de ces appropriations. Malheureusement, toute entreprise, même de simple réparation, entraîne de fortes dépenses, et M. DURUY manquait d'argent. On avait des millions pour toute autre chose que l'enseignement supérieur. Je me trompe, l'enseignement supérieur avait été longtemps une source de revenus pour l'Etat. En 1866, les recettes fournies par les droits d'examens balançaient à peu près les dépenses. L'empire français entretenait 53 Facultés et 3 Ecoles supérieures, en tout 408 chaires, pour la somme de 221,154 fr. Chaque chaire, y compris le professeur et son entretien, lui revenait annuellement à 541 fr. 55 c. En aucun autre Etat de l'Europe on n'aurait pu trouver un enseignement supérieur plus économique.

Il a fallu, Messieurs, l'année terrible pour ouvrir les yeux à la France. Alors seulement elle a compris la nécessité nationale de l'enseignement supérieur comme des autres ordres d'enseignement, et elle a donné à ses représentants la mission de le doter richement et de le réorganiser. Faut-il vous énumérer les rapides progrès accomplis en moins de neuf années ? Trois nouvelles Facultés de droit ; quatre nouvelles Facultés de médecine ; des chaires de botanique, de géographie, d'archéologie ; 70 conférences instituées dans les diverses Facultés ; le traitement des professeurs accru ; des bourses de voyage permettant aux élèves de nos grandes écoles qui se sont le plus particulièrement distingués dans les concours, de visiter les universités, les bibliothèques, les musées de l'étranger ; des bourses d'études accordées à des étudiants ou à des maîtres ; une heureuse extension donnée aux travaux pratiques ; la dépense nette de l'Etat en faveur de l'enseignement supérieur portée de 250,000 fr. à 3 millions 900 mille ; des observatoires nouveaux ; une Ecole archéologique fondée à Rome. De tous côtés des constructions nouvelles, des agrandissements ou des réparations des anciens bâtiments ; les villes contribuant à l'envi à toutes ces dépenses

patriotiques. Voilà, Messieurs, ce qu'a déjà fait pour l'enseignement supérieur la France républicaine, et ce n'est là, dans sa pensée, qu'un modeste commencement.

Une autre chose nouvelle a été faite encore, la liberté de l'enseignement. La Convention avait inscrit la liberté en tête de son décret fondamental de l'instruction nationale. Dans l'article premier de son décret d'organisation générale de l'Université, NAPOLÉON inscrit le monopole, et l'on prétend quelquefois encore que nous sommes les restes de l'Université impériale. Non, Messieurs, non, nous datons, comme la France contemporaine, de 1789, de la Constituante, qui formula solennellement la première la nécessité d'un enseignement public. Aussi n'avons-nous pas plus le goût du monopole que nous n'avons peur de la liberté. Nous savons que la liberté est non-seulement un stimulant puissant pour le progrès des études, mais qu'elle est la vie même d'un peuple. Cette liberté, toutefois, nous la voulons générale, égale pour tous; nous n'admettons pas que, sous prétexte de liberté, on impose la servitude des intelligences ou des cœurs, qu'on use de la liberté pour en réclamer l'anéantissement, car elle est essentiellement réciproque, et c'est s'en rendre soi-même indigne que de prétendre la refuser aux autres. Nous croyons que l'enseignement supérieur doit être libéralement ouvert à toutes les doctrines ayant un caractère scientifique. Nous pensons en même temps que la patrie doit passer avant les préoccupations de parti, et qu'il y a des lois auxquelles tous doivent obéissance. Nous sommes de notre temps. Nous sommes de notre pays.

MESSIEURS,

Notre devoir le plus important me paraît être de faciliter la tâche de notre chef, M. le Ministre de l'instruction publique, en nous groupant autour de lui. Chaque réunion de maître est une famille, dont la première vertu est la concorde, la communauté de sentiments et d'efforts. J'ai été touché récemment d'apprendre que les professeurs du Collège de Béthune s'étaient associés et cotisés pour créer une bibliothèque. Cet exemple mérite d'être cité publiquement. N'est-il pas vrai que l'entente sincère est précieuse, qu'une tâche est plus légère quand on la sent partagée de bon cœur par tous ses collègues, que chacun gagne à la considération de tous?

Ce sont toutes ces familles diverses des Facultés, des Lycées et Collèges, des Ecoles, qui, en se groupant, forment un seul corps animé d'une seule âme, l'Université. La séparation absolue des trois ordres, primaire, secondaire et supérieur, était bonne au temps où la société elle-même se croyait divisée en classes ennemies. Ce malentendu n'a plus de raison d'être. Comblons tous ces fossés inutiles, abattons toutes ces barrières vermoulues. Soyons comme la nation elle-même, qui est une et indivisible.

Les professeurs se doivent des services mutuels. Tel qui enseigne la géologie au Lycée ou à la Faculté, entreprend-il de créer une collection de minéraux? Il est tout naturel qu'il s'adresse à ses collègues, les instituteurs ou les maîtres des Collèges qui ont toutes sortes de moyens aisés et économiques de se procurer des échantillons des roches du pays. A son tour l'instituteur aspire-t-il au baccalauréat? Le maître du Collège se prépare-t-il à la licence? il n'est pas moins légitime qu'il obtienne le concours de son confrère du Lycée ou de la Faculté. On pourrait citer vingt autres exemples des rapports journaliers qui peuvent s'établir utilement entre les maîtres des divers ordres d'enseignement. M. le Doyen des lettres vous dira tout à l'heure avec quel dévouement la Faculté de Douai a entrepris le rude labeur de la préparation aux examens de la licence et de l'agrégation, avec quelle inépuisable sympathie elle accueille tous les travailleurs de bonne volonté, les instruit, les encourage, soit par des leçons et des conférences, soit par correspondance, en corrigeant leurs travaux et en leur prodiguant à distance des observations et des conseils. Voilà, Messieurs, de la bonne et sérieuse fraternité.

Les élèves, les jeunes Français ont plus à gagner encore que leurs maîtres à l'accord parfait des trois ordres d'enseignement. Si l'Etat ne doit à tous que l'enseignement primaire, cet instrument nécessaire de l'exercice du suffrage universel, l'intérêt suprême de la patrie exige qu'il n'y ait aucune déperdition de forces dans l'ensemble de la nation. L'instituteur n'est donc pas seulement chargé de donner l'enseignement primaire; il lui appartient encore d'observer ses élèves avec le plus grand soin, d'étudier, d'éveiller leurs facultés naissantes, de trier parmi les mieux doués, ceux qui pourront occuper utilement une place dans l'enseignement secondaire. Les maîtres de nos Collèges et de nos Lycées procèdent à leur tour à un choix plus sévère et conduisent les meilleurs jusqu'aux diplômes qui ouvrent les portes de l'enseignement supérieur. L'élite seule arrive jusqu'aux Facultés et y reçoit une culture spéciale ou plus raffinée, appropriée aux fonctions les plus délicates de l'ordre social. En d'autres termes, dans une République démocratique telle que la nôtre, le but de l'éducation nationale est d'élever progressivement les intelligences les plus parfaites et d'opérer dans la jeunesse une sélection rationnelle conforme à la justice et au bien de la France.

Le mécanisme de l'Université s'adapte parfaitement au fonctionnement d'une instruction publique ainsi comprise. Que les communes, que les cantons, les départements et l'Etat, secondés par des associations privées et par les libéralités de particuliers éclairés, instituent des bourses en nombre suffisant, et l'on verra ce dont l'Université est capable, et l'on verra en même temps, combien de talents ignorés peuvent naître et se développer, qui jusqu'ici périssaient faute de soins. En 1772, un pauvre charpentier de Lille avait été mandé par un riche seigneur pour réparer son château; il avait emmené son fils avec lui. Le comte d'HESPEL (c'était le nom du châtelain) fut très-vivement frappé des dispositions de l'enfant

pour le dessin ; il le prit sous sa protection et l'envoya à l'école académique de Lille. Quinze ans après , le fils du pauvre charpentier était un grand peintre, c'était votre WICAR.

Le service que ce grand seigneur rendit à un jeune ouvrier, l'Université , organe de l'Etat, pourra le rendre à tous les WICAR de l'avenir, le jour où elle sera suffisamment dotée. Alors la France aurait une aristocratie. Or, les anciennes aristocraties ont donné leur mesure et rempli leur temps. L'aristocratie nouvelle, la seule compatible avec les institutions républicaines, la seule conforme à la justice , c'est l'aristocratie de la science et de l'art, ouverte à tous, faite pour tous, celle des plus instruits, celle des plus capables , celle qui réalisera suivant l'expression grecque, le gouvernement des meilleurs.

Cette aristocratie, Messieurs, c'est l'enseignement primaire qui la cherche, l'enseignement secondaire qui la trouve, l'enseignement supérieur qui la forme.

Et vous, Messieurs les étudiants, qui pour votre part la représentez déjà, rappelez-vous que la persévérance, le travail sont plus que jamais les vrais moyens de parvenir. Rappelez-vous ce que le fondateur des écoles de l'ancienne France, l'empereur Charlemagne disait un jour aux étudiants de son palais, dont il prenait la peine, dit-on, de corriger lui-même les compositions en prose et en vers. Faisant passer à sa droite les enfants de moindres familles qui l'avaient satisfait par leur application et leur savoir, il les encourageait, leur promettait les plus hauts emplois. Puis, se tournant à gauche, vers les fils des principaux de la nation qui ne brillaient que par leur fatuité. « Quant à vous, s'écriait-il, enfants délicats et tout gentils, qui vous reposez sur votre naissance et votre fortune, vous avez négligé mes ordres et le soin de votre propre gloire dans vos études; vous avez préféré vous abandonner à la mollesse, au jeu, à la paresse ou à de futiles occupations. Par le Dieu du ciel, permis à d'autres de vous admirer ! Pour moi, je fais peu de cas de votre noblesse et de votre beauté. Sachez et retenez bien ceci : c'est que si vous ne réparez point promptement par une application vigilante votre négligence première, vous n'obtiendrez rien de moi. »

Ce discours menaçant, l'Université le tient sous une autre forme tous les trimestres, dans les examens ; elle le répète dans les Concours, et vous le connaissez bien. La France entière pourrait finir par l'apprendre. Mais il y a cette heureuse et grande différence entre le temps des Carlovingiens et le nôtre, qu'alors, suivant un emblème fort exact, un seul tenait tout l'empire en sa main et décidait des destinées de tous, tandis que les garanties de stricte équité n'ont jamais été plus parfaites que de nos jours. Qui que vous soyez, jeunes gens, l'Université est une mère bonne et juste pour vous. Elle vous juge, non d'après votre origine, mais d'après les résultats de vos travaux. Elle ne veut aujourd'hui que se réjouir de vos succès.

§ 2. — Faculté des Sciences

Nous détachons du rapport lu par l'honorable M. VIOLLETTE, doyen de la Faculté, dans la séance de rentrée des Facultés, les passages suivants, qui font connaître la marche de l'enseignement de cette Faculté en 1879.

COLLATION DES GRADES

Le nombre des candidats qui se sont présentés devant la Faculté, tant pour le baccalauréat que pour la licence, a été de 409. Les résultats des examens sont consignés dans les tableaux suivants :

L I C E N C E

SESSIONS	SCIENCES MATHÉMATIQUES			SCIENCES PHYSIQUES			SCIENCES NATURELLES			Examinés	Ajourrés	Admis
	Examinés	Ajourrés	Admis	Examinés	Ajourrés	Admis	Examinés	Ajourrés	Admis			
Novembre 1878 . .	2	1	1	1	1	3	2	1
Juillet 1879. . . .	5	3	2	2	1	1	2	.	2	9	4	3
<i>Totaux.</i>	7	4	3	3	2	1	2	.	2	12	6	6

Six candidats ont donc été admis au grade, soit 50 p. $\frac{0}{0}$

BACCALAURÉAT

NATURE des EXAMENS	SESSIONS	Examinés	Ajournés	Admis	NOTES OBTENUES				TOTAL	MOYENNE
					Très-bien	Bien	Assez bien	Passable- ment		
Baccalauréat complet.	Novembre 1878 . . .	71	46	25	.	.	4	21	25	30,17 p. 0/0
	Avril 1879.	67	50	17	.	.	2	15	17	
	Juillet 1879	210	147	63	.	2	14	47	63	
	<i>Totaux</i>	348	243	105	.	2	20	83	105	
Baccalauréat restreint.	Novembre 1878 . . .	14	12	2	.	.	.	2	2	24,48 p. 0/0
	Avril 1879.	18	13	5	.	.	2	3	5	
	Juillet 1879	17	12	5	.	.	.	5	5	
	<i>Totaux</i>	49	37	12	.	.	2	10	12	
Total général . . .	397	280	117	.	2	22	93	117	27,32 p. 0/0	

La note très-honorable Bien a été décernée à MM. RAVISÉ, Auguste-Louis, élève du Lycée de Lille,
et LEMAIRE, Georges-Louis-François, élève du Collège de Cambrai.

Les candidats qui ont été jugés dignes du grade sont, pour la licence ès-sciences mathématiques :

MM. FRANÇOIS, maître-répétiteur au Lycée de Lille.
MARTINAGE, id. id.
MACQUIN, élève boursier à la Faculté.

Pour la licence ès-sciences physiques :

M. MAROILLE, maître-répétiteur au Lycée de Lille.

Pour la licence ès-sciences naturelles :

MM. BOURIEZ, élève boursier à la Faculté.
ROUX, id. id.

Doctorat. — Voici la troisième thèse sortie depuis six ans de l'Institut zoologique de Lille, complété par la station maritime de Wimereux. Aucun des laboratoires de Paris n'en a produit autant dans le même laps de temps malgré les ressources beaucoup plus considérables dont ils disposent tous. Nous félicitons donc M. Paul HALLEZ de son succès. Mais qu'il nous soit permis aussi, à cette occasion, de féliciter ses maîtres qui, mus par un sentiment de délicatesse et confiants d'ailleurs dans la force de leur élève, ont voulu que son triomphe ait lieu à la Sorbonne, sur un plus vaste théâtre et devant des juges dont la sentence ne pouvait être influencée par des sentiments d'amitié ou de tendresse pour les nouvelles doctrines du candidat.

Bourses de licence. — L'institution si libérale des bourses d'étude près les Facultés, a déjà produit les meilleurs résultats; onze boursiers ont été attachés en 1878-79 à la Faculté des sciences de Lille; ce sont :

Pour les sciences mathématiques :

MM. AUBERT.
GIR.
MACQUIN.
RÉGNIEZ

Pour les sciences physiques :

MM. BONNET.
BILLET, Henri.
DELORY.

Pour les sciences naturelles :

MM. BILLET, Albert.

BOURIEZ.

MÉRIAUX.

ROUX.

La Faculté a été très-satisfaite du travail et de l'assiduité de la plupart de ces élèves ; elle félicite MM. MACQUIN, BOURIEZ et ROUX, qui ont subi avec succès, dès leur première année, les épreuves de la licence ès-sciences.

M. MÉRIAUX, dont l'aptitude pour les sciences naturelles n'était pas suffisante, a dû donner sa démission de boursier.

Enseignement pratique.

Les conférences et manipulations ont eu lieu comme à l'ordinaire dans les laboratoires de la Faculté.

Les excursions de géologie et les herborisations dirigées par MM. les professeurs GOSSELET et BERTRAND, ont été suivies par un nombre considérable d'étudiants.

Le laboratoire de botanique est de création toute récente : il a été installé à la Halle aux Sucres, vu l'impossibilité de le loger à la Faculté même. Bientôt les élèves, attirés par les travaux qui s'y exécutent, sont devenus trop nombreux, et il a fallu les partager en deux séries, travaillant à tour de rôle. L'Administration municipale, émue de cet état de choses, vient de décider un agrandissement du laboratoire, en attendant la construction de l'Institut botanique du jardin de Saint-Maurice.

Cette année, trois élèves licenciés ès-sciences naturelles fréquentent le laboratoire dans le but de poursuivre des recherches originales pour leur thèse de doctorat.

Cet enseignement, du reste, a porté ses fruits : deux de nos boursiers, MM. BOURIEZ et ROUX, ont subi avec succès les épreuves de la licence ès-sciences naturelles à la session de Juillet dernier.

M. DEBRAY, licencié ès-science de la Faculté de Paris, vient au laboratoire étudier les algues, c'est-à-dire tous les végétaux que les auteurs rapportent aux cryptogames cellulaires, à l'exception des muscinées.

Récompenses et distinctions.

Deux membres de la Faculté, MM. BOUSSINESQ et GOSSELET, ont été du nombre assez restreint des professeurs de l'enseignement supérieur auxquels M. le Ministre de l'instruc-

tion publique a décerné une médaille de vermeil à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878 pour les travaux originaux qu'ils ont publiés dans le courant des dernières années ; au nom de la Faculté, je leur adresse mes plus cordiales félicitations.

Enfin, M. SOUILLART a été nommé officier de l'instruction publique par arrêté en date du 17 Septembre 1879.

§ 3 Faculté de médecine.

RAPPORT DE M. LE DOYEN PAR INTÉRIM

Lille, le 15 Février 1880.

Monsieur le MAIRE,

Je m'empresse de déférer au désir exprimé dans votre dépêche du 3 Février, et de vous adresser quelques détails sur le fonctionnement de la Faculté de médecine pendant l'année 1879. Ces indications, nécessairement sommaires, suffiront néanmoins à vous prouver que la Faculté a mesuré toute l'étendue des devoirs que lui créait le concours si généreux et si libéral de la Ville pour le développement de ses différents services. Je rangerai sous quatre chefs principaux les faits scolaires dont j'ai à vous entretenir :

- 1.° *Personnel enseignant et administratif ;*
- 2.° *Population scolaire ;*
- 3.° *Statistique des examens ;*
- 4.° *Laboratoires et Bibliothèque.*

I. Personnel enseignant et administratif.

Pendant l'année 1879, qui nous occupe, le personnel enseignant comprenait quatorze professeurs titulaires et cinq professeurs détenant leurs chaires respectives à titre de chargés de cours. Il comprenait en outre un Agrégé, cinq Docteurs en médecine chargés des fonctions d'Agrégé, quatre chargés de Cours complémentaires, trois Maîtres de conférences. Le personnel enseignant a été secondé dans sa tâche par un certain nombre d'auxiliaires : un Bibliothécaire, deux Chefs des travaux, un Prosecteur d'anatomie, trois Chefs de clinique, deux Préparateurs de chimie, deux Aides d'anatomie, quatre Aides préparateurs.

Le personnel administratif se composait du Doyen de la Faculté, de deux Professeurs chargés, sous le titre d'Assesseurs, de l'assister et, au besoin, de le suppléer dans ses fonctions, et du Secrétaire de la Faculté. A cette partie du personnel se rattache un commis aux écritures.

Enfin le personnel inférieur est demeuré composé d'un Appariteur, de trois concierges (répartis entre les trois bâtiments occupés par la Faculté) et de trois garçons de Laboratoire.

De récents décrets présidentiels ou arrêtés ministériels, postérieurs à la fin de l'année 1879, ont légèrement modifié la répartition du personnel enseignant proprement dit; la vingtième chaire, qui était restée inoccupée pendant les trois premières années de la Faculté, est actuellement pourvue de son titulaire, et les vingt chaires se trouvent partagées entre seize titulaires et quatre chargés de cours.

II. Population scolaire.

Pendant l'année 1879, la population scolaire moyenne se décomposait de la manière suivante :

ASPIRANTS	Elèves en cours d'inscriptions	Elèves en possession de toutes leurs inscriptions, mais se trou- vant en cours d'examens	Auditeurs bénévoles	TOTAUX
au Doctorat	86	28	10	124
au diplôme supérieur de Pharmacien . .	2	»	1	3
au grade de Pharmacien de 1. ^{re} classe . .	15	7	»	22
à l'Officiat	42	9	11	62
au grade de Pharmacien de 2. ^e classe . .	53	24	11	88
<i>Total</i>	198	68	33	299

Pendant le semestre d'été, 15 aspirantes sages-femmes se sont ajoutées à l'effectif relaté ci-contre, ce qui donnait une population scolaire totale de 314 élèves.

Je m'empresserai de faire observer, pour prévenir une objection possible, qu'aucun des élèves de la colonne n.º 2 n'est compris dans ceux de la colonne n.º 1, qu'aucun de ceux de la colonne n.º 3 n'est compris parmi ceux de l'une des deux premières; en sorte que ce sont bien 299 élèves auxquels la Faculté a donné son enseignement pendant l'année 1879 écoulée.

Cet effectif, obtenu dès la troisième année d'existence de la Faculté, est satisfaisant, et plein de promesses pour l'avenir. Il est vraisemblable que si des difficultés, maintenant aplanies, n'avaient retardé l'édification des bâtiments qui nous sont destinés, j'aurais à accuser des chiffres notablement supérieurs à ceux qui sont contenus dans le tableau ci-dessus. L'époque à laquelle la Faculté pourra prendre possession de nouveaux laboratoires étant désormais prochaine, nous avons le droit de compter, pour une date peu éloignée, sur un important accroissement de notre population scolaire.

III. Statistique des examens.

La statistique de nos examens probatoires, que vous trouverez ci-dessous, comprend les examens de l'année *scolaire* 1878-1879, c'est-à-dire du 4.^e trimestre 1878, des 1.^{er}, 2.^e et 3.^e trimestres de l'année 1879. Mais comme le nombre des examens du 4.^e trimestre 1879 n'a pas différé sensiblement de celui des examens du 4.^e trimestre 1878, vous pouvez considérer ce tableau comme représentant sans erreur appréciable le total des examens probatoires subis devant la Faculté du 1.^{er} Janvier au 31 Décembre 1879.

	1 ^{er} examen	2 ^e examen	3 ^e examen	4 ^e examen	5 ^e examen	Thèse	TOTAUX
Doctorat	26	13	12	4	6	7	68
Pharmacie (1. ^{re} classe) .	12	10	12	»	»	»	34
Officiat.	10	14	22	»	»	»	46
Pharmacie (2. ^e classe) .	27	24	27	»	»	»	78
Sages-femmes (1. ^{re} classe)	8	8	»	»	»	»	16
— (2. ^e classe).	7	»	»	»	»	»	7
<i>Total</i>	90	69	73	4	6	7	249

En dehors de ces examens dits *probatoires* ou *de fin d'études*, la Faculté a fait passer des examens de fin d'année à tous les élèves des trois premières années de Doctorat et des deux premières années de l'Officiat et de la Pharmacie.

IV. Laboratoires et Bibliothèque.

Malgré l'incommodité de nos locaux actuels, plusieurs laboratoires d'études sont restés, l'année dernière, ouverts aux élèves, qui y ont été exercés, sous la direction du Professeur, du Chef de travaux, du Maître de conférences compétent, aux travaux pratiques qui sont le complément ou la contre-épreuve nécessaire de l'enseignement reçu dans les amphithéâtres de cours.

L'amphithéâtre d'anatomie, les laboratoires de physiologie, d'anatomie pathologique, de manipulations chimiques ont fourni à l'élite de nos élèves les moyens de se livrer à des recherches personnelles, ou de s'exercer à des manipulations sans lesquelles l'enseignement théorique resterait lettre morte. Spécialement, en ce qui concerne les travaux pratiques de chimie, tous les élèves de première année de Doctorat et des deux premières années de Pharmacie ont fréquenté régulièrement le laboratoire des travaux chimiques et pharmaceutiques, dirigé par le Chef des travaux, et, en outre, les titulaires des deux chaires de chimie médicale ont admis dans leur laboratoire particulier un petit nombre d'élèves pour les appliquer, sous leurs yeux, à des recherches spéciales.

Je m'occupe actuellement de l'organisation d'un laboratoire des cliniques établi dans de bonnes conditions et où les recherches expérimentales, accessoires de l'enseignement clinique, puissent s'effectuer commodément.

La Bibliothèque de la Faculté, que nous complétons graduellement dans la mesure de nos ressources annuelles, contient actuellement plus de 7,000 volumes. Nos étudiants y ont à leur disposition des encyclopédies étendues, des publications d'un prix souvent fort élevé, dont ils ne pourraient faire l'acquisition. Enfin les maîtres eux-mêmes trouvent dans cette bibliothèque, avec les publications périodiques qui les tiennent au courant des progrès de la science, toutes sortes de ressources pour les recherches bibliographiques que leur cours peut rendre nécessaires.

Tels sont, Monsieur le Maire, les faits scolaires qui m'ont paru pouvoir vous être signalés utilement pour la rédaction du rapport d'ensemble que vous vous proposez de publier.

Veillez agréer, etc.

Le Doyen par intérim,

WANNEBROUCQ.

Compte des Recettes et des Dépenses pendant l'exercice 1879

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

Vu :

Le décret du 12 Novembre 1875, qui institue une Faculté mixte de médecine et de pharmacie dans la ville de Lille,

ARRÊTE :

Le compte définitif des dépenses et des recettes effectuées dans la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille, pendant l'année 1879 est réglé conformément au tableau ci-joint :

EN DÉPENSES

A la somme de deux cent vingt-cinq mille sept cent trente trois francs quatorze centimes.

EN RECETTES

A la somme de soixante-six mille six cent soixante francs.

EN EXCÉDANT DE DÉPENSES

A la somme de cent cinquante neuf mille soixante treize francs quatorze centimes.

Fait à Paris, le 19 Juillet 1880.

Jules FERRY.

Pour ampliation :

Le Directeur de l'Enseignement supérieur,

Illisible.

FACULTÉ MIXTE DE MÉDECINE & DE PHARMACIE DE LILLE

Compte des dépenses et des recettes effectuées par l'Etat pendant l'exercice 1879

TITRE I.^{er} — DÉPENSES.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES		Dépenses effectuées	TOTAUX
ART. I. ^{er} — Personnel enseignant.			
	Traitement annuel		
Chaire de clinique médicale	M. Cazeneuve , prof ^r titulé 8,000 f.	8 000	
— de clinique chirurgicale	M. Parise 8,000	8.000	
— de chimie médicale et toxicologie	M. Garreau 8,000	8.000	
— de pathologie chirurgicale	M. Morisson 7,000	4.491 64 ^a	
	M. Folet 6,000	500 ^b	
— de clin. obstétricale et accouchem.	M. Pilat 7,000	7.000	
— de clinique chirurgicale	M. Houzé de l'Aulnoit ... 7,000	7.000	
— de clinique médicale	M. Wannebroucq 6,000	6.666 67 ^c	
	7,000		
— de physiologie	M. Morat 6,000	6.666 67 ^d	114.291 68
	7,000		
— de thérapeutique et matière médic.	M. Joire 6,000	6.000	
— de médecine opératoire	M. Paquet 6,000	6.000	
— d'hygiène	M. Arnould 6,000	6.000	
— d'anatomie	M. Folet 6,000	5.500 ^e	
— de chimie organique	M. Lescœur 6,000	6.000	
— d'histologie et anatomie patholog.	M. Kelsch (chargé du cours) 5,000	4.216 67 ^f	
— de pathologie médicale	M. Hallez 5,000	5.000	
— de pharmacie et pharmacologie	M. Lotar 5,000	5.000	
— de médecine légale	M. Baggio ... 5,000	4.250 03 ^g	
— de physique médicale	M. Terquem 5,000	5.000	
— d'histoire naturelle	M. Giard 5,000	5.000	
— de pathologie générale	M. N 6,000	"	
<i>A reporter</i>			114.291 68

(a) Du 1.^{er} Janvier au 21 Août, date du décès. — (b) Mois de Décembre. — (c) Taux annuel de 6,000 francs jusqu'au 30 Avril et de 7,000 francs à partir du 1.^{er} Mai jusqu'au 31 Décembre. — (d) Même observation. — (e) Du 1.^{er} Janvier au 30 Novembre. — Transféré dans la chaire de pathologie chirurgicale à dater du 1.^{er} Décembre avec le même traitement (*voir plus haut*). — (f) Du 18 Avril au 31 Décembre. — (g) Du 1.^{er} Janvier au 5 Novembre, date du décès.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES	Dépenses effectuées	TOTAUX
<i>Report</i>		114.291 68
Traitements annuels		
Cours complément ^{re} des maladies mentales et nerveuses M. Bouteille..	1,500	1 500
— des maladies des yeux M. Cuignet...	1,500	1 500
— des malad. cutanées et syphilitiq. M. Castelain.	1,500	1 500
— des maladies des enfants M. Castiaux.	1,500	1 500
Agrégé M. Puel.....	3,000	3 000
Chargés des fonctions d'agrégé MM. Bouteille, Castelain, Dumon, Castiaux, Thibaut.....	2,500	12 500
Maitres de conférences..... M. Puel (accouchements).....	3,000	3 000
M. Morel (chimie).....	3,000	3 000
M. P. Hallez (histoire naturelle)....	3,000	3 000
ART. II. -- Administration.		
Doyen (préciput)..... M. Cazeneuve.....	1,000	1 000
Secrétaire agent comptable..... M. de Valon.....	4,000	4 000
ART. III. — Fonctionnaires, Employés.		
Bibliothécaire... M. Ozil.....	2,500	2 500
Chefs de travaux..... MM. Demon et Thibaut.....	2,000	4 000
Chefs de clinique..... MM. Looten, Gorez, Patoir.....	1,000	3 000
Prosecteur..... M. Wertheimer.....	1,200	1 200
Préparateurs..... MM. Machelart, Godron.....	1,200	2 300 ⁽¹⁾
Commis..... M. Hugonin.....	1,500	1 500
Aides d'anatomie..... MM. Chotin, Caudrelier.....	600	1 200
Aides prépar. ^{rs} MM. Batteur, de Guerne, Robillard, Emmanuel	600	2 400
ART. IV. — Gens de service.		
Appariteur..... M. Duval.....	1,000	1 000
Concierges..... MM. Barthélemy et Lhommedieu..	1,000	2 000
	Rouzé.....	800
	Lesaffre.....	900
Garçons de salle.....	Krebs.....	900
	Mittenaere.....	720 et 800
		760 ⁽²⁾
<i>A reporter</i>		174.251 68

(1) M. Godron, à partir du 1^{er} fév. au 31 déc. 1,100
M. Machelart, toute l'année 1,200
Total 2,300

(2) Taux annuel de 720 fr. jusqu'au 30 Juin, taux de 800 fr. à partir du 1^{er} Juillet jusqu'au 31 Décembre.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES	+	Dépenses effectuées	TOTALS
<i>Report</i>			174.251 68
Crédits alloués			
ART. V. — Enseignement.			
Dépenses de menus appareils, de produits et de manipulations pour les différents cours.....	8.000	8.001 02	
Acquisition, entretien et réparation des instruments et objets appartenant aux collections.....	8.000	7.997 71	
Abonnements aux journaux, acquisition de livres pour les examens, frais de reliure.....	2.200	2.189 45	32.233 72
Ecole pratique { Dissections.....	1.500	1.498 89	
{ Manipulations chimiques.....	8.000	7.964 35	
Frais de manipulation des candidats au troisième examen de fin d'études (pharmacie).....	3.100	3.098 45	
Laboratoires de cliniques (médecine).....	1.500	1.483 85	
ART. VI. — Matériel.			
Chauffage des amphithéâtres, salles, etc.....	1.800	1.734 85	
Eclairage.....	1.500	1.500	
Entretien des bâtiments.....	500	323 80	6.587 57
Entretien et réparation du mobilier.....	800	788 46	
Impressions, frais de bureau, papeterie.....	1.300	1.281 65	
Dépenses imprévues.....	1.000	958 81	
ART. VII. — Dépenses diverses.			
Bibliothèque et collections (Emploi des sommes restées vacantes sur les crédits du personnel, de l'enseignement et du matériel).....	12.290 26	12.032 28	12.032 28
Achat de livres.....		283 15	
Distribution des prix { Médailles.....	1.000	47 29	627 89
{ Frais matériels de distribution des prix.....		297 45	
<i>Total général</i>			225.733 14

Une décision ministérielle du 3 Décembre 1879 a autorisé l'affectation à l'accroissement des collections des reliquats disponibles, sur les différents articles du Budget de la Faculté. Ce reliquat s'élevant à 12,290 fr. 26, n'a été employé que jusqu'à concurrence de 12,032 fr. 28.

TITRE II. — RECETTES ENCAISSÉES PAR LE TRÉSOR.

Médecine

Inscriptions. — Civils 14,610. — Militaires 570.	15.180	
Droits de bibliothèque. — Civils 1,217 50. — Militaires 47 50.	1.265	
Examens et thèses. — Civils 10,730. — Militaires 150	10.880	
Certificats d'aptitude.	4.245	34.150
Diplômes et visa	1.800	
Travaux pratiques obligatoires. — Civils 595. — Militaires 60.	655	
Rétributions facultatives.	125	

Pharmacie

Inscriptions	7.590	
Droits de bibliothèque	700	
Travaux pratiques	4.450	
Examens	13.930	32.510
Certificats d'aptitude.	3.040	
Diplômes et visa	2.800	
Conférences facultatives	
Frais matériels de manipulations	

Total général. 66.660

RÉCAPITULATION

TITRE I. ^{er} — Dépenses.	225.733 14
TITRE II. — Recettes	66.660 .

Arrêté le présent compte :

En dépenses, à la somme de deux cent vingt-cinq mille sept cent trente-trois francs quatorze centimes ;

En recettes, à la somme de soixante six mille six cent soixante francs ;

En excédant de dépenses, à la somme de cent cinquante-neuf mille soixante-treize francs quatorze centimes.

Paris, le 19 Juillet 1880.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Jules FERRY.

§ 4. Cours détachés des Facultés des lettres et de droit.

Nous extrayons du rapport déjà signalé de M. VIOLLETTE, les renseignements ci-après sur les cours détachés des Facultés de Douai, et annexés à la Faculté des sciences de Lille :

- » Les cours littéraires, annexés à la Faculté, ont subi quelques modifications nécessitées
- » par l'état de santé de M. COLINCAMP, notre regretté collègue de la Faculté des lettres.
- » M. MOY a retrouvé dans la chaire de littérature française le même public sympathique qui,
- » je dois le dire à la plus grande louange du professeur, n'est pas encore consolé de l'inter-
- » ruption de ses savantes leçons sur les César. M. COURDAVEAUX, professeur de littérature
- » grecque à la Faculté des lettres de Douai, est venu spontanément combler la lacune laissée
- » dans notre enseignement en nous parlant du Théâtre des Grecs; le public s'est empressé de
- » répondre à la généreuse initiative du savant professeur, et je crois être ici l'interprète des
- » sentiments de tous en lui adressant mes sincères remerciements.
- » Le cours d'économie politique a été interrompu pendant l'année 1879.

CHAPITRE XIX

ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES

L'enseignement des langues vivantes a reçu une nouvelle et plus heureuse organisation pour l'année scolaire 1879-80. Les cours d'anglais et d'allemand ont été séparés et confiés à des professeurs spéciaux. Nous donnons ci-après l'arrêté de réorganisation :

LE SÉNATEUR, MAIRE DE LILLE

VU

La loi du 18 Juillet 1837, art. 11 et 12 ;

L'arrêté municipal du 27 Novembre 1872, instituant des cours publics pour l'enseignement des langues vivantes ;

CONSIDÉRANT :

Que ces cours ont été créés surtout en vue de vulgariser la connaissance des langues étrangères parmi les employés de commerce et de l'industrie ;

Qu'il y a lieu par suite de donner à l'enseignement de la langue allemande un développement égal à celui de la langue anglaise ,

ARRÊTE :

ARTICLE 1.^{er}

Les cours publics de langues étrangères sont réorganisés comme suit :

Cours des hommes.

<i>Anglais</i>		<i>Allemand</i>
Un cours élémentaire.		Un cours élémentaire.
Un cours supérieur.		Un cours supérieur.

Cours des dames

<i>Anglais.</i>		<i>Allemand.</i>
Un cours élémentaire.		Un cours élémentaire.
Un cours supérieur.		Un cours supérieur.

ARTICLE 2

L'enseignement de la langue anglaise et de la langue allemande est placé, pour chacune des deux langues, sous la responsabilité d'un directeur spécial, chargé en même temps de professer les cours supérieurs.

Les cours élémentaires sont faits sous leur direction et leur surveillance par les professeurs adjoints.

Il est donné, par semaine, deux leçons d'une heure au moins dans chaque cours, tant élémentaire que supérieur.

ARTICLE 3

Les traitements du personnel sont fixés comme suit :

<i>Langue anglaise :</i>		<i>Langue allemande :</i>
Le directeur. 1.500 fr.		Le directeur. 1.200 fr.
2 Profes.-Adjoints à 300 fr. 600 fr.		2 Profes.-Adjoints à 300 fr. 600 fr.

ARTICLE 4

Les cours d'anglais et d'allemand se font :

Pour les hommes : à l'école primaire supérieure de garçons, rue du Lombard.

Pour les dames : à l'école primaire supérieure de filles, boulevard de la Liberté

ARTICLE 5

Sont nommés :

Cours d'anglais

Directeur : M. GUESNON , professeur d'anglais au Lycée.
Professeurs-Adj. { M. CAUDRELIER , Instituteur.
 { M. HERMANT, commis de l'Inspection académique.

Cours d'allemand

Directeur : M. MEYER, ancien professeur d'allemand au Lycée.
Professeurs-Adj. { M. SPEDER père , Directeur de l'école de la rue des Urbanistes
 { M. SPEDER fils, Instituteur-Adjoint, id.

Hôtel-de-Ville, le 3 Octobre 1879.

Le Sénateur-Maire ,

Jules DUTILLEUL.

L'organisation nouvelle n'ayant commencé à fonctionner qu'avec l'année scolaire 1879-1880, nous attendrons l'année prochaine pour apprécier ses résultats.

CHAPITRE XX

ENSEIGNEMENT DES BEAUX-ARTS

§ I. — Écoles Académiques

ÉTAT du personnel enseignant et des élèves au 31 Décembre 1879

Date de la nomination	NOMS des PROFESSEURS	CLASSES	JOURS de leçons	Nombre d'heures des leçons	Nombre d'élèves
	MM.				
1855	COLAS	Cours de peinture	chaque jour	4	15
	id.	Modèle vivant	id.	2	20
	id.	Bosse	id.	2	17
1875	DARCQ, professeur-adj.	Dessin de la figure	id.	2	58
	DARCQ	Sculpture	id.	2	19
1870	VANRISCOTTE	Dessin géométrique	id.	2	37
	id.	Géométrie élémentaire	trois jours	2	48
	id.	Géométrie descriptive	deux jours	2	21
1878	VANDENBERGH	Architecture et ouvriers	chaque jour	2	44
1870	DUBUISSON	Dessin linéaire	id.	2	36
	id.	Ornement	id.	2	51
	id.	Perspective	Dimanche	2	39
	id.	Perspective	Jeudi	2	19
1873	LECAT	Dessin élémentaire	chaque jour	2	50
1878	DEGOUGE	Dessin élémentaire et tableau	id.	2	64
1854	HOUZÉ DE L'AULNOIT	Anatomie (5 mois)	Jeudi	2	56
1875	MAMET	Histoire	Lundi	1	21
		Nombre total d'élèves.....		615

§ 2. — Académie de Musique

ÉTAT du personnel enseignant et des élèves au 31 Décembre 1879

DATE de la nomination	NOMS DES PROFESSEURS	CLASSES	Jours de leçons	Durée des leçons	Nombre d'élèves		
					titulaires	auditeurs	TOTAL
14 Septembre 1875	M. Frédéric Lecocq	Harmonie (hommes et demois.)	3	2	11	.	11
1. ^{er} Octobre 1877	M^{lle} T. Verbrugge	Solfège cl. supér. Demoiselles	3	2	27	.	27
12 Mai 1866	M. A. Bar	id. id.	3	2	22	.	22
11 Octobre 1875	M^{lle} V. Bulteau	Solfège cl. élém. id.	3	2	27	.	27
12 Mai 1866	M. L. Delannoy	Solfège cl. supér. Garçons	3	2	19	.	19
20 Décembre 1872	M. E. Dienne	id. id.	3	2	17	.	17
12 Mai 1866	M. F. Lecocq	Solfège cl. élém. id.	3	2	38	.	38
Janvier 1866	M^{me} Fonrobert	Chant (cl. des demoiselles)	3	2	6	5	11
11 Avril 1855	M. Boulanger	Chant (cl. des hommes)	3	2	7	.	7
22 Octobre 1879	M. Delarroqua	Piano demoiselles 1. ^{re} cl.	3	2	10	.	10
29 Avril 1874	M^{me} Monneret	id. 1. ^{re} cl.	3	2	9	.	9
Février 1872	M^{lle} Schoutteten	id. cl. élém.	3	2	7	.	7
1. ^{er} Octobre 1875	M^{lle} Ortille	id. id.	3	2	6	.	6
1. ^{er} Octobre 1878	M^{lle} Magot	id. id.	3	2	8	.	8
id.	M^{lle} Waltier	id. id.	3	2	8	.	8
17 Décembre 1874	M. Lefebvre-Muller	Piano et Orgue (hommes)	3	2	10	1	11
12 Janvier 1858	M. Paul Martin	Violon 1. ^{re} et 2. ^e classe	3	2	20	.	20
14 Septembre 1875	M. Louis Delannoy	Violoncelle	3	2	9	.	9
1. ^{er} Octobre 1877	M. Jules Darcq	Contrebasse	3	1	5	.	5
1. ^{er} Avril 1854	M. Jules Herman	Flûte	3	1	6	.	6
id.	id.	Hautbois	3	1	3	.	3
20 Décembre 1872	M. Gaubert	Clarinette	3	2	7	.	7
Janvier 1879	id.	Saxophone	3	2	6	.	6
20 Décembre 1872	M. A. Bar	Basson	3	1	5	.	5
1. ^{er} Octobre 1872	M. A. Wybo	Cor	3	2	9	.	9
29 Avril 1874	M. Sinsoilliez	Cornet à pistons et trompette	3	2	8	.	8
Février 1878	M. E. Schillio	Classe de solfège pour adultes	3	2	45	.	45
27 Octobre 1879	M. V. Delannoy	Classe de musique d'ensemble	1	1	8	.	8
Janvier 1869	Le Concierge						
		TOTAL. . . .			363	6	369

82 demoiselles. — 139 garçons. — 45 hommes adultes. — 266 élèves effectifs.

CHAPITRE XXI

ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL , COMMERCIAL ET AGRONOMIQUE

§ 1 Ecole des Chauffeurs

Le nombre des élèves inscrits , c'est-à-dire de ceux qui ont pour but l'obtention d'un diplôme de capacité, était de 74. Celui des auditeurs libres, variant constamment, on ne peut en constater le nombre, que par leur présence, dont la moyenne a été de 12 à 15. En résumé, le nombre des auditeurs présents, a été d'environ 60.

Les élèves inscrits comportent trois séries :

Les chauffeurs mécaniciens ;

Les directeurs et contre-mâîtres ;

Enfin , les monteurs mécaniciens et chaudronniers.

Les cours ont lieu le mercredi ; c'est le jour où les chauffeurs , mécaniciens et chaudronniers ont terminé les nettoyages et autres travaux commencés le Dimanche.

Presque chaque Dimanche, le directeur fait visiter des usines diverses à ses auditeurs, afin d'appliquer et de mieux faire comprendre la théorie exposée le Mercredi.

Des diplômes supérieurs de capacité ont été délivrés par la Société des Sciences, dans sa séance solennelle du 28 Décembre, à quatre élèves pourvus du diplôme ordinaire. Il a de plus été décerné dix certificats de capacité.

L'extrait suivant du rapport sur les concours des chauffeurs donne le résumé des observations faites par le jury d'examen :

Vingt-cinq chauffeurs se sont présentés pour subir les épreuves de ce concours. Ce nombre de candidats, relativement élevé, vous fait voir, Messieurs, combien sont en estime auprès des hommes de la pratique, le diplôme et le certificat que vous leur accordez.

En règle générale, les examens sont satisfaisants. Nous avons le plus souvent à faire à des personnes qui, non-seulement ont suivi avec attention une année durant, les cours professés par M. THORAIN, mais, qui ont pour eux une longue pratique des machines à vapeur, et sont chaque jour témoins de la marche de leurs organes. — En dehors de ceux-ci, nous trouvons encore quelques personnes n'exerçant pas la profession de chauffeur, mais aptes à le devenir et à fournir dans les usines où ils travaillent, des remplaçants au cas où le chauffeur principal viendrait pour une cause quelconque à faire défaut.

Un fait significatif est venu prouver les résultats obtenus. Plusieurs d'entre nos lauréats de l'année dernière ont été demandés à M. le Professeur des cours publics pour diriger des machines motrices de sucreries ou de distilleries éloignées des grands centres. Depuis que ces hommes sont installés à leur nouveau poste, M. THORAIN a été plusieurs fois félicité sur leurs aptitudes et leur savoir-faire.

En somme après examen fait des chauffeurs présentés, nous avons accordé le diplôme de capacité à quatre d'entre eux et le certificat à dix.

§ 2 Cours municipal de droit commercial

Le cours municipal de droit commercial a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, salle des adjudications, pendant le semestre d'hiver 1879-1880.

Ce cours a réuni un nombre d'auditeurs assez variable, qui parfois, a dépassé vingt et parfois est descendu jusqu'à six. On peut fixer entre dix et quinze la moyenne des auditeurs qui l'ont suivi avec une suffisante assiduité.

Les froids rigoureux de l'hiver ont été pour quelque chose dans cette faible assiduité; mais elle paraît avoir pour cause principale l'ignorance, où se trouve sans doute une grande partie de la population, de l'existence de ce cours.

Une large publicité sera donnée à la rentrée d'Octobre prochain, afin d'appeler sur cette utile institution, l'attention de tous les intéressés.

§ 3 Cours municipaux de filature et de tissage

Les cours municipaux publics et gratuits ont commencé le 27 Novembre 1879, et ont été terminés le 11 Mai 1880.

Ils ont été suivis par un auditoire régulier de :

12	Auditeurs pour la filature du lin ;
10	— — — du coton ;
6	— le tissage.

Quatre de ces auditeurs se sont fait inscrire jusqu'à présent pour les examens que doit faire passer la Société industrielle au mois de Novembre. Quelques autres n'étaient pas décidés à les subir cette année, et plusieurs ont déclaré vouloir encore suivre les cours l'année prochaine pour ne se présenter qu'alors à ces examens.

§ 4 Institut industriel du Nord

Le succès de l'Institut continue à s'affirmer.

Le nombre de ses élèves avait varié de 95 à 102 en 1878 ; à la fin de 1879, l'effectif était de 118 élèves et dépassera 120 avant la fin de l'année scolaire. Cette progression rapide justifie les votes favorables à l'Institut successivement émis, au mois d'Août 1879, par le Conseil municipal de Lille et par le Conseil général du Nord. Elle ne laisse plus subsister aucun doute sur l'avenir de cet établissement.

Non-seulement, le nombre des élèves augmente, mais encore le niveau des études s'élève. C'est ainsi que les moyennes exigées pour l'admission dans les diverses divisions, ont pu être notablement rehaussées en 1879. Comme conséquence de cet état de choses, on voit diminuer le déficit qui résultait du départ prématuré d'élèves incapables de suivre les cours. L'esprit de corps se développe et la Société des anciens élèves de l'Institut, loin d'avoir à chercher des emplois pour les jeunes gens qui ont fini leurs études, voit affluer sur ses registres les demandes des industriels, sans pouvoir y satisfaire.

Un autre fait est à constater, c'est la tendance de plus en plus accentuée des élèves à suivre les cours de la division du génie civil. Malgré la difficulté des examens, malgré les épreuves supplémentaires imposées, malgré les nombreuses éliminations opérées à chaque classement

de fin d'année, cette division ne cesse de s'accroître; elle avait commencé avec quelques élèves seulement; elle en comptait 54 l'an dernier et elle arrête aujourd'hui à 75. Si le Conseil d'instruction ne se montrait résolu à ne laisser pénétrer dans le génie civil que les élèves assez bien doués pour en suivre les cours avec fruit, cette division absorberait rapidement toutes les autres.

Ces faits prouvent que le Conseil général du Nord et le Conseil municipal sont dans le vrai lorsqu'ils demandent le classement de l'Institut comme école nationale de génie civil. Il y a tout lieu d'espérer que, dans un avenir rapproché, le gouvernement donnera satisfaction à leurs vœux, appuyés de ceux de toute la population industrielle de la région du Nord.

Le fonctionnement de l'Institut va se simplifier par la suppression de l'école de commerce dont l'insuccès prouve que la région ne recherche pas les jeunes gens possédant une instruction commerciale étendue. Trois cours commerciaux importants seront maintenus, parce que les industriels ont besoin de devenir commerçants dans une certaine mesure; de sorte que des auditeurs libres pourront, en suivant ces cours, trouver encore à Lille une institution commerciale d'une certaine valeur.

L'école agronomique compte un élève de plus et le niveau de l'instruction y est plus satisfaisant que l'an dernier. Le Conseil général se résoudra difficilement à la suppression de de cette école, qui intéresse les nombreuses exploitations rurales du Nord, de sorte qu'il y a lieu de désirer qu'elle se développe davantage; pour contribuer à ce progrès, il serait à désirer que l'État et le département créassent des bourses entières spéciales, car le prix de l'instruction agronomique à l'Institut est inaccessible aux fils des petits cultivateurs.

En 1879, le Conseil d'Instruction a délivré aux élèves sortants 13 diplômes et 8 certificats de capacité. En 1878, le nombre des titres accordés n'avait été que de 17. Il y a donc eu une augmentation de 4 en 1879, malgré la circonspection avec laquelle le Conseil d'instruction délivre les diplômes et les certificats.

§ 5 Ecole d'arboriculture

Le Jardin fruitier, créé au point de vue de l'étude arboricole, manque de quelques éléments nécessaires pour les démonstrations pratiques de cet enseignement. Ainsi les murs qui, dans nos contrées sont de toute nécessité pour assurer la récolte de la vigne et du pêcher, y font presque totalement défaut, ce terrain étant compris dans les zones défensives de la Citadelle, zones que l'on peut espérer voir prochainement disparaître.

Mais si les espaliers sont peu nombreux, les contre-espaliers y sont largement représentés, et les arbres qui les garnissent sont dressés sous des formes différentes dans chacune des plates-bandes du Jardin fruitier. Ces formes, choisies pour la plupart parmi les plus faciles d'exécution, sont parfaitement établies, les arbres qui y sont soumis sont entretenus avec soin et donnent de très-beaux fruits.

L'une des plates-bandes du Jardin est réservée à l'étude des formes nouvelles; l'autre est spécialement consacrée aux formes bizarres et compliquées, afin d'en faire voir les inconvénients et de démontrer le peu de produit que peuvent donner les arbres ainsi torturés.

Le cours a été un peu moins bien suivi l'an dernier, probablement à cause du découragement éprouvé par les horticulteurs en voyant leurs arbres fruitiers en partie gelés, car le froid rigoureux de l'hiver dernier en a fait périr une grande quantité.

Beaucoup de jardins de la région ont perdu les deux tiers de leurs plantations. Au Jardin fruitier de la Ville les dégâts sont relativement peu importants.

Nous croyons devoir attribuer ce résultat aux soins dont les plantations ont été l'objet pendant l'été et à la perméabilité du sol, qui retient peu d'humidité; la végétation étant arrêtée au moment où sont arrivées les fortes gelées, les arbres ont mieux résisté à la gelée que ceux plantés dans des terrains compacts et humides.

Le pommier est l'essence qui a le plus souffert du froid et l'on voit même dans bien des vergers de très-gros arbres entièrement gelés.

Parmi les variétés de pommiers cultivées au Jardin fruitier, bon nombre sont gelées jusqu'au pied, tandis que les variétés suivantes ont parfaitement résisté et sont couvertes de très-beaux fruits.

Dénomination des variétés de pommier qui ont bien résisté

Calville Garibaldi.	Lady Suffield.
» rouge.	Linnæus pippin.
Cellini.	Louis XVIII.
Cox's pomona.	Reinette Burcharat.
Duchesse of Oldenburg.	» de Flandre.
Grand Alexandre.	» Van Mons.
Gravestein.	» Thouin.
Jacques Lebel.	Transparente blanche.

Le poirier, bien qu'ayant été moins atteint que le pommier, a cependant souffert du froid, principalement les variétés suivantes :

Dénomination des variétés de poiriers qui ont moins bien résisté

Belle Rouennaise.	Doyenné Boussoch.
» du figuier.	Général Tottleben.
Beurré bachelier.	Joséphine de Malines.
» Diel.	Léopold 1. ^{er}
» Duval.	Louise bonne d'Avranches.
» Saint-Nicolas.	Passe Colmar.
» de Wetteren.	Président d'Osmonville.
Colmar d'Aremberg.	Prince impérial.
» Delahaut.	Van Mons de Léon Leclercq.
Conseiller à la Cour.	

L'abricotier, le pêcher, le prunier et le cerisier, cultivés en espaliers, ont peu souffert du froid et la plupart des variétés de ces différentes espèces ont conservé des fruits.

La vigne a assez bien résisté au Jardin d'arboriculture, tandis que dans bon nombre de propriétés elle a été gelée jusqu'au pied.



CHAPITRE XXII

ENSEIGNEMENT DE LA GYMNASTIQUE ET DE L'ÉQUITATION

§ 1 Gymnase Central

Ainsi que pendant l'année précédente, toutes les écoles ont reçu très-régulièrement une leçon de gymnastique d'une heure par semaine. La moyenne du nombre d'élèves de chaque école a été de 95, ce qui donne un total de 1,975 élèves.

Le nombre des élèves du cours gratuit d'adultes a beaucoup diminué : cela tient à ce que les sociétés de gymnastique se sont multipliées, et qu'elles recrutent leurs membres parmi les anciens élèves du Gymnase central.

Le Gymnase de la place Philippe de Girard est irrégulier. La salle manque de largeur à l'entrée. Il y a une différence de 2 mètres avec le fond, ce qui réduit la superficie de 42 mètres carrés. Si la salle était régulière, on pourrait donner la leçon à 60 élèves en plus. Cet inconvénient perdra de son importance l'an prochain, par suite de l'ouverture d'un second gymnase, place Sébastopol.

§ 2 Manège civil.

Le local du manège se trouve actuellement dans une excellente situation et aucune réparation n'est à prévoir ; son installation, parfaitement disposée , offre tous les éléments nécessaires au bon fonctionnement d'un établissement de ce genre. Le directeur a fait exécuter en 1879 , aux écuries qui sont suffisantes et convenablement situées , quelques réparations qu'il a jugées nécessaires pour maintenir le local entier dans un état irréprochable. Les prescriptions du cahier des charges , auxquelles il se conforme généralement d'ailleurs , sont observées quant au nombre des chevaux.

Il a été délivré dans le cours de l'année 1879, 338 séries de cachets d'équitation ; ce résultat , déjà bien supérieur à celui de l'année précédente, pendant laquelle il n'avait été distribué que 263 séries , aurait été certainement plus satisfaisant encore , si les rigueurs de l'hiver n'étaient venues interrompre complètement le cours d'équitation pendant les deux derniers mois de l'année.

Il y a donc tout lieu d'espérer que les résultats de l'année 1880 présenteront encore une nouvelle amélioration.

Le Directeur , dont on connaît la haute compétence , s'applique à apporter aux exercices toutes les innovations qui lui paraissent de nature à développer le goût de l'équitation et à placer le manège de la ville de Lille à la hauteur que doit atteindre un établissement de cette nature dans une des plus grandes villes de France.



CHAPITRE XXIII

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES

§ 1 Bibliothèque

SERVICE DE LA SALLE DE LECTURE EN 1879

	Lecteurs.	Volumes consultés.
Janvier . . .	2,423	5,285
Février . . .	2,783	6,288
Mars . . .	2,780	5,997
Avril . . .	2,966	4,421
Mai . . .	1,822	4,260
Juin . . .	1,463	3,439
Juillet . . .	2,006	4,603
Août . . .		
Septembre . .	1,194	2,862
Octobre . . .	2,049	4,372
Novembre . .	2,100	4,611
Décembre . .	2,254	5,085
	<hr/>	<hr/>
	23,840	51,225

SERVICE DU PRÊT

Ce service, suspendu en 1878, a été réorganisé par arrêté municipal en date du 15 Février 1879. Ce règlement est ainsi conçu :

LE SÉNATEUR, MAIRE DE LILLE,

VU

La loi du 18 Juillet 1837, article 11 ;

L'arrêté municipal du 20 Juin 1872 ;

L'avis de la Commission administrative de la bibliothèque ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1.^{er}

Le service du prêt des livres, momentanément suspendu le 21 Novembre 1878, est rétabli à partir du jeudi 20 Mars prochain. Il fonctionne dans les conditions suivantes :

ARTICLE 2

Une bibliothèque distincte est créée pour ce service. Les titres des divers ouvrages, qui la composent, forment un catalogue spécial.

Les ouvrages offerts par leurs auteurs ou par des particuliers, et ceux provenant de collections données à la Bibliothèque de la Ville, ne peuvent être affectés au service du prêt que sur la demande expresse du donateur.

ARTICLE 3

Le prêt des livres a lieu le jeudi de chaque semaine, à la Bibliothèque communale, de six heures et demie à neuf heures du soir.

Pour cet effet, les lectures du soir sont suspendues ledit jour, jusqu'à ce qu'il soit possible d'affecter une salle spéciale au service du prêt.

ARTICLE 4

Toute personne inscrite sur la liste des électeurs municipaux peut, en justifiant de cette inscription, emprunter des livres à la Bibliothèque de prêt.

Les enfants mineurs des électeurs municipaux peuvent être admis à la même faveur en produisant une autorisation de leur père, s'engageant pour eux, et à leur défaut, à remplir les prescriptions de l'article 12 ci-après.

ARTICLE 5

Les personnes non inscrites sur la liste électorale, et même les enfants mineurs, en résidence à Lille, peuvent aussi user de la faculté du prêt; mais sous la responsabilité d'un électeur s'engageant par écrit et solidairement avec l'emprunteur à se conformer aux prescriptions dudit article 12.

ARTICLE 6

Les dames sont assimilées aux personnes domiciliées à Lille, quant aux conditions à remplir pour profiter de la faculté du prêt.

ARTICLE 7

Sont exemptés de la formalité prescrite par les articles 4 et 5, les fonctionnaires relevant de l'autorité municipale, les professeurs de l'enseignement supérieur et secondaire, les instituteurs et institutrices et les officiers en résidence à Lille.

ARTICLE 8

Il ne peut être confié plus de deux volumes à la lois à chaque emprunteur.

ARTICLE 9

Tout emprunteur est tenu d'inscrire, sur deux bulletins imprimés, spécialement destinés à cet usage la date du prêt, son nom, sa qualité, sa profession, son domicile par rue et numéro, le titre de l'ouvrage emprunté. Il fait suivre de sa signature ces diverses indications.

Les deux bulletins sont conservés par le bibliothécaire pendant la durée du prêt. A la rentrée des livres, l'un des bulletins est rendu à l'emprunteur avec une mention de décharge.

ARTICLE 10

Les livres prêtés ne doivent pas être conservés plus de quinze jours; mais le prêt est renouvelable si, pendant cette quinzaine, l'ouvrage n'a pas été retenu pour la quinzaine suivante par un tiers et par lettre datée et signée.

ARTICLE 11

Tout emprunteur, qui laisse passer le terme de quinze jours sans rendre les livres ou sans renouveler régulièrement leur emprunt, est privé du bénéfice du prêt, savoir : pendant deux mois, à la suite de la première omission ; pendant quatre mois, à la suite de la seconde et définitivement après la troisième.

ARTICLE 12

Les personnes qui perdent ou détériorent des livres prêtés ont à les remplacer dans des conditions identiques d'édition et de reliure.

Pour cet effet, les emprunteurs doivent constater eux-mêmes et avec soin, et faire constater par l'employé de service, sur leurs bulletins d'inscription, l'état matériel des ouvrages qui leur sont confiés.

ARTICLE 13

Les ouvrages de médecine ne sont prêtés qu'aux personnes d'un âge mûr, aux docteurs, aux officiers de santé et aux étudiants en médecine, sur la présentation de leur carte d'étudiant, pourvu toutefois, s'ils sont mineurs, qu'ils se soient conformés aux prescriptions de l'article 4.

ARTICLE 14

Les personnes qui se présentent à la bibliothèque pour le service du prêt ont à se conformer aux règlements d'ordre intérieur qui régissent la salle de lecture. Il leur est tout particulièrement interdit de prendre elles-mêmes les livres qu'elles désirent emprunter.

ARTICLE 15

M. le Bibliothécaire est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville, le 15 Février 1879.

Le Sénateur, Maire de Lille,

Jules DUTILLEUL.

Vu et approuvé :

Lille, le 17 Février 1879,

Le Préfet du Nord,

Paul CAMBON.

STATISTIQUE DU PRÊT

Mars.	50	emprunteurs.
Avril.	142	—
Mai.	221	—
Juin.	180	—
Juillet	227	—
Août.	187	—
Septembre.	159	—
Octobre.	224	—
Novembre.	203	—
Décembre.	296	—
	<hr/>	
	1.889	—

Le service du prêt a parfaitement fonctionné dans les conditions du nouveau règlement, qui a fait disparaître les inconvénients majeurs de l'ancien système.

En ajoutant les 1,889 emprunteurs aux 23,840 lecteurs, on atteint le chiffre de 25,729 ayant eu en communication environ 54,000 volumes, la plupart des emprunteurs ayant profité de la disposition de l'article 8 qui leur permet d'emporter deux volumes par séance. Il résulte de cette statistique que notre Bibliothèque est aujourd'hui la plus fréquentée de France après les grandes Bibliothèques de Paris.

DONS

Les particuliers ont continué à enrichir la Bibliothèque dans une proportion qui est sensiblement la même que celle de l'an dernier. Des démarches personnelles, faites par le Maire auprès des différents ministères, ont valu à la Ville le don d'importantes collections, comprenant, outre les travaux subventionnés par ces ministères, ceux publiés directement par eux et dont l'envoi sera continué à la ville de Lille.

Il faut ajouter à ces dons de nombreux ouvrages provenant du service des échanges internationaux et que la Ville a obtenus moyennant l'envoi d'un certain nombre de ses catalogues.

TRAVAUX

L'accroissement considérable du nombre des lecteurs nécessitant la présence continue dans la salle de lecture de tous les employés, le recollement général des livres a dû être interrompu.

La publication du deuxième supplément du catalogue sciences et arts a pu toutefois être complètement terminée, le Conseil municipal ayant voté, à cet effet, une somme de 1,500 francs.

Parmi les améliorations apportées en 1879 au service intérieur de la Bibliothèque, nous signalerons la création d'une Bibliothèque des ouvrages périodiques. Ces ouvrages, dont les suites étaient dispersées un peu partout, sont maintenant réunis dans des salles spéciales et on peut, en quelques instants, servir le public ce qui était impossible précédemment.

§ 2 Archives communales.

Les prévisions du rapport de 1878 ont été réalisées; le premier triage et le classement par grandes séries, qui doivent précéder l'inventaire ont été terminés en 1879. Ce travail préparatoire facilitera singulièrement celui qui a été demandé par une circulaire du Ministre de l'intérieur, en date du 20 Novembre 1879. Le cadre de classement appliqué aux archives municipales postérieures à 1790 avait été surtout dressé en vue des collections d'une mairie rurale, le nouveau cadre de classement comprend tous les développements que comporte l'Administration des grandes villes. Il va être immédiatement adapté à notre dépôt d'archives.

CHAPITRE XXIV

MUSÉES

Nous ne pouvons mieux rendre hommage aux travaux des Administrateurs si compétents et si zélés des Musées de la Ville, qu'en publiant les rapports qu'ils ont eu la bonté de nous faire parvenir sur leur gestion en 1879.

§ 1. Musée de Peinture

Lille, le 21 Février 1880.

Monsieur le CONSERVATEUR,

Conformément à votre demande, j'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur l'accroissement du Musée de peinture pendant l'année 1879.

Comme vous pourrez le constater par le relevé ci-joint, cet accroissement en dons et achats, s'élève à quarante-trois œuvres d'art. Peu d'années ont été aussi favorables au Musée que celle qui vient de finir.

La nouvelle salle, que la Commission remercie vivement l'Administration municipale de lui avoir enfin accordée, permettra d'exposer convenablement tous les tableaux dignes de figurer dans la collection; mais cette galerie exige absolument, pour être rendue publique, la surveillance et les soins d'un gardien supplémentaire et pour la rendre digne des autres salles du Musée, il serait nécessaire d'y placer un large divan au centre, des bancs, des sièges, ainsi que des portières aux entrées.

Les deux tables de marbre où sont inscrits les noms des donateurs sont couvertes aujourd'hui, il serait donc convenable que deux nouveaux tableaux fussent placés pour y inscrire les nouveaux donateurs.

Veillez donc, Monsieur l'Administrateur général, user de tout votre crédit auprès de l'Administration supérieure, pour faire accueillir favorablement ces justes demandes. La Commission vous prie aussi de rappeler à l'Administration municipale les dangers d'incendie que courent nos précieuses collections dans les conditions où elles se trouvent aujourd'hui ; si elle ne peut espérer prochainement un nouveau local établi dans des conditions de sécurité absolue, elle la supplie de prendre toutes les mesures nécessaires pour éloigner du Musée actuel les principales causes de destruction qui le menacent.

Veillez agréer, Monsieur le Conservateur général, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Auguste HERLIN,

Conservateur du Musée de peinture, Vice-Président de la
Commission administrative.

Relevé des Œuvres d'art entrées au Musée de peinture pendant l'année 1879

PEINTURE

Don de l'Etat

- 1 CONSTANS (Benjamin). — Intérieur de harem au Maroc.
- 2 LA VILLETTE (M.^{me} Elodie de). — Les falaises d'Yport.

Don de M. A. BRASSEUR

- 3 Primitif italien de 1432. — Sujet religieux.
- 4 WATTEAU Antoine (genre de). — Concert dans un parc.
- 5 VAN DE VELDE (Adrien). — Scène champêtre.
- 6 OSTADE (Adrien Van). — Paysans dans l'intérieur d'une chaumière.
- 7 WITT (Emmanuel de). — Intérieur d'un temple protestant.
- 8 PICART (Bernard). — Grisaille pour frontispice des annales de la monarchie française.
- 9 BOTH (Jean). — Paysage avec figures.
- 10 Portrait d'un savant inconnu.
- 11 HOLBEIN (Hans) le jeune. — Une charité.
- 12 HELST (Barthélemy Van der). — Une Vénus.

Don de M.^{lle} COTTINI

- 13 TINTORET. — Esquisse pour le paradis du palais ducal à Venise.
- 14 ALBANI (Francesco). — Le sommeil de Vénus.
- 15 POUSSIN (Nicolas). — Vénus et Mercure.
- 16 THÉOTOCOPULI (Domenico) dit *El. Greco*. — Jésus au jardin des Oliviers.
- 17 Ecole de Fontainebleau. — Sujet allégorique.
- 18 ZAMPIERI (Domenico). — Saint Etienne et saint Ignace.
- 19 ZAMPIERI (Domenico). — Diogène.
- 20 WATTEAU (Louis). — Scène de camp.
- 21 Primitif italien. — Le Christ au tombeau.

Don de M. Jules HOUDOY, Conservateur-Général des Musées

- 22 TINTORET. — Esquisse pour son tableau du Paradis à Venise.

Don de M. Ed. REYNART, Administrateur du Musée

- 23 BRETON (Jules). — Cour de ferme en Artois.
- 24 BILLET (Pierre). — Champ d'œillets.
- 25 COURBET (Gustave). — Vue prise dans l'abbaye de Loos.

Don de M.^{me} Ed. REYNART

- 26 REYNART (Edouard). — Des scieurs de bois.
- 27 LANSYER (Emmanuel). — Moulin de la plaine de Lille.

Don de M. le baron FAYS

- 28 BRETON (Jules). — La confidence.

Achat de la Ville

- 29 MEMLINE (Hans). — Un donateur et sa femme, au revers leurs patrons.
- 30 Primitif italien. — Une tête, fragment de peinture murale.
- 31 THÉOTOCOPULI (Domenico) dit *El. Greco*. — Saint François en prière.
- 32 LETHIÈRE (Guillaume Guillon). — La mort de Virginie.

- 33 JORDAENS (Jacob). — Abraham béni Jacob.
34 BRAKENBURGH (Richard). — Intérieur hollandais.
35 NATTIER (Jean-Marc). — Portrait de dame.

SCULPTURE

Don de l'Etat

- 36 ALLAR (André-Joseph). — La tentation d'Eve; statue en marbre.
37 AUVRAY (Louis). — Tête de Solon; bronze.

Don de M. Ed. REYNART

- 38 CARPEAUX (Jean-Baptiste). — Médaillon de M. ED. REYNART; bronze.

Don de M. Albert DARCQ

- 39 DARCQ (Albert). — Buste de bacchante; plâtre.

Don de M. G. CRAUK

- 40 CRAUK (Gustave). — Buste de M. Ed. REYNART; marbre.

Achat de la Ville

- 41 CRAUK (Gustave). — Buste de M. Antoine BRASSEUR; marbre.
42 HOUDON (Jean-Antoine). — Buste de M. de CAUMARTIN; plâtre.

DESSIN

Achat de la Ville

- 43 DELACROIX (Eugène)---. Cinq croquis pour son tableau la Médée.
-

§ 2 Musée Wicar

Monsieur le MAIRE,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint l'état des accroissements du Musée des dessins pendant l'année 1879.

La Commission appelle votre bienveillante attention, sur l'insuffisance du budget du Musée Wicar; de ce Musée dont un de nos critiques les plus savants a dit « qu'il est un des plus précieux trésors de la France et la gloire de notre grande cité flamande. »

Vous penserez, Monsieur le MAIRE, comme la Commission, que 625 francs, sont une somme par trop minime en raison de l'importance de la collection. Aujourd'hui surtout que le goût des dessins s'étant universellement répandu, leur prix a augmenté dans des proportions considérables.

Veillez agréer, Monsieur le MAIRE, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Vice-Président de la Commission,

Henri PLUCHART.

Lille, le 25 Février 1880.

Etat des accroissements du Musée des dessins pendant l'année 1879

Vingt-neuf dessins et un objet d'art sont venus accroître la collection Wicar pendant l'année 1879, ce sont :

- 1 Bas-relief,
- 16 dessins donnés,
- 12 » achetés par la Commission.

Don du Gouvernement. — Un bas-relief

N.º 1871 de l'inventaire. — Bas-relief de M. DUBOIS.

Don de M. Auguste HERLIN. — Onze dessins

- N.º 1857 de l'inventaire. CASTIGLIONE. — Berger et son troupeau.
1858 id. DAUZAT. — Etudes d'arabes.
1859 id. BELLANGÉ. — Vieux soldat, etc.
1860 id. CASSAS. — Campement arabe.
1861 id. DELACROIX. — Croquis.
1862 id. PALAMÈDE. — Un jeune homme.
1863 id. BRION. — Trois musiciens.
1864 id. BRION. — Petite fille.
1865 id. LANOUE. — Paysage.
1866 id. VAN DYCK. — Lutte de l'ange et de Jacob.
1867 id. CALIERI (Paul). — La fille de Pharaon et Moïse.

Don de M. l'abbé CARNEL. — Un dessin

- N.º 1872 de l'inventaire. BOUCHER. — Groupe d'Amours dans un nuage.

Don de M. DEJAEGHÈRE. — Un dessin

- N.º 1880 de l'inventaire. DEVEMY. — Paysage.

Don de M. PLUCHART. — Trois dessins

- N.º 1873 de l'inventaire. LESUEUR. — Jésus chez Marthe et Marie.
1874 id. BOURDON. — Allégorie.
1875 id. Inconnu. — L'apôtre Jean.

Douze dessins achetés par la Commission

- N.º 1850 de l'inventaire. PILS. — Trompette de zouaves.
1851 id. Jean VAN DE VELDE. — Paysage.
1852 id. DE BOLOGNÈSE. — Paysage.
1853 id. Inconnu. — Paysage.
1854 id. GÉRICHAULT. — Roulier conduisant un cheval.
1855 id. DE CURSOU. — Maçon valaque.

N.° 1856 de l'inventaire.	NAOLLT. — Bataille de Tolbiac.
1868	id. DELACROIX. — Etude d'enfant.
1869	id. GELLÉE (Claude). — Paysage.
1877	id. FRAGONARD. — Femme assise.
1878	id. BELLEL. — (Aquarelle) Paysage.
1879	id. EDELINCK. — Portrait de RIGAUD.

§ 3 Musée d'archéologie et de numismatique

Monsieur le CONSERVATEUR-GÉNÉRAL,

Je m'empresse de vous adresser le rapport que vous m'avez demandé, pour l'année 1879, sur les Musées d'archéologie et de numismatique.

Comme interprète des vœux de la Commission, j'insisterai tout d'abord, comme je l'ai fait l'an dernier, sur l'exiguité de nos ressources, qui ne nous permet pas de remplir notre mission d'une manière réellement satisfaisante, surtout aujourd'hui que les objets de curiosité atteignent un prix de plus en plus élevé.

J'insisterai également de nouveau sur le manque de local qui met nos Musées d'archéologie et de numismatique dans une situation inférieure à celle de beaucoup de villes moins importantes de la région.

Il est d'ailleurs urgent, si on veut attirer les donateurs, de ne pas leur laisser plus longtemps supposer que les objets qu'ils donneront ne seront pas exposés ou le seront d'une manière peu favorable.

Un fait important pour nous s'est produit cette année. Je veux parler de la fusion de la Commission de céramique avec la Commission d'archéologie et de numismatique. Cette fusion a permis de créer une Commission unique et de l'organiser, en tenant compte des progrès réalisés, pendant ces dernières années, par la science archéologique.

Voici les bases de cette réorganisation. Trois grandes divisions ont été créées : la première comprend l'archéologie depuis l'apparition de l'homme jusqu'au XI^e siècle, la seconde, l'archéologie depuis le XII^e siècle jusqu'en 1790, avec une sous-division réservée spécialement à la céramique ; la troisième, la numismatique et la sigillographie.

Cette nouvelle organisation est destinée, je n'en doute pas, à produire d'heureux résultats

pour nos collections, lorsque la Commission se trouvera à la tête de ressources suffisantes pour satisfaire à de réels besoins.

La Commission d'archéologie et de numismatique a reçu en don cette année :

1.^o De M. le baron FAYS, un meuble à deux corps, du XVII^e siècle, en bois de chêne sculpté. Par suite du manque d'emplacement, ce remarquable objet d'art a dû être posé devant une vitrine remplie d'objets; il y est d'ailleurs dans la situation la plus défavorable possible;

2.^o De M. GALI, directeur de la Halle au sucre, un tourne-broche du XVIII^e siècle;

3.^o De M. Gustave TOUSSIN, 110 médailles et monnaies argent, cuivre et bronze;

4.^o De M. Alfred RENOUARD, une monnaie de Charles de Lorraine, argent;

5.^o De M. Victor DEMAUDE, un jeton des Etats de Lille, argent.

Veillez agréer, Monsieur le Conservateur-Général, l'assurance de mon affectueux dévouement.

Le Président de la Commission,

E. VANHENDE.

Lille, le 4 Mars 1880.

Parmi les objets acquis en 1879, nous citerons, comme plus intéressants, ceux qui suivent :

Objets d'intérêt général

Grand retable sculpté et polychromé représentant saint Georges. Travail allemand de la fin du XV^e siècle.

Groupe en bois représentant sainte Anne. XV^e siècle.

Tribune ronde-bosse. Le Christ et les douze Apôtres. XV^e siècle.

Monnaies antiques. — Une Darique. Une Lucille. Deux pièces, or.

Monnaies royales françaises. — Charlemagne frappé à Agen. Louis VI frappé à Montreuil. Deux pièces, argent.

Monnaies féodales françaises. — Royal du prince noir. Deniers des ducs de Normandie, de la ville d'Amiens, de l'abbaye de Corbie, monnaies diverses de Philippe IV pour la Bourgogne, de Charles de Gonzague pour Rethel, de Louise-Marguerite de Château-Renaud, de Henri de Dombes. Une pièce, or; neuf, argent.

Objets d'intérêt régional ou local

Deux têtes de Méduse en bois sculpté. XVIII^e siècle. Elles proviennent de la porte de l'ancienne Chambre des comptes.

Tableau de la corporation des menuisiers de Lille en 1712.

Bague en or au nom de Jeanne de Goui, douaisienne.

Vases en grés ou en cuivre, dagues, lances, poires à poudre en os sculpté, etc., provenant des canaux de Lille.

Plaque en cuivre de Melino représentant le Sauveur et Notre-Dame de la Treille.

Mereaux des corporations lilloises de Saint Eloi, Saint-Liévin, Saint-Siméon. Trois pièces, cuivre.

Trente-sept poids de Lille. Plomb et cuivre.

Deux poids de Saint-Omer. Cuivre.

Sceaux de la ferme des vins de Lille et de F. DESQUEUX, doyen de Saint-Etienne. Cuivre.

Une monnaie gallo-belge. Bronze.

Six mailles flamandes du XII^e siècle provenant d'une importante trouvaille faite en Belgique en 1879. Argent.

Deux mailles d'Aire et de Saint-Omer. Argent.

Un jeton des mines d'Anzin. Argent.

§ 4 Musée d'Ethnologie

Accroissement de ses collections en 1879

1.^o Reçu en don de M. le comte du MAISNIEL de Lille, un grand navire chinois, long de 136 centimètres, ayant sa coque en palissandre et surmonté d'une vérandah d'ivoire travaillée à jour. Cette vérandah, qui est fermée de tous côtés, renferme des personnages assis autour de tables et diversement occupés. La Commission administrative du Musée a reconnu que ledit navire est un *Ton-ka*, bateau-fleur chinois. Ce navire a été donné en l'an II à Madame Bonaparte par la ville de Bruges qui le tenait, comme présent, de l'empereur de la Chine;

2.^o Achat à M. Camille BENOIT de ce qui suit : Une cuiller de Calcutta, pour la crème;

un péoné, ornement de cou des îles Marquises ; un petit houka, pipe de l'Hindoustan ; un mortier en bois sculpté de l'Afrique centrale ; une paire de sandales de bain de Constantinople ; une paire de grosses bottines et une paire de forts souliers en maroquin rouge de l'Algérie. Un ornement de cheval en passementerie de la Perse ;

3.º Achat à M. Narcisse MARIN des articles suivants : Un couteau à papier japonais en cuivre couvert de dessins émaillés ; un ex-voto russe en ivoire, renfermé dans une custode d'argent enrichie d'ornements émaillés ; un brûle-parfum japonais en bronze, représentant un personnage accroupi ; un de même métal représentant une volatile ; un livre chinois du XVII^e siècle représentant, par images gravées en noir accompagnées de texte, tous les faits du Nouveau-Testament.

4.º *Legs de M. le baron FAYS.*

Par son testament, M. le baron FAYS, a fait la disposition suivante : « M. BACHY pourra choisir dans mon Musée ethnologique les objets qui pourraient manquer dans les vitrines de la Ville à qui je les offre. »

Le choix a été fait le 22 Décembre de cette année. On n'a eu qu'à l'établir entre les objets de l'Algérie dont se composait presque entièrement la collection ethnographique du donateur ; objets qu'il avait rapportés de son voyage dans cette région, il y a environ vingt ans.

La Commission administrative se dispose à faire le catalogue descriptif de ces objets et après les avoir étiquetés, à les placer au Musée Moillet parmi les pièces du même pays. En attendant elle les tient renfermés dans la bibliothèque de ce Musée.

Lille, le 4 Mars 1880.

Le Vice-Président du Musée Moillet,
BACHY.

§ 5 Musée industriel

Accroissement de ses collections en 1879

Achat à M. BUDIN, peintre-verrier, de ce qui suit, servant à décrire la mise en plomb des vitraux de couleur ; une lingotière ; un tire-plomb avec ses roues et coussinets ; un fer à souder ; un marteau de vitrier ; une pince coupante ; une pince plate ; un petit panneau montrant le travail de la mise en plomb.

Lille, le 4 Mai 1880.

Le Vice-Président du Musée industriel,
BACHY.

§ 6 Musée d'histoire naturelle

Rapport général sur le Musée d'histoire naturelle

Pendant l'année 1879 on a continué le classement du Musée ; mais ce travail avance très-lentement parce qu'aucun membre de la Commission ne peut s'en occuper.

Les crédits alloués ont été dépensés suivant l'attribution qui en avait été faite.

On a acheté pour sept cents francs la collection de fossiles et de silex taillés du docteur ROBBE, de Sangatte. La moitié a été payée sur les fonds ordinaires du Musée, et une autre moitié sur un crédit spécial.

Nous avons en outre reçu quelques dons, entre autres un bois fossile, don du général HALLIER; une série de fossiles du Wemmélien de Bruxelles, don de M. VINCENT.

MM. GOSSELET et BARROIS ont continué à déposer dans le Musée les échantillons qu'ils ont ramassés dans leurs excursions. Les échantillons qui servent de base aux travaux géologiques faits sur le pays constitueront une précieuse collection.

Toutes les pièces zoologiques acquises dans le courant de l'année ont été préparées et mises en vitrines à l'exception de la peau d'élan qui n'est pas encore montée.

La collection des coquilles, autrefois envahie par la poussière dans les tiroirs, a été lavée pièce par pièce et collée sur de nouveaux cartons. Ce travail n'est pas encore terminé, mais touche à sa fin.

ACQUISITIONS 1879

Mammifères

Cynocéphale papion, mâle adulte. — Mort dans la ménagerie Pezon, acheté 20 francs.

Loutre, mâle adulte, très-grande taille, tuée à Nieppe. — Don de M. J. NICOLAS, négociant à Lille.

Chien, race domestique ayant vécu à l'état sauvage, taille et aspect du renard. Ce chien n'aboyait pas; il a été pris rôdant dans les jardins au bout de la rue de Canteleu (n.º 53) où il faisait la chasse aux animaux de basse-cour. — Don de M. MARIN.

Elan, mâle adulte, non encore monté. — Acheté à M. FRANK, de Londres.

Renne, taraudus rongifer, jeune femelle. — Mort et acheté au Jardin zoologique de Lille.

Damau du Cap, hyrax capentis. — Acheté à M. FRANK, de Londres.

Murcardin (*Myaxus avellamis*) des Ardennes. — Don de M. GOSSELET, conservateur du Musée.

Chironecte Yapock, didelphe très-rare, Amérique du Sud. — Acheté à M. FRANCK, de Londres.

Oiseaux

Spiæetus occipitalis de l'Afrique méridionale. — Acheté à M. FRANCK.

Buse commune, variété blanche, Lille. — Don de M. LE ROY, inspecteur commercial du chemin de fer, Lille.

Busard ordinaire, *circus serigmonis*, Lille. — Don de M. GIARD, professeur aux Facultés.

Chouette Hulotte, *syrnium aluco*, forêt Mormal. — Don de M. LEMOINIER fils, Lille.

Chouette effraie, *Strix flammea*. — Don de M. LE ROI.

Tourau à gorge blanche, *Rhamphastos erychorhyncus*, Brésil. — Acheté à M. FRANK.

Perruche ondulée, *Euphema undulata*, variété jaune. — Don de M. FLORIN, Roubaix.

Gobe-mouche noir, *Musicapa atri capilla*. — Don de M. MARIN.

Troglodyte, nid avec les œufs. — Don de M. CUSSAC, Lille.

Faisans, de Lady Amherst, de Chine (*Dhaumalca amhersti*). — Morts et achetés au Jardin zoologique de Lille.

Faisan, *Swinhoc* jeune, avant la deuxième mue, Chine. — Don de M. VAN DONGHEN, Directeur du Jardin zoologique de Lille.

Cygnés sauvages, mâle et femelle. *Cygnus ferus*. — Achetés au marché de Lille.

Reptiles

Tortues des marais, *Testudo europœa* mâle et femelle. — Achetés à Lille, conservées vivantes dans l'aquarium.

Anatomie comparée

Squelette de Damau du Cap, *hyrax capentis*. — Acheté à M. FRANK.

Crâne de Dugouez, *halicore cetacea*, Amérique du Sud. — Acheté à M. FRANK.

Crâne de tortue éléphantine, *testudo éléphantino*. — Morts et achetés au Jardin zoologique de Paris.

Crâne de tortue marine, genre *Sphargio*. — Trouvé dans un alluvion de l'Amérique du sud (Venezuela). Acheté à M. BENOIT, artiste, Lille.

Paléontologie

Défense de mammoth , fragments. — Don de M. LÉONE, instituteur à Solesmes, Nord.
Echantillon de bois fossile (nouvelle enceinte de Lille). — Général HALLIER.
Bois fossile. — Don de M. GALI, Lille.

Géologie

20 *Avril*. — Un panier de fossiles venant de Any-Auberton. — Envoi de M. GOSSELET, excursion.

24 *Avril*. — Deux paniers de minéraux venant de Charleville. — Envoi de M. GOSSELET, excursion.

30 *Avril*. — Un panier de minéraux venant de Landrecies. — Envoi de M. CAULLERI.

1.^{er} *Mai*. — Une caisse d'échantillons de roches venant de Maubeuge. — Envoi de M. LEVAUX.

7 *Juillet*. — Collection de fossiles de la craie du Blanc Nez et silex taillé. — Acheté à M. le docteur ROBBE, de Sangatte, Pas-de-Calais.

11 *Septembre*. — Un panier d'échantillon, roches de l'Eifel. — Envoi de M. GOSSELET, excursion.

23 *Septembre*. — Filet avec échantillons de roches et fossiles venant de Fourmies. — Envoi de M. GOSSELET, excursion.

24 *Septembre*. — Trois caisses d'échantillons de roches de Gérolstein. — Envoi de M. WINTER, pharmacien, Gérolstein.

25 *Septembre*. — Une boîte, coquilles fossiles. — Envoi de M. VINCENT, Bruxelles.

29 *Septembre*. — Deux paniers de fossiles venant de Charleville. — Envoi de M. GOSSELET.

Lille, le 11 Mars 1880.

Le Conservateur du Musée,

GOSSELET.

Vu :

Le Vice-Président de la Commission administrative,

Victor MEUREIN

CHAPITRE XXV

SPECTACLES ET CONCERTS SUBVENTIONNÉS

§ 1 Théâtre municipal.

PIÈCES REPRÉSENTÉES PENDANT LA SAISON THÉÂTRALE 1879-1880

Opéras et traductions (6).

Guillaume Tell.	4 fois
La Favorite.	3 —
Lucie de Lammermoor.	2 —
Le Trouvère.	2 —
La Juive.	3 —
Les Huguenots	2 —

Opéras-Comiques (27).

Le Maître de Chapelle.	3 fois
La Fille du régiment.	4 —
Le Chalet.	3 —
Le Barbier de Séville.	6 —
Le Postillon de Longjumeau.	5 —
La Dame blanche.	4 —

Maître Pathelin.	2 fois
Le Songe d'une Nuit d'été.	2 —
Faust.	6 —
Les Noces de Jeannette.	5 —
Rigoletto.	3 —
Les Mousquetaires de la Reine.	2 —
La Traviata.	5 —
Martha.	4 —
Haydée.	2 —
Les Dragons de Villars.	4 —
Le Béarnais.	2 —
Les Diamants de la Couronne.	3 —
Mignon.	3 —
Madame Favart.	12 —
Le Caïd.	4 —
Si j'étais Roi.	2 —
La Fée aux Roses.	2 —
Le Voyage en Chine.	4 —
Jaguarita l'Indienne.	3 —
La Fille du Tambour Major	28 —
Le petit Duc	4 —

Drames (24)

Le Bossu.	2 fois
La Closerie des genêts.	1 —
Marie-Jeanne ou la Femme du peuple.	3 —
Le Courrier de Lyon.	1 —
Les Pirates de la Savane.	1 —
Don César de Bazan.	3 —
Le Sonneur de Saint-Paul	2 —
La jeunesse des Mousquetaires.	2 —
Le Juif-Errant.	4 —
Le Chevalier de Maison-Rouge.	1 —
Latude, ou Trente-cinq ans de captivité.	3 —
Charlotte Corday.	1 —

Ruy-Blas.	1 fois
La Fille des Chiffonniers.	2 —
La Tour de Nesle.	3 —
Paillasse.	3 —
Le Naufrage de la Méduse.	5 —
L'Homme au Masque de fer	2 —
Rocamboles.	1 —
La Dame de Monsoreau	1 —
Les deux Orphelines.	2 —
Marceau, ou les Enfants de la République.	2 —
Les Crochets du père Martin.	4 —
Les quatre Sergents de la Rochelle.	2 —

Comédies (11).

Le Marquis de Villemer.	3 fois
Le Gendre de M. Poirier.	7 —
La Papillonne.	5 —
Par droit de Conquête	7 —
La Tasse de thé.	11 —
Le Roman d'un jeune homme pauvre.	4 —
Les Pattes de Mouche.	2 —
Les Brebis de Panurge.	6 —
Jonathan.	8 —
L'Étincelle.	9 —
Mademoiselle Guérin.	2 —

Vaudevilles (18).

Un Mari dans du coton.	16 fois
La Grammaire.	2 —
Les deux Sourds.	10 —
La Pluie et le beau Temps	12 —
Les deux Timides	12 —
La Boule.	2 —
Les Vivacités du Capitaine Tic	3 —

Les Domestiques.	10 fois
Un Troupier qui suit les Bonnes.	3 —
La Cigale.	10 —
Les Forfaits de Pipermans.	29 —
Niniche.	11 —
La Corde sensible	7 —
La Mariée du Mardi gras	4 —
Un jeune homme qui ne fait rien.	2 —
Les Locataires de M. Blondeau.	7 —
Un Homme de bronze.	6 —
La petite Marquise.	4 —

§ 2 Concerts Vauban.

RELEVÉ DES RECETTES ET DÉPENSES FAITES PENDANT LA SAISON D'ÉTÉ 1879.

RECETTES

Montant des entrées, premier mois.	1,527 fr. 50
— second mois.	1,604 fr. 75
— troisième mois.	4,324 fr. 00
Montant de l'abonnement.	2,105 fr. 00
Redevance du limonadier.	250 fr. 00
	<hr/>
	9,811 fr. 25

DÉPENSES

Règlement de l'orchestre, premier mois (a).	1,683 fr. 75
— second mois (b).	1,347 fr. 00
— troisième mois (c)	3,005 fr. 25
	<hr/>
A reporter.	6,036 fr. 00

(a) Règlement de l'orchestre à 25 pour cent.

(b) id. à 20 pour cent.

(c) id. à 44,60 pour cent.

Report.	6,036 fr. 00
Traitements des receveurs, contrôleurs et garçons d'orchestre.	1,062 fr. 00
Droit des pauvres.	690 fr. 00
Location du kiosque.	400 fr. 00
Droit des auteurs	277 fr. 40
Location du magasin pour les instruments.	75 fr. 00
Gratification aux gardes du Jardin Vauban	20 »
Id. au concierge des pompiers	20 »
Frais de réception de la musique de Douai	158 85
Location des appareils à gaz	80 10
Gaz pour le kiosque	272 50
id. dans le bureau.	8 15
Musique	210 85
Note de l'imprimeur	154 »
Note de l'afficheur	35 50
Dépenses diverses	310 55
<i>Total des dépenses.</i>	<u>9.810 fr. 90</u>

RÉSUMÉ

<i>Recettes</i>	9.811 fr. 25
<i>Dépenses</i>	9.810 fr. 90
	<hr/>
<i>Reste.</i>	» 35

NOTA. — Les amendes encourues par les Sociétaires ont

produit pendant la saison	337 96
Excédant des recettes.	» 35
	<hr/>
<i>Reliquat.</i>	338 fr. 31

Dressé par nous, Membres de la Commission de la Société symphonique des Concerts Vauban, en séance, le 21 Août 1879.

Louis DELANNOY, *Président*; MASUREL, CHOQUET, *Secrétaires*;
WYBO, GAUBERT, O. PETIT.

CHAPITRE XXVI

VOIES PUBLIQUES

§ 1 Chemins vicinaux

RAPPORT DE L'AGENT-VOYER COMMUNAL

sur le service des chemins vicinaux pendant l'année 1879

Le développement total du réseau vicinal de la ville de Lille est resté le même qu'en 1878 ; il est de 16 kilomètres 161 mètres. Mais les parties construites se sont accrues de 217 mètres ; de sorte que la situation, au 31 Décembre 1879, est de 11 kilomètres 587 mètres en pavage et 4 kilomètres 574 mètres à l'état de sol naturel.

Les 217 mètres de construction neuve ont été appliqués au chemin dit de l'Épinette, partant de la route Nationale, n.º 41 et se prolongeant sur le territoire de Loos. La dépense afférente à ces travaux s'élevait, au 31 Décembre, à la somme de 6,906 fr. 02.

Les dépenses générales exécutées au moyen des crédits inscrits au budget, sous le titre de travaux d'entretien, se sont élevées à 23,067 fr. 81.

Elles se répartissent, entre les travaux d'entretien proprement dits et les travaux divers d'améliorations, de la manière suivante :

1.º Améliorations consistant en relevés à bout, élargissements de chaussées et constructions de trottoirs.	6.532 ¹ 39
2.º Entretien des chaussées et trottoirs.	16.535 42
Total égal.	<u>23.067¹81</u>

Les travaux de restauration ont été exécutés dans les chemins de Ronchin et de ceinture :

Sur le premier, l'on a porté la chaussée pavée de trois à cinq mètres, dans la partie bordée d'habitations, près de la route nationale, n.º 17.

Sur le second, l'on a reconstruit à neuf une longueur de 140 mètres (largeur 4 mètres) afin de supprimer les plus mauvais matériaux qui composent la chaussée. Cette dernière amélioration devra être continuée, autant que faire se pourra, avec les crédits d'entretien, si l'on veut éviter les dépenses excessives qu'exigent annuellement les réparations ordinaires.

Tous les chemins ont été l'objet de réparations sérieuses en 1879; ils se trouvent en état complet de viabilité, sauf en quelques points où les matériaux sont tellement défectueux qu'il serait impossible d'arriver à des résultats irréprochables sans recourir à des restaurations dispendieuses. Il serait à désirer que l'on pût immédiatement entreprendre ces améliorations; mais, en raison de l'importance des dépenses qu'elles entraîneraient, on sera sans doute obligé de les répartir sur plusieurs années et de les exécuter au moyen des crédits d'entretien, en maintenant ceux-ci dans de bonnes limites.

Cependant, il a paru utile de préparer les quelques projets dont suit la désignation :

1.º Elargissement de la chaussée pavée du chemin de l'Arbrisseau, derrière le cimetière du Sud et construction d'un trottoir;

2.º Construction d'un aqueduc collecteur dans le chemin des Postes;

Les ressources à affecter à ces deux projets sont inscrites au budget de 1879; on n'attend plus que la bonne saison pour mettre la main à l'œuvre;

3.º Elargissement à dix mètres du chemin d'Huile;

Ce projet qui a été soumis aux enquêtes ne tardera pas à venir devant la Commission départementale, pour approbation;

4.º Construction d'un aqueduc collecteur dans la rue du Long-Pot et restauration de la chaussée;

Ce projet est à l'étude. Il réalisera une amélioration indispensable et vivement désirée par le faubourg de Fives;

5.º Construction de trottoirs, dans la rue de Lezennes, à partir de la rue de Valenciennes jusqu'au passage supérieur du chemin de fer;

Ce travail pourra être exécuté, dès 1880, avec les ressources de l'entretien.

Un autre projet ayant pour objet la construction de la dernière lacune du chemin du cimetière de l'Est est actuellement à l'étude. Toutes les difficultés auxquelles ce projet a donné lieu sont sur le point d'être levées. La commune de La Madeleine, qui refusait obstinément son concours pour la construction de la longueur lui incombant, vient d'obtenir l'admission de cette longueur au réseau subventionné. Bientôt les formalités nécessaires pour le classement en vicinalité de la partie située au dehors du territoire de Lille seront

entreprises et plus rien alors ne s'opposera à ce que l'on termine enfin ce chemin dont l'utilité est de premier ordre.

Depuis longtemps la ville de Lille est en instance, près du Génie militaire, pour obtenir la cession des terrains nécessaires à la création de chemins vicinaux, dits de ceinture, qui seraient établis sur les glacis de la nouvelle enceinte.

Ces voies de communication auraient une importance exceptionnelle en ce sens qu'elles faciliteraient les transactions entre les faubourgs, qu'elles relieraient directement les communes circonvoisines de Lille et rendraient facile l'exploitation des terrains qui entourent les fortifications. D'ailleurs, il s'agirait de poursuivre une œuvre déjà commencée puisque les chemins à créer formeraient en quelque sorte le prolongement des chemins dits de ceinture et du Bazinghien déjà existants.

Il est fortement à désirer que l'on parvienne au plus tôt à s'entendre avec le Génie militaire.

Lille, le 14 Février 1880.

L'Agent-Voyer communal,

L. BODVIN.

Vu et vérifié :

A Lille, le 14 Février 1880.

L'Agent-Voyer principal,

TEENANT.

§ 2 Tramways

A. Nombre de voyageurs transportés par la Compagnie

pendant l'année 1879

Désignation des mois	NOMBRE DE VOYAGEURS		OBSERVATIONS
	par chaque mois	Cumulés par mois	
Janvier . . .	437.721	437.721	Le 11 Janvier 1879, inauguration de la ligne H, de Lille à Haubourdin.
Février . . .	413.091	850.812	
Mars . . .	474.110	1.324.922	
Avril . . .	509.066	1.833.988	
Mai . . .	549.615	2.383.603	
Juin . . .	619.184	3.002.787	
Juillet . . .	589.310	3.592.097	
Août . . .	610.248	4.202.345	28 Septembre 1879. — Inauguration de la ligne de La Madeleine.
Septembre . . .	656.839	4.859.184	
Octobre . . .	555.258	5.414.442	
Novembre . . .	501.137	5.915.579	Par suite de la neige et de la gelée, le service des tramways a été interrompu pendant une partie du mois de Décembre.
Décembre . . .	217.577	6.133.156	

Extension du réseau en 1879

Ligne suburbaine n.° 1 de Lille à Tourcoing par La Madeleine, Marcq-en-Barœul et Nouveaux	}	Partie construite sur le territoire de Lille	370 ^m
		id. sur le territoire de La Madeleine.	1738 ^m
		id. sur le territoire de Marcq-en-Barœul.	882 ^m
		Longueur de la ligne n.° 1.	<u>2990^m</u>
Ligne n.° 4 de Lille à Haubourdin par Loos	}	Partie construite sur le territoire de Lille	1175 ^m
		id. sur le territoire de Loos.	1781 ^m
		id. sur le territoire d'Haubourdin	2204 ^m
		Longueur de la ligne n.° 4.	<u>5160^m</u>

B. Relevé des voyageurs transportés pendant l'année 1879, par mois et par ligne

Désignation des mois	DÉSIGNATION DES LIGNES										TOTAL
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	
Janvier . . .	66.752	106.037	45.725	34.828	59.790	42.663	48.359	16.417	17.150	.	437.721
Février . . .	36.969	95.038	43.643	35.303	56.733	40.285	45.446	43.960	15.715	.	413.091
Mars . . .	36.025	106.440	49.617	42.033	60.999	47.042	49.576	60.592	21.786	.	474.110
Avril . . .	34.056	113.019	51.169	42.491	65.289	51.821	51.360	74.735	25.126	.	509.066
Mai . . .	34.167	115.708	51.788	46.232	78.728	56.000	59.399	75.449	32.144	.	549.615
Juin . . .	37.373	131.837	59.854	52.855	91.590	65.771	61.133	82.324	36.447	.	619.184
Juillet . . .	35.491	123.601	55.920	51.103	83.285	65.686	59.124	83.608	31.492	.	589.310
Août . . .	37.565	127.122	55.452	52.362	90.220	64.606	61.269	86.329	35.323	.	610.248
Septembre . .	36.386	138.077	54.841	57.135	106.530	66.387	67.089	88.299	35.693	6.402	656.839
Octobre . . .	31.845	116.417	51.184	44.116	56.793	49.614	57.387	78.445	27.180	42.277	555.258
Novembre . .	26.571	106.479	48.801	40.858	47.760	45.583	49.273	71.499	22.920	41.393	501.137
Décembre . .	28.307	60.599	5.291	31.005	2.336	12.061	24.107	34.596	847	18.428	217.577
<i>Totaux . . .</i>	441.506	1.340.374	573.285	530.321	800.053	607.519	633.522	796.253	301.823	108.500	6.133.156
											Le nombre des voyageurs transportés en 1878, était de . 6.592.831
											Cette diminution est due surtout aux rigueurs exceptionnelles de la température pendant le mois de Décembre. Diminution en 1879. . . . 459.675

CHAPITRE XXVII

MARCHÉS PUBLICS ET STATISTIQUE ALIMENTAIRE

§ 1 Mercuriales des marchés.

A. Pesée des blés de la récolte 1879.

Les instructions ministérielles prescrivent de procéder annuellement, en Décembre, dans toutes les communes pourvues d'un marché public, à des expériences ayant pour but de constater le poids légal des blés de la dernière récolte.

Ces opérations ont eu lieu sur le marché de Lille, les 3, 10 et 17 Décembre 1879. Le poids moyen de l'hectolitre de blé blanc a été fixé à 75 kilog. 414 grammes; celui du blé roux à 73 kilog. 97 grammes.

Les poids de 1878 étaient de 77 kilog. 417 grammes pour le blé blanc, et de 76 kilog. 607 grammes, pour le blé roux.

B. Prisée de la Saint-Rémy.

La prisée de la Saint-Rémy, servant au règlement des fermages payables en nature, est établie tous les ans d'après les prix déterminés par les mercuriales des trois marchés aux grains les plus voisins du 1.^{er} Octobre (jour de la Saint-Rémy).

RÉSULTATS DE 1879

<i>Marché du 24 Septembre</i>				<i>Marché du 1.^{er} Octobre</i>				<i>Marché du 8 Octobre</i>			
BLÉ BLANC (l'hectolitre)				BLÉ BLANC (l'hectolitre)				BLÉ BLANC (l'hectolitre)			
	PRIX				PRIX				PRIX		
	grains de la nouv. récolte	des vieux grains	géné-raux		grains de la nouv. récolte	des vieux grains	géné-raux		grains de la nouv. récolte	des vieux grrins	géné-raux
1 ^{re} qual.	23.22	26.48	25.44	1 ^{re} qual.	22.99	26.58	26.02	1 ^{re} qual.	24.02	26.14	24.98
2. ^e id.	22.24	25.44	23.61	2. ^e id.	22.03	25.90	23.25	2. ^e id.	23.26	25.34	23.84
3. ^e id.	20.96	24.71	21.91	3. ^e id.	20.79	24.75	21.76	3. ^e id.	21.81	23. »	22.37
BLÉ ROUX (l'hectolitre)				BLÉ ROUX (l'hectolitre)				BLÉ ROUX (l'hectolitre)			
1 ^{re} qual.	21.54	22.65	22. »	1 ^{re} qual.	20.58	22.93	21.90	1 ^{re} qual.	22.08	21.75	22.01
2. ^e id.	20.94	22.02	21.40	2. ^e id.	20.07	21.20	20.80	2. ^e id.	20.33	.	20.33
3. ^e id.	20.08	20.72	20.16	3. ^e id.	18. »	19.21	19.07	3. ^e id.	17.47	.	17.47
SEIGLE (l'hectolitre)				SEIGLE (l'hectolitre)				SEIGLE (l'hectolitre)			
1 ^{re} qual.	15. »	.	15. »	1 ^{re} qual.	15. »	.	15. »	1 ^{re} qual.	15. »	.	15. »
2. ^e id.	14. »	.	14. »	2. ^e id.	14. »	.	14. »	2. ^e id.	14. »	.	14. »
3. ^e id.	13. »	.	13. »	3. ^e id.	13. »	.	13. »	3. ^e id.	13. »	.	13. »
AVOINE (le quintal)				AVOINE (le quintal)				AVOINE (le quintal)			
1 ^{re} qual.	23. »	21. »	22. »	1 ^{re} qual.	23. »	.	23. »	1 ^{re} qual.	22. »	20. »	21. »
2. ^e id.	22. »	.	22. »	2. ^e id.	22. »	.	22. »	2. ^e id.	21. »	18. »	20.50
3. ^e id.	21. »	.	21. »	3. ^e id.	21. »	.	21. »	3. ^e id.	20. »	.	20. »
FÈVES (hectolitre)				FÈVES (hectolitre)				FÈVES (hectolitre)			
1 ^{re} qual.	22. »	.	22. »	1 ^{re} qual.	22. »	.	22. »	1 ^{re} qual.	21. »	.	21. »
2. ^e id.	21.50	.	21.50	2. ^e id.	21.50	.	21.50	2. ^e id.	20. »	.	20. »
3. ^e id.	20.50	.	20.50	3. ^e id.	20.50	.	20.50	3. ^e id.	19. »	.	19. »

C. **Marché aux bestiaux.**

Animaux exposés en vente en 1879.

MOIS	Bœufs et taureaux	Vaches	Veaux	Moutons	Porcs
Janvier	752	709	1.081	3.748	1.654
Février	437	542	783	2.520	1.118
Mars	685	595	1.154	2.727	1.336
Avril	584	617	1.178	2.118	1.242
Mai	724	684	1.505	2.241	1.325
Juin	775	735	1.693	1.684	922
Juillet.	523	767	1.539	855	1.348
Août	820	935	1.595	1.538	1.083
Septembre	765	851	1.138	1.443	1.441
Octobre	883	1.064	1.203	2.260	1.963
Novembre	816	1.320	1.121	4.524	1.971
Décembre.	770	1.169	2.507	5.109	1.740
<i>Total.</i>	8.534	9.988	16.497	30.767	17.143

D. Cours moyens par mois

INDICATION DES OBJETS	PRIX MOYEN AU PREMIER MARCHÉ DE												Moyennes générales
	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octob.	Novem	Décem	
Blé													
Blanc, l'hectolitre.	22.36	21.76	21.95	20.90	21.67	21.22	22.46	25.21	23.73	23.25	24.33	25.58	22.86
Roux »	19.35	18.66	19.29	17.66	17.43	17.26	19.98	22.11	20.74	20.78	21.16	21.28	19.64
Farine													
de 1 ^{re} qual., le quintal	36.75	36 »	36.25	36 .	35.50	35.50	36 »	40 »	39.50	42.50	45.50	44.75	38.68
Pain													
de Gruau, le kilog.	0.39	0.39	0.39	0.39	0.38	0.38	0.39	0.42	0.42	0.44	0.47	0.46	0.41
Blanc »	0.37	0.37	0.37	0.37	0.37	0.37	0.38	0.41	0.41	0.41	0.42	0.42	0.39
Bis »	0.31	0.31	0.31	0.31	0.31	0.31	0.32	0.35	0.34	0.33	0.35	0.34	0.32
Viande(*)													
Bœuf, le kilog.	1.60	1.60	1.60	1.50	1.60	1.45	1.45	1.40	1.40	1.40	1.40	1.45	1.48
Vache »	1.50	1.50	1.50	1.45	1.50	1.40	1.40	1.35	1.35	1.30	1.35	1.40	1.41
Taureau »	1.35	1.35	1.35	1.30	1.45	1.30	1.30	1.30	1.30	1.25	1.20	1.30	1.31
Veau »	1.55	2.10	2 »	1.90	1.95	1.80	1.70	1.60	1.55	1.60	1.60	1.70	1.75
Mouton »	1.55	1.70	1.70	1.75	1.90	1.80	1.70	1.70	1.85	1.90	1.70	1.60	1.73
Porc »	1.40	1.45	1.40	1.40	1.40	1.40	1.50	1.60	1.55	1.53	1.30	1.40	1.44
Grains													
Seigle, l'hectolitre	13.75	13.75	13.75	13.75	13.75	13.75	14.50	19.50	13.75	14 »	14 »	15.50	14.47
Fèves »	19.50	19.50	20 »	20 »	19 »	19 »	19 »	19 »	21.50	21.75	20 »	19.50	19.81
Avoine, le quintal	21 »	20.25	20 »	20 »	20 »	20 »	20 »	22.50	22.50	22 »	21 »	21 »	20.85
Orge »	23 50	22 »	21.75	21.75	21.75	22 50	22 »	21.75	21.75	21.75	22 25	23 »	22.14

(*) Viande sur pied vendue à l'Abattoir, déduction faite du suif, du cuir et des issues.

INDICATION DES OBJETS	PRIX MOYEN AU PREMIER MARCHÉ DE												Moyennes générales
	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octob.	Novem	Décem	
Huiles													
du pays, l'hectolit.	76 »	76 25	76 50	76 »	73.25	74.50	74.50	74 »	71.50	71.25	73.50	73.50	74.28
decolzaépurée »	82 »	82.25	82.50	82 »	79.25	80.50	80.50	80 »	77.50	77.25	79.50	79.50	80.22
Fourrages													
Paille, le quintal.	5.66	5.66	5 »	5 »	5.66	5.66	6.33	6.33	6.33	6.33	6.33	7 »	5.94
Foin, »	7 »	7 »	7 »	7 »	7 »	7 »	7 »	7 »	8.33	9 »	9.66	9.66	7.72
Lentilles »	9 »	9 »	9 »	9 »	9.66	10.33	11 »	11 »	11.66	11.66	11.66	11.66	10.38
Sainfoin »	7.66	7.66	7.66	7.66	7.66	7.66	7.66	7.66	8.33	8.33	8.33	8.33	7.88
Luzerne »	8.33	8.33	8.33	8.33	8.33	8.33	8.33	8.33	8.33	9 »	9 »	9 »	8.49
Trèfle »	7.66	7.66	7.66	7.66	7.66	7.66	7.66	7.66	8.33	9 »	9 »	9 »	8.05
Hyvernage »	7.66	7.66	7.66	7.66	7.66	7.66	7.66	7.66	8.33	8.33	8.33	8.33	7.88
Légumes secs													
Haricots, l'hectol.	26.50	25.50	25.50	25.50	25 »	27 »	28 »	31 »	31 »	42.50	44 »	41 »	31.04
P. de terre, le quint.	9.50	8.50	9.50	10.50	9.50	17 »	19 »	19 »	13 »	13 »	13 »	15 »	13.04

§ 2 Halles centrales : Ventes à la criée.

A. État mensuel des ventes de poisson

1.° Poisson d'eau douce de France

MOIS	Anguilles de France			Brochets de France			BRÈMES, GARDONS, CARPES			Bécards et Truites		
	poids	prix	moy- enne	poids	prix	moy- enne	poids	prix	moy- enne	poids	prix	moy- enne
	kilog.	fr.		kilog.	fr.		kilog.	fr.		kilog.	fr.	
Janvier	504	900	1 90	209	107	0 53	226	107	0 53	10	33	3 30
Février	80	165	2 05	415	228	0 53	605	318	0 54	.	.	.
Mars	158	345	2 18	30	114	3 80	368	228	0 62	.	.	.
Avril	30	47	1 56	.	.	.	572	279	0 48	.	.	.
Mai	30	55	1 84
Juin	40	112	2 75	8	14	1 75
Juillet	40	53	1 32	10	14	1 40
Août	307	581	1 89	23	33	1 45	15	23	1 50	.	.	.
Septembre	50	56	1 12	40	63	1 57	110	105	0 95	.	.	.
Octobre	750	984	1 31	67	80	1 49	364	289	0 79	.	.	.
Novembre	530	769	1 45	.	.	.	333	207	0 62	25	68	2 72
Décembre	267	319	1 19	30	52	1 73	96	72	0 75	.	.	.
<i>Totaux.</i>	2786	4452	1 59	825	705	0 85	2689	1628	0 60	35	101	2 85

2.° Poisson d'eau douce de l'Etranger :

MOIS	Anguilles de la Belgique			Saumons hollandais			Saumons allemands			Ombres-chevaliers			Brochets et divers		
	poids	prix	moy- enne	poids	prix	moy- enne	poids	prix	moy- enne	poids	prix	moy- enne	poids	prix	moy- enne
	kilog.	fr.		kilog.	fr.		kilog.	fr.		kilog.	fr.		kilog.	fr.	
Janvier	100	256	2 50	80	90	1 12
Février	150	337	2 24	92	301	2 19	168	269	1 60
Mars	379	598	1 57	373	1104	2 95	64	216	3 38	.	.	.	408	778	1 90
Avril	309	232	0 75	761	2519	3 31	130	426	3 27	.	.	.	167	266	1 69
Mai	220	647	2 94	1439	3097	2 10	135	168	1 38	.	.	.	211	209	0 99
Juin	1218	2541	2 07	482	1491	3 09	92	384	2 00	334	489	1 48	107	209	1 93
Juillet	2690	5783	2 15	857	3212	3 74	231	440	3 00	351	1065	1 10	139	260	1 85
Août	1716	3450	2 01	1048	3986	3 80	20	73	3 65	685	1115	1 65	.	.	.
Septembre	370	970	2 61	439	1495	3 40	.	.	.	1500	1915	1 27	816	688	0 80
Octobre	421	95	1 62	52	138	2 65	.	.	.	911	1080	1 17	1230	1122	0 90
Novembre	200	196	0 98	12	26	2 16	.	.	.	25	68	2 72	1495	1303	0 87
Décembre	380	228	0 60	968	748	0 77
<i>Totaux</i>	8153	15933	1 84	5555	17369	3 12	672	1707	2 54	3806	5732	1 61	5709	5852	1 025

3.° Poisson de mer :

4.° Huîtres et Moules

MOIS	De Belgique par chemin de fer	De France par chemin de fer	De France par voiture	Huîtres			Moules par chemin de fer			Moules par voiture		
				nombre	prix	moyenn ^e	poids	prix	moyenn ^e	poids	prix	moyenn ^e
Janvier	5139	61581	8156	38840	1423	3 66	3240	219	0.064	400	345	0.73
Février	9228	79385	9210	45036	1733 50	1 84	6120	386	0.084	5600	520	0.075
Mars	12897	44557	23205	40519	1561 50	3 85	8230	699	0.095	8250	486	0.059
Avril	14497	55747	9135	23157	829	3 58	400	38	0.086	5250	295	0.056
Mai	13115	77424	6315
Juin	8606	38953	2775
Juillet	5696	32523	1590
Août	4337	24660	4005	.	.	.	920	78	0.092	600	60	0.010
Septembre	7986	29391	8190	.	.	.	2669	243	0.091	7800	641	0.095
Octobre	14902	63399	7320	5168	250	4 83	4450	423	0.095	14100	1090	0.077
Novembre	8210	178803	18930	13790	575	4 17	3400	220	0.064	11250	713	0.063
Décembre	7699	113817	4695	1000	35	3 50
<i>Totaux</i>	112312	800240	103526	167510	6407	3 82	29429	2306	0.091	56850	4150	0.061

RÉCAPITULATION PAR ESPÈCES

I. Poissons d'eau douce

DÉTAIL	Poids par kilogram.	Prix de vente	Prix moyens	Total général de l'année	
				poids	prix de vente
Saumon	de Hollande	5555	17366	3 72	6227 19073
	d'Allemagne	672	1707	3 14	
Anguilles	de France	2786	4452	1 59	11639 20385
	de Belgique	8153	15933	1 84	
Brochets	de Hollande	5709	5852	1 225	6534 6557
	de Belgique	825	705	1 024	
Ombres-chevaliers de Hollande	3806	5732	1 61	3806	5732
Gardons, brêmes de France	2689	1628	0 60	2689	1628
Bécards de France	35	101	3 35	35	101
<i>Totaux.</i>	30230	53476		30930	53476

II. *Relevé comparatif des arrivages de France et de l'Étranger*

La France a expédié :		Les pays étrangers ont expédié :	
Anguilles	2786 k. pour 4452 f.	Saumon de Hollande . .	5555 k. pour 17369 f.
Brêmes, gardons, etc. .	2689 1728	Saumon d'Allemagne .	672 1707
Brochets	825 705	Anguilles de Belgique .	8153 15933
Bécards	35 101	Brochets de Hollande .	5709 5852
<i>Totaux</i>	6335 k. pour 6886 f.	Ombres-chevaliers . .	3806 5732
		<i>Totaux</i>	23895 k. p. r 46593 f.

III. *Poissons de mer*

Poisson frais de Belgique par chemin de fer	112.312 k.
Poisson frais de France par chemin de fer.	800.240 k.
Poisson frais de France par voiture	103.526 k.
Moules par chemin de fer	29.429 k.
Moules par voiture	56.850 k.
<i>Total</i>	<u>1.102.357 k. pour 705.810 f.</u>

IV. *Huîtres*

Halle au poisson	167.610 k. pour 6.407 fr. Prix moyen 3 f. 82
Criée des denrées	837.110 43.837 5 f. 23

B. Gibier, Volailles, Œufs, Beurre, Fromages, Fruits, Légumes, etc.

Dénomination des Denrées	Poids	Quantités	Prix de vente	Dénomination des Denrées	Poids	Quantités	Prix de vente
JANVIER							
Beurre de la Somme	202 »	.	2 f. 50 à 4 f. le kil.	Saumon	2494 »	.	1 f. 20 à 1 f. 50 le k.
id. du pays	.	.	.	Noix	6499 »	.	25 à 34 f. les 100 k
id. de la Creuse	252.65	.	2 f. 10 à 2 f. 60	Fromages	.	27	44 cent. la boîte
Fromage de Brie	.	92	6 f. 50 à 12 f. le pan.	Foies gras	.	65	1 f. l'un
Harengs saurs	.	523	3 à 5 f. la caisse	Harengs blancs	.	4	13 f. le tonneau
Sardines fumées	310.50	.	65 à 75 cent. le k.	Pigeons ramiers	.	4	11 f. 95 la couple
Raisins	.	11 caiss.	5 f. 50 la caisse	Mandarines	.	27	2 f. 25 la caisse
id.	.	5	8 fr. »	Lard	12 »	.	75 cent. le k.
Oranges	.	75	25 fr. »	Hollandes	96 »	.	1 f. 12 le k.
id.	.	282	12 à 15 f. »	Echalottes	10 »	.	pour 1 f. 75
Morues	.	19	41 à 70 f. la tonne	Jambons	21.50	.	1 f. 40 le kil.
Marrons	1547 »	.	13 à 14 f. les 100 k	Pommes de terre	2630.50	.	8 f. 25 à 8 f. 60 100 k
Bécasses	.	36	3 f. 40 à 4 f. 50 la c.	Choux-fleurs	.	158	3 à 8 f. la douz.
Faisans	.	2	9 f. 70 la couple	Laitues	.	300	10 f. le cent
Perdreaux	.	80	2 f. 50 »	Oignons	49 »	.	14 f. 50 les 100 k.
Lièvres	.	9	3 à 4 f. pièce	Choux-fleurs	.	376	4 à 9 f. la douz.
Gruyères	244.50	.	0 f. 92 à 1 f. 30 le k.	Canards	.	24	2 f. à 2 f. 10 pièce
id.	47 »	.	id.	Pilets	.	18	1 f. 50 la couple
Lapins de garenne	.	6	1 f. 50 la pièce	Sarcelles	.	2	1 f. 25 pièce
Viande	193 »	.	1 f. 22 le kil.	Stockfich	147.80	.	45 f. les 100 kil.
Aulx	.	68 paq.	30 cent. le paquet				

Dénomination des Denrées	Poids	Quantités	Prix de vente	Dénomination des Denrées	Poids	Quantités	Prix de vente
FÉVRIER							
Beurre de la Somm	689 »	.	2 f. 80 à 3 f. 48 le k	Choux-fleurs	4200 »	1057	3 f. à 8 f. 90 la d.
id. du pays	51.50	.	1 f. 50 à 2 f. 20 le k	Camembert	72 »	36	75 cent. le paq. de 6
id. divers	311.98	.	2 f. 10 à 2 f. 40 le k	Saumon salé	3754.41	.	1 f. 20 à 1 f. 50 le k
Oranges	272.96	341	7 à 25 f. la caisse	Stockfich	100 »	.	45 f les 100 k.
Mandarines	497 »	166	1 f. 25 à 2 f. »	Noix	1914.50	85	21 à 25 f. les 100 k.
Fromages	178.80	149	7 f. 50 à 12 f. panier	Morues	6240 »	48	29 à 63 f. la tonne
Oranges	1920 »	48	10 à 12 f. 50 caisse	Raisins secs	.	13	5 f. 50 à 8 f. caisse
Pommes de terre	3484 »	.	5 à 8 f. 50 les 100 k	Ananas	.	12	2 f. la pièce
Aulx	142 »	71	30 cent. le paquet	Artichauts	.	176	18 à 20 f. le cent
Pommes	589 »	.	15 f. 50 les 100 k.	Gruyère	22500 »	.	1 f. 30 le kil.
Jambons d'Amér.	203.45	.	1 f. à 1 f. 40 le k.	OÛfs	.	3000	80 f. le mille
Harengs	480 »	48	4 f. à 4 f. 50 caisse	Echalottes	.	2	2 f. 20 la panier
Sardines fumées	310.50	32	65 cent. le kil.	Haricots secs	.	35	15 f. 50 l'hect.
MARS							
Jambons	172 »	22	1 f. 50 à 1 f. 60 le k	Beurre de la Creuse	186 »	.	2 f. à 2 f. 50 le k.
Harengs	1360 »	136	3 f. 75 à 4 f. caisse	Oranges	.	6263	3 f. 30 le cent
Oranges	6600 »	165	5 à 12 f. »	Pommes de terre	1042 »	.	7 f. 50 les 100 kil.
Citrons	240 »	6	5 à 15 f. »	Radis nouveaux	.	148	18 à 24 c. la botte
Pommes de terre	14211 »	.	15 à 20 f. les 100 k	Raisin	.	23	5 f. 50 à 7 f. caisse
Morues	6890 »	53	27 à 58 f. la tonne	Sardines fumées	204.50	.	55 à 65 c. le kil.
Figues	293.50	.	40 cent. le kil.	Carottes	16990 »	.	4 f. 50 à 5 f. 100 k
Beurre de la Somm	587 »	.	3 à 3 f. 52 le kil.	Gruyère	271 »	.	70 c. à 1 f. 50 le k.
Sardines en boîte	.	13	4 f. 50 à 5 f. 50 boîte	Aulx	190 »	95	10 à 30 c. le paquet
Figues en caisse	.	2	5 à 6 f. la caisse	Lapins de garenne	.	3	1 f. la pièce
Asperges	.	16	3 f. la botte	Viande	155 »	.	90 cent. le kil.
Lard fumé	38 »	.	1 f. le kil.	Anchois	.	19	40 cent. le flacon

Dénomination des Denrées	Poids	Quantités	Prix de vente	Dénomination des Denrées	Poids	Quantités	Prix de vente
Oranges mandar.	176 »	83	1 f.60 la caisse	Truffes	10 »	.	5 à 10 f. le kil.
Conserves	.	89	40 à 50 c. la boîte	Maroilles	80 »	2	8 f.50 la caisse
Noix	137 »	12	27 f. les 100 kil.	Fromages	2604 »	217	6 à 12 f 50 panier
AVRIL							
Morue	.	14	25 à 50 f. la tonne	Persil	500 »	.	1 f. à 1 f.20 le kil.
Figues	.	112	4 à 4 f. 50 le cabas	Choux-fleurs	.	7214	3 f.50 à 7 f douz.
Pommes	3777 »	.	14 à 20 f. les 100 k	Harengs blancs	.	12	6 à 7 f. le kil.
Harengs	.	161	1 f.50 à 14i. feuill.	Viande	580 »	.	30 c. à 85 c. le kil.
Jambons	270 »	44	1 f. à 1 f. 60 le kil.	Radis bottes	.	48497	1f 50 à 7f.20 100 k
Raisins	.	65	2 f.50 à 7f.50 caiss	Hollande	30 »	.	1 f.10 le kil.
Oignons	200 »	.	20 f. les 100 k.	Laurier	170 »	.	20 à 30 c. le kil.
Fromages Brie	.	213	5 à 14 f. le panier	Laitues	.	998	3 à 10 f. le cent.
Beurre	402 »	.	2 f.40 à 3 f.86 le k	Asperges	.	232	1 à 3 f.20 la botte
Gruyère	372.75	.	90 c. à 1 f. 45 le k.	Fromag. ramatour	.	77	61 cent. pièce
Sardines	.	9	5 f.50 la boîte	Mandarines	.	121	1 f.25 à 1f.50 caiss
Aulx	.	14	11 cent. le paquet	Harengs	.	13	3 f.25 la caisse
Citrons	.	73	8 à 12 f. la caisse	Noix	113 »	.	35 cent. le kil.
Haricots	39 »	.	21 f. les 100 kil.	Pommes de terre	800 »	.	15 à 20 c. le kil.
id.	42 »	.	id.	Marrons	15 »	.	5 à 10 f. les 100 k
Fromages Livarot	.	39	34 cent. l'un	Lard	100 »	.	70 cent. le kil.
Camemberts	.	12	2 f. la douz.	Roquefort	.	1	4 f. l'un
MAI							
Citrons	560 »	14	8 à 10 f. 85 caisse	Pommes de terre	1606 »	.	025 à 090 le kil.
Figues	.	888	3 f.25 à 4 f. le cab.	Asperges	.	9255	55 c. à 4 f.85 botte
Choux-fleurs	.	255	3f.05 à 6 f.50 douz	Artichauts	.	114	17 à 20 f. le cent
Pommes	1908 »	.	10 à 16 f. les 100 k	Radis	.	4170	1 f.60 à 2 f.60 le c.
Gruyère	320 »	.	1 f. à 1 f.50 le kil.	Harengs saurs	.	50	5 f. le panier
Roquefort	.	5	3 f 50 l'un	Harengs blancs	.	1	6 f. le 1/8

Dénomination des Denrées	Poids	Quantités	Prix de vente	Dénomination des Denrées	Poids	Quantités	Prix de vente
Mandarines	.	67	50 c. à 1 f. la caisse	Sardines à l'huile	.	50	45 c. la boîte
Raisins secs	.	50	2 f. 50 à 7 f. 50 »	Morues	.	14	16 f. la tonne
Petits pois	80 »	.	75 cent. le kil.	Carottes, bottes	.	50	85 c. à 1 f. 05 la b.
Fromage de Brie	1050 »	105	9 à 14 f. le panier	Viande	500 »	.	30 à 85 c. le kil.
Beurre de la Somm	222 »	.	3 f. 20 à 3 f. 90 le k	Haricots secs	176 »	.	15 f. 25 à 23 f. 100 k
id. du pays	100 »	.	3 f. à 3 f. 30 le kil.	Haricots, 1/4	.	39	6 à 7 f. la feuillette
Jambons, épaule	40 »	40	80 c. le kil.	Fromages en boîte	.	20	15 à 17 f. la boîte
Fromage Hollande	100 »	.	1 f. 20 à 1 f. 34 le k	Cerises id.	.	66	1 f. 25 la boîte
Beurre de la Creuse	200 »	.	2 f. à 2 f. 20 le kil.	Poireaux, bottes	.	73	6 cent. la botte
Jambons	.	58	1 f. 80 le kil	Beurre Hollande	113 »	.	2 f. le kil.
Glace	250 »	.	12 f. 50 le cent	Salades en panier	.	12	1 f. à 1 f. 50 panier
Laurier, la botte	1 »	1	1 f. 80				

JUIN

Figues	.	652	2 f. 15 à 3 f. 75 cabas	Pommes de terre	2056 »	.	47 à 56 c. le kil.
Radis	.	600	1 f. 20 les 100 bottes	Carottes	.	92	1 f. 35 à 1 f. 40 botte
Asperges	.	22057	1 f. 20 à 2 f. 50 »	Laitues	.	262	3 f. 10 le cent
Artichauts	.	50	17 cent. pièce	Escarolles	.	28	10 cent. pièce
Petits pois	7504 »	.	30 à 80 c. le kil.	Anchois	.	8	3 f. le flacon
Gruyère	423 »	.	80 c. à 1 f. 50 »	Citrons	.	13	5 à 13 f. la caisse
Haricots verts	104 »	.	14 à 25 c. »	Beurre de la Creuse	850 »	.	2 f. 40 le kil.
Hollande	349 »	.	1 f. 30 à 1 f. 68 »	Sardines	.	1	4 f. 50 la boîte
Fromage de Brie	.	95	11 à 14 f. 90 le pan	Eau fleurs d'orang	.	8	1 f. 15 à 1 f. 25 litre
Jambons	53 »	.	1 f. 80 le kil.	Saucissons	28 »	.	1 f. 25 le kil.
Beurre du pays	70 »	.	1 f. 10 à 3 f. 10 le k	Tomates	103 »	.	45 à 60 c. le kil.
Raisins	.	36	2 f. 50 à 7 f. 50 caiss	From. de Gournay	.	803	60 à 80 c. la boîte
Groseilles	360 »	.	25 à 60 c. le kil.	Choux	.	1047	5 f. 70 le cent
Légumes divers	.	61	60 c. à 2 f. panier	Fraises	.	41	1 f. à 2 f. 50 panier
Haricots saurs	.	13	2 f. 50 à 3 f. 50 le 1/4	Prunes	.	7	2 f. la caisse
Beurre de la Somm	234 »	.	2 f. 90 à 3 f. 80 le k	Cerises	624 »	.	80 c. à 1 f. 20 le k.

Dénomination des Denrées	Poids	Quantités	Prix de vente	Dénomination des Denrées	Poids	Quantités	Prix de vente
JUILLET							
Viande	201 »	.	70 c. à 1 f. 20 le k.	Ananas	.	48	1 f. 25 pièce
Fromages	.	2215	60 à 81 c. la boîte	Fromage Maroille	.	1800	7 f. le cent.
Salades	.	5182	2 f. à 5 f. 45 le cent	id. Hollande	48 »	.	1 f. 32 le kil.
Fraises	.	192	35 c. à 2 f. 25 panier	Beurre du pays	203 »	.	2 f. 50 à 3 f. 10 le k.
Légumes divers	.	201	60 c. à 1 f. 20 »	Carottes	990 »	.	4 à 4 f. 50 les 100 k.
Oignons	.	30	50 à 70 c. le paq.	Malakoff	.	2196	3 à 6 f. 10 le cent
Cerises	15608 »	.	20 à 90 c. le kil.	Harengs (caisses)	.	4	3 t 50 la caisse
Fromage de Brie	.	132	9 f. 60 à 14 f. 50 pan	Amandes	60	.	60 cent. le kil.
Petits pois	6060 »	.	28 à 40 c. le kil.	Groseilles	.	158	37 à 90 c. le kil.
Asperges	.	560	80 c. à 1 f. 15 botte	Fleur d'oranger	.	22	1 f. 10 le litre
Beurre de la Somm	619 »	.	2 f. 80 à 3 f. 40 le k.	Abricots	1300 »	.	75 c. à 1 f. 30 le k.
Figues	.	13	3 f. le cabas	Choux-fleurs	.	72	2 f. 20 la douz.
Haricots verts	77	.	1 f. 10 à 1 f. 32 lek.	Radis	.	1	2 f. 50 le panier
Beurre de la Creuse	330 »	.	2 f. à 2 f. 40 le kil.	Jambons	272 »	.	65 c. à 1 f. 80 le k.
Gruyère	746 »	.	70 c. à 1 f. le kil.	Reine-Claude	336 »	.	1 f. 05 à 1 f. 20 le k.
Poireaux	.	118	85 c. à 1 80 tacheau	Pommes de terre	257 »	.	6 à 7 f. les 100 kil.
Cassis	188 »	.	20 c. à 1 f. le kil.	Conserv., anchois	2	.	50 c. le flacon
Choux (panier)	.	10	9 f. le cent				
AOÛT							
Légumes	.	106	60 c. à 1 f. 40 pan.	Haricots verts	1740 »	.	19 à 70 c. le kil.
Artichauts	.	227	1 f. 50 la douz.	Tomate	646 »	.	25 à 75 c. le kil.
Groseilles	274 k	.	37 à 90 c. le kil.	Fromage de Brie	.	178	12 f. 50 à 14 f. pan.
Fraises	.	3	1 f. 15 le panier	Beurre de la Somm	147 »	.	3 f. à 3 f. 30 le kil.
Petits pois	1497 »	.	10 à 13 c. le kil.	Malakoff	.	300	5 f. 50 le cent
Fromages	.	779	60 à 70 c. la boîte	Mirabelles	397 »	.	75 c. à 1 f. 20 le k.
Oignons	.	9	30 c. le paquet	Beurre du pays	332 »	.	1 f. à 2 f. 60 le kil.

Dénomination des Denrées	Poids	Quantités	Prix de vente	Dénomination des Denrées	Poids	Quantités	Prix de vente
Jambon	44 »	.	2 f. le kil.	Pigeons	.	119	60 cent. l'un
Viande	299 »	.	30 c. à 1 f. 50 le k.	Melons	.	72	1 f. 25 à 1 f. 60 l'un
Pommes de terre	571 »	.	10 à 25 c. le kil.	Noisettes	7	.	77 c. le kil.
Gruyère	53.50	.	60 à 90 c. le kil.	Pêches	116 »	.	1 f. 10 à 1 f. 30 le k
Reine-Claude	1881 »	.	70 c. à 1 f. 05 le k.	Raisin	505 »	.	50 c. à 1 f. le kil.
Poires	687 »	.	30 à 50 c. le kil.	Stockfich	35 »	.	35 cent. le kil.
Prunes	682 »	.	35 à 65 c le kil.	Harengs	.	56	3 f. 50 à 5 f. 10 f. te
Réglisse noire	273 »	.	60 c. le kil.	id.	.	17	4 f. 60 à 7 f. caisse
Abricots	29 »	.	2 f. le kil.	Aubergines	.	174	1 f. la douz.
Raisins	.	14	2 f. 50 la caisse	Noisettes	.	167	77 cent. le kil.
Sardines	.	11	4 f. 50 la boîte	Anchois	.	6	90 cent. le flacon

SEPTEMBRE

Jambons	.	27	1 f. 10 à 1 f. 50 le k.	id. de la Creuse	54 »	.	2 f. 10 à 2 f. 40 le k
Prunes	1359 k	.	20 à 65 c. le kil.	Harengs saurs	.	295	2 f. 60 à 7 f. caisse
Melons	.	23	50 c. à 1 f. pièce	Beurre de la Somm	117 »	.	3 f. 10 à 3 f. 64 le k
Pêches	590 »	.	50 c. à 1 f. 25 le k.	Hollande	342 »	.	1 f. 30 à 1 f. 60 le k
Mirabelles	386 »	.	26 à 65 c. le kil.	Gruyère	281 »	.	1 f. 45 le kil.
Haricots	1133 »	.	10 à 60 c. le kil.	Viande	225 »	.	85 à 90 c. le kil.
Raisins	2395 »	.	50 c. à 1 f. 50 le k.	Légumes	.	215	45 c. à 1 f. le pan.
Reine-Claude	5158 »	.	30 c. à 1 f. 15 le k.	Artichauts	.	250	1 f. la douzaine
Noisettes	92 »	.	60 à 70 c. le kil.	Pommes	581 »	.	20 à 28 c. le kil.
Fromage de Brie	.	191	12 à 14 f. 90 panier	Langues fumées	.	44	2 f. pièce
id. en boîte	.	308	60 à 80 c. la boîte	Reine-Claude	4876 »	.	26 à 92 c. le kil
Beurre du pays	58 »	.	3 f. 30 le kil.	Roquefort	.	5	2 f. 50 la pièce
Petites prunes n ^{res}	312 »	.	12 à 40 c. le kil.	Poireaux	.	12	80 c. le paquet
Poires	5216 »	.	5 à 50 cent. le kil.	From. de Maroille	.	3	17 f. la caisse
Oignons, le paquet	.	20	32 à 35 c. le paquet	Cornichons	.	5	2 f. le panier
Beurre étranger	40 »	.	1 f. 80 le kil.	Pommes de terre	3197 »	.	12 à 15 c. le kil.

Dénomination des Denrées	Poids	Quantités	Prix de vente	Dénomination des Denrées	Poids	Quantités	Prix de vente
Petits pois	4 »	.	17 à 18 c. le kil.	Tomates	300 »	.	50 c. à 1 f. panier
Noix	548 »	.	17 à 25 f. les 100 k	Fruits du jardin	.	19	50 c. à 1 f. »
Harengs	.	117	3 à 7 f. la caisse	Morues	.	1	22 f. la tonne
Altesse	226 »	.	30 cent. le kil.				

OCTOBRE

Raisin	2559 k	.	70 c. A 1 f. 40 le k.	Beurre de la Creus	94 »	.	2 f. 20 A 3 f. le kil.
id en boites	.	140	1 f. 25 A 1 f. 95 boîte	Tomates	106 »	.	70 A 95 c. le kil.
Harengs	.	424	1 f. 25 A 7 f. caisse	Noix	133 »	.	31 A 35 f. les 100 k.
Poires	3046 »	.	8 A 35 c. le kil.	Melons	.	148	25 A 50 c. l'un
Harengs blancs	.	1	7 f. le baril	Perdreux	.	86 »	1 f. 80 A 2 50 pièce
Aulx	.	116	50 c. le paquet	Hollande	258 »	.	1 f. 30 A 1 f. 70 le k
Fruits du jardin	.	114	70 c. A 2 f. 80 pan.	Poulets	.	101	2 f. 75 A 4 f. l'un
Pommes de terre	19376 »	.	9 f 75 A 12 f. 100 k	Sarcelles	.	9	40 c. l'une
Beurre du pays	75 »	.	2 f. 50 A 3 f. 40 le k.	Lapins de garenne	.	5	2 f. 10 l'un
Légumes en pan.	.	163	50 c. A 4 f. 50 pan.	Oignons	116 »	.	5 f. 50 les 100 kil.
Jambons	49 »	.	1 f. 20 le kil.	Réglisse noire	490 «	.	58 f. les 100 kil.
Pommes	1500 »	.	9 A 17 f. fes 100 k.	Poules	.	35	2 f. 50 pièce
Conserves	.	2	1 f. A 1 f. 25 le flac.	Harengs	.	4	6 f. la caisse
Fromages de Brie	.	97	12 f 50 A 14 f. pan.	Poires	1532 »	.	10 A 35 c. le kil.
Beurre de la Som.	.	144	3 f. 42 A 3 f. 70 le k	Gibier à plumes	.	323	50 c. A 1 f. la douz.
Morue	.	3	21 A 34 f. la tonne	Oies	.	24	3 f. 50 A 6 f. pièce
Gruyère	120 »	.	25 c. A 1 f. 45 le k.	Sardines	.	1	6 f. la boîte

NOVEMBRE

Légumes en pan.	.	30	0.65 A 2 f. 50 le paq.	Harengs	.	619	1 A 7 f. la caisse
Poires	1566	.	15 A 44 c. le kil.	Melons	.	80	25 c. l'un
Artichauts	.	14	pour 70 cent.	Beurre du pays	40 »	.	2 f. 90 A 3 f. 30 le k
Noix	200 »	.	49 f. les 100 kil.	Anchois	.	18	50 cent. le flacon
Sardines à l'huile	.	3	6 fr. la boîte	Pommes de terre	2918 »	.	15 A 40 f. les 100 k

Dénomination des Denrées	Poids	Quantités	Prix de vente	Dénomination des Denrées	Poids	Quantités	Prix de vente
Beurre de la Somm	353 »	.	2 f. 90 A 3 f. 76 le k	Harengs blancs	.	1	4 f. le baril
Fromages de Brie	.	48	12 A 13 f. 80 panier	Jambons	76 »	.	1 f. 60 A 1 f. 70 le k
Hollande	191 »	.	1 f. 50 A 1 f. 70 le k	Canards	.	11	2 f. 80 A 3 f. 50 l'un
Fruits du jardin	.	91	75 c. A 3 f. panier	Raisin	214 »	.	1 f. 30 A 1 f. 50 le k
Beurre de la Creuse	151	.	2 f. A 2 f. 20 le kil.	Harengs saurs	.	102	3 f. 50 A 4 f. feuil.
Poulets	.	15	2 f. 90 A 3 f. 50 l'un	Bécasses	.	30	2 f. 50 A 3 f. pièce
Mont Dore	.	93	25 c. pièce	Viande	229 «	.	90 c. A 1 f. 25 le k
Pommes de terre	7676 »	.	12 f. les 100 kil.	Lièvres	.	14	5 f. 40 la pièce
Fromage Maroille	.	2	9 f. la caisse	Macreuses	.	11	1 f. 50 »
Morues	.	2	50 f. la tonne	Foies gras (pâté)	.	2	2 f. la terrine
Camemberts	.	2	5 f. la douz.	Sardines fumées	27	.	70 A 75 c. le kig.

DÉCEMBRE

Jambons	64 k	.	1 f. 60 A 1 f. 70 le k	Pâtés de foies gras	.	24	1 f. 75 A 2 f. terrine
Œufs	.	3000	95 f. le mille	Mouton	1864 »	.	90 A 1 f. 30 le kil.
Harengs	.	885	1 f. A 1 f. 05 la cais.	Laurier	8 »	.	60 cent. le kil
Hollande	149 »	.	1 f. 70 le kil.	Sardines fumées	539 »	.	65 c. A 70 c. le kil.
Anchois	.	6	50 cent. le flacon	Beurre du pays	38 »	.	2 f. 70 A 2 f. 80 lek.
Légumes	.	5	1 f. 15 le panier	Allouettes	.	222	1 f. 50 la douz.
Beurre de la Creuse	254 »	.	2 f. A 2 f. 30 le kil.	Oranges	.	5	8 f. 75 la caisse
Fromage de Brie	.	60	12 A 14 f. le panier	Marrons	1988 »	.	15 A 21 f. les 100 k
Beurre de la Somm	332 »	.	2 f. 90 A 3 f. 50 le k	Haricots	300 »	.	30 f. les 100 kil.
Poires	611 »	.	3 A 20 f. les 100 k.	Sardines	.	1	6 f. la boîte
Fruits de jardin	.	.	50 c. A 1 f. le pan.	Conserves	.	12	75 cent. la boîte
Pommes	264 »	.	15 A 17 c. le kil.	Morues	.	1	29 f. la tonne
Pommes de terre	137535 »	.	1 f. 50 A 8 f. 10 100 k	Lapins de garenne	.	6	1 60 c. l'un
Macreuses	.	226	40 c. A 1 f. pièce	Lard	62	.	60 c. le kil.
Raisin	50	.	1 f. 10 le kil.	Bécasses	.	55	2 f. 25 A 2 f. 50 pièce

§ 3 Halles centrales :

Ventes faites en dehors de la criée.

§ 3. Halles centrales : Ventes

	BASE de l'unité de prix	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL
Carottes	Les 100 kilog.	4 A 5 f.	.	4 f.50 3 f.	.
Pommes de terre	id.	8 A 8 f.50	5 A 8 f.50	7 A 8 f.	5 f.
Poireaux	La botte	70 c. A 1 f.20	.	75 c.	75 c.
Choux-fleurs	La douzaine	3 A 8 f.	3 A 8 f.90	.	5 f.50 A 9.50
Dindes	La pièce
Canards privés	id.	2 A 2 f.10	.	.	.
Poulets	id.
Laitues	Les 100 pièces	10 f.	.	8 f.50	10 f.
Artichauts	Le cent.	.	18 A 20 f.	20 f.	.
Radis	La botte	.	.	18 A 24 c.	4 A 8 c.
Carottes rondes	Le kilog.
Chicorée	Le cent	.	.	10 A 12 f.	.
Oranges (mandarines)	La caisse	2 f.25	1 f.25 A 2 f.	.	1 f.25 A 1 f.75
Choux-fleurs Brocoli	La douzaine
Petits pois	Le kilog.
Oignons en graines	Les 100 kilog.	13 A 15 f.	.	.	.
Pommes de terre (nouvelles)	id.	.	.	.	90 c. A 1 f.10
Lapins	La pièce	1 f.50 A 2 f.	.	.	.
Poules	id.
Oignons nouveaux	Oignons nouv.
Carottes nouvelles	id.
Cerises	La corbeille
Haricots secs	Les 100 kilog.	.	20 A 25 f.	.	21 f.
Abricots	Le kilog.
Haricots verts	Les 100 kilog.
Groseilles vertes	id.

	BASE de l'unité de prix	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL
Groseilles noires	Les 100 kilog.
Groseilles rouges	id.
Fèves vertes	id.
Melons	La pièce
Mirabelles	Les 100 kilog.
Choux verts	Le cent
Noix sèches	Les 100 kilog.	.	21 A 25	27 A 28	35 l.
Poires du Jardin de la Ville	Le panier
Pommes au couteau	Les 100 kilog.	.	14 A 16 f.	15 A 20 f.	18 A l.
Reines Claude	id.
Prunes d'Altesse	id.
Grosses prunes bleues	id.
Lièvres	La pièce	3 A 5 f.	.	.	.
Perdreaux	id.	1 f.25	.	.	.
Poires	Les 100 kilog.
Camemberts	La douzaine	.	3 f.	.	4 f.
Pilets	La pièce	75 c.	.	.	.
Canards sauvages	id.	1 f.25	.	.	.
Faisans	id.	4 f.50 A 5 f.	.	.	.
Cailles	id.
Lapins de garenne	id.	1 f.50 A 2 f.	.	1 A 2 f.	.
Chevreaux	id.
Citrons	Le cent	.	25 A 30 f.	15 f.	16 A 25 l.
Chapons	La pièce

MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
.	.	48 A 70 c.
.	.	30 A 40 f.	37 A 40 f.
.
.	.	.	1 f. 25 A 1 f. 60	50 c. A 2 f.	40 A 50 f.	25 c.	.
.	.	.	80 f.	26 A 60 f.	.	.	.
.	5 f. 70	9 f.	.	.	3 A 5 f.	2 f. 50 A 4 f.	3 f.
.	.	.	.	17 A 25 f.	31 A 35 f.	49 f.	.
.	.	.	.	60 c. A 2 f. 15	70 c. A 2 f. 80	75 c. A 3 f.	50 c. A 1 f.
40 A 16 f.	.	.	.	20 A 28 f.	7 A 9 f.	18 A 40 f.	15 A 17 f.
.	200 f.	100 A 110 f.	60 A 70 f.	40 A 78 f.	.	.	.
.	.	.	.	30 f.	.	.	.
.	.	.	35 A 40 f.	35 A 40 f.	.	.	.
.	6 A 7 f.	5 f. 40 A 5 f. 90	.
.	1 f. 80 A 2 f.	.	.
.	.	.	.	5 A 33 f.	15 A 35 f.	22 A 44 f.	8 A 20 f.
.
.	1 f. A 1 f. 50
.	2 f. 10	.
.
.	2 f. 10	.	1 f. 50 A 2 f. 50
.
20 A 22 f.
.

§ 4 Etat numérique des marchands
qui ont fréquenté les divers marchés de la Ville pendant l'année 1879

MARCHÉS COUVERTS

DÉSIGNATION DES HALLES	NOMBRE DE MARCHANDS PAR CATÉGORIE					TOTAL
	Bouchers	Charcutiers	Tripiers	Poissonniers	Divers	
Saint-Nicolas	33	1	4	4	59	101
Château	5	.	2	19	84	110
Faisan	8	1	.	20	55	84
Gentil-Muiron	7	3	.	.	55	65
Nouvelle-Aventure	23	4	6	7	50	90
<i>Total.</i>						450

MARCHÉS A CIEL OUVERT

DÉSIGNATION DES MARCHÉS	Nombre de marchands par catégorie et par marché							TOTAL	
	Rouen- nerie	Mercerie	Faïence	Fripiers	Chaus ^{res}	Bimbe- loterie	bouche ^{rs} et char- cutiers		
Marché en gros	Légumes	150	
	Fruits	30	
PRODUITS NON COMESTIBLES	Nouvelle-Aventure	42	28	6	110	22	28	236	
	Faisan	25	9	2	15	6	9	66	
	Saint-Martin	24	8	1	12	8	8	61	
	Jacquart	14	4	2	26	.	9	55	
	Wicar	3	2	1	36	.	6	48	
	Bouvines	12	8	2	27	3	4	14	70
	Marché aux chevaux	45
	Marché aux grains	40
	<i>Total.</i>								801

FOIRE ANNUELLE 1879

Marchands.	184	} 271
Saltimbanques.	87	

§ 5 Statistique alimentaire

Relevé des objets de consommation, dont l'introduction a été constatée par l'Octroi

N. os d'ordre	DÉSIGNATION DES OBJETS DE CONSOMMATION	MESURE	QUANTITÉS		
			VILLE	FAUBOURGS	TOTAL
Boissons et Liquides					
1	Vins en cercles	l'hect.	35.976 h 27	3.204 44	39.180 71
2	Vins en bouteilles	id.	1.447 22	97 38	1.544 60
4	Hydromel, cidre et poiré	id.	243 90	38 43	282 33
3	Alcool pur contenu dans les eaux-de-vie et esprits en cercles, eaux-de-vie et esprits en bouteilles, liqueurs et fruits à l'eau-de-vie, absinthe	id.	7650h 90 l 58c	1.223 16	8.874 h 06159c
Boissons octroi					
6	Bières de toute espèce et de toute provenance	id.	336.958 47	48.620 73	385.579 20
7	Vinaigres de toute espèce	id.	2.657 66	318 25	2.975 91
8	Vinaigres concentrés, acides acétiques et pyroligneux	id.	11 42		11 42
5	Alcool dénaturé.	id.	210 95	7h 46192 c	218h 41192c

N.°s d'ordre	DÉSIGNATION DES OBJETS DE CONSOMMATION	MESURE	QUANTITÉS		
			VILLE	FAUBOURGS	TOTAL
Comestibles					
9	Viandes de bœuf, de taureau, de vache, de génisse, de veau, de mouton, d'agneau et de chevreau	100 kil.	6.766.884k 60	90.987k90	6.857.872k 50
10	Abats et issues des animaux de boucherie	id.	39.356 40	.	39.356 40
11	Viande de porc, fraîche et salée	id.	1.565.391 85	32.750 60	1.598.142 45
12	Langues et jambons apprêtés, saucissons, andouillettes, galantines et autres charcuteries de luxe, viandes apprêtées, autres que celles de porc, venant de l'extérieur	id.	67.981 46	6.083 55	74.065 01
13	Charcuterie ordinaire	id.	3.270 20	810 »	4.080 20
14	Dindes, dindons, dindonneaux, oies, outardes, chapons, poulardes, pintades, faisans, coqs de bruyères, gélinottes et cygnes	la pièce	4.125	.	4.125
15	Poulets, coqs, poules, canards, barboteaux, perdreaux, perdrix et bécasses	id.	191.450	.	191.450
16	Pilets, sarcelles, pluviers et bécassines	id.	6.577	.	6.577
17	Pigeons, cailles, râles, grives, ortolans, poules d'eau, plongeurs, jacquets et vanneaux	id.	101.097	.	101.097
18	Toutes autres espèces de gibier à plumes, y compris les alouettes, les mauviettes et les merles	le kil.	1.317 10	.	1.317 10
19	Chevreaux, daims, cerfs, biches et sangliers	id.	1.840 60	.	1.840 60
20	Lièvres	la pièce	8.327	.	8.327
21	Lapins de garenne	id.	5.906	.	5.906
22	Lapins domestiques	id.	59.603	.	59.603
23	Truffes fraîches ou conservées, volaille et gibier truffés, pâté et terrine truffés (poids brut)	le kil.	3.074 64	.	3.074 645
24	Pâté et terrine de volaille, de gibier, de poissons et autres, non truffés; galantine et charcuterie truffées, venant de l'extérieur; crêtes de coqs (poids brut)	id.	1.575 905	.	1.575 905

N.°s d'ordre	DÉSIGNATION DES OBJETS DE CONSOMMATION	MESURE	QUANTITÉS				
			VILLE	FAUBOURGS	TOTAL		
25	Poissons de mer ou d'eau douce, frais, salés ou apprêtés et crustacés vendus à la criée à la halle du <i>Minck</i>	à la valeur constatée par la vente en gros	759.286	50	.	759.286	50
26	Saumons et thons frais, esturgeons, elbut, turbots, barbues, truites, homards, langoustes et écrevisses	le kil	6.034	78	.	6.034	78
27	Bars, dorades, éperlans, maquereaux, soles, aloses, anguilles, brochets et carpes, saumons salés, huîtres, homards, sardines, anchois, thons et autres poissons marinés ou apprêtés (poids brut)	id.	41.564	75	.	41.564	75
28	Poisson commun de mer ou d'eau douce, frais ou salé, y compris les crabes et les grenades (chevrettes)	id.	6.067	»	.	6.067	»
29	Huîtres	le cent.	566.717	»	.	566.717	»
30	Moules	l'hect.	1.284	38	.	1.284	38
NOURRITURE DES ANIMAUX							
31	Foin, sainfoin, trèfle, luzerne, hivernage, avoines, lentilles, vesces, féverolles en paille et autres fourrages secs	les 100 k	4.125.135	»	734.468	4.859.603	»
32	Paille	id.	9.186.617	»	1.353.739	10.530.356	»
33	Fèves, féverolles et vesces sèches en grains, moulues ou concassées	id.	334.766	»	3.123	337.889	»
34	Avoines en grains, moulues ou concassées	id.	6.908.558	»	1.082.814	7.991.372	»

CHAPITRE XXVIII

INDUSTRIE, COMMERCE, AGRICULTURE

§ 1. Chemin de Fer du Nord

Mouvement des voyageurs et des marchandises aux gares de Lille en 1879

STATIONS	Nombre de voyageurs	PRODUITS (impôts déduits)							
		des voyageurs		de la grande vitesse		de la petite vitesse		de l'ensemble	
		fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
Gare des voyageurs	1.721.314	2.782.092	26	391.634	58	94.818	25	3.268.545	09
Gare St-Sauveur	2.738.572	08	2.273.372	03
Gare de Fives	345.098	66	345.098	66
Porte d'Arras	9.228	7.942	53	543	90	21.148	40	29.634	83
Porte des Postes	.	.	.	16	90	495	50	512	40
Chemin de ceinture	53.082	60	53.082	60
Totaux.	1.730.542	2.790.034	79	392.195	38	2.793.015	44	5.975.245	61

§ 2. Mouvement de la navigation dans le port
de la Deûle.

BATEAUX à destination de Lille	DÉSIGNATION des Marchandises	TONNAGE	BATEAUX à destination de l'extérieur	DÉSIGNATION des Marchandises	TONNAGE	NOMBRE des bateaux introduits	Total du tonnage
10	Avoine	1.033	2	Avoine	197	12	1.230
.	Betteraves	123	Betteraves	18.187	123	18.187
8	Blé	850	.	Blé	8	850
1	Bleu	193	.	Bleu	1	193
94	Bois	8.320	232	Bois	31.758	326	40.078
.	Briques	11	Briques	1.306	11	1.306
1	Campèche	72	.	Campèche	1	72
59	Cendrée	7.976	36	Cendrée	3.971	95	11.947
1	Cendres	16	.	Cendres	1	16
780	Charbon fossile	141.306	1549	Charbon fossile	273.428	2329	414.734
2	Chicorée	232	74	Chicorée	13.211	76	13.443
12	Engrais	1.269	68	Engrais	7.422	80	8.691
1	Fagots	77	.	Fagots	1	77
103	Farines	10.081	12	Farines	1.438	115	11.519
1	Fromages	10	.	Fromages	1	10
.	Goudron	3	Goudron	416	3	416
122	Graines	13.127	163	Graines	15.208	285	28.335
42	Huiles	269	5	Huiles	879	17	1.148
529	Marchand. diverses	21.650	241	Marchand. diverses	27.659	770	49.309
1736	<i>A reporter.</i>	206.481	2519		395.080	4255	601 562

BATEAUX à destination de Lille	DÉSIGNATION des Marchandises	TONNAGE	BATEAUX à destination de l'extérieur	DÉSIGNATION des Marchandises	TONNAGE	NOMBRE des bateaux introduits	Total du tonnage
1736	<i>Report</i>	206.481	2519		395.080	4255	601.562
.	Marne	177	Marne	35.745	177	35.745
8	Matières réfractair.	715	10	Matières réfractair.	861	18	1.576
22	Mélasses	2.864	107	Mélasses	14.325	129	17.189
15	Orge.	2.647	4	Orge.	732	19	3.379
4	Paille	457	.	Paille	4	457
.	Pavés	2	Pavés	263	2	263
2	Pierres	146	11	Pierres	1.712	13	1.858
9	Plâtre	1.908	2	Plâtre	366	11	2.274
1	Pommes de terre .	107	1	Pomme de terre .	96	2	203
6	Produits chimiques	840	356	Produits chimiques	42.597	362	43.437
174	Sable	37.622	174	Sable	32.953	348	70.575
6	Terre de bruyère .	520	34	Terre de bruyère .	5.649	40	6.169
.	Vin	1	Vin	190	1	190
1983	<i>Totaux.</i>	254.307	3398		530.569	5381	784.876

Il est entré, en outre, 2902 bateaux à vide, dont 2851 n'ont fait que traverser la Ville, et 51 y ont stationné quelques jours.

§ 3. Banque de France

Nous extrayons du compte-rendu général des opérations de la Banque de France en 1879, les indications suivantes intéressant la ville de Lille :

CLASSEMENT DES SUCCURSALES

selon l'importance de leurs opérations pendant l'année 1879

DÉSIGNATION des SUCCURSALES	N.ºs de classement en 1878	Montant des Opérations		TOTAUX	Produits bruts (réscomptes compensés)	BÉNÉFICES
		Effets escomptés	Avances sur effets publics, chemins de fer et lingots, billets à ordre et virements opérations sur matières d'or et d'arg.			
1879						
1 Marseille.....	2	432.708.700	24.763.400	457.382.100	542.561	415.759
2 Bordeaux....	1	408.030.800	48.796.400	456.827.200	703.570	713.559
3 Lyon.....	5	370.906.400	57.647.500	428.553.900	435.909	404.738
4 Lille.....	4	290.915.600	28.643.000	319.558.600	416.119	424.540
5 Le Havre.....	3	237.168.500	32.176.700	269.345.200	623.739	573.903
6 Roubaix-Tourcoing.....	6	144.283.200	24.773.900	169.057.100	280.081	227.396
7 Rouen.....	7	140.442.900	22.393.600	162.836.500	137.026	112.414
8 Nantes.....	9	107.975.200	21.660.200	129.635.400	256.557	233.878
9 Toulouse.....	10	98.063.400	18.282.200	116.345.600	229.600	217.793
10 Valenciennes.....	8	81.298.400	18.334.300	99.632.700	144.437	159.142

Effets escomptés par les succursales

Désignation des succursales	Effets sur Paris		Effets sur place		Effets sur succursales		Totaux des effets escomptés	Totaux des produits	
		Produit		Produit		Produit			
LILLE	1877	60.857.000	88.112	132.700.000	204.640	124.327.000	179.084	317.884.000	472.136
	1878	69.307.000	91.569	142.148.000	188.722	129.691.000	179.659	341.146.000	459.949
	1879	52.518.000	77.742	114.106.000	157.438	124.292.000	178.039	290.916.000	413.219

TABLEAU COMPARATIF

*des moyennes établies sur les principaux comptes des succursales de la Banque,
pour les années 1877, 1878 et 1879.*

DÉSIGNATION des Succursales	MOYENNES			
	du Portefeuille	de l'Encaisse	des Comptes-courants	
LILLE.	1877	20.636.000	12.322.000	655.000
	1878	22.261.000	12.197.000	911.000
	1879	17.455.000	25.452.000	846.000

§ 4 Entrepôt des Sucres de Lille

ÉTAT présentant le mouvement des Sacs entrés et sortis pendant l'année 1879

1879	Existant au 31 Décembre 1878	Entrés	TOTAL	Sortis	Restes au 31 Décembre 1879
Janvier	22.604	6.680	29.284	2.604	26.680
Février	26.680	2.118	28.798	1.832	26.966
Mars	26.966	750	27.716	2.744	24.972
Avril	24.972	150	25.122	2.849	22.273
Mai	22.273	500	22.773	3.040	19.733
Juin	19.733	126	19.859	1.869	17.990
Juillet	19.990	650	18.640	3.208	15.432
Août	15.432	77	15.509	4.627	10.882
Septembre	10.882	364	11.246	5.544	5.702
Octobre	5.702	1.486	7.188	2.914	4.274
Novembre	4.274	3.850	8.124	1.905	6.219
Décembre	6.219	1.200	7.419	622	6.797

§ 5 Entrepôt des Douanes

ÉTAT *présentant le mouvement des marchandises entrées et sorties*
pendant l'année 1879

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Existant au 1 ^{er} Janvier 1879	Entrées de l'année 1879	TOTAL	Sorties de l'année 1879	Existant au 31 Décembre 1879	
Tissus divers.	479	802	1.281	1.281	.	
Fils et filés (lin, coton, laine, jutes et chanvre). . . .	9.763	3.141	12.904	12.904	.	
Machines.	314	.	314	314	.	
Produits chimiques	319	.	319	319	.	
Alcool.	
Sucres exotiques.	2.999	45.926	48.925	44.790	4.135	
Denrées aliment ^{res}	Café.	270.564	1.787.604	2.058.168	1.759.932	298.236
	Diverses	64.718	205.103	269.821	183.388	86.433
Marchandises diverses . . .	7.785	7.603	15.388	15.337	51	
<i>Totaux. . .</i>	356.941	2.050.179	2.407.120	2.018.265	388.855	

§ 6. Docks et Magasins généraux

RELEVÉ des entrées et sorties des Marchandises pendant l'année 1879

MOIS	ENTRÉES		SORTIES	
	Poids	Valeur	Poids	Valeur
Janvier	235.671 20	181.700 »	460.991 »	403.711 »
Février	152.282 »	149.300 »	550.696 »	394.320 »
Mars	377.922 »	421.950 »	530.633 »	317.540 »
Avril	271.513 »	189.700 »	422.111 50	275.180 50
Mai	125.026 »	130.200 »	273.406 60	209.277 55
Juin	382.688 »	351.000 »	244.309 »	151.795 »
Juillet	858.692 »	810.900 »	285.041 »	269.590 »
Août	620.661 »	579.500 »	410.687 54	290.995 »
Septembre	163.249 »	114.150 »	232.289 26	226.195 »
Octobre	77.401 »	99.550 »	473.211 »	365.400 »
Novembre	516.585 »	331.150 »	770.757 »	653.025 »
Décembre	711.815 »	467.650 »	586.526 »	465.975 »
<i>Totaux.</i>	4.493.505 20	3.826.750 »	5.240.658 90	4.023.004 05

RÉCAPITULATION

	Poids	Valeur
Stock au 1. ^{er} Janvier 1879.	2.906.317k60	1.999.463 f05
Entrées pendant l'année.	4.493.505 20	3.826.750 »
<i>Totaux</i>	7.399.822 80	5.826.213 05
Sorties pendant l'année.	5.240.658 90	4.023.004 05
Stock au 1. ^{er} Janvier 1880.	2.159.163 90	1.803.209 »

§ 7. Salaires industriels.

A. Salaires dans la petite industrie

INDUSTRIES	Salaire journalier de l'ouvrier		INDUSTRIES	Salaire journalier de l'ouvrier	
	non nourri	nourri		non nourri	nourri
Bijoutiers et Orfèvres.	4 »		Maçons	4 50	
Bouchers		Maréchaux-ferrants	5 »	
Boulangers (a).	4 25		Menuisiers.	4 50	
Brasseurs	4 50		Peintres en bâtiments	4 50	
Briquetiers et tuiliers (b).	5 »		Plombiers.	4 »	
Carrossiers.	5 »		Poêliers, Fumistes	4 »	
Chapeliers.		Potiers.	
Charpentiers	5 »		Relieurs	
Charrons	5 »		Scieurs de long	5 »	
Chaudronniers	5 50		Sculpteurs (ouv. ornem) (c)	
Cordiers	3 50		Selliers.	4 50	
Cordonniers (b)	4 »		Serruriers.	4 50	
Couturières en robes.		Tailleurs d'habits (b)	5 »	
Couvreurs.	4 50		Tailleurs de pierres	5 50	
Dentelières.		Tapissiers.	4 »	
Ebénistes	5 »		Teinturiers	4 »	
Ferblantiers, Lampistes.	4 50		Terrassiers.	4 50	
Forgerons.	6 »		Tisserands (b).	3 »	
Giletières (b)		Tonneliers.	4 50	
Horlogers.		Tourneurs sur bois	4 »	
Imprimeurs		Tourneurs sur métaux	5 50	
Jardiniers		Vitriers.	4 »	

(a) Et un pain d'un kilog.

(b) Travaillent aux pièces.

(c) Un franc l'heure.

B. — Salaires dans la grande industrie (ouvriers non nourris).

	Hommes	Femmes	Enfants au-dessous de 15 ans
Filature de coton	4 »	2 »	1 25
Filature de laines	4 »	2 50	.
Filature de chanvre et lin. . .	4 50	2 »	1 10

§ 8 — Industrie du bâtiment

A. — Constructions et réparations

PETITE VOIRIE

Constructions et reconstructions	363	
Peintures et badigeonnages	1600	
Réparations de toutes natures.	250	}
Poses d'enseignes et d'attributs	325	
Branchements d'aqueducs	66	}
Trottoirs (construction ou remaniements) . .	970	
Complements de caves	21	

GRANDE VOIRIE

Constructions.	22	}	
Réparations diverses.	83		111
Aqueducs	6		

Total 3.706

B. — Matériaux employés en constructions et réparations en 1879

N. ^{os} d'ordre	DESIGNATION DES MATERIAUX	MESURE	QUANTITÉS			
			Ville	Faubourgs	Total	
1	Chaux, mortier préparé	les 100 kil.	15.235.024	2.164.659	17.399.683	
2	Ciments, objets en ciment ou mastic, destinés aux constructions; plâtre et ornements en plâtre; marbre pulvérisé ou stuc	id.	3.584.635	610.400	4.195.035	
3	Sables, graviers ou cailloutis	mèt. cube	43.181 33	610.400	4.195.035	
4	Briques ordinaires du pays	le mille	50.652.504	14.680.778	65.333.282	
5	Briques de plus fortes dimensions; briques creuses; briques façonnées ou vernissées; briques cuites au four	id.	434.439	42.042	476.481	
6	Carreaux et pièces de carrelage en faïence, terre cuite ou autres matières	id.	1.460.255	239.905	1.700.160	
7	Pierre blanche du pays, dite <i>Pierre de Lezennes</i> , moëllons, pavés de toute espèce	le mèt. cube	2.170 14	684 56	2.854 56	
8	Pierres de taille, matières agglomérées pouvant remplacer la pierre dans les constructions	brutes	id.	1.465 09	450 67	1.615 76
9		taillées	id.	479 63	219 67	699 30
10	Dalles, revêtements et carreaux de pierre de toute espèce	mèt. supér.	6.502 09	2.431 08	8.933 17	
11	Marbres et granits en blocs	mèt. cube	4 56	7 »	11 56	
12	Marbres et granits en tranches; marbres et granits ouvrés.	id.	243 26	26 66	269 92	
13	Ardoises, tuiles ordinaires et briquettes en terre cuite.	le mille	1.788.791	38.418	1.827.209	
14	Pannes ordinaires	id.	300.204	159.638	459.842	
15	Pannes faîtières et autres façonnées; tuiles de					

N. ^{os} d'ordre	DÉSIGNATION DES MATERIAUX	MESURE	QUANTITÉS			
			Ville	Faubourgs	Total	
	grande dimension: arrêtières; pots de cheminée; tuyaux et objets divers en terre cuite servant à la construction	les 100 kil.	430.216	240.581	670.797	
16	Briques, carreaux, plaques et autres objets en matière réfractaire	mèt. cube	457 10	97 46	554 56	
17	Asphalte, bitume, goudron et brai	les 100 kil.	464.029	7.077	471.106	
18	Bois en grume	durs	mèt. cube	1.045 48	103 83	1.149 31
19		tendres	id.	915 35	78 02	993 37
20	Bois sciés ou équarris	durs	id.	3.807 76	663 92	4.471 68
21		tendres	id.	23.554 52	4.808 71	28.363 23
22	Bois ouvrés	durs	id.	806 10	61 64	867 74
23		tendres	id.	2.736 31	661 40	3.397 71
24	Lattes refendues	les 100 m.c	466.226	794.630	1.260.856	
25	Fer et fonte entrant dans la construction	les 100 kil.	2.497.654	597.046	3.094.700	
26	Plomb	id.	119.771	18.719	138.490	
27	Zinc	id.	374.172	83.160	457.332	
28	Glaces étamées et non étamées	id.	75.333 5	1.962	77.295 5	
29	Verre à vitres et tous objets en verre entrant dans les constructions	id.	468.151 5	61.862	530.013 5	

§ 9 Tribunal de Commerce

ELECTION DU PRÉSIDENT, DE QUATRE JUGES ET DE TROIS JUGES SUPPLÉANTS

Les électeurs de l'arrondissement de Lille, appelés à voter pour le renouvellement partiel des membres de la Chambre de commerce, ont été également convoqués, sous la présidence de M. Géry LEGRAND, Adjoint au Maire de Lille, le 29 Janvier, à l'effet d'élire par des scrutins distincts :

- 1.° Un Président en remplacement de M. LABBE-ROUSSEL (non rééligible) ;
- 2.° Quatre juges pour succéder à MM. LE BLAN, THIRIEZ, WALLAERT, juges (non rééligibles) et VERLEY, juge rééligible ;
- 3.° Deux juges suppléants en remplacement de MM. FONTAINE et LAHOUSSE, rééligibles.

Election du Président :

Electeurs inscrits.	1.048
Majorité absolue.	263
Votants.	340

M. VERLEY, ayant obtenu 328 voix, a été proclamé Président du Tribunal de Commerce.

Election de quatre juges et de deux suppléants.

Aucun des candidats n'ayant réuni un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits, l'élection est renvoyée au mercredi, 5 Février.

SCRUTIN DU 5 FÉVRIER 1879

Présidence de M. Géry LEGRAND

Election de quatre juges à la majorité relative

Votants.	321
MM. Jules SCHOUTTETEN a obtenu	301
Jules OVIGNEUR, —	296
FONTAINE-FLAMENT —	295
Charles HUET —	294

Ces candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages exprimés, ont été élus juges au Tribunal de commerce.

Election de juges suppléants.

Par suite de la nomination de M. OVIGNEUR en qualité de juge, le nombre des juges suppléants à élire se trouve porté à trois,

Votants.	118
MM. Gustave LEMAITRE a obtenu.	113
Abel GIRAUD —	112
Hector WARGNY —	111

MM. LEMAITRE et GIRAUD sont élus juges suppléants en remplacement de MM. FONTAINE et LAHOUSSE, appartenant à la série sortie d'exercice en 1878; M. WARGNY est également nommé juge suppléant pour succéder à M. OVIGNEUR, dont le mandat devait expirer dans un an.

Certifié conforme aux procès-verbaux.

Le Président,

Géry LEGRAND, Adjoint.

§ 10 Chambre de commerce de Lille.

ELECTIONS PARTIELLES

Les commerçants patentés de la circonscription de la Chambre de commerce de Lille, comprenant les cinq cantons de la ville de Lille, les cantons d'Armentières, Cysoing, Haulbourdin, La Bassée, Pont-à-Marcq, Quesnoy-sur-Deûle, Seclin et l'arrondissement de Cambrai,

Ont été convoqués par arrêté préfectoral du 8 Janvier 1879, pour procéder par des scrutins distincts,

1.^o Au renouvellement des membres de la Chambre de commerce, appartenant à la série sortie d'exercice en 1878, et qui sont : MM. MASQUELIER, J. DECROIX, Ad. BONTE, Th. BARROIS, LABBE, SCHOUTTETEN;

2.^o Au remplacement de M. DEREN, membre démissionnaire de la série à renouveler en 1880;

3.º Au remplacement de M. A. LONGHAYE, décédé, qui faisait partie de la série sortant en 1882.

Les électeurs faisant partie de l'arrondissement, se sont réunis le mercredi 29 Janvier 1879, à dix heures du matin, dans la salle d'audience du Tribunal de commerce de Lille, sous la présidence de M. Géry LEGRAND, Adjoint au Maire. Les électeurs de l'arrondissement de Cambrai se sont réunis le même jour et à la même heure au Tribunal de commerce de cette dernière ville.

Le recensement général des votes opérés à la Mairie de Lille, le 31 Janvier, à trois heures de l'après-midi, a donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits à Lille	1.048
— à Cambrai	488
<i>Total.</i>	<u>1.536</u>
Majorité absolue.	385

NOMS ET PRÉNOMS des candidats qui ont obtenu des suffrages	DATE et lieu de naissance	Domicile	Nombre de suffrages obtenus		
			à Lille	à Cambrai	TOTAL
Série sortant d'exercice en 1878					
Jules DECROIX	7 Août 1818, Lille	Lille	401	81	482
Aug. MASQUELIER	1830	Lille	400	82	482
Théodore BARROIS	1825, Lille	Lille	398	82	480
Jules SCHOUTTETEN	1835, Lille	Lille	398	82	480
LABBE-ROUSSELLE	24 Mai 1816, Lille	Lille	397	82	479
Adrien BONTE	1816, Lille	Lille	395	82	477
Série sortant d'exercice en 1880					
Alexis VIAL	Armentières		298	81	379
Série sortant d'exercice en 1882					
Paul CRÉPY	3 Septemb. 1835, Lille	Lille	209	62	271
Félix BRUNET	3 Juillet 1828, Alençon	Lille	173	20	193

MM. Jules DECROIX ; Auguste MASQUELIER ; Théodore BARROIS ; Jules SCHOUTTEN ; LABBE-ROUSSELLE et Adrien BONTE, ayant réuni la majorité des suffrages exprimés, sont nommés membres de la Chambre de commerce.

Aucun des candidats des séries B et C n'ayant obtenu un nombre égal au quart des électeurs inscrits, l'élection des deux membres à remplacer appartenant à ces séries, a été renvoyée au mercredi 5 Février suivant.

Le deuxième recensement général résultant de l'élection du 5 Février, présidé également par M. Géry LEGRAND, établit comme suit les résultats de ces opérations.

NOMS ET PRÉNOMS des candidats qui ont obtenu des suffrages	DATE et lieu de naissance	Domicile	Nombre de suffrages obtenus		
			à Lille	à Cambrai	TOTAL
Série sortant d'exercice en 1880					
Alexis VIAL		Armentières	305	124	429
Série sortant d'exercice en 1882					
Félix BRUNET	3 Juillet 1828, Alençon	Lille	267	47	314
Paul CRÉPY	3 Septemb. 1835, Lille	Lille	174	80	254

Au second tour de scrutin, l'élection se faisant à la pluralité des voix, MM. VIAL Alexis, et BRUNET, Félix, qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages, ont été proclamés membres de la Chambre de commerce.

§ 11 Conseil des Prud'hommes.

ÉTAT DES TRAVAUX DU CONSEIL DES PRUD'HOMMES DE LILLE pendant l'année 1879.

BUREAU PARTICULIER

Affaires restant à concilier le 1. ^{er} Janvier 1879.	»	
Affaires dont le bureau particulier a été saisi.	611	
Affaires conciliées.	460	} 611
Affaires retirées par les parties.	97	
Affaires non conciliées.	54	
Affaires restant à concilier le 1. ^{er} Décembre 1879.	»	

BUREAU GÉNÉRAL

Affaires à juger le 1. ^{er} Janvier.	»	
Affaires dont le bureau général a été saisi.	54	
Affaires retirées avant jugement.	18	} 54
Affaires terminées par jugement en dernier ressort	31	
Affaires terminées par des jugements susceptibles d'appel	5	

CATÉGORIES D'AFFAIRES

Apprentissage.	»	
Congés.	187	} 611
Salaires.	153	
Malfaçons	82	
Livrets d'acquit du tissage	»	
Questions diverses	189	

Détail des constatations portées plus haut sous le titre :

QUESTIONS DIVERSES

1. ^o Remise des amendes.	53	} 189
2. ^o Indemnité pour perte de temps	46	
3. ^o Reprise de travail	39	
4. ^o Remise du livret.	45	
5. ^o Remise du travail	6	

Pendant l'année 1879, le bureau particulier et le bureau général, ont continué à très-bien fonctionner. Chaque membre du Conseil est venu siéger à son tour; il n'y a pas eu d'assemblée générale, le besoin ne s'en étant pas fait sentir. Les relations avec les justiciables et les diverses autorités ont été très-bonnes. Le secrétaire et l'huissier remplissent leur mandat avec tout le zèle désirable, et je ne vois pas qu'il y aurait lieu d'apporter des modifications dans la manière dont le Conseil fonctionne actuellement.

Le Président,

DRUEZ.

§ 12 Comice agricole.

M. le Président a bien voulu nous adresser les renseignements suivants sur les travaux du Comice en 1879 :

Lille, le 26 Février 1880.

MONSIEUR LE MAIRE,

Voici les renseignements que vous m'avez demandés sur le Comice de Lille :

Le Comice agricole de l'arrondissement de Lille, fondé en 1853, a vu s'accomplir, en 1879, sa vingt-septième année. Il l'a employée comme toutes les autres aussi utilement qu'il a pu dans l'intérêt de l'agriculture.

Ses travaux peuvent se diviser en trois catégories : la tenue des séances, ses publications mensuelles et les Concours.

La tenue des séances a été régulière; elles ont été suffisamment suivies et toujours très-remplies. La question des tarifs douaniers a été l'objet principal des préoccupations du Comice. Sincèrement convaincu qu'une protection efficace peut seule sauvegarder l'agriculture dans la crise décisive qu'elle traverse. Il a fait tous ses efforts pour convaincre les législateurs de la nécessité de droits compensateurs qui mettent les produits étrangers arrivant chez nous sur le même pied que nos producteurs indigènes. Il a tout fait pour leur prouver que l'agriculture doit être protégée à l'égal des autres industries.

Il s'est aussi occupé de la fièvre aphteuse, des améliorations à introduire dans l'élevage du cheval, du crédit agricole, de l'instruction primaire agricole, des engrais, etc., etc.

Le Comice a publié en 1879 son vingt-huitième volume, contenant 650 pages et renfermant exclusivement les rapports et les mémoires lus à ses séances.

Quant aux Concours, voici l'état des primes accordées :

Primes agricoles en général. — Deux médailles d'or et une médaille d'argent.

Primes cantonales. — Vingt-deux médailles d'or et d'argent.

Récompenses pour l'enseignement primaire agricole. — Trente et une nominations.

Primes aux vieux serviteurs. — Quarante-deux récompenses.

Vous remarquerez que, comme l'année dernière, nous n'avons pas à signaler de Concours pour les animaux et les machines; deux raisons nous les ont fait retrancher : le retrait de l'allocation de la Ville et la tenue à Lille du Concours régional.

Voilà, Monsieur le Maire, le résumé très-abrégé de nos travaux. Il est suffisant pour vous convaincre que l'année 1879 n'a pas été moins utile que les précédentes.

Agréé, je vous prie, Monsieur le Maire, l'hommage de ma considération la plus distinguée.

Le Président,

BAUCARNE-LEROUX.

§ 13 Concours régional agricole.

Les Concours régionaux agricoles, en 1878, ayant été ajournés par le Gouvernement, afin d'éviter leur coïncidence avec l'exposition générale, le Concours régional de Lille, qui devait avoir lieu en 1878, a été reporté en 1879, et sa tenue a été fixée du 24 Mai au 2 Juin par un arrêté ministériel du 20 Septembre 1878.

D'autre part, et suivant arrêtés des 27 Janvier et 15 Février 1879, M. le Préfet annexa au Concours régional :

- 1.^o Un Concours international de machines et de produits agricoles;
- 2.^o Un Concours régional et international hippique.

De son côté, le Conseil municipal, empressé d'apporter son concours à ces solennités agricoles, avait voté le 22 Mars 1878, pour les frais d'installation, un crédit de 80,000 fr. qui fut porté, le 24 Juillet 1879, à 98,000 francs.

Nous donnons ci-après la liste des jurys et l'indication des récompenses décernées aux exposants afin de témoigner des sympathies que nous inspirent ces grandes fêtes de l'agriculture, et d'en conserver le souvenir dans nos Archives.

A Composition du Jury

- M. le PRÉFET DU NORD, *Président d'honneur* ;
M. BOITEL, Inspecteur général de l'Agriculture, *Président*.

1.^{re} SECTION

**chargée de décerner la prime d'honneur, les prix culturaux
et les médailles de spécialité**

- MM. BOITEL, Inspecteur général de l'agriculture, *Président*.
GARNOT, à Villaroche (Seine-et-Marne).
WALLET, à Amy (Oise).
Comte de DIESBACH, à la Basèque (Pas-de-Calais).
TESTARD, *Rapporteur*, décédé.

2.^e SECTION

chargée d'apprécier les animaux reproducteurs

1.^{re} SOUS-SECTION

1.^{re} et 2.^e Catégories de l'espèce bovine

- MM. VION, à Leuilly (Somme).
NANQUETTE, directeur de la ferme-école d'Indre-et-Loire.
TELLIEZ, à Lille (Nord).
DELEPORTE-BAYARD, à Roubaix (Nord).
BERTHAULT, agriculteur à Germigny (Cher), nommé par les exposants.

2.^e SOUS-SECTION

3.^e, 4.^e, 5.^e et 6.^e Catégories de l'espèce bovine

- MM. TRIBOULET, à Assainvillers (Somme).
GARNOT, à Villaroche (Seine-et-Marne).
WALLET, à Amy (Oise).
DESPRETZ, à Cappelle (Nord).
DARRAS, à Quaëdypre (Nord), nommé par les exposants.

3.^e SOUS-SECTION

Espèce ovine

- MM. DUTERTRE, directeur de l'école d'agriculture de Grignon
CAILLE, à Crisenoy (Seine-et-Marne).
BIGORGNE, à Château-Thierry (Aisne).
MACAREZ, à Saint-Python (Nord).
CARLIER, à Rémaucourt (Aisne), nommé par les exposants.

4.^e SOUS-SECTION

Espèce porcine et animaux de basse-cour

- MM. CHEVALIER, à Franières (Oise).
QUÉQUIGNON, à Grugies (Aisne).
BOUILLEZ-BRIDOUX, à Habarcq (Pas-de-Calais).
BAUCARNE-LEROUX, à Lille (Nord).
DE GILÈS, Président du Comice agricole d'Amiens (Somme), nommé par les
exposants.
PAILLART, à Quesnoy-le-Montant (Somme), nommé par les exposants pour la
sous-section des animaux de basse-cour.

3.^e SECTION

chargée d'apprécier les instruments et les produits agricoles

1.^{re} SOUS-SECTION

Instruments d'extérieur de ferme

- MM. FOUQUIER d'HEROUEL, à Vaux-sous-Laon (Aisne).
LAVAUX, à Choisy-le-Temple, par Claye (Seine-et-Marne).
GRANDVOINNET, professeur à l'école d'agriculture de Grignon.
BOURSIER, à Chevières (Oise).
BRABANT, à Onnaing (Orne).
JACQUET-ROBILLARD, à Arras (Pas-de-Calais), nommé par les exposants.

2.^e SOUS-SECTION

Instruments d'intérieur de ferme

- MM. DECROMBECQUE, à Lens (Pas-de-Calais).
HERMANT, à Arras (Pas-de-Calais).
BARBÉ, à la Ménagerie, près Versailles (Seine-et-Oise).
• LAVALLARD, directeur de la cavalerie des omnibus, à Paris.
CRÉPIN-DESLINSEL, à Denain (Nord).
SALOMON, directeur de la ferme-école de la Nièvre, nommé par les exposants.

3.^e SOUS-SECTION

Produits agricoles et matières utiles à l'agriculture

- MM. MAGNIEZ, député (Somme).
MENAULT, à Angerville (Seine-et-Oise).
NICE, à Hurtebise, près Craonne (Aisne).
JOIGNEAUX, Auguste, à Paris.
CORENWINDER, à Lille (Nord).
VANDENBAVIÈRE, à Loon, nommé par les exposants.

COMMISSARIAT DU CONCOURS

- MM. BOITEL, Inspecteur général de l'agriculture, commissaire général.
NANQUETTE, Directeur de la ferme-école d'Indre-et-Loire, commissaire aux instruments d'extérieur.
SALOMON, Directeur de la ferme-école de la Nièvre, commissaire aux instruments d'intérieur.
BERTHAULT, agriculteur, à Germiny près Bourges (Cher), commissaire aux animaux.
DELAHAYE, propriétaire, au château de Germiny (Cher), commissaire aux animaux.
RENARD, employé à la ferme-école du Cher, chargé du bureau.
BERTHAULT fils, élève diplômé de l'école d'agriculture de Grignon, commissaire aux produits.

LISTE DES PRIX

PRIME D'HONNEUR *consistant en une COUPE D'ARGENT de la valeur de
3,500 fr. et une somme de 2,000 fr.*

pour l'exploitation du département du Nord, ayant réalisé les améliorations les plus utiles
et les plus propres à être offertes comme exemple, décernée

à Madame D'HAUSSY et ses enfants, à Artres

Lauréats du prix cultural de la première catégorie

PRIX CULTURAL DE LA 2.^e CATÉGORIE

consistant en un OBJET D'ART de 500 fr. et une somme de 2,000 fr.

à M. DESPREZ

Agriculteur à Capelle

PRIX CULTURAL DE LA 4.^e CATÉGORIE

consistant en un OBJET D'ART de 200 fr. et une somme de 600 fr.

à M. STÉVENOOT

Agriculteur à Armbouts-Cappel

MÉDAILLES DE SPÉCIALITÉ

Médaille d'or grand module à M. Fétel-Longueval, agriculteur à Loon, pour ses céréales et son élevage de bêtes à cornes.

Médaille d'or grand module à M. Deblock-Wemaere, fermier à Armbouts-Cappel, pour ses belles cultures de céréales et de fèves.

Médaille d'or à M. Dumont-Flamant, cultivateur à Aubigny-au-Bac, pour l'engraissement de bétail et son abondante production de fumier.

Médaille d'or à M. Hellin, à Houplines, pour sa belle vacherie flamande.

Médaille d'argent grand module à M. Bogaert, à Ochtezeel, pour son élevage de vaches flamandes.

RÉCOMPENSES AUX AGENTS DES EXPLOITATIONS PRIMÉES

1.º Agents de l'exploitation ayant remporté la prime d'honneur

Médaille d'argent et 125 fr. à M. Emeri Janot, comptable.

— 100 fr. à M. Hubert Thomas, contre-maître.

— 80 fr. à M. Pierre Gaillet, contre-maître.

Médaille de bronze et 75 fr. à M. François Gaillet, ouvrier attaché à la ferme.

— 60 fr. à M. Théophile Hautecœur, valet de charrue.

— 60 fr. à M. François Lobry, valet de charrue.

2.º Agents de l'exploitation ayant remporté le prix cultural de la 2.º catégorie

Médaille d'argent et 200 fr. à M. François Duhem, contre-maître.

— 120 fr. à M. Jules Leroy, magasinier.

Médaille de bronze et 60 fr. à M. Florent Henno, charretier.

— 60 fr. à M. Augustin Dupire, charretier.

— 60 fr. à M. Alphonse Facq, surveillant.

3.º Agents de l'exploitation ayant remporté le prix cultural de la 4.º catégorie

Médaille d'argent et 100 fr. à M. Renou, garçon de ferme.

— 50 fr. à M. Brunel, garçon de ferme.

Médaille de bronze et 30 fr. à M. Fiers, moissonneur attaché à la ferme.

— 20 fr. à Rosalie Dely, ménagère attachée à la ferme.

PREMIÈRE DIVISION

ANIMAUX REPRODUCTEURS (1)

1.^{re} Classe. — **ESPÈCE BOVINE**

1.^{re} CATÉGORIE. — RACE FLAMANDE PURE

Mâles

1.^{re} SECTION. — *Animaux de 1 à 2 ans*

- 1.^{er} prix. 450 fr. à M. Trottein, à Hazebrouck (Nord), pour le n.° 1.
2.^e — 350 fr. à M. Fétel-Longueval, à Loon (Nord), pour le n.° 11.
3.^e — 250 fr. à M. Boisieux, à Lattre Saint-Quentin (Pas-de-Calais), pour le n.° 12.
4.^e — 200 fr. à M. Généau de Lamarlière, à Wimille (Pas-de-Calais), pour le n.° 13.
5.^e — (Supplémentaire) 100 fr. à M. le comte de Diesbach, à la Herlière (Pas-de-Calais), pour le n.° 14.
1.^{re} Mention honorable à M. Fétel-Longueval, précité, pour le n.° 3.
2.^e Mention honorable à M. Van Hersecke, à Pitgam (Nord), pour le n.° 2.

2.^e SECTION. — *Animaux de 2 à 3 ans*

- 1.^{er} prix 450 fr. à M. Trottein, précité, pour le n.° 22.
2.^e — 350 fr. à M. Rancy, à Hazebrouck (Nord), pour le n.° 23.
3.^e — 250 fr. à M. Van Hersecke, précité, pour le n.° 21.
4.^e — (Supplémentaire) 150 fr. à M. Bocquet, à Vimy (Pas-de-Calais) pour le n.° 24.
Mention honorable à M. Demarolle, à Neuville-Saint-Amand (Aisne), pour le n.° 26.

Femelles

1.^{re} SECTION. — *Génisses de 1 à 2 ans*

- 1.^{er} prix 200 fr. à M. Fétel-Longueval, précité pour le n.° 32.
2.^e — 150 fr. à M. Demarolle, précité, pour le n.° 31.

(1) Pour les animaux reproducteurs des espèces bovine, ovine et porcine, les premiers prix sont accompagnés d'une médaille d'or, les seconds d'une médaille d'argent et les prix suivants d'une médaille de bronze.

- 3.^e prix 125 fr. à M. Vermond, à Péronne (Somme), pour le n.^o 40.
4.^o — 100 fr. à M. Bocquet, précité pour le n.^o 34.
5.^e — (Supplémentaire) 75 fr. à M. Declémy-Boulangier à Peuplingues (Pas-de-Calais),
pour le n.^o 39.
6.^e — (Supplémentaire) 50 fr. à M. Penel, à Eps (Pas-de-Calais), pour le n.^o 38.
Mention honorable à M. Bonduel, à Wervicq-Sud (Nord), pour le n.^o 39 bis.

2.^e SECTION. — *Génisses de 2 à 3 ans*

- 1.^{er} prix. 300 fr. à M. Fétel-Longueval, précité, pour le n.^o 47.
2.^e — 250 fr. à M. Vermond, précité, pour le n.^o 51.
3.^e — 150 fr. à Declémy-Boulangier, précité, pour le n.^o 54.
4.^e — 100 fr. à M. Galloo, à Quaëdypre (Nord), pour le n.^o 53.
5.^e — (Supplémentaire) 75 fr. à M. Bocquet, précité, pour le n.^o 45.
6.^e — (Supplémentaire) 50 fr. à M. Daullé, à Coudekerque-Branche (Nord), pour le
n.^o 52.

Mention honorable à M. Sys, à Hazebrouck (Nord), pour le n.^o 46.

3.^e SECTION. — *Vaches de plus de 3 ans*

- 1.^{er} prix 350 fr. à M. Bosse, à Bailleul (Nord), pour le n.^o 71.
2.^e — 300 fr. à M. Bocquet, précité, pour le n.^o 66.
3.^e — 200 fr. à M. Lotthé, à Bailleul (Nord), pour le n.^o 87.
4.^e — 150 fr. à M. Rancy, précité, pour le n.^o 61.
5.^e — 100 fr. à M. Sys, précité, pour le n.^o 58.
6.^e — (Supplémentaire) 80 fr. à M. Deram, à Hazebrouck (Nord), pour le n.^o 77.
7.^e — (Supplémentaire) 60 fr. à M. Penel, précité, pour le n.^o 75.
8.^e — (Supplémentaire), 50 fr. à M. Fiévet, à Masny (Nord), pour le n.^o 59.
1.^{re} Mention honorable à M. Daullé, précité, pour le n.^o 68.
2.^e Mention honorable à M. Chocqueel, à West-Cappel (Nord), pour le n.^o 86.

2.^e CATÉGORIE. — RACE NORMANDE PURE

Mâles

1.^{re} SECTION. — *Animaux de 1 à 2 ans*

- 1.^{er} prix. Non décerné.
2.^e — 400 fr. à M. Ancelin, à la Chapelle-sous-Gerberoy (Oise), pour le n.^o 96.
3.^e — 300 fr. à M. Boyenval, à Neuville-Coppegueule (Somme), pour le n.^o 95.

2.^e SECTION. — *Animaux de 2 à 3 ans*

- 1.^{er} prix. 450 fr. à M. Vasseur, à Ferrière-en-Brie (Seine-et-Marne), pour le n.^o 101.
2.^e — 400 fr. à M. Fougeron, à Breilly (Somme), pour le n.^o 99.
3.^e — 300 fr. à M. Ancelin, précité, pour le n.^o 98.

Femelles

1.^{re} SECTION. — *Génisses de 1 à 2 ans*

- 1.^{er} prix. 200 fr. à M. Ancelin, précité, pour le n.^o 104.
2.^e — }
3.^e — } Non décernés.

2.^e SECTION. — *Génisses de 2 à 3 ans*

- 1.^{er} prix. 300 fr. à M. Leroy, à Nangis (Seine-et-Marne), pour le n.^o 106.
2.^e — 200 fr. à M. Ancelin, précité, pour le n.^o 108.
3.^e — 150 fr. à M. Vasseur, précité, pour le n.^e 105.

3.^e SECTION. — *Vaches de plus de 3 ans*

- 1.^{er} prix. 350 fr. à M. Ancelin, précité, pour le n.^o 116.
2.^e — 300 fr. à M. Leroy, précité, pour le n.^o 110.
3.^e — Non décerné.

PRIX D'ENSEMBLE

Un objet d'art à M. Bocquet, précité, pour les animaux de race flamande, n.^{os} 24, 34, 45, 66 et 67.

3.^e CATÉGORIE. — RACE DURHAM

Mâles

1.^{re} SECTION. — *Animaux de 6 mois à 1 an*

Prix unique. 200 fr. à M. Boyenval, précité, pour le n.^o 117.

2.^e SECTION. — *Animaux de 1 à 2 ans*

- 1.^{er} prix. 450 fr. à M. Morisse, à Bretteville (Seine-Inférieure), pour le n.^o 119.
2.^e — 350 fr. à M. Debailly, à Mézières (Somme), pour le n.^o 118.

3.^e SECTION. — *Animaux de 2 à 4 ans*

- 1.^{er} prix. 450 fr. à M. Morisse, précité, pour le n.^o 122.
2.^e — 350 fr. à M. de Lavaublanche, à Larbroye (Oise), pour le n.^o 121.
Mention honorable à M. de Clercq, à Oignies (Pas-de-Calais), pour le n.^o 120.

Femelles

1.^{re} SECTION. — *Génisses de 6 mois à 1 an*

Prix unique. 150 fr. à M. Debailly, précité, pour le n.^o 124.

2.^e SECTION. — *Génisses de 1 à 2 ans*

- 1.^{er} prix. 200 fr. à M. Debailly, précité, pour le n.^o 126.
2.^e — 150 fr. à M. Boyenval, précité, pour le n.^o 125.

3.^e SECTION. — *Génisses de 2 à 3 ans*

- 1.^{er} prix. 300 fr. à M. Debailly, précité, pour le n.^o 129.
2.^e — 200 fr. à M. Boyenval, précité, pour le n.^o 128.
Mentions honorables à M. Debailly, précité, pour les n.^{os} 127 et 130.

4.^e SECTION. — *Vaches de plus de 3 ans*

- 1.^{er} prix. 350 fr. à M. Boyenval, précité, pour le n.^o 132.
2.^e — 250 fr. à M. Debailly, précité, pour le n.^o 134.
3.^e — (Supplémentaire) 200 fr. à M. de Lavaublanche, précité, pour le n.^o 135.
Mention honorable à M. de Lavaublanche, précité, pour le n.^o 133.

4.^e CATÉGORIE. — RACE HOLLANDAISE

Mâles

1.^{re} SECTION. — *Animaux de 1 à 2 ans*

- 1.^{er} prix 450 fr. à M.^{me} Vanhove, à Arras (Pas-de-Calais), pour le n.^o 138.
2.^e — 400 fr.
Mention honorable à M. Lelong, à Roncq (Nord), pour le n.^o 137 bis.

2.^e SECTION. — *Animaux de 2 à 3 ans*

- 1.^{er} prix. 450 fr. à M. Plaisant, à Baurains-les-Arras (Pas-de-Calais), pour le n.^o 143.
2.^e — 400 fr. à M. Lelong, précité, pour le n.^o 141 *bis*.

Femelles

1.^{re} SECTION. — *Génisses de 2 à 3 ans*

- 1.^{er} prix. 200 fr. à M. Christofle, à Brunoy (Seine-et-Oise), pour le n.^o 144.
2.^e — 150 fr. à M. Plaisant, précité, pour le n.^o 150.
Mention honorable à M. Boutry, à Lille (Nord), pour le n.^o 148.

2.^e SECTION. — *Génisses de 2 à 3 ans*

- 1.^{er} prix. 300 fr. à M. Plaisant, précité, pour le n.^o 155.
2.^e — Non décerné.

3.^e SECTION. — *Vaches de plus de 3 ans*

- 1.^{er} prix. 350 fr.
2.^e — 300 fr. à M. Lelong, précité, pour le n.^o 211 *bis*.
3.^e — 200 fr. à M. Christofle, précité, pour le n.^o 157.
4.^e — (Supplémentaire) 175 fr. à M. Tiers, à Roubaix (Nord), pour le n.^o 161.
Mention honorable à M. Lelong, précité, pour le n.^o 162 *bis*.

5.^e CATÉGORIE. — CROISEMENT DURHAM

Mâles

1.^{re} SECTION. — *Animaux de 6 mois à 1 an*

- Prix unique. 150 fr. à M. Ancelin, précité, pour le n.^o 164.
Mention honorable à M. le comte de Diesbach, précité, pour le n.^o 166.

2.^e SECTION. — *Animaux de 1 à 2 ans*

- 1.^{er} prix. Non décerné.
2.^e — 250 fr. à M. le comte de Diesbach, précité, pour le n.^o 167.

3.^e SECTION. — *Animaux de 2 à 3 ans*

- 1.^{er} prix. 350 fr. à M. Belle, à Loon (Nord), pour le n.^o 168.
2.^e — 250 fr. à M. Ancelin, précité, pour le n.^o 171.

Femelles

1.^{re} SECTION. — *Génisses de 6 mois à 1 an*

- 1.^{er} prix. 150 fr. à M. Stévenoot, à Armbouts-Cappel (Nord), pour le n.^o 173.
2.^e — Non décerné.

2.^e SECTION. — *Génisses de 1 à 2 ans*

- 1.^{er} prix. 200 fr. à M. Fétel-Longueval, précité, pour le n.^o 176.
2.^e — 150 fr. à M. Debailly, précité, pour le n.^o 175.

3.^e SECTION. — *Génisses de 2 à 3 ans*

- 1.^{er} prix. 250 fr. à M. le comte de Diesbach, précité, pour le n.^o 178.
2.^e — 150 fr. à M. Ancelin, précité, pour le n.^o 180.

4.^e SECTION. — *Vaches de plus de 3 ans*

- 1.^{er} prix. 300 fr. à M. Hopsomer, à Bailleul (Nord), pour le n.^o 186.
2.^e — 200 fr. à M. Coudeville, à Socx (Nord), pour le n.^o 185.
3.^e — 100 fr. à M. Ancelin, précité, pour le n.^o 181.

6.^e CATÉGORIE. — RACES FRANÇAISES OU ÉTRANGÈRES, AUTRES
QUE CELLES CI-DESSUS, ET CROISEMENTS DIVERS

Mâles

1.^{re} SECTION. — *Animaux de 1 à 2 ans*

- 1.^{er} prix. 300 fr. à M. de Lavaublanche, précité, pour le n.^o 190.
2.^e — 200 fr. à Stévenoot, précité, pour le n.^o 187.
3.^e — (Supplémentaire) 150 fr. à M. le comte de Diesbach, précité, pour le n.^o 188.

2.^e SECTION. — *Animaux de 2 à 3 ans*

Prix unique. 300 fr. à M. Macarez, Félix, à Cappelle (Nord), pour le n.^o 193.

Femelles

1.^{re} SECTION. — *Génisses de 1 à 2 ans*

1.^{er} prix. 200 fr. à M. Fétel-Longueval, précité, pour le n.^o 201.

2.^e — 150 fr. à M. de Lavaublanche, précité, pour le n.^o 199.

2.^e SECTION. — *Génisses de 2 à 3 ans*

1.^{er} prix. 250 fr. à M. Macarez, à Saint-Python (Nord), pour le n.^o 206.

2.^e — 150 fr. à M. le comte de Diesbach, précité, pour le n.^o 202.

1.^{re} Mention honorable à M. Macarez, précité pour le n.^o 205.

2.^e — — à M. Ancelin, précité pour le n.^o 210.

3.^e SECTION. — *Vaches de plus de 3 ans*

1.^{er} prix. 300 fr. à M. le comte de Diesbach, précité, pour le n.^o 218.

2.^e — 200 fr. à M. Bosse, précité, pour le n.^o 218 bis.

Mention honorable à M. Macarez, Ernest, à Haulchin (Nord), pour le n.^o 219 bis.

PRIX D'ENSEMBLE

Un objet d'art à M. Debailly, précité, pour les animaux de race Durham, n.^{os} 118, 126, 127, 129, 130 et 134.

2.^e Classe. — **ESPÈCE OVINE**

1.^{re} CATÉGORIE. — RACE MÉRINOS ET MÉTIS-MÉRINOS

Mâles

1.^{er} prix. 250 fr. à M. Bataille, à Passy-en-Valois (Aisne), pour le n.^o 236.

2.^e — 225 fr. à M. Duclert, à Edrolles (Aisne), pour le n.^o 226.

3.^e — 200 fr. à M. Delizy, à Montémafoy (Aisne), pour le n.^o 237.

4.^e — 150 fr. à M. Delamarre, à Réau (Seine-et-Marne), pour le n.^o 227.

5.^e — 100 fr. à M. Camus, à Pontru (Aisne), pour le n.^o 232.

Femelles

- 1.^{er} prix. 250 fr. à M. Duclert, précité, pour le n.° 243.
- 2.^e — 200 fr. à M. Delizy, précité, pour le n.° 245.
- 3.^e — 150 fr. à M. Bataille, précité, pour le n.° 242.
- 4.^e — 100 fr. à M. Hincelin, à Loupeigne (Aisne), pour le n.° 244.

2.^e CATÉGORIE. — RACES ANGLAISES A LAINE LONGUE

Mâles

- 1.^{er} prix 250 fr. à M. Martine-Lenglet, à Aubigny (Aisne), pour le n.° 253.
- 2.^e — 150 fr. à M. Maillard, à Sainte-Marie-du-Mont (Manche), pour le n.° 254.
- 3.^e — Non décerné.

Femelles

- 1.^{er} prix. 250 fr. à M. Martine-Lenglet, précité, pour le n.° 258.
- 2.^e — 150 fr. à M. Maillart, précité, pour le n.° 256.

3.^e CATÉGORIE. — RACES ANGLAISES A LAINE COURTE

Mâles

- 1.^{er} prix. Non décerné.
- 2.^e — 150 fr. à M. le vicomte de Noyelles, à Blandecques (Pas-de-Calais), pour le n.° 260.
- 3.^e — Non décerné.

Femelles

- 1.^{er} prix. Non décerné.
- 2.^e — 150 fr. à M. le vicomte de Noyelles, précité, pour le n.° 262.

4.^e CATÉGORIE. -- RACES FRANÇAISES DIVERSES ET CROISEMENTS DIVERS

Mâles

- 1.^{er} prix. 150 fr. à M. Martine-Lenglet, précité, pour le n.° 277.
- 2.^e — 125 fr. à M. Walet, à Gannes (Oise), pour le n.° 275.
- 3.^e — 100 fr. à M. Ancelin, à la Chapelle-sous-Gerberoy (Oise), pour le n.° 268.

Femelles

- 1.^{er} prix. 150 fr. à M. Wallet, précité, pour le n.^o 281.
2.^e — 100 fr. à M. Martine-Lenglet, précité, pour le n.^o 280.

PRIX D'ENSEMBLE

Un objet d'art à M. Martine-Lenglet, précité, pour les animaux de race Dishley-mérinos, n.^{os} 269, 272, 276, 277, 278, 280, 283, 284 et 287.

3.^o Classe. — **ESPÈCE PORCINE**

1.^{re} CATÉGORIE. — RACES INDIGÈNES PURES
OU CROISÉES ENTRE ELLES

Mâles

- 1.^{er} prix. 200 fr. à M. Boyenval, à Neuville-Coppegueule (Somme), pour le n.^o 290.
2.^e — 150 fr. à M. Rancy, à Hazebrouck (Nord), pour le n.^o 291.

Femelles

- 1.^{er} prix. 150 fr. à M. Paillart, à Quesnoy-le-Montant (Somme), pour le n.^o 292.
2.^e — Non décerné.

2.^e CATÉGORIE. — RACES ÉTRANGÈRES PURES
OU CROISÉES ENTRE ELLES.

Mâles

- 1.^{er} prix. 200 fr. à M. Bruyer, à Albert (Somme), pour le n.^o 298.
2.^e — 150 fr. à M. Masquelier, à Flers (Nord), pour le n.^o 301.
3.^e — 100 fr. à M. le vicomte de Noyelles, à Blandecques (Pas-de-Calais) pour le n.^o 300.
4.^e — (Supplémentaire) 100 fr. à M. Paillart, précité, pour le n.^o 302.

Femelles

- 1.^{er} prix. 150 fr. à M. Boyenval, précité, pour le n.° 319.
2.^e — 125 fr. à M. Paillart, précité, pour le n.° 312.
3.^e — 100 fr. à M. le vicomte de Noyelles, précité, pour le n.° 305.

3.^o CATÉGORIE. — CROISEMENTS DIVERS ENTRE RACES
ÉTRANGÈRES ET FRANÇAISES

Mâles

- 1.^{er} prix. 150 fr. à M. Paillart, précité, pour le n.° 323.
2.^e — 100 fr. à M. Bruyer, précité pour le n.° 322.

Femelles

- 1.^{er} prix. 150 fr. à M. Bruyer, précité, pour le n.° 325.
2.^e — Non décerné.

PRIX D'ENSEMBLE

Un objet d'art à M. Bruyer, précité, pour les animaux de race Yorkshire n.° 298, 314, 315, 316 et 317.

4.^e Classe. — ANIMAUX DE BASSE-COUR

1.^{re} CATÉGORIE. — COQS ET POULES

1.^{re} SECTION. — *Race de Crève-cœur.*

- 1.^{er} prix. Médaille d'argent à M. Voitellier, à Mantes (Seine-et-Oise), pour le n.° 330.
2.^e — Médaille de bronze à M. Lemoine, à Crosme (Seine-et-Oise), pour le n.° 329.

2.^e SECTION. — *Race de la Flèche.*

- 1.^{er} prix. Médaille d'argent à M. Lemoine, précité, pour le n.° 332.
2.^e — Médaille de bronze à M. Voitellier, précité, pour le n.° 334.

3.^e SECTION. — *Race de Houdan.*

- 1.^{er} prix. Médaille d'argent à M. Lemoine, précité, pour le n.^o 335.
2.^e — Médaille de bronze à M. Voitellier, précité, pour le n.^o 339.

4.^e SECTION. — *Races françaises diverses.*

- 1.^{er} prix. Médaille d'argent à M. Lemoine, précité, pour n.^o 341.
2.^e — Médaille de bronze à M. Voitellier, précité, pour le n.^o 347.
3.^e — Médaille de bronze à M. Michel, à Fives-Lille (Nord), pour le n.^o 344.
Mention honorable à M. Lemoine, précité, pour le n.^o 343.

5.^e SECTION. — *Races étrangères diverses*

- 1.^{er} prix. Médaille d'argent à M. Lemoine, précité, pour le n.^o 370.
3. — Médaille de bronze à M. Barbier de la Serre, à Bondues (Nord), pour le n.^o 361.
2.^e — Médaille de bronze à M. Martel-Houzet, pour le n.^o 379.
4.^e — (Supplémentaire). Médaille de bronze à M. Marcillon, à Lille (Nord), pour le n.^o 357.
5.^e — (Supplémentaire). Médaille de bronze à M. Voitellier, précité, pour le n.^o 385.

6.^e SECTION. — *Croisements divers.*

Prix unique. Médaille d'argent à M. Voitellier, précité, pour le n.^o 388.

2.^o CATÉGORIE. — DINDONS

- 1.^{er} prix. Médaille d'argent à M. Lemoine, précité, pour le n.^o 389.
2.^e — Non décerné.

3.^e CATÉGORIE. — OIES

- 1.^{er} prix. Médaille d'argent à M. Lemoine, précité, pour le n.^o 392.
2.^e — Non décerné.

4.^e CATÉGORIE. — CANARDS

- 1.^{er} prix. Médaille d'argent à M. Lemoine, précité, pour le n.^o 367.
2.^e — Médaille de bronze à M. Martel-Houzet, précité, pour le n.^o 399.
3.^e — Non décerné.

5.^e CATÉGORIE. — PINTADES ET PIGEONS

- 1.^{er} prix. Médaille d'argent à M. Lemoine, précité, pour le n.^o 416.
2.^e — Médaille de bronze à M. Voitellier, précité, pour le n.^o 402.
3.^e — (Supplémentaire). Médaille de bronze à M. Driesens, à Hellemmes (Nord), pour le n.^o 404.
4.^e prix. (Supplémentaire). Médaille de bronze à M. Michel, précité, pour le n.^o 417.

6.^e CATÉGORIE. — LAPINS ET LÉPORIDES

- 1.^{er} prix. Médaille d'argent à M. Lemoine, précité, pour le n.^o 441.
2.^e — Non décerné.

RIX D'ENSEMBLE

Un objet d'art à M. Lemoine, précité, pour l'ensemble de son exposition d'animaux de basse-cour.

RÉCOMPENSES

aux serviteurs ruraux pour les soins intelligents donnés aux animaux primés.

- Médaille d'argent et 60 fr. à M. Brou (Pierre), chez M. Bocquet.
— — et 60 fr. M. Pécourt (Auguste) chez M. Debailly.
— — et 60 fr. M. Loise (Théodore), chez M. Martine-Lenglet.
— — et 60 fr. M. Voiturier (Onésime), chez M. Bruyer, Charles.
Médaille de bronze et 45 fr. M. Fouthz (Joseph), chez M. Ancelin.
— — et 45 fr. M. Gœuguet (Ovide), chez M. Fétel-Longueval.
— — et 45 fr. M. Pillard (Ludovic), chez M. Boyenval.
— — et 45 fr. M. Vanhandenhage, chez M. le comte de Diesbach.
— — et 40 fr. M. Noël (Alexandre), chez M. de Lavaublanche.
— — et 40 fr. M. Duterq (Louis), chez M. Plaisant.

DEUXIÈME DIVISION

MACHINES ET INSTRUMENTS AGRICOLES

CONCOURS SPÉCIAUX

INSTRUMENTS D'EXTÉRIEUR DE FERME

1.^o *Brabants doubles pour labours de 0^m 15 et 0^m 25 de profondeur*

- 1.^{er} prix. Médaille d'or à M. Bajac-Delahaye, à Liancourt (Oise), pour le n.^o 52.
2.^e — Médaille d'argent à M. Boitel, à Soissons (Aisne), pour le n.^o 142.
3.^e — Médaille de bronze à M. Foret-Colin, à Guise (Aisne), pour le n.^o 164.
1.^{re} Mention honorable à M. Candelier, à Bucquoy (Pas-de-Calais), pour le n.^o 164.
2.^e Mention honorable à M. Watteliez-Delattre, à Emmerin (Nord), pour le n.^o 1419.

2.^o *Brabants doubles pour labours de 0^m 25 à 0^m 35 de profondeur.*

- 1.^{er} prix. Une médaille d'or à M. Bajac-Delahaye, précité, pour le n.^o 45.
2.^e — Une médaille d'argent à M. Boitel, précité, pour le n.^o 140.
3.^e — Une médaille de bronze à MM. Henry frères, à Dury-les-Amiens (Somme), pour
n.^o 684.
Mention honorable à M. Foret-Colin, précité, pour le n.^o 609.

3.^o *Machines à faucher.*

- 1.^{er} prix. Une médaille d'or à MM. Rigault et C.^e, à Paris, pour la faucheuse New-Champion, n.^o 1283.
2.^e — Une médaille d'argent à M. Pilter, à Paris, pour la faucheuse simplex de Howard, n.^o 1185.
3.^e — (Supplémentaire). Une médaille d'argent à MM. Aultman et C.^e, à Paris, pour la faucheuse n.^o 37.
4.^e — Une médaille de bronze à MM. Osborne et C.^e, à Paris, pour la faucheuse Kirby, n.^o 993.
5.^e — (Supplémentaire). Une médaille de bronze à MM. Albaret et C.^e, à Rantigny (Oise), pour la faucheuse système Wood, n.^o 5.

4.^o *Chemins de fer, wagonnets et locomotives pour les transports de la ferme.*

- 1.^{er} prix. Une médaille d'or à M. Decauville aîné, à Petit-Bourg (Seine-et-Oise), pour le porteur Decauville, n.^o 360.
2.^e — Une médaille d'argent à M. Guitton, à Corbeil (Seine-et-Oise), pour le wagonnet à bascule, n.^o 661.
3.^e — Une médaille de bronze à MM. Chauvin et Marin-Darbel, pour le wagonnet culbutant, n.^o 283.

INSTRUMENTS D'INTÉRIEUR DE FERME

1.^e *Concasseurs et autres appareils servant à triturer les grains destinés
à la nourriture des animaux*

- 1.^{er} prix. Une médaille d'or à M. Pilter, précité, pour le n.^o 1224.
2.^e — Une médaille d'argent à MM. Decker et Mot, à Paris, pour le n.^o 397.
3.^e — Une médaille de bronze à M. Delcroix-Ovelacq, à Tourcoing (Nord), pour le n.^o 446.
Mention très-honorable à M. Pécart, à Paris, pour le n.^o 1090.

2.^o *Coupe-racines et dépulpeurs.*

- 1.^{er} prix. Médaille d'or à MM. Albaret et C.^e, à Rantigny (Oise), pour le n.^o 23.
2.^e — Médaille d'argent à M. Pilter, à Paris, pour le n.^o 1221.
3.^e — Médaille de bronze à MM. Paulvé frères, à Troyes (Aube), pour le n.^o 1060.
Mention très-honorable à M. Delecroix-Ovelacq, précité, pour le n.^o 448.
Mention très-honorable à MM. Decker et Mot, précités, pour le n.^o 392.
Mention très-honorable à M. Wauquier, à Lille (Nord), pour le n.^o 1448.

3.^o *Barattes.*

- 1.^{er} prix. Une médaille d'argent à M. Hermand-Boulangier, à Lille (Nord), pour le n.^o 719.
2.^e — Une médaille de bronze à M. Boucher, à Corbeny (Aisne), pour le n.^o 154.
Mention très-honorable à M. Leroy, à Lomme (Nord), pour le n.^o 889.
Mention très-honorable à MM. Carré et Carron, à Saint-Ouen (Seine), pour le n.^o 220.
Mention honorable à M. Charles, à Paris, pour le n.^o 263.

Tondeuse pour moutons

- 1.^{er} prix. Non décerné.
2.^e — Une médaille de bronze à MM. Hin et C.^o, à Paris, pour le n.^o 774.

Collection d'instruments agricoles présentés par des agriculteurs

- 1.^{er} prix. }
2.^e — } Non décernés.
3.^e — }

INSTRUMENTS NON COMPRIS DANS LES CONCOURS SPÉCIAUX

Médailles décernées en vertu de l'article 15 de l'arrêté

Médailles d'or

- M^{rs} Smith et fils, à Paris, pour le semoir n.^o 360.
Milinaire frères, à Paris, pour silos hermétiques propres à la conservation des grains,
n.^o 957.
Albaret et C.^{ie}, précités, pour la presse à fourrages n.^o 33.

Médailles d'argent

- M^{rs} Olivier-Lecq, à Templeuve (Nord), pour l'arrache-betteraves n.^o 982.
Lefèvre à Vendhuile (Nord), pour le semoir à betteraves n.^o 822.
Locoge et C.^{ie}, à Lille (Nord), pour le pulsateur n.^o 918.
Waite, Burnell et C.^{ie}, pour la lieuse automatique n.^o 1407.
Guitson, précité, pour la presse à fourrages n.^o 671.

Médailles de bronze

- M^{rs} Demarly et Fouquart, à Origny-Sainte-Benoîte (Aisne), pour le rouleau brise-mottes
n.^o 504.
Bigot, à La Fère (Aisne), pour la charrue à 3 socs n.^o 126.
Delahaye-Obry, à Bohain (Aisne), pour le râteau à cheval n.^o 474.
Del, à Vierzon (Cher), pour la lieuse automatique adaptée à sa machine à battre, n.^o 424.
Pécard, à Paris, pour le broyeur de tubercules n.^o 1085.
Arpé, à Villenoy (Seine-et-Marne), pour le moulin n.^o 35.

Mentions très-honorables

- M^{rs} de Bar, à Lille, (Nord), pour le puits américains n.° 72.
Gagnon et Teissier, à Lyon (Rhône), pour les robinets automatiques n.° 632.
Dumetz, à Arras (Pas-de-Calais), pour les tonneaux n.° 585.

Mentions honorables

- M^rs Candelier, précité, pour le brabant trisoc n.° 175.
Henry frères, à Dury-lès-Amiens (Somme), pour la charrue arrache-betteraves, n.° 712.
Demarly et Foucart, précités, pour le semoir à engrais Josse n.° 496.
Daulton, à Paris, pour les fourches américaines n.° 336.
Foucart, à Anzin (Nord), pour sa roue en fer n.° 613.
Santerre-Taconnet, pour le tonneau à purin n.° 1327.

TROISIÈME DIVISION

PRODUITS AGRICOLES ET MATIÈRES UTILES
A L'AGRICULTURE

CONCOURS SPÉCIAUX

1.° *Blés, avoines et orges*

- 1.^{er} prix. Une médaille d'or à la Société d'agriculture de Bourbourg (Nord), n.°s 22 à 29.
2.° — Une médaille d'argent à M. Paillart, à Quesnoy-le-Montant (Somme), n.°s 188 à 191.
3.° — Une médaille de bronze à M. le vicomte de Noyelles, à Blandecques (Pas-de-Calais), n.°s 179 et 180.

2.° *Graines de betteraves*

- 1.^{er} prix. Une médaille d'or à M. Simon-Legrand, à Bersée (Nord), n.° 213.
2.° — Non décerné.
3.° — Une médaille de bronze à M. Blasselle, à Frais-Marais (Nord), n.° 20.

3.^o *Laines en toison*

- 1.^{er} prix. Non décerné.
2.^o — Une médaille d'argent à M. Delizy, à Montémafroy (Aisne), n.^o 60.
Médaille d'argent à M. Delamarre, à Réau (Seine-et-Marne), n.^o 59.
— à M. le vicomte de Noyelles, précité, n.^o 181.

4.^o *Sucres non raffinés*

- 1.^{er} prix. Une médaille d'or à MM. Quarez et fils et C.^{ie}, à Villeneuve-sur-Verberie (Oise),
n.^{os} 196 à 200.
2.^o — Non décerné.
3.^o — Non décerné.

PRODUITS AGRICOLES NON COMPRIS DANS LES CONCOURS SPÉCIAUX

Médailles décernées en vertu de l'article 16 de l'arrêté.

Médailles d'or

- A MM. Houzé de l'Aulnoit et Puviez, à Fresnes (Nord), n.^o 87, malts pour brasserie.
A la Société des agriculteurs du Nord, à Lille (Nord), n.^o 163, pour la collection des produits de l'agriculture du Nord.
Au Comice agricole de Lille, à Lille (Nord), pour son ensemble de produits agricoles.
A MM. Blanquet frères, à Saint-Omer (Pas-de-Calais), pour leur bière, n.^{os} 16 à 18.
A M. Vallet-Rogez, pour les variétés de lin n.^o 156

Médailles d'argent

- MM. Samain, à Loos-les-Lille (Nord), n.^{os} 204 à 205, pour ses bières.
Leclercq à Cambrai (Nord), n.^{os} 112 à 119, pour ses bières.
Bessède, fils, à Marseille (Bouches-du-Rhône), n.^{or} 13 et 14 pour son ensemble
(huiles et liqueurs)
Croisile fils, à Beaumetz-lès-Loges (Pas-de-Calais), n.^{os} 32 à 39 pour ses liqueurs.
Dubreucq, à Lille (Nord), n.^o 61, farines et résidu de riz et de maïs.
Hette-Brunin, à Cambrai (Nord), n.^{os} 83 à 86, pour ses cultures d'osiers.
Bonduel, à Wervicq-sud (Nord), n.^o 21, pour fromages façon Hollande.

Médailles de bronze

- MM. Morival, à Mortagne (Nord), n.^{os} 176 à 178, pour ses bières.
Fayet, à Verdun (Meuse), n.^{os} 69 à 71, fromages façon Brie.
Magnier, à Cantalmaison (Somme), n.^{os} 164 à 168, fromages façon Brie et beurres.
Joly, à Arras (Pas-de-Calais), n.^{os} 88 à 110, pour ses pommes de terre.
Paradis, à Beaurains-lès-Arras (Pas-de-Calais), n.^{os} 192 et 193, huiles de colza et d'œillettes.
Paternoster, à Baisieux (Nord), n.^o 194, pour sa collection de graines, fruits et plantes.
Degand, à Cambrai (Nord), n.^o 58, pour farines et pâtes de gluten.
Chandora, à Lieusant (Seine-et-Marne), pour ses plans de travaux de drainage.
Masson, à Meux (Oise), n.^o 175, collection d'insectes.
-

B. Concours régional et international de machines et produits agricoles

COMPOSITION DU JURY

- Président.* — M. BOITEL, inspecteur général de l'agriculture, commissaire général du Concours ;
Vice-Président. — M. Géry LEGRAND, Adjoint au Maire de Lille, Président du Conseil d'arrondissement de Lille.

1.^{re} Section, chargée d'apprécier les machines et instruments agricoles

- M^{rs} CORNUT, ingénieur en chef de l'association des propriétaires d'appareils à vapeur à Lille ;
WAGG, constructeur à Lille (Fives), rue du Faubourg de Tournay, 173 ;
BAJEUX, Jean-Baptiste, cultivateur à Thumesnil ;
BULTEAU-DESPRETZ, Henri, cultivateur à Pont-à-Marcq ;
HERMANT, constructeur à Arras, professeur à l'Institut industriel et agronomique du Nord de la France ;
LEFEBVRE, Alexandre, cultivateur à Mons-en-Pévèle ;

M.^{rs} POTIÉ, Auguste, cultivateur à Haubourdin ;
ROCHART, constructeur, conseiller municipal à Lille, et un membre à la nomination des exposants.

2.^e Section. Produits agricoles et appareils divers.

M.^{rs} GÉRY LEGRAND, Adjoint au Maire de Lille, Président du Conseil d'arr. de Lille ;
BERNARD, agriculteur à Roost-Warendin ;
DELEPORTE-BAYART, Adjoint au Maire de Roubaix ;
MEUREIN, chimiste, Adjoint au Maire de Lille, Vice-Président du Conseil central de salubrité ;
RENOUARD, Alfred, manufacturier à Lille ;
HÉLIN, agriculteur à Houplines, Vice-Président du Comice agricole de Lille ;
PAYNOUL, Directeur de la station agricole du Pas-de-Calais, à Arras.
VANDEVOORDE, agronome à Gand (Belgique), et un membre à la nomination des exposants.

LISTE DES PRIX

Médailles d'or

- 1 M.^{rs} Dujardin, Albert, de Lille, pour un ensemble d'appareils de sucrerie et distillerie, spécialement pour ses tôles filtrantes à trous évasés, applicables aux presses continues.
- 2 Wauquier, de Lille, pour une machine locomobile.
- 3 Derôme, de Bavay, pour un semoir distribuant rationnellement l'engrais en même temps que la graine.
- 4 Wegmann, de Jurich, pour un moulin à cylindre en porcelaine pour moudre le gruau.
- 5 Sibut, d'Amiens, pour une collection de fers à cheval forgés mécaniquement par machines de son invention.
- 6 Schreber, de Saint-Quentin, pour son appareil à gaz d'éclairage, et son laveur à noir.
- 7 Watteliez-Delattre, d'Emmerin, pour son ensemble d'instruments aratoires, étudiés spécialement pour la culture du pays.
- 8 Van Hecke, de Gand, pour sa collection d'appareils de brasserie.
- 9 Gallois, de Francières, pour son système d'épuisement méthodique appliqué à la pression hydraulique des pulpes et à la filtration des écumes de sucreries.

- 10 Bajou-Delahaye, de Liancourt, pour son ensemble d'instruments aratoires et spécialement de charrues, construits pour la culture de l'Oise.
- 11 Caille père et fils, de Neuville-sur-Escaut, pour leur batteuse fixe, marchant au manège et applicable à la petite culture.
- 12 Robillard, d'Arras, pour sa collection de semoirs Jacquet-Robillard.
- 13 Verlinde, de Lille, pour ses perfectionnements aux palans à chaîne et son monte-charge à cônes de friction
- 14 Locoge et C^{ie}, de Lille, pour leur machine Compound jumelle à simple effet applicable aux machines semi-fixes et locomobiles.
- 15 Meunier et C^{ie}, de Lille, pour leur chaudière semi-tubulaire et ses locomobiles.
- 16 Albaret et Cⁱ, de Liancourt, pour son application de l'éclairage électrique aux travaux de la culture et aux chantiers de constructions.

Médailles d'argent

- 1 M^{rs} Beaume, Léon, de Boulogne-sur-Seine, pour sa collection de pompes à purin et d'arrosage.
- 2 Boutoille-Molon, de Marquise, pour une herse à système de levage perfectionné.
- 3 Florent-Christophe, d'Arras, pour un semoir à socs mobiles.
- 4 G. Constant et Dejean, de Lille, pour une échelle de sauvetage dans les incendies.
- 5 Cuvillier, d'Arras, pour un lave-tonneaux à double mouvement.
- 6 Delecroix-Ovelacq, Charles, de Tourcoing, pour sa belle collection de machines et instruments aratoires.
- 7 Demoncy-Minelle, de Château Thierry, pour son semoir à vitesse variable.
- 8-9 Dumoulin, Alfred, de Famboux :
 - 1.° pour ses charrues doubles ;
 - 2.° pour son arracheuse de betteraves.
- 10 Deschamps et Angelo, de Lille, pour leur niveau-d'eau à glace en verre trempé.
- 11 Dujardin, Albert, de Lille, pour turbines hydrauliques de très-simple installation.
- 12 Gossart et Warin, de Lille, pour leurs ponts à bascule.
- 13 Duparcq-Ratel, de Valenciennes, pour ses appareils à cuire, à chauffage économique.
- 14 Babonaux, de Valenciennes, pour ses ponts à bascule.
- 15 Dupont, de Lille, pour ses appareils de pesage.
- 16 Gosselin, Henri, de Valenciennes, pour son dégermeur-nettoyeur, dépresseur de malt.
- 17 Henry frères, de Bury-lez-Amiens, pour ses houes à cheval.

- 18 M^{rs} Herbaut, de Douai, pour son appareil extincteur d'incendies.
- 19 Veuve F. Jérôme et fils, d'Amiens, pour leur nettoyeur-cribleur pour meunerie.
- 20 Lefebvre, Charles, de Roclincourt, pour sa collection de semoirs.
- 21-22 Lefebvre, Léopold, Athies-lez-Arras :
- 1.^o pour ses charrues brabant ;
 - 2.^o pour la sarcleuse à trois lignes.
- 23 Lefebvre, Léon, Place de Strasbourg, 9, Lille, pour un éleveur hydraulique à frein.
- 24 Lesage-Lœillette, rue de Paris, 96, Lille, importateur, pour sa collection d'instruments agricoles.
- 25 B. Rasseneur fils et C.^{ie}, pour leur charrue brabant double.
- 26 Royer, Auguste, Carvin, pour ses extirpateurs.
- 27 De Saint-Vaast aîné, Esmery-Hallon, par Ham, pour ses extirpateurs.
- 28 Tabary et fils, Haudivillers, par Beauvais, pour leurs trieurs-aspirateurs.
- 29 Tixon, Joseph, Fléron « province de Liège, » pour sa faucheuse en fer, avec graisseur accessibles.
- 30 Valentin-Vaniembourg, Gabriel, Montdidier (Somme), pour ses concasseurs.
- 31 Véchard-Ledé, rue de Don, 29, Amiens, pour ses fourches et instruments aratoires.
- 32 Wauquier, Edouard, Lille, pour sa machine à battre mobile, rendant le grain vanné.
- 33 Windsor frères, pour leurs grilles de foyer.
- 34 Degryse-Werbroucq, pour sa touraille mécanique pour sécher les grains.
- 35 Willoquet, Louis, pour son extirpateur à sept socs.
- 36 Vanderrest, rue Haute, 371, Bruxelles. Appareil pour fabriquer le beurre et battre les œufs.
- 37 Bernard frères, pour leur moule à bouteille.
- 38 Laude-Lion, Denain. Fers pathologiques.
- 41 Institut industriel du Nord, pour son matériel servant à l'enseignement agricole.
- 42 Champenois, Denain (Nord), pour ses pièces de machines agricoles en acier fondu.
- 43 Gadenne, Roubaix, pour son concasseur-épierreur.
- 44 Meunier et C.^{ie}, de Lille, pour leur système de tonneaux de vidanges inodores.

Médailles de bronze

- 1 M^{rs} Comte de Beaurepaire, Grivesnes (Somme), pour son lavoir à racines.
- 2 Coulier, Henri, aux Moères. Bride-frein ou de sûreté.
- 3 Decarnin, Victor, de Fives-Lille. Baratte avec serpent.
- 4 De Fosre, Théophile, Varennes (Somme). Extirpateur.

- 5 M^{rs} Duermael, La Bassée (Nord). Concasseurs.
- 6 Depriester, Henri, Warhem, près Dunkerque, pour ses scarrificateurs.
- 7 Frémery, Condé-sur-Escaut. Parachute pour les mines.
- 8 Henry fils, Dury-lez-Amiens. Herse, nouveau système.
- 9 Herbin, Tournai. Pompes à purin.
- 10 Hottelart, Victor, Poix (Nord). Laveuse-lessiveuse.
- 11 Jullien, Constantin, Barbançon (Belgique). Charriot type.
- 12 Lejeune, Adolphe, Seclin (Nord). Broyeuse de lin.
- 14 Olivier-Lecq, Paul, Templeuve (Nord). Arrache-betteraves.
- 15 Plancq, Louis, Lambersart. Baratte mue par un chien.
- 16 Veuve Ravenne, Saint-Junien (Haut--Vienne). Spécimen de toiture.
- 17 Rasseneur fils et C.^{ie}, Frâsmes-lez-Bruissenal (Haineau). Rouleau à étoile.
- 18 E. Robillard et Maréchal, Arras (Pas-de-Calais). Houe à cheval.
- 19 Roger, Auguste, Carvin (Pas-de-Calais.) Hâche-paille.
- 20 Seulin, Jean-Baptiste, Denain. Laveuse mécanique.
- 21 Tassancourt, Virs-lez-Amiens. Trieur-nettoyeur.
- 22 Tixon, Joseph, Fléron. Hâche-paille.
- 23 Van Hecke, Gand. Machine à travailler le beurre.
- 24 Watteliez-Delattre, Emmerin. Charrue tourne-oreille.
- 25 Leuty frère et sœur, Lille. Niveau-d'eau pour chaudières.
- 26 Casteau, Louis, Saumur. Agraffes automatiques pour tenir les ardoises.
- 27 M^{me} Michel, Lille. Mesures de capacité en tôle galvanisée.
- 28 Sée, Edmond et Paul, de Lille. Tuyaux de chauffage.

CONCOURS AGRICOLE INTERNATIONAL

Médailles d'or

- 1 M^{rs} Ch. Viollette, doyen de la Faculté des sciences de Lille, pour ses engrais nouveaux de suint et de vinasses.
- 2 A. Ladureau, directeur de la station agronomique du Nord, pour ses travaux et recherches agricoles.
- 3 Derôme, agriculteur et industriel, à Bavai (Nord). Pour ses expériences et études comparatives.
- 4 Ladrière, instituteur à Lille. Pour ses études géologiques du département du Nord.
- 5 Lesluin, instituteur à Hérin (Nord). Enseignement agricole et cartes agronomiques.

- 6 } Pilon frères , à Nantes , pour leur fabrication de noir animal.
6 } E. et J. Toché , id. pour leur fabrication d'engrais extraits des os.
7 Delannoy , à Auby (Nord). Fabrication d'engrais chimiques.
8 Heddebault , à Houplin (Nord). Fabrication d'engrais mixtes, dits *du Grand-Clos*.

Douze rappels de médailles d'or

- 1 M^{rs} Bieusart , de Saint-Amand. Produits agricoles divers.
2 Coignet père et fils , à Paris. Engrais divers.
3 J. Dalle , à Bousbecque. Lins bruts et teillés.
4 Deleporte-Bayart , à Roubaix. Travaux d'économie rurale.
5 Desprez père et fils , à Cappelle. Produits agricoles.
6 E. Macarez , à Saint-Python. Sucres et produits agricoles.
7 Marchand frères , à Dunkerque. Graines oléagineuses , huiles et tourteaux.
8 Porion , Wardrecques. Mélasses, alcools , potasses, etc.
9 Alfred Renouard , Lille. Lins bruts et teillés.
10 Société des produits chimiques du Nord (Kuhlmann et C.^{ie}). Engrais divers.
11 Villette, Hazebrouck. Produits de mouture.
12 Woussen, Houdain. — Engrais, nitrates et produits.

Médailles d'argent

- 1 M^{rs} Arlatte et C.^{ie}, Cambrai. Produits de la chicorée.
2 P. Agache, Ennevelin. Produits de brasserie.
3 Roedt et Bourel, Godewaersvelde. Culture du houblon.
4 Ad. Bonzel, Haubourdin. Produits céramiques.
5 Carpentier, Caudry. Produits de la brasserie.
6 Contamine, Lille. Travaux de chimie agricole.
7 E. Hien, instituteur, Château-l'Abbaye. Herbier.
8 Magnin, Mons-en-Pévèle. Méthodes de culture.
9 L. Morel fils, Arras. Echantillons d'huiles de bouche.
10 Stutz, Lille. Instruments de laboratoires agricoles.
11 A. Thomas et C.^{ie}, Lille. Instruments et produits agricoles.

Trois rappels de médailles d'argent

- 1 M^{rs} Henri Bonzel, Sequedin. Pulpes conservées et produits agricoles.
2 E. Courtin, Fresnes-sur-Escaut. Produits de la chicorée.
3 Olivier Lecq, Templeuve. Appareil analyseur de betteraves.

Médailles de bronze

- 1 M^{me} Henri Bonzel, Sequedin. Beurres.
- 2 Mrs P. et H. Claes, Kermpt-Hasselt. Genièvre de pur grain.
- 3 Couvreur, Vis-en-Artois. Produits céramiques.
- 4 Decarnin, Lille. Farines de cocotier et de palmier.
- 5 Florian Fretin, Cappelle (Nord). Produits céramiques.
- 6 Gaillard, instituteur, Bouvignies Herbier.
- 7 Ch. Gallois, Francières (Oise). Echantillons de sucres.
- 8 M^{me} Hocedez, Wattignies. Beurres.
- 9 O. Huloux, Lille. Graisses de voitures.
- 10 Alf. Michaux, Lille. Appareils électriques applicables à l'agriculture.
- 11 Périn frères, Charleville (Ardennes). Chaux et ciment hydrauliques.
- 12 F. Simon, architecte, Andenne (Belgique). Plans de ferme.

Un rappel de médaille de bronze

Albert Duthoit, Dunkerque. Pois cassés, verts et produits divers d'alimentation.

C. Concours régional et international hippique

COMPOSITION DU JURY

Présidents d'honneur :

M. LE PRÉFET DU NORD,
M. LE SÉNATEUR MAIRE DE LILLE.

Président :

M. DE LA MOTTE, inspecteur général des haras du premier arrondissement.

Membres :

MM. DE COSSIGNY, directeur du dépôt d'étalons de Compiègne,
René TELLIEZ, président de la Société des agriculteurs du Nord,

- MM. BOULANGÉ , agriculteur et Conseiller général , Salesche ,
Charles SEYDOUX , Conseiller général , manufacturier , au Câteau ,
LEGRAND , de Lecelles , Conseiller général , Douai ,
Comte d'HESPEL , Conseiller général et maire , Wavrin ,
MACAREZ , Conseiller général , Saint-Python ,
DELEPORTE-BAYART , Conseiller général , Roubaix ,
FIÉVET , Conseiller général , agriculteur , Masny ,
Géry LEGRAND , président du Conseil d'arrondissement , Adjoint au Maire de Lille ,
VALLEZ , Conseiller d'arrondissement , agriculteur , Briastre ,
Pierre LEMAIRE , agriculteur et maire , Gognies-Chaussée ,
CORENWINDER , agronome , Lille ,
Auguste POTIÉ , propriétaire , Haubourdin ,
CRESPIN-DESLINSEL , agriculteur , Lille ,
Hubert LEGAIGNEUR , président de la Société d'agriculture de Bourbourg ,
POLLET , médecin-vétérinaire départemental , Lille ,
CHARLES , médecin-vétérinaire , Lille ,
CHIEUS , médecin-vétérinaire , Roubaix ,
Le marquis de MORNAY , président de la Société hippique française ,
TANNEUR , maire de Guise (Aisne) ,
VINCHON , maire de Contescourt près Saint-Quentin (Aisne) ,
Le comte ROBERT DE L'AIGLE , membre du Conseil général au Franc-Port (Oise) ,
AUBRY , commandant d'Etat-Major , Feuquières (Oise) ,
ANSART-RAULT , Conseiller général , propriétaire , Outréau , près Boulogne
(Pas-de-Calais) ,
VISEUR , médecin-vétérinaire départemental , Arras (Pas-de-Calais) ,
MOREAU-CHASLON , administrateur de la Cavalerie et des fourrages de la
Compagnie des omnibus de Paris (Seine) ,
Le comte DE LA CHARME , membre du Sporting-Club , place de l'Opéra , Paris
(Seine) ,
Le baron DE LA ROCHETTE , Conseiller général , commissaire des courses de
Fontainebleau , demeurant à la Rochette , près de Melun (Seine-et-Marne) ,
VERRIER , médecin-vétérinaire , inspecteur départemental de Seine-et-Marne ,
Provins (Seine-et-Marne) ,
DUTERTRE , directeur de l'école d'agriculture de Grignon (Seine-et-Oise) ,
inspecteur général de l'agriculture ,
POUPINEL , Conseiller général et maire , Saint-Arnoult (Seine-et-Oise) ,

MM. MAGNIEZ, député, vice-président du Conseil général, maire, Ytres (Somme),
CARON, propriétaire, vice-président du Comice agricole d'Amiens, maire,
Rumaisnil (Somme),
Hippolyte DE KERKOVE-LIPPENS, agronome, Moerbeke-Waëz,
Eugène LIPPENS, président de la Société hippique, Gand,
Jules GILLION, Conseiller provincial, Mons,
DE FORMANOIR DE LA CASERIE, propriétaire, agronome et bourgmestre,
Templeuve (Belgique, Hainaut).

Commissaire général du Concours :

M. POLLET, médecin-vétérinaire départemental, Lille.

LISTE DES PRIX ET MÉDAILLES

accordés par le Jury du Concours régional et international hippique

CHEVAUX ENTIERS. — PRIX D'HONNEUR INTERNATIONAL, *décerné à l'unanimité*,
au n.º 45, *Turenne*, cheval de trait boulonnais, appartenant à M. Modesse-Berquet (Oise).

JUMENTS. — PRIX D'HONNEUR INTERNATIONAL, *décerné à une forte majorité*
au n.º 214, *Kamina*, jument carrossière suitée, anglo-normande, appartenant à
M. Boulnois (Oise).

La dissemblance étant considérable entre les animaux conformés à l'usage de gros trait, et ceux destinés au carrosse, il est extrêmement difficile d'apprécier le mérite prédominant de l'un sur celui de l'autre.

Dans ce cas, les examinateurs peuvent être fort embarrassés de savoir à qui donner les prix d'honneur.

C'est pourquoi le Jury émet le vœu, qu'à l'avenir il y ait un prix d'honneur pour chaque catégorie; c'est-à-dire, un grand prix pour les étalons de trait, un autre grand prix pour les étalons carrossiers; et de même pour les juments de trait et les carrossières.

Titre 1.^{er} — CHEVAUX FRANÇAIS

1.^{re} DIVISION. — CHEVAUX DE TRAIT

1.^{re} CATÉGORIE. — CHEVAUX ENTIERS

1.^{re} Section. — Chevaux entiers de 3 ans

- 1.^{re} prime. 700 fr. et une médaille d'or, donnée par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce. — N.^o 30, *Boncœur*, à M. Magniez, Léon, de Fins (Somme).
- 2.^e — 600 fr. et une médaille d'argent. — N.^o 27, *Montébello*, à M. Aimé Waguët de Bourbourg-Campagne.
- 3.^e — 500 fr. et une médaille d'argent. — N.^o 15, *Cœur de chêne*, à M. Delangle, Ferdinand, de Lille.
- 4.^e — 400 fr. et une médaille d'argent. — N.^o 29, *Vimeux*, à M. Magniez, Léon, déjà nommé.
- 5.^e — 300 fr. — N.^o 28, *Laboureur*, à M. Magniez, Léon, déjà nommé.
- 6.^e — 200 fr. — N.^o 6, *Brillon*, à M. Lefebvre, Adolphe, Ghissignies
- 7.^e — 150 fr. — N.^o *Kosiki*, à M. Basset-Oswald, Chaulnes (Somme).
- 8.^e — 150 fr. — N.^o 7, *Romulus*, à M. F. Labbez, Barenton-Cel (Aisne).

La Société hippique française, dans un but d'encouragement, a accordé une prime supplémentaire de cent francs à chacun des sept premiers primés ci-dessus, après une épreuve de 800 mètres au trot.

2.^e section. — Chevaux entiers de 4 ans et au-dessus

- 1.^{re} prime. 1,000 fr. et une médaille d'or, donnée par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce. — N.^o 45, *Turenne*, M. Modesse-Berquet, Any-Martin-Rieux (Aisne).
- 2.^e — 900 fr. et une médaille d'argent. — N.^o 77, *Coquet*, M. Magniez, Léon, déjà nommé.
- 3.^e — 800 fr. et une médaille d'argent. — N.^o 38, *Rothomago*, M. Fougeron, Léonce, Breilly (Somme).
- 4.^e — 700 fr. et une médaille d'argent. — N.^o 46, *Prince*, M. Modesse-Berquet, déjà nommé.

- 5.^e prime 600 fr. et une médaille d'argent. — N.^o 72, *Martin*, M. Décrouez, Joseph, au Cateau.
- 6.^e — 500 fr. et une médaille d'argent. — N.^o 66, *Marceau*, M. Pature, Charles, Taisnières-sur-Hon.
- 7.^e — 400 fr. — N.^o 74, *Mouton*, M. Marlière, Henri, Esnes.
- 8.^e — 300 fr. — N.^o 76, *Rapide*, M. Duroux, Charles, Orsinval.
- 9.^e — 200 fr. — N.^o 60, *Roboam*, M. Devillers, Auguste, Roussent (Pas-de-Calais).
- 10.^e — 100 fr. — N.^o 54, *Tigre*, M. Delangle, Ferdinand, Lille.
- 11.^e — 100 fr. — N.^o 39, *Dartagnan*, M. Fourgeron, Léonce, déjà nommé.
- 12.^e — 100 fr. — N.^o 70, *Volontaire*, M. Lœillet, Alexandre, Coutteville (Somme).

La Commission n'a pas cru devoir classer le n.^o 49, *Brillant*, appartenant à M. Modesse-Berquet, parce qu'il n'aurait pu obtenir un rang digne de lui, à cause de son grand âge, quoique conservant toujours de rares qualités. Mais pour récompenser son mérite exceptionnel la Commission lui accorde un rappel de médaille d'or.

2.^e CATÉGORIE. — JUMENTS

1.^{re} Section. — Juments poulinières de 3 ans

- 1.^{re} prime. 400 fr. et une médaille d'or donnée par le Ministre de l'agriculture et du commerce. — N.^o 94, *Louise*, M. Plancq, Charles, Lesquin.
- 2.^e — 300 fr. et une médaille d'argent. — N.^o 95, *Jolie*, M. Six-Lécroart, Verlinghem.
- 3.^e — 200 fr. et une médaille d'argent. — N.^o 96, *Roquette*, M. Broyelle, Théodore, Saint-Philibert (Pas-de-Calais).
- 4.^e — 150 fr. — N.^o 98, *Cora*, M. Thouret, Nielles-lez-Calais.
- 5.^e — 100 fr. — N.^o 88, *Marianne*, M. Hocedez, François, Wattignies.

La Société hippique française a accordé une prime supplémentaire de 100 fr. à chacune des quatre premières primées ci-dessus, après une épreuve de 800 mètres au trot.

2.^e Section. — Juments poulinières de 4 ans et au-dessus

- 1.^{re} prime. 900 fr. et une médaille d'or donnée par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce. — N.^o 165, *Favorite*, MM. Moreau frères, Feignies (Nord).
- 2.^e — 800 fr. et une médaille d'argent. — N.^o 160, *Bichette*, M. Bottiaux, Ferdinand, au Quesnoy.

- 3.^e prime 700 fr. et une médaille d'argent. — N.^o 121, *Flore*, M. Masquelier, Pierre, Flers-Lille.
- 4.^e — 500 fr. et une médaille d'argent. — N.^o 163, *Rosette*, M. Lemetter-Wallaert, Hazebrouck.
- 5.^e — 400 fr. et une médaille d'argent. — N.^o 142, *Marie*, M. Fleury-Hutin, Estourmel.
- 6.^e — 300 fr. — N.^o 129, *Marie*, M. Pasquesoone-Taffin, La Gorgue.
- 7.^e — 250 fr. — N.^o 130, *Louise*, M. Pasquesoone-Taffin, La Gorgue.
- 8.^e — 200 fr. — N.^o 120, *Marie*, M. Masquelier, Pierre, déjà nommé.
- 9.^e — 150 fr. — N.^o 108, *Flore*, M. Deswarte, Henri, Saint-Georges.
- 10.^e — 100 fr. — N.^o 178, *Juliette*, M. Triquet-Lefebvre, Oye (Pas-de-Calais).
- Mention honorable. — N.^o 219, *Mouton*, M. Huchette, Henri, Wizernes (Pas-de-Calais).
- N.^o 147, *Bijou*, M. Bruyelle, Théodore, déjà nommé.
- N.^o 168, *Marguerite*, M. Richard, François, Vicq (Nord).
- N.^o 136, *Fany*, M. Fétel-Backeroot, Pierre, Loon (Nord).
- N.^o 172, *Sophie*, M. Deleporte, Auguste, Marcq-en-Barœul.
- N.^o 144, *Mouton*, M. Thouret, Alphonse, Nielles-lez-Calais.

2.^e DIVISION — CARROSSIERS

1.^{re} CATÉGORIE. — CHEVAUX ENTIERS

Section unique. — Chevaux entiers de quatre ans et au-dessus.

- 1.^{re} prime. 1,000 fr. et une médaille d'or donnée par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce. — N.^o 192, *Golden-Ball*, M. Modesse-Berquet, déjà nommé.
- 2.^e — 900 fr. et une médaille d'argent. — N.^o 180, *Télégraphe*, M. Boulnois, Sarcus (Oise).
- 3.^e — 800 fr. et une médaille d'argent. N.^o 81, *Procès*, à M. Gourdin, Louis, à Montigny (Somme).
- 4.^e — 500 fr. et une médaille d'argent. — N.^o 194, *The Cambridgestière Rondster*, M. Modesse-Berquet, déjà nommé,
- 5.^e — 300 fr. N.^o 199, *Champion*, M. Fourgeron Léonce, déjà nommé nommé.
- 6.^e — 200 fr. N.^o 188, *Roméo*, à M. le baron de Fourment, Cercamp-lez-Frévent (Pas-de-Calais).
- 7.^e — 150 fr. N.^o 190, *Hercule*, M. Labbez, Barenton-Cel (Aisne).
- 8.^e — 100 fr. N.^o 186, *Young-Star*, M. Delangle, Ferdinand, déjà nommé.

Le programme portait six primes pour cette section. Mais, vu le mérite remarquable des deux chevaux : *Hercule et Young-Star*, le jury a proposé les récompenses ci-dessus, qui ont été prélevées sur des primes restées libres.

Dans cette section se trouvait encore un étalon d'un mérite tellement supérieur que la Commission, en le mettant hors concours, a proposé de lui décerner une médaille d'or. C'est le cheval *Epreuve*, portant au catalogue le n.º 193, et appartenant à M. Modesse-Berquet.

Le Jury a également proposé une médaille d'or en faveur du cheval *Sirius*, N.º 198, appartenant à M. Fougeron, en raison de ses qualités et de ses nombreux services.

M. le Ministre de l'agriculture et du commerce a gracieusement accordé ces deux médailles d'or.

2.º CATÉGORIE. — JUMENTS POULINIÈRES

Section unique. — Juments poulinières de 4 ans et au-dessus

- 1.º prime 600 fr. et une médaille d'or donnée par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce. — N.º 214, *Kamina*, M. Boulnois, à Sarcus (Oise).
- 2.º — 800 fr. et une médaille d'argent. — N.º 211, *Dora*, M. Basset-Oswald, Chaulnes.
- 3.º — 400 fr. et une médaille d'argent. — N.º 113, *Amour*, M. Delangle, Ferdinand, Lille.
- 4.º — 300 fr. — N.º 113, *Juliette*, M. Duriez, Seclin.
- 5.º — 200 fr. — N.º 206, *Irlandaise*, M. Boulnois, déjà nommé.
- Mention honor. N.º 212, *Turquoise*, M. Dambricourt-Legrand, Wizernes (Pas-de-Calais).
- N.º 226, *Picarde*, M. Forget, Liencourt (Somme).
- N.º 209, *Licopode*, M. Renet Raoul, Canisy (Somme).

Titre II. — CHEVAUX ÉTRANGERS

1.º DIVISION. — CHEVAUX DE TRAIT

1.º CATÉGORIE. — CHEVAUX ENTIERS

Section unique. — Chevaux entiers de 3 ans et au-dessus

- 1.º prime. 800 fr. et une médaille d'or, donnée par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce. — N.º 240, *Polydor*, M. Cornez-Descamps, Genly (Belgique).
- 2.º — 600 fr. et une médaille d'argent. — N.º 251, *Louis*, M. Mahieu, Jean-Baptiste, Ellegnies-Saint-Anne (Belgique).

- 3.^o prime 500 fr. et une médaille d'argent. — N.^o 234, *Brillant*, M. Vanderschueren-Remie, Vollezeele (Belgique).
- 4.^o — 400 fr. — N.^o 237, *Bayart*, M. Tiberghien, Paul, Seneffe (Belgique).
- 5.^o — 300 fr. — N.^o 236, *Tableau*, M. Tiberghien, Paul, déjà nommé.
- 6.^o — 200 fr. — N.^o 283, *Hercule*, M. Storme, Henri, Ploegsteert (Flandre occidentale).
- Mention honorable. — N.^o 227, *Coco*, M. Pete, Elie, Mignault (Belgique).
- N.^o 239, *Pierrot*, M. Neunez, Soignies (Belgique).
- N.^o 249, *Joly*, M. Hannecart, Jules, Quévy-le-Grand (Belgique).
- N.^o 231, *Empereur*, M. Camps, Charles, Gotthem (Belgique).

2.^o CATÉGORIE. — JUMENTS POULINIÈRES

Section unique. — Juments poulinières de 4 ans et au-dessus

- 1.^{re} prime. 600 fr. et une médaille d'or donnée par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce. — N.^o 264, *Sultane*, M. Tiberghien, Paul, Seneffe (Belgique).
- 2.^e — 500 fr. et une médaille d'argent. — N.^o 265, *Marianne*, M. Tiberghien, déjà nommé.
- 3.^e — 400 fr. et une médaille d'argent. — N.^o 258, *Louise*, M. Tiberghien, déjà nommé.
- 4.^e — 300 fr. — N.^o 272, *Marie-Louise*, M. Hazard, Jules, Leers-Forteau (Belgique).
- 5.^e — 200 fr. — N.^o 266, *Fauvette*, M. Tiberghien, déjà nommé.
- Mention honorable. — N.^o 270, *Charlotte*, M. Hazard, déjà nommé.
- N.^o 263, *Mouche*, M. Tiberghien, déjà nommé.
- N.^o 269, *Lisette*, M. Williot, Quiévrain (Belgique).
- N.^o 253, *Marie-Anne*, M. Hazard, déjà nommé.
- N.^o 262, *Adèle*, M. Tiberghien, déjà nommé.

2.^o DIVISION. — CARROSSIERS

1.^{re} CATÉGORIE. — CHEVAUX ENTIERS

Section unique. — Chevaux entiers de 3 ans et au-dessus

- 1.^{re} prime. 500 fr. et une médaille d'or, donnée par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce. — N.^o 281, *Hercule*, M. Demarrez, Polydor, Wielsbeke (Belgique).

2.^e prime. 350 fr. et une médaille d'argent. — N.^o 284, *Soung-Star*, M. Storme, Jules, Waereghem (Belgique).

2.^e CATÉGORIE. — JUMENTS POULINIÈRES

Section unique. — Juments poulinières de 4 ans et au-dessus

1.^{re} prime. 400 fr. et une médaille d'or, donnée par M. le Ministre de l'agriculture et du commerce. — N.^o . . ., M. . . ., non accordé.

2.^e — 300 fr. et une médaille d'argent. — N.^o 274, *Marie*, M. Doutreligne, Polydore, Courtrai (Belgique).

3.^e — 150 fr. et une médaille d'argent. — N.^o . . ., M. . . ., non accordé.

HORS CONCOURS

Dans cette section hors rang, M. Gost, de Caen, a présenté les plus beaux types anglo-normands que produise la féconde Normandie; ses sujets étaient vraiment de la plus haute distinction, avec un modelé parfait. — M. Delangle a présenté un pur sang venu d'Amérique, le fameux *Boston-Idol*, ce grand trotteur qui unit la souplesse et le gracieux à la plus vigoureuse énergie.

Devant des reproducteurs si remarquables, la Commission n'a pas hésité à proposer à l'Administration les récompenses ci-après, qu'on s'est empressé d'accorder :

1.^{re} prime. 200 fr. et une médaille d'or. — N.^o 290, *Tribun*, M. Gost, Caen (Calvados).

2.^e — 150 fr. — N.^o 286, *Boston-Idol*, M. Delangle, Lille.

3.^e — 100 fr. — N.^o 287, *Telesphare*, M. Gost, déjà nommé.

La Société des agriculteurs de France, toujours à l'affût de toutes les bonnes œuvres, n'a pas voulu laisser passer cette grande fête de l'Agriculture du Nord, sans marquer sa présence par un don généreux.

Elle sait que le cheval est le premier besoin du cultivateur, et elle ne néglige rien pour encourager la production améliorée et l'élevage mieux entendu. C'est à ce titre que, par l'intermédiaire de la Commission, elle a remis un immense plat d'honneur en argent à M. Broyelle, de Saint-Philibert (Pas-de-Calais), pour avoir exposé un nombre important de belles juments de trait.

§ 14 Concours hippique du Nord (par la Société française)

Le Concours hippique du Nord, pour chevaux français, de service et de luxe, s'est tenu sur l'Esplanade de la Citadelle de Lille, du 28 Mai au 1.^{er} Juin 1879.

Le Conseil municipal s'est engagé à faire pendant dix ans une subvention annuelle de 5,000 fr. à la Société hippique française.

MEMBRES DU COMITÉ

MM.

Marquis de MORNAY, *Président*.
Comte G. DE JUIGNÉ, *Vice-Président*.
LAFITTE DE CANSON, *Secrétaire*.
Vicomte Onésime AGUADO.
J. DE CARAYON-LATOURE.
Marquis de CASTELBAJAC.
Duc de DOUBEAUVILLE.
Comte Léopold LE HON.
Comte de MORNAY-SOULT.
Comte RÆDERER.

MM.

Vicomte de la ROQUE-ORDAN.
Baron Alphonse de ROTHSCHILD.
Prince Auguste D'AREMBERG.
MACKENSIE-GRIEVES.
Comte de DAMAS-D'HAUTEFORT.
Général DE CISSEY.
Général DU PREUIL.
Duc de VICENCE.
Marquis de VIRIÉU.

CONCOURS DE LILLE 1879

COMMISSION DE LA CIRCONSCRIPTION

MM.

Marquis de MORNAY, *Président*.
ABAYE.
AKERMANN.
BOUTRY, Henri.
Vicomte de CHEZELLES (R.).
CRÉPIN-DESLINSEL.
CREPPEL-TILLOY.
DEJARDIN.
DESROUSSEAUX, Louis, fils.

MM.

FIÉVET.
Baron de FOURMENT.
GEOFFROY DE VILLENEUVE.
LONCKE (E.).
Marquis de SAINT-VALLIER.
SCRÉPEL.
TELLIEZ.
Duc de VICENCE.

Service vétérinaire pour l'admission des chevaux

POLLET.

LISTE OFFICIELLE DES PRIX DÉCERNÉS

PRIX DE CLASSES

Chevaux attelés de 3 à 6 ans

Taille : 1^m47 et au-dessus

1.^{re} Section. — Chevaux attelés par paire

- 1.^{er} prix. Non décerné.
- 2.^e — Une médaille d'argent et 500 fr., aux chevaux bai rubican et bai *Domino* et *Cactus*, n.^{os} 1 et 2, appartenant à M. A. Chapron, marchand de chevaux, Coucy-les-Eppes (Aisne).
Et 100 fr. à M. A. Chapron pour le dressage.
- 3.^e — Non décerné.
- 4.^e — Une Médaille d'argent et 400 fr. aux juments bai cerise *Rebecca* et *Suzanne*, n.^{os} 9 et 10, appartenant à M. F. Delangle, marchand de chevaux à Lille.
Flot de rubans et 300 fr. aux chevaux bai cerise et alezan brûlé *Calvados* et *Shamrock*, n.^{os} 21 et 22, appartenant à M. le baron de Fourment, à Cercamp-lès-Frévent (Pas-de-Calais).
Et 100 fr. à M. Eugène Lalobbe, cocher en livrée, piqueur chef du haras, en service depuis onze ans chez M. le baron de Fourmont, à Cercamp.

2.^e Section. — Chevaux attelés seuls

- 1.^{er} prix. Une médaille de vermeil et 300 fr., au cheval gris noir *Kirsch*, n.^o 15, appartenant à M. Dijol, écuyer à Assis-sur-Serre (Aisne).
- 2.^e — Une médaille d'argent et 300 fr., au cheval alezan foncé *Déserteur*, n.^o 30, présenté par M. E. Pelletier, directeur de l'école de dressage d'Amiens (Somme).
- 3.^e — Une médaille d'argent et 300 fr. à la jument bai brun *Réséda*, n.^o 35, présentée par M. E. Pelletier, appartenant à M. Boulnois, tous deux déjà nommés.

- 4.^e prime Une médaille d'argent et 250 fr. , au cheval alezan *Dollar*, n.° 25, appartenant à M. le baron de Fourment, déjà nommé.
- 5.^e — Une médaille d'argent et 250 fr. , à la jument bai *Solange*, n.° 3, présentée par A. Chapron, déjà nommé, appartenant à M. René d'Hérouel, à Vaux-sous-Laon (Aisne).
- 6.^e — Une médaille d'argent et 250 francs, au cheval bai clair *Georges*, n.° 41, présenté par M. A. Picquet, professeur d'équitation à Saint-Omer, appartenant à M. Debuire Jean-Baptiste, cultivateur à Radinghem (Pas-de-Calais).
- 7.^e — Une médaille d'argent et 200 fr. , à la jument bai cerise zain, *Judith*, n.° 11, appartenant à M. F. Delange, déjà nommé.
- 8.^e — Une médaille d'argent et 200 fr. , au cheval bai *Bijou*, n.° 49, appartenant à M. H. Franchomme, à Lille, boulevard de la Liberté, 217.
- 9.^e — Non décerné.

Chevaux de selle de 3 à 6 ans

Taille : 1^m47 et au-dessus.

- Rappel de 1.^{er} prix. Une médaille vermeil au cheval rouan clair *Phœbus*, n.° 7, appartenant à M. de Coupray, Laon (Aisne).
- 1.^{er} prix. Une médaille vermeil et 300 fr. , à la jument alezan *Alerte*, n.° 38, présentée par M. E. Pelletier, directeur de l'école de dressage d'Amiens (Somme), appartenant à M. Auber, propriétaire à Amiens.
- 2.^e — Une médaille d'argent et 300 fr. , à la jument alezan *Cérès*, n.° 36, présentée par M. E. Pelletier, déjà nommé, appartenant à M. de Tourtier, propriétaire, Amiens.
- 3.^e — Une médaille d'argent et 250 fr. au cheval noir *Brennus*, n.° 33, présentée par M. E. Pelletier, déjà nommé, appartenant à M. le comte de Perregaux.
- 4.^e — Une médaille d'argent et 250 fr. au cheval noir *Mistral*, n.° 5, présenté par M. A. Chapron, dresseur, marchand de chevaux à Coucy-les-Eppes (Aisne), appartenant à M. Boutroy, à Dormicourt (Aisne).
- 5.^e — Une médaille d'argent et 200 fr. au cheval brun zain *Roméo*, n.° 13, appartenant à M. F. Delange, marchand de chevaux à Lille, rue Grande-Allée.

- 6.^e prime Une médaille d'argent et 200 fr. à la jument bai foncé *Sataniel*, n.° 4, présentée par M. A. Chapron, déjà nommé, appartenant à M. René d'Hérouel, Vaux-sous-Laon (Aisne).
- 7.^e — Une médaille d'argent et 200 fr. au cheval bai clair *Ulrich*, n.° 34, présenté par M. E. Pelletier, déjà nommé, appartenant à M. Boulnois, à Sarcus par Grandvilliers (Oise).
- 8.^e — Une médaille d'argent et 200 fr. à la jument alezan brûlé, *Pentecôte II*, n.° 16, appartenant à M. Dijol, écuyer à Assis-sur-Serre (Aisne).
- 9.^e — Créé par le Jury. Une médaille d'argent et 100 fr. au cheval bai foncé *Sigor*, n.° 50, appartenant à M. le duc de Vicence, à Caulaincourt (Aisne).
100 fr. accordés à M. E. Pelletier, déjà plusieurs fois nommé par sa bonne présentation.

Poulains et Pouliches de 3 ans sans dressage

Taille : 1^m47 et au-dessus

- 1.^{er} prix. Une médaille vermeil et 250 fr. au cheval gris aubère *Géant des Batailles*, n.° 23, appartenant à M. le baron de Fourment, à Cercamp-les-Frévent (Pas-de-Calais).
- 2.^e — Une médaille d'argent et 250 fr. au cheval gris pommelé vineux *Lahor*, n.° 31, présenté par M. E. Pelletier, déjà nommé.
- 3.^e — Une médaille d'argent et 250 fr. à la jument alezan *Urany*, n.° 51, appartenant à M. le duc de Vicence, déjà nommé.
- 4.^e — Une médaille d'argent et 250 fr. au cheval bai *Brévillers*, n.° 20, appartenant à M. le baron de Fourment, déjà nommé.
- 5.^e — Une médaille d'argent et 200 fr. à la jument gris foncé, *Rigolette*, n.° 29, appartenant à M. Hocedez, François, cultivateur à Wattignies (Nord).
- 6.^e — Une médaille d'argent et 200 fr., à la jument bai clair *Cerise*, n.° 17, appartenant à M. Dijol, déjà nommé.
- 7.^e — Une médaille d'argent et 200 fr. au cheval alezan *Dollar*, n.° 25, appartenant à M. le baron de Fourment, déjà nommé (opte pour le 4.^e prix de la 2.^e section, chevaux attelés seuls).
- 7.^e — Une médaille d'argent et 200 fr. à la jument bai brun *Jenny*, n.° 101, présentée par M. E. Pelletier, déjà nommé, appartenant à M. Gallet, à Longpré-les-Corps-Saints (Somme).

- 8.^e prix. Une médaille d'argent et 200 fr. à la jument bai clair *Olga*, N.^o 18, appartenant à M. Dijol, déjà nommé.
- 9.^e — Une médaille d'argent et 150 fr. à la jument gris *Norfolkine*, n.^o 32, présentée par M. E. Pelletier, déjà nommé
- 10.^e — Une médaille d'argent et 150 fr. à la jument gris rouan *Minerve*, n.^o 28, appartenant à M. Geoffroy de Villeneuve, Chéry-Chartreuve (Aisne).
- 11.^e — Une médaille d'argent et 150 fr. au cheval bai cerise *Pactole*, n.^o 46, appartenant à M. F. Delangle, déjà nommé.
- 12.^e — Une médaille d'argent et 150 fr. au cheval gris pommelé *Rocamboles*, n.^o 42, présenté par M. A. Picquet, professeur d'équitation à Saint-Omer, appartenant à M. Debuire, Alexandre, cultivateur à Herbecques (Pas-de-Calais).
- 13.^e — Une médaille d'argent et 125 fr. au cheval gris clair *Robert*, n.^o 19, appartenant à M. Dubus Louis, cultivateur à Cappelle (Nord).
- 14.^e — Une médaille d'argent et 125 fr. au cheval alezan brûlé *Caucase*, n.^o 6, présenté par M. A. Chapron, appartenant à M. Boutroy, tous deux déjà nommés.
- 15.^e — Non décerné.
- 16.^e — Non décerné.

Gratifications pour bonne présentation montée des chevaux de 3 ans sans dressage

- 30 francs à M. A. Picquet.
- 25 — M. Adolphe Chastin, chez M. F. Delangle.
- 25 — M. Auguste Loire, chez M. E. Pelletier.
- 20 — M. de Lalobbe, chez M. le baron de Fourment.
- 20 — M. Lesage id.
- 20 — M. J. Pavillon, chez M. Dijol.
- 20 — M. Lange, chez M. Dijol.
- 10 — M. Dumesnil, chez M. E. Pelletier.
- 10 — M. Georges, chez M. A. Chapron.
- 10 — M. Cerf, chez M. F. Delangle.
- 5 — M. Gruzon, chez M. Dubus.

PRIX SPÉCIAUX

Epreuves au trot, attelé ou monté

pour chevaux entiers et pouliches, nés en 1876 dans la circonscription du Concours

- 1.^{er} prix. Une médaille vermeil et 400 fr. au cheval entier bai brun *Orphée*, n.° 45; par Tallion; sa mère, *Bichette*, appartenant à M. Benoit Gustave, Père-en-Tardenois (Aisne), qui a couru 1,600 m. au trot en 4'33" 1/2.
- 2.^e — Une médaille d'argent et 400 fr. au cheval entier bai zain *Uranus*, n.° 52, par Pilgrim 3/4 sang, par Sakos 3/4 sang, et Gisèle pur sang; sa mère, *Baletti*, par Tobolsk, russe Orloff et Judith, 1/2 sang, qui a couru 1600 m. au trot en 4'27", appartenant à M. le duc de Vicence déjà nommé.
- 3.^e — Non décerné.
- 4.^e — Non décerné.
- 5.^e — Non décerné.
- 6.^e — Non décerné.

Un flot de rubans et 200 fr. à la jument bai clair *Cerise*, n.° 17, par kilomètre; sa mère, *Orpheline*, appartenant à M. Dijol, écuyer à Assis-sur-Serre (Aisne), qui a couru 1600 m. au trot en 4'05" 3/4.

Prix créés par le Jury. — 100 francs ajoutés à chacun des prix décernés par le Jury du Concours régional hippique dans la catégorie de trait, pour poulains et pouliches de 3 ans français.

Onze prix. — 1,100 francs.

Courses au trot monté.

pour chevaux entiers, hongres et juments de tout âge, nés dans la circonscription du Concours.

- 1.^{er} prix. Une médaille vermeil et 500 fr. à la jument bai brun *Pomponette*, n.° 2 du programme, qui a couru 4,800 mètres en 9'33" 1/4, appartenant à M. Braquaval.
- 2.^e — Une médaille d'argent et 400 fr. à la jument alezan *La Bresle*, n.° 4 du programme, qui a couru 4,800 mètres en 9'37" 3/4, appartenant à M. Boulnois, déjà nommé.
- 3.^e — Une médaille d'argent et 350 fr. au cheval gris pommelé *Rocambole*, n.° 8 du programme, qui a couru 4,800 mètres en 9'56" 1/4, appartenant à M. Dujardin; La jument bai brun *Ma Cousine*, n.° 1 du programme, classée 4.^e, ne peut recevoir de prix, par application de l'article 7 du règlement.

- 4.^o prix. Une médaille d'argent et 300 fr. à la jument bai brun *Rigolette*, n.^o 5 du programme, qui a couru 4,800 m. en 10'03", appartenant à M. Dambricourt-Legrand.
- 5.^o — Créé par le Jury. Une médaille d'argent et 250 fr. au cheval bai brun, *Lion*, n.^o 3 du programme, qui a couru 4,800 mètres en 10'04" 1/4, appartenant à M. F. Delangle, déjà nommé.

Chevaux sautant des obstacles

PREMIÈRE CATÉGORIE

Chevaux de tout âge et de toutes nationalités montés par des officiers en uniforme et des gentlemen.

1.^{re} SECTION. — *Cavalerie de ligne et réserve*

- Rappel de 1.^{er} prix. Une médaille vermeil à la jument bai châtain, *Cadette*, n.^o 3 du programme, montée par M. Abonneau, sous-lieutenant au 13^e dragons.
- 1.^{er} prix. Une médaille de vermeil et 300 fr. à la jument bai brun, *Vrille*, n.^o 11 du programme, montée par M. de Pauniat, lieutenant au 5.^e dragons.
- 2.^e — Une médaille d'argent et 250 fr. à la jument bai, *Cerise*, n.^o 4 du programme, montée par M. Abonneau, déjà nommé.
- 3.^e — Une médaille d'argent et 200 fr. au cheval bai châtain, *Cotillon*, n.^o 1 du programme, monté par M. Abonneau, déjà nommé.
- Un flot de rubans au cheval bai, *Cadenas*, n.^o 26.

2.^o SECTION. — *Cavalerie légère*

- 1.^{er} prix. Une médaille de vermeil et 300 fr. à la jument bai clair, *Attitude*, n.^o 19 du programme, montée par M. Vivès, lieutenant au 19.^e chasseurs.
- 2.^e — Une médaille d'argent et 250 fr. à la jument alezan, *Daguette*, n.^o 14 du programme, montée par M. des Vosseaux, capitaine-inst. au 19.^e chasseurs.
- 3.^e — Une médaille d'argent et 200 fr. à la jument bai brun, *Sirène*, n.^o 16 du programme, montée par M. de La Breuille, lieutenant au 19 chasseurs.
- Un flot de rubans à la jument gris, *Unigemme*, n.^o 22.

DEUXIÈME CATÉGORIE

Prix des Dames

Chevaux de tout âge et de toutes nationalités

- 1.^{er} prix. Une médaille vermeil et 400 fr. à la jument bai châtain, *Cadette*, n.° 14 du programme, montée par M. Abonneau, déjà nommé.
- 2.^e — Une médaille d'argent et 300 fr. au cheval bai clair, *Hector*, n.° 1 du programme, appartenant à M. Guêtre, Paris, rue Marbœuf.
- 3.^e — Une médaille d'argent et 250 fr. à la jument alezan, *Daguette*, n.° 21 du programme, montée par M. des Vosseaux, déjà nommé.
- 4.^e — Une médaille d'argent et 200 fr. au cheval noir *Vendredi-Saint*, n.° 20 du programme, appartenant à M. Boyer, Lille.

Un flot de rubans à chacun des chevaux et juments, n.°s 7, 8, 9, 11, 12 et 18.

TROISIÈME CATÉGORIE

Chevaux et juments inscrits au catalogue du Concours pour les prix de classes

Prix unique. Une médaille vermeil et 400 fr. à la jument bai foncé; *Sataniel*, n.°s 4 du catalogue et 13 du programme, présentée par M. Chapron (A.), déjà nommé.

QUATRIÈME CATÉGORIE

Chevaux portés sur les contrôles de l'armée, montés par des sous-officiers en uniforme.

1.^{re} SECTION. — *Cavalerie de ligne et réserve.*

- 1.^{er} prix. Une médaille bronze et 100 fr. à la jument bai châtain, *Callise*, n.° 2 du programme, montée par M. Balensi, maréchal-des-logis au 13.^e de dragons.
- 2.^e — Une médaille bronze et 100 fr. à la jument bai, *Cerise*, n.° 3 du programme, montée par M. Wagner, maréchal-des-logis au 13.^e régiment de dragons.
- 3.^e — Une médaille bronze et 100 fr. au cheval gris foncé, *Verrou*, n.° 9 du programme, monté par M. Comte, maréchal-des-logis au 5.^e de dragons.

(Chacun de ces prix en argent ont été remplacés par une cravache et une trousse).
Flot de rubans au n.º 11.

2.º SECTION. — *Cavalerie légère*

- 1.º prix. Une médaille de bronze et 100 fr. à la jument bai brun, *Cabale*, n.º 20 du programme, montée par M. Leciercq, maréchal-des-logis-fourrier au 19.º régiment de chasseurs.
- 2.º — Une médaille bronze et 100 fr. à la jument alezan, *Balade*, n.º 15 du programme, montée par M. Michel, maréchal-des-logis chef au 19.º de chasseurs.
- 3.º — Une médaille bronze et 100 fr. à la jument bai châtain, *Vallée*, n.º 19 du programme, montée par M. Didier, maréchal-des-logis au 19.º de chasseurs.
(Chacun de ces prix en argent ont été remplacés par une cravache et une trousse).

Prix des selles anglaises.

- 1.º prix. Une médaille bronze et 150 fr. à la jument bai châtain, *Calise*, n.º 2 du programme, montée par M. Balensi, déjà nommé.
- 2.º — Une médaille bronze et 150 fr. à la jument bai châtain, *Lassitude*, n.º 5 du programme, montée par M. Péliissier, maréchal-des-logis au 3.º cuirassier.
- 3.º — Une médaille bronze et 150 fr. au cheval gris clair, *Janséniste*, n.º 11 du programme, monté par M. de Cayrol, maréchal-des-logis au 5.º dragons.
- 4.º — Une médaille bronze et 150 fr. au cheval bai châtain, *Cotillon*, n.º 1 du programme, monté par M. de Diesbach de Bellerocbe, maréchal-des-logis au 13.º dragons.
- 5.º — Créé par le Jury, flot de rubans et 50 fr. à la jument bai brun, *Cabale*, n.º 20 du programme, montée par M. Leclercq, déjà nommé.
- 6.º — Créé par le Jury, flot de rubans et 50 fr. au cheval bai châtain, *Tam-Tam*, n.º 6 du programme, monté par M. Labat, maréchal-des-logis chef au 5.º dragons.

Flots de rubans à chacun des n.ºs 9, 7, 10, 15, 8

La coupe

pour chevaux sautant des obstacles.

Prix unique. Un objet d'art à la jument bai châtain, *Cadette*, n.º 25 du programme, montée par M. Abonneau, déjà nommé.

100 fr. à l'ordonnance de M. Abonneau.

Produit des entrées (280 francs). — Ex-æquo aux chevaux noirs *Sun Beam*, n.° 22 du programme, appartenant à M. Terwer, et *Vendredi-Saint*, n.° 23 du programme, appartenant à M. Boyer.

3.° prix, créé par le Jury. Flot de rubans et 100 fr. au cheval bai, *Achille*, n.° 31 du programme, monté par M. Tampé, sous-lieutenant au 3.° cuirassiers.

Flot de rubans à la jument *Daguette*, n.° 24.

RÉCAPITULATION

Prix de classes.	7.900 fr. »
— de chevaux entiers.	2.100 fr. »
— de chevaux trotteurs	1.800 fr. »
— de chevaux sautant des obstacles.	5.745 fr. 50
Primes aux cochers en services.	495 fr. »
Médailles, plaques, flots de rubans.	1.310 fr. 50
	<hr/>
	19.351 fr. »
<i>Mémoire.</i> — Juments poulinières ayant droit à 46 primes (médailles comprises) sur les 43 prix décernés, en produisant les justifications avant le 31 Décembre 1880.	4.715 fr. »
	<hr/>
	24.066 fr. »
	<hr/>

§ 15 Exposition horticole (Inauguration du palais Rameau).

A. Ouverture de l'Exposition

L'exposition horticole, dont la durée a été fixée du 22 Juin au 2 Juillet 1880, a été ouverte par M. le Sénateur-Maire, qui a prononcé, à cette occasion, le discours suivant :

MESSIEURS,

Je suis heureux que mes fonctions administratives me confèrent le privilège de venir à cette heure, en présence des autorités militaires, administratives et judiciaires, réunies sous l'impression d'une pensée commune, inaugurer un monument dont chaque pierre rappelle le nom vénéré de son donateur.

Au milieu du concert de reconnaissance qui s'élève en ce moment vers Charles RAMEAU, de tous les points de la Ville, j'éprouve moi-même je ne sais quelle joie mêlée d'attendrissement, à vous entretenir quelques instants de celui que nous eussions tant voulu voir assister vivant à cette fête destinée à perpétuer sa mémoire.

Doué d'un caractère aimable, d'un esprit élevé et délicat, RAMEAU plaçait, comme Bernardin de Saint-Pierre, ses jouissances les plus exquises dans les charmes de la nature. Il étudia avec ardeur la flore de toutes les régions et s'efforça de doter son pays de plantes nouvelles par des acclimatations prudentes et progressives. Quelque attrait qu'exerçassent sur lui les fleurs, il savait pourtant franchir les limites de leur doux empire pour rechercher aussi l'utile ; on se rappelle le service qu'il rendit dans nos contrées en y propageant la pomme de terre hâtive, qui occupe une si grande place dans l'alimentation publique pendant les mois d'été. Il fut aussi l'un des plus ardents vulgarisateurs de ces magnifiques espèces de fraises qui, sous l'influence de sa culture intelligente, atteignaient des dimensions vraiment étonnantes. Sa philanthropie l'avait conduit à un autre genre de propagation, celle des chèvres du Liban, dont il avait amélioré la race par d'habiles sélections. Il aimait à les répandre parmi les ouvriers des campagnes, estimant avec raison que la chèvre doit être la vache du prolétaire. Cette mission, il l'a transmise à la ville de Lille, qui continuera avec bonheur une œuvre inspirée par un sentiment de charité exquise, de même qu'elle a adopté

et agrandi la salle d'exposition horticole rêvée par RAMEAU, en la métamorphosant en un palais destiné à toutes les solennités agricoles, artistiques, industrielles, ainsi qu'aux grandes fêtes populaires auxquelles nous donnons rendez-vous dans sa vaste enceinte.

Cet édifice toutefois ne doit pas être seulement consacré à l'art et au plaisir. Il deviendra aussi, Messieurs, si je puis m'exprimer ainsi, le temple de la reconnaissance. Si la ville de Lille a commencé par s'honorer en plaçant, sous le portique de ce monument, le buste de RAMEAU, exécuté par l'un de nos meilleurs artistes lillois, M. DARCO, elle se glorifiera aussi d'y perpétuer, à travers les âges, le souvenir de ses principaux donateurs. Elle doit au chevalier WICAR une magnifique collection de gravures et de dessins originaux des plus grands maîtres; à M. COLBRANT, un legs dont le produit doit servir à former des architectes au moyen de bourses; à M. Alexandre LELEUX, une riche galerie de tableaux et le legs d'une somme pour la fondation d'un Hospice destiné aux Invalides du travail; à M. MOILLET, le savant et intrépide voyageur, un opulent musée ethnologique; à M. de GODEFROY-MÉNILGLAISE, une Bibliothèque d'une richesse inappréciable. Les bustes de ces hommes généreux orneront à leur tour le fronton du Palais, où des piédestaux les attendent. Un nom, cher entre tous, manque à cette liste de donateurs: c'est celui de M. BRASSEUR, dont les donations rehaussent l'éclat de notre Musée de peinture et commandent son agrandissement. Si je ne l'ai pas associé à l'hommage que je viens de leur rendre, c'est qu'il est le dernier survivant de cette noble phalange. Il trouvera sa place un jour (puisse ce jour être encore bien lointain), à côté de ceux que vous appellerez avec moi les bons génies de la ville de Lille.

L'Administration municipale, satisfaisant au désir de RAMEAU, inaugure aujourd'hui, par une exposition horticole, le palais dû à sa généreuse donation, aux libéralités du Conseil élu de la cité, et à l'exécution duquel deux architectes de valeur, MM. MOURCOU et CONTAMINE, ont bien voulu consacrer leur talent.

Elle ne pouvait mieux honorer la mémoire de son bienfaiteur, que par cet éclatant hommage rendu à l'horticulture qu'il a tant aimée. En conviant à ce tournoi pacifique toutes les villes de France et de l'étranger, elle s'est particulièrement adressée à la Belgique, cette patrie des fleurs et du travail. Les splendides collections dont notre œil est ravi, le groupe si nombreux des exposants qui, à cette heure, nous entourent, disent avec quelle faveur notre appel a été accueilli.

Nous vous souhaitons la bienvenue, horticulteurs accourus pour rendre hommage avec nous à l'un des amants les plus dévoués de cette science qui fait votre honneur comme elle fit sa gloire.

Nous adressons nos félicitations et nos remerciements les plus chaleureux à la Commission organisatrice. Nous sommes heureux enfin de proclamer en terminant, que ce n'est pas

sans un légitime sentiment de fierté que nous trouvons à côté de nous un jury qui commande le respect par son savoir, et dont les lumières apportent un éclat tout particulier à cette fête de l'horticulture.

B Commission d'organisation

MM. Jules DUTILLEUL, Sénateur, Maire de Lille, *Président*.

A. WERQUIN, Adjoint au Maire, *Vice-Président*.

B. CORENWINDER, ✨ (O.), Conseiller municipal.

V. MEUREIN, ✨

J.-Ch. SCHLACHTER, Président du Cercle horticole.

L. PEUCELLE, Secrétaire-général, id.

Baron A. FAYS, Membre id

Em. HUMBERT, propriétaire.

D. BRUYERRE, propriétaire.

VERNIER-GIHOUL, propriétaire.

A. VAN DEN HEEDE, horticulteur.

E. JADOUL, directeur des Jardins publics.

C Membres du Jury

MM. BALTET, horticulteur-pépiniériste, Troyes (Aube).

CHANTIN, id. Montrouge-Paris (Seine).

CHAROZÉ frères, horticulteurs, la Pyramide (Maine-et-Loire).

DE FORCEVILLE (le vicomte), Amiens (Somme).

DEFURNES, Odilon, commandant d'artillerie en retraite, vice-président de la Société d'horticulture, Versailles.

DE KERKOVE Oswald DE DENTERGHEM, Gouverneur de la province du Hainaut, Mons (Belgique).

DEMAY, Henri, horticulteur, Arras (Pas-de-Calais).

- MM. DE MESMACKER, id. Molembecke-Bruxelles.
DESBOIS, François, id. Mont-Saint-Amand-lez-Gand.
DESCAMPS, propriétaire au Flaumont, arrondissement d'Avesnes (Nord).
DE SMET, Louis, horticulteur, Ledeborg-lez-Gand (Belgique).
DUMONT, Jules, président de la Société d'horticulture de Valenciennes, Beuvrages (Nord).
GRIFFON, professeur d'arboriculture, Tournai (Belgique).
HARDY, vice-président de la Société centrale d'horticulture de France, Paris (Seine).
HIBON, propriétaire, Saint-Quentin (Aisne).
LAVALLÉE, secrétaire-général de la Société centrale d'horticulture de France, Paris (Seine).
LEMOINE, horticulteur, Nancy.
LÉVÊQUE, id. Ivry-sur-Seine (près Paris).
LINDEN, horticulteur, Bruxelles (Belgique).
MAKOY, Jacob, horticulteur, Liège id.
MASURE, André, horticulteur, Douai (Nord).
MORREN, Edouard, professeur de botanique à l'Université de Liège (Belgique).
MOSER, horticulteur, Versailles (Seine-et-Oise).
PEETERS, horticulteur, Saint-Gilles-lez-Bruxelles (Chaussée de Forest).
PYCKE, propriétaire, Courtrai (Belgique).
PYNAERT-VAN GEERT, horticulteur, Gand (Belgique).
ROUTIER, horticulteur, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
THIBAUT, id. Sceaux (Seine).
TRUFFAUT, id. Versailles (Seine-et-Oise).
VAN HOUTTE, Louis, horticulteur, Gand (Belgique).
VAN HULLE, professeur au Jardin botanique, Gand (Belgique).
VERDIER, Ch. fils, horticulteur, Paris.
VERSCHAFFELT, Ambroise, ancien horticulteur, Gand (Belgique).
-



TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

A

Abattoir	146
Académie de Musique	317
Administration	23
Administration Municipale.	28
Aliénés indigents.	219
Amortissement des Emprunts	79
Animaux de trait pour l'armée	45-46
Annuités restant à servir sur les Emprunts	80
Appel de la classe 1878	41
Archives communales	331
Armée territoriale	43
Arrêtés pris en 1879	34
Asile public d'aliénés d'Armentières	219
Asile public d'aliénées de Bailleul.	220
Aveugles et Sourds-Muets	217

B

Bains à prix réduit	143
Banque de France	385
Bestiaux abattus en 1879	146
Bibliothèque et Archives	326

	Pages
Bienfaiteurs des Hospices	199-202
Bienfaiteurs des Pauvres	205
Bleuets	201
Bureau de Bienfaisance	202

C

Caisse d'épargne.	229
Caisse de retraite des services municipaux	38
Caisse de retraite et de secours des Sapeurs-Pompiers	130
Canonnières sédentaires.	131
Chambre de Commerce de Lille	395
Chemin de fer du Nord	382
Chemins vicinaux	350
Cimetières	75
Comice agricole.	399
Commission d'assainissement des logements insalubres.	155-177
Compagnie immobilière de Lille	234
Concerts Vauban	348
Concours Hippique du Nord (par la Société française)	438
Concours Régional Agricole	400
Concours Régional et International hippique	429
Concours Régional et International de Machines et produits agricoles	423
Conseil général	21
Conseil municipal	23
Conseil des Prud'hommes	398
Contributions	49
Contributions directes	49
Contribution foncière	49
Contribution des Patentes.	53
Contribution personnelle et mobilière	50
Contribution des portes et fenêtres	51
Contributions indirectes	58
Cours d'allemand	313

	Pages
Cours d'anglais	313
Cours détaché des Facultés des Lettres et de Droit	312
Cours municipal de Droit commercial.	319
Cours municipaux de filature et de tissage	320
Cours des Obligations des divers Emprunts.	82
Crèches	211
Cultes.	237

D

Décès	10
Dénombrement de la population	5
Distribution d'eau	138
Docks et Magasins généraux.	389
Domaines.	56
Douanes	57

E

Eclairage public	145
Ecoles académiques.	316
Ecole d'arboriculture	321
Ecole des chauffeurs.	318
Ecoles primaires élémentaires.	247
Ecole primaire supérieure de filles.	280
Ecole primaire supérieure de garçons	274
Elections.	18
Emprunts	78
Enfants assistés	192-214
Engagements conditionnels d'un an	42
Engagements volontaires de cinq ans.	42
Enregistrement	55
Enregistrement, timbre et domaines.	55
Enseignement des Beaux-Arts.	316
Enseignement de la Gymnastique et de l'Equitation	324

	Pages
Enseignement industriel, commercial et agronomique.	318
Enseignement des langues vivantes	313
Enseignement primaire	239
Enseignement secondaire	286
Enseignement supérieur	288
Entrepôt des douanes	388
Entrepôt des sucres.	387
Etat civil.	6
Exposition horticole. Inauguration du Palais Rameau.	448

F

Faculté de Médecine	303
Faculté mixte de Médecine et de Pharmacie.	308
Faculté des Sciences	299
Fondation Alexandre Leleux	224
Fondation Bartholomé Masurel	228
Forêts	56
Fourneaux économiques	224
Frais de casernement	46

G

Gymnase central.	324
--------------------------	-----

H

Halles centrales (ventes à la criée. — Poisson d'eau douce).	360
Id. (ventes à la criée. — Poisson de mer)	362
Id. (ventes à la criée.—(Gibier, volaille, œufs, beurre, fromages, fruits, légumes, etc)	365
Id. Ventes en dehors de la criée.	374
Hôpital Saint-Sauveur	198
Hôpital Sainte-Eugénie.	197-198

	Pages
Hospices	187
Hospice Comtesse, ou des Vieux Hommes	194-200
Hospice Gantois	195-199
Hospice général	193-201
Hospice Stappaert	196

I

Incendies réprimés pendant l'année 1879.	127
Industrie, Commerce, Agriculture	382
Inspection des denrées alimentaires	147
Institut industriel du Nord.	320
Institut Fénelon.	284
Institutions de bienfaisance	187
Institution de prévoyance	226
Institution des sourds-muets et aveugles de Ronchin	217
Institution des sourdes-muettes et aveugles de la rue Royale	218

L

Listes électorales municipales	18
Listes électorales politiques.	19
Logements militaires	46
Lycée.	286

M

Maison du Bon-Pasteur.	218
Maladies occasionnelles des décès	16
Manège civil	325
Manufactures de l'Etat	65
Manufacture des tabacs	68
Mariages	7
Marchés publics.	355

	Pages
Matériaux employés en construction et réparations en 1879	392
Météorologie	137
Mont-de-Piété	227
Morts-nés	9
Mouvement de la population par cantons.	17
Mouvement de la population indigente en 1879.	203
Musées	332
Musée d'archéologie et de numismatique.	338
Musée d'ethnologie	340
Musée d'histoire naturelle	342
Musée industriel.	341
Musée de Peinture	332
Musée Wicar.	336

N

Naissances	6
Navigation dans le port de la Deûle. — Mouvement en 1879	383

O

Octrois	37-75
Œuvre des Invalides du travail.	222
Œuvre nationale des orphelins de la guerre	215
Œuvre des vieillards indigents.	223

P

Palais Rameau. — Inauguration	448
Patentes	53
Police.	85
Population	5
Postes et télégraphes	59
Propriétés communales, immobilières et mobilières.	71

R

Raffinerie de salpêtre	65
Rapport sur les travaux de la Commission d'assainissement des logements insalubres en 1879	155
Rentrée des Facultés	288
Réquisitions militaires	45
Révision des Listes électorales	18

S

Saisies opérées sur les marchés et à l'abattoir	148
Salaires industriels dans la ville de Lille	390
Salubrité, hygiène, santé publique.	137
Salles d'asile	239
Sapeurs-pompiers	87
Secours distribués par le Bureau de bienfaisance en 1879.	205
Sénat	19
services administratifs.	33
Service médical de nuit	149
Service militaire.	41
Service des mœurs	153
Situation financière	83
Société de charité maternelle.	207
Société du prêt du linge aux malades indigents	221
Société de Saint-François Regis	226
Sociétés de secours mutuels.	231
Sourds-muets et aveugles.	217
Spectacles et concerts subventionnés	345
Statistique alimentaire	355
id. Etat des consommations en 1879	379
Sûreté. — Sécurité	85

T

Tableau comparatif de la quotité des impôts payés par la Ville	64
Taxes assimilées aux contributions directes	55
Taxes municipales	73
Taxes sur le revenu	56
Télégraphe	63
Théâtre municipal	345
Timbre	56
Tramways	353
Travaux municipaux	35
Tribunal de commerce	394

V

Vaccine	135
Viandes sorties de l'abattoir en 1879	147
Voies publiques	350
Voirie urbaine	25
Voitures pour l'armée	45



